



Compagnie Générale de Géophysique — Veritas

société anonyme à conseil d'administration au capital social de 60 748 799 €
siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport annuel 2011

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1	Le Groupe CGGVERITAS	4	6	Comptes de l'exercice 2011 — informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	136
1.1	Informations financières sélectionnées	4	6.1	Comptes consolidés 2009-2010-2011	137
1.2	Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	6	6.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011	204
1.3	Principales activités du Groupe	8	6.3	Comptes annuels 2011-2010 de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas	205
1.4	Liste des principales implantations du Groupe	20	6.4	Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	229
1.5	Politique d'innovation et d'investissements	22	6.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2011	230
1.6	Développements récents	25	6.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	231
1.7	Structure juridique — relations intragroupe	26	6.7	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2010 et 2011	236
2	Responsabilité sociale de l'entreprise	30	6.8	Litiges et arbitrages	237
2.1	Environnement et développement durable	30	7	Informations sur la Société et le capital	240
2.2	Salariés	43	7.1	Informations sur la Société	240
3	Facteurs de risques	54	7.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	242
3.1	Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales	54	7.3	Principaux actionnaires	248
3.2	Risques liés à l'industrie	61	7.4	Contrats importants	254
3.3	Risques liés à l'endettement de CGGVeritas	64	7.5	Opérations avec les apparentés	256
3.4	Autres risques de nature financière	69	8	Informations complémentaires	258
3.5	Risques liés à l'environnement	71	8.1	Personnes responsables	258
3.6	Assurances	71	8.2	Contrôleurs légaux	259
3.7	Sous-traitance	71	8.3	Documents accessibles au public	260
4	Gouvernement d'entreprise	75	8.4	Table de concordance	261
4.1	Organes d'administration et de direction	75			
4.2	Rémunération et avantages	90			
4.3	Fonctionnement du Conseil d'administration — comités	101			
5	Situation financière, résultats et perspectives	120			
5.1	Examen de la situation financière et du résultat	120			
5.2	Perspectives	130			

1

LE GROUPE CGGVERITAS

1.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4
1.2	HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	6
1.3	PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.3.1	Services géophysiques	9
1.3.2	Équipements géophysiques	18
1.4	Liste des principales implantations du groupe	20
1.5	POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS	22
1.6	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	25
1.7	STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPE	26
1.7.1	Organigramme	26
1.7.2	Relations intragroupe	27
1.7.3	Principaux agrégats des filiales	28

1

LE GROUPE CGGVERITAS

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2010 et 2009. Ce tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans les documents de référence 2010 et 2009 incorporés par référence au présent document.

<i>(En millions d'euros, sauf données par action et ratios)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat :			
Chiffre d'affaires	2 267,7	2 186,1	2 233,2
Autres produits des activités ordinaires	2,3	3,3	7,5
Coût des ventes	(1 887,3)	(1 746,3)	(1 710,5)
Marge brute	382,7	443,1	530,2
Coûts nets de recherche et développement	(54,9)	(57,0)	(62,1)
Frais commerciaux	(59,3)	(61,7)	(60,6)
Frais généraux et administratifs	(145,1)	(168,4)	(182,7)
Autres produits (charges) nets	24,5	(88,8)	(167,8)
Dépréciation des écarts d'acquisition	—	—	(217,6)
Résultat d'exploitation	147,9	67,2	(160,6)
Coût de l'endettement financier net	(124,4)	(105,5)	(105,2)
Autres produits (charges) financiers, nets	0,6	8,5	(11,2)
Impôts sur les bénéfices	(45,0)	(13,5)	9,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	11,7	(0,7)	8,3
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9,2)	(44,0)	(258,9)
<i>Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>9,8</i>	<i>10,6</i>	<i>5,4</i>
<i>Attribué aux actionnaires de CGGVeritas</i>	<i>(19,0)</i>	<i>(54,6)</i>	<i>(264,3)</i>
Résultat net par action :			
Base ⁽¹⁾	(0,13)	(0,36)	(1,75)
Dilué ⁽²⁾	(0,13)	(0,36)	(1,75)
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	410,7	335,9	480,3
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	377,9	508,2	393,5
Immobilisations corporelles, nettes	913,9	681,7	677,7
Études multiclients	407,5	451,2	469,1
Écarts d'acquisition	2 077,6	2 012,0	1 868,1
Total des actifs	5 555,9	5 324,4	4 921,2
Dette financière ⁽⁴⁾	1 501,0	1 485,6	1 399,0
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas	2 938,9	2 812,1	2 661,3

(1) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 151 771 940, 151 342 529, et 150 864 476 respectivement aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

(2) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 151 771 940, 151 342 529, et 150 864 476 respectivement aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

(3) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

(4) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(En millions d'euros, sauf données par action et ratios)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBITDAS ⁽²⁾	607,3	596,2	658,9
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ⁽³⁾	260,7	210,4	170,1
Investissements dans les études multiclients	163,3	219,3	229,3
Endettement net ⁽⁴⁾	1 090,3	1 149,7	918,7
Dettes financières ⁽¹⁾ / EBITDAS ⁽²⁾	2,5 x	2,5 x	2,1 x
Endettement net ⁽⁴⁾ / EBITDAS ⁽²⁾	1,8 x	1,9 x	1,4 x
EBITDAS ⁽⁴⁾ / Charges financières, nettes	4,9 x	5,7 x	6,3 x

(1) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(2) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

(3) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris variation des dettes fournisseurs d'immobilisations).

(4) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long-terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

1.2. HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe est l'un des premiers prestataires internationaux de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont les compagnies pétrolières et les compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel a été créée dans les années 1960 pour répondre aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 1980 et 1990, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le golfe du Mexique, la mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement

rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait à cette période qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a été introduite en bourse au New York Stock Exchange afin de pouvoir plus aisément financer sa stratégie de développement et asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

En 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Pour faire face alors à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est de nouveau engagé dans un vaste programme de restructuration et de modernisation visant à optimiser son organisation opérationnelle, à réduire ses coûts fixes et à assainir sa situation financière. Ce programme a été axé sur le renforcement des ressources financières, et sur le repositionnement du périmètre stratégique du Groupe, avec le développement des activités marines, tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques. Le Groupe s'est ainsi progressivement hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale en devenant CGGVeritas en 2007.

Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel

Dans le domaine des Équipements géophysiques, Sercel a eu un parcours de croissance externe et a notamment acquis :

- ▶ en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- ▶ en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- ▶ en octobre 2003, la société française Sodera, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de sources sismiques marines (canons à air) ;
- ▶ en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (TUS), située en Australie, qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de *streamers* solides, et de fond de mer ;
- ▶ en février 2004, la société Orca Instrumentation, localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ; et
- ▶ en mars 2004, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en acquérant en janvier 2004 une participation majoritaire de 51% dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province de Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de systèmes d'acquisitions sismiques sans câble.

En juin 2006, Sercel a acquis une participation de l'ordre de 20% dans la société Cybernetix, située à Marseille et cotée sur Alternext. Cybernetix est spécialisée dans les solutions innovantes en robotique et automatisme pour les interventions en milieux hostiles dans les domaines du nucléaire et du parapétrolier. La participation dans Cybernetix a évolué au fil du temps et, au 31 mars 2012, Sercel Holding ne détenait plus aucune participation dans le capital de cette société.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

En décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En début d'année 2009, à travers l'acquisition d'Optoplan, filiale de Wavefield-Inseis ASA, Sercel a accru son domaine d'expertise dans les câbles à capteur optique pour l'acquisition offshore et, grâce à cela, le premier système d'enregistrement sismique basé sur la technologie de fibre optique a été déployé sur le champ d'Ekofisk en mer du Nord au cours de l'été 2010.

En novembre 2010, Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des parts de la joint-venture Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »), laquelle était auparavant détenue à 60 % par BGP et à 40 % par Sercel.

En janvier 2012, Sercel a acquis les actifs de la société Geophysical Research Corporation, qui est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière ; cette acquisition permet de renforcer la diversification de Sercel dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée.

Historique et événements importants dans le développement des activités de Services

Dans le domaine des Services géophysiques, le Groupe s'est principalement développé depuis 1999 dans les services d'acquisition marine :

- ▶ en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès d'Aker de deux navires sismiques, l'*Amadeus* et le *Symphony* ;
- ▶ en décembre 2000, en rachetant les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans la filiale CGG Marine ;
- ▶ en septembre 2005, en achetant Exploration Resources AS, un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- ▶ le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de la société sismique américaine Veritas ; la fusion, qui a été effective le 12 janvier 2007, a conduit à renommer le Groupe « CGGVeritas » ;
- ▶ le 17 décembre 2008, en se portant acquéreur, dans le cadre d'une offre publique d'échange, puis d'une offre publique obligatoire, de 100 % des actions de Wavefield Inseis ASA, une société norvégienne cotée à Oslo et spécialisée dans la géophysique marine, qui fournit à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de services d'acquisition de données exclusives ainsi qu'une base de

données multiclients. Wavefield opérait en 2008 trois navires 2D (dont deux susceptibles d'être opérés en configuration limitée 3D) et quatre navires 3D. Un cinquième et nouveau navire 3D haut de gamme a été livré début 2009 ;

- ▶ le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA (« Spectrum »), une société norvégienne cotée à la bourse d'Oslo et spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, CGGVeritas a apporté à Spectrum la majorité de sa librairie multiclients 2D ;
- ▶ le 27 juin 2011, un accord de joint-venture a été signé avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité de CGGVeritas, y compris les deux nouveaux vaisseaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*. Cette joint-venture, nommée CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS, est basée à Bergen (Norvège) et détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par CGGVeritas. La création de cette joint-venture s'accompagne de la mise en place d'une équipe d'experts qui sera totalement dédiée à la gestion maritime de la flotte pour en améliorer la performance.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Services géophysiques et les Équipements géophysiques.

Le secteur des Services géophysiques comprend quatre Divisions :

- ▶ l'activité d'acquisition de données sismiques terrestres, qui inclut aussi celles en eaux peu profondes, en zones de transition et en fond de mer (« activité Acquisition Terrestre Contractuelle » ou « Division Terrestre ») ;
- ▶ l'activité d'acquisition de données sismiques marines (« activité Acquisition Marine Contractuelle » ou « Division Marine ») ;
- ▶ l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à des fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir (« activité Traitement, Imagerie & Réservoir » ou « Division Traitement, Imagerie & Réservoir ») ;

- ▶ l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre (« activité Multiclients » ou « Division Multiclients »).

Le secteur Services est organisé par Division depuis la mise en place en juillet 2010 d'une nouvelle organisation, dont l'objectif est d'améliorer notre performance opérationnelle et commerciale à travers un renforcement des lignes de métiers des Services ; elle permet ainsi de mieux valoriser nos technologies de haut de gamme et de promouvoir une offre de services intégrée. Cette réorganisation a également permis une plus grande proximité avec nos clients, localement et globalement.

Le secteur des Équipements géophysiques correspond à la « Division Équipement » :

Il regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors ventes intragroupe) en millions d'euros et en millions de dollars US

	2011			2010			2009		
	M€	MUS\$	%	M€	MUS\$	%	M€	MUS\$	%
Contractuel Terrestre	265,6	372,8	12 %	286,9	381,4	13 %	274,2	381,8	12 %
Multiclients Terrestre	93,7	131,5	4 %	109,9	145,9	5 %	73,0	101,6	4 %
Total Acquisition Terrestre	359,3	504,3	16 %	396,8	527,3	18 %	347,2	483,4	16 %
Contractuel Marine	696,2	977,1	31 %	585,2	778,1	27 %	774,4	1 078,1	35 %
Multiclients Marine	260,3	365,4	11 %	292,2	388,4	14 %	297,2	413,7	13 %
Total Acquisition Marine	956,5	1 342,5	42 %	877,4	1 166,5	41 %	1 071,6	1 491,8	48 %
Traitement, Imagerie & Réservoir	315,5	442,7	14 %	292,7	389,1	13 %	289,6	403,3	13 %
Total Services	1 631,3	2 289,5	72 %	1 566,9	2 082,9	72 %	1 708,4	2 378,5	77 %
Équipements	636,4	890,9	28 %	619,2	821,3	28 %	524,8	730,8	23 %
TOTAL	2 267,7	3 180,4	100 %	2 186,1	2 904,2	100 %	2 233,2	3 109,3	100 %

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en millions d'euros et en millions de dollars US

	2011			2010			2009		
	M€	MUS\$	%	M€	MUS\$	%	M€	MUS\$	%
Amérique du Nord	502,4	704,9	22 %	584,5	776,5	27 %	501,5	698,3	22 %
Amérique latine	457,0	641,2	20 %	296,1	393,4	13 %	156,8	218,3	7 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	808,9	1 133,7	36 %	866,8	1 151,5	40 %	982,1	1 367,3	44 %
Asie-Pacifique	499,4	700,7	22 %	438,7	582,8	20 %	592,8	825,4	27 %
TOTAL	2 267,7	3 180,4	100 %	2 186,1	2 904,2	100 %	2 233,2	3 109,3	100 %

Les clients de CGGVeritas se répartissent entre les compagnies pétrolières nationales, les grandes compagnies internationales (les « majors ») et les compagnies

indépendantes. En 2011, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 13 % et 3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

1.3.1. Services géophysiques

Les estimations relatives au marché géophysique ainsi que la position concurrentielle du Groupe CGGVeritas, celle des secteurs des Services et des Équipements et des secteurs d'activités qui le composent, sont basées sur des données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

A. Acquisition de données terrestres

Présentation générale

L'activité d'acquisition terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques à terre, dans les zones de transition entre la terre et la mer et sur les fonds marins. CGGVeritas entreprend des études terrestres tant dans le cadre de contrats exclusifs que d'activités d'acquisition multiclients.

CGGVeritas est l'un des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, et plus particulièrement dans les zones exigeant des technologies et des compétences opérationnelles de pointe, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE). Les acquisitions en zones arctiques, en fond de mer et en zones de transition, ainsi que les équipes de haute résolution en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, sont de parfaits exemples du positionnement de CGGVeritas, qui se veut sélectif sur le haut-de-gamme. En 2011, le Groupe a mis en œuvre en moyenne dix-neuf équipes terrestres (quinze équipes en mode contractuel et quatre équipes en mode multiclients), qui ont opéré en 2D et en 3D.

Description de l'activité

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes de topographie et des équipes d'enregistrement de données. Les équipes de topographie définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des sources et celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations dites « stackless », pour lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement programmés par utilisation de points GPS). Les équipes d'enregistrement utilisent des impulsions acoustiques comme sources et des géophones ou hydrophones comme récepteurs des ondes sismiques émises, qui sont enregistrées ensuite dans des systèmes numériques. Les sources acoustiques utilisées sont principalement vibratoires en milieu terrestre, et à air comprimé en milieu marin. Dans le cas d'études terrestres dont la source acoustique est de type explosive, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage qui forent à l'avance des trous de faible profondeur et y déposent des charges explosives. Une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, elles produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Grâce à l'amélioration des équipements et des techniques, l'acquisition marine en fond de mer est devenue un procédé d'acquisition viable qui répond à une demande croissante de caractérisation de réservoir en zones maritimes encombrées ou d'accès difficile. L'acquisition marine en fond de mer n'est généralement pas en compétition avec l'acquisition traditionnelle par *streamers* tractés ; elle vient plutôt en complément. Ces opérations sont en effet réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par *streamers* est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut également se révéler plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques, tels que le suivi permanent des réservoirs en production afin d'en optimiser la gestion, particulièrement lorsqu'ils sont complexes. L'acquisition sismique en fond de mer est réalisée à l'aide de câbles (OBC et autres systèmes submersibles) ou de groupes de capteurs unitaires (« nodes ») posés au fond de l'eau soit de façon permanente, soit le temps de l'enregistrement pour être ensuite réutilisés sur d'autres zones.

CGGVeritas est actuellement le principal contracteur sismique proposant ces deux méthodes d'exploitation. Enfin, la surveillance permanente des réservoirs s'est développée plus récemment. Elle ajoute une dimension supplémentaire avec la technique de l'enfouissement des câbles sismiques en tranchées dans le sous-sol marin, qui permet un suivi dans le temps. Pionnier sur toute la chaîne de ces technologies, CGGVeritas fournit à travers Sercel des câbles d'enregistrement électriques pour les acquisitions sur différentes zones ainsi que des fibres optiques spécifiques aux installations permanentes. CGGVeritas offre sur ce marché un service unique et complet avec la mise à disposition de l'équipement, son installation, l'acquisition et le traitement des données et la caractérisation des réservoirs.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels spécialisés et de haut de gamme qui sont adaptés à tous types d'acquisition, par exemple : des systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 428XL, des câbles OBC Sercel SeaRay, des nodes autonomes Trilobit pour les acquisitions en fond de mer, des camions vibrateurs Sercel Nomad 65 et Nomad 90, des systèmes de contrôle électronique Sercel VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission des ondes acoustiques de chaque vibreur, des capteurs digitaux à 3 composantes Sercel DSU3, des systèmes terrestres sans câbles Sercel Unite, des technologies brevetées telles que HPVA et V1, qui visent à multiplier par deux ou trois la productivité d'une équipe vibrosismique, ou EmphaSeis, qui offre une meilleure résolution des données par l'amélioration du contenu fréquentiel grâce à des géométries d'acquisition et des technologies de traitement spécifiques, ainsi que des logiciels de traitement applicables sur site.

CGGVeritas considère que sa technologie et son expérience lui permettent d'offrir des services d'acquisition sismique terrestre de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe est à l'avant-garde du positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques et de son contrôle qualité, des technologies d'enregistrement simultané et du traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer la précision, la qualité et le coût de ces études.

L'un des enjeux majeurs inhérents à l'acquisition sismique terrestre est de collecter les données sans perturber les écosystèmes dans lesquels les études sont réalisées. CGGVeritas s'est construit une forte réputation pour savoir opérer dans les zones qui sont sensibles sur le plan environnemental, notamment les régions montagneuses, les zones arctiques, les forêts tropicales et les zones marécageuses. Le Groupe y applique une politique rigoureuse de préservation de l'environnement naturel dans toute la mesure du possible, travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, auprès desquelles il recrute ses employés, et opère en conformité avec les contraintes administratives locales.

La difficulté d'accès aux zones d'étude est un paramètre important qui influe sur le coût et sur l'effectif nécessaire à la réalisation des opérations. Pour les acquisitions à terre, en zone de transition ou en fond de mer, la taille des équipes est très variable. Elle peut aller de quelques dizaines à quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une acquisition terrestre peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars US en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et de la typologie de l'étude.

CGGVeritas travaille en étroite collaboration avec ses clients pour que ses études soient conformes à leurs exigences techniques et que les ressources soient optimisées. Ces études d'acquisition de données sismiques terrestres sont généralement réalisées pour le compte de compagnies pétrolières nationales et internationales, ainsi que pour des sociétés indépendantes. Les contrats conclus pour réaliser ces études sont attribués dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

Acquisition de données sismiques terrestres contractuelles et multiclients par CGGVeritas

En acquisition terrestre, CGGVeritas opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel en relation exclusive avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par l'offre. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- ▶ La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « non exclusif » ou encore « multiclients », plusieurs clients assurant le préfinancement de l'acquisition. Dans les régions où l'exploration d'hydrocarbures est intensive, telles

que les bassins à ressources non conventionnelles (*shale gas et shale oil*), CGGVeritas investit dans de larges études multiclients. Les données résultant de ces études demeurent la propriété de CGGVeritas, qui a le droit de les vendre à différents clients durant une période d'exclusivité de durée variable en fonction des réglementations en place.

Dans ce cadre, CGGVeritas propose une licence d'utilisation de ses données multiclients aux compagnies intéressées. Ces dernières peuvent ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Les données multiclients sont typiquement utilisées par les compagnies pour évaluer les blocs d'exploration proposés à l'industrie dans le cadre, par exemple, d'une mise aux enchères *bid round*, ou pour accéder à un coût réduit et de façon rapide à de la sismique moderne et de bonne qualité une fois qu'elles ont obtenu les droits d'exploration sur un bloc. L'utilisation des données sismiques multiclients est sujette à de strictes conditions de confidentialité et de transfert. Ainsi, les futurs partenaires n'auront accès aux données que s'ils font l'acquisition d'une licence.

Le prix de revient industriel des études est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. CGGVeritas comptabilise ses investissements d'études multiclients en conformité avec la pratique de l'industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi, chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et d'une évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2011.

La librairie de données terrestres multiclients de CGGVeritas comprend environ 59 000 kilomètres carrés de 3D, situés principalement le long des Rocheuses américaines et canadiennes, en Oklahoma, au Sud et à l'Est du Texas, ainsi que dans les bassins à ressources non conventionnelles de Haynesville, Marcellus (gaz) et Bakken (huile).

Le marché des études multiclients terrestres en Amérique du Nord se caractérise par des taux de préfinancement élevés, une longue fenêtre de vente (plus de 10 ans) et de très rares recouvrements d'études par la concurrence.

Description de l'activité 2011

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le marché de l'acquisition sismique terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence variée de contracteurs locaux et internationaux. CGGVeritas a choisi de se positionner de manière sélective sur le secteur de haut de gamme et, lorsque le contexte s'y prête, en partenariat avec des acteurs locaux. Les quatre principaux concurrents de CGGVeritas sur le marché de l'acquisition sismique terrestre sont WesternGeco, Global Geophysical Services, Geokinetics et BGP. Sur ce marché, CGGVeritas estime que la technologie, la qualité des équipes et du service ainsi que le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience du personnel de CGGVeritas dans des zones difficiles constituent également des atouts importants.

Ainsi, en matière de services d'acquisition de données sismiques terrestres, l'offre du Groupe est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme opérées de plus en plus à travers des partenariats locaux. CGGVeritas a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord ainsi que dans les déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les zones de transition et les eaux peu profondes.

Le Groupe contribue à ces partenariats en fournissant, selon les besoins, une expertise internationale, un savoir-faire technique, des équipements spécifiques et un personnel expérimenté, tandis que les partenaires locaux apportent des ressources logistiques, des équipements et une connaissance de l'environnement et du marché local.

Le total des activités sismiques terrestres — contractuel et multiclients — a représenté 504 millions de dollars US (359 millions d'euros), soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 22 % du chiffre d'affaires total des Services en 2011.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMOLOGIQUES TERRESTRES EN MODE CONTRACTUEL

En 2011, CGGVeritas a opéré au moyen de 15 équipes en mode contractuel. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s'est élevé en 2011 à 373 millions de dollars US (266 millions d'euros), soit plus de 16 % du chiffre d'affaires total des Services.

En Arabie Saoudite, le Groupe conduit ses activités d'acquisition de données sismiques terrestres au travers d'Arabian Geophysical & Surveying Company (« Argas ») ⁽¹⁾, une société détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par notre partenaire, TAQA. Les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient en dehors de l'Arabie Saoudite sont réalisées au travers d'Ardiseis FZCO, une autre société commune détenue à 51 % par CGGVeritas et à 49 % par TAQA.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMOLOGIQUES TERRESTRES EN MODE MULTICLIENTS PAR CGGVERITAS

Sur le marché de l'acquisition terrestre multiclients, la localisation géographique des études ainsi que la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques constituent des éléments de différenciation.

Aux États-Unis, CGGVeritas a poursuivi en 2011 le programme d'acquisition initié en 2009 dans le bassin de Haynesville (Louisiane), riche en gaz non conventionnel. Environ 5 150 kilomètres carrés de données de haute qualité sont maintenant disponibles. L'acquisition de l'autre programme pluriannuel dans le bassin gazier de Marcellus (Pennsylvanie) s'est accélérée en 2011, avec 3 équipes opérant en parallèle jusqu'à l'automne. Au total, plus de 4 100 kilomètres carrés seront acquis sur 2 ans.

Au Canada, un premier programme visant les huiles non conventionnelles (*shale oil*) du Saskatchewan a été acquis en décembre 2011.

En 2011, le Groupe a investi 130 millions de dollars US (92 millions d'euros) dans de nouvelles études sismiques terrestres multiclients en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques terrestres multiclients en 2011 s'est élevé à 132 millions de dollars US (94 millions d'euros), soit 6 % du chiffre d'affaires total des Services, en retrait de 10 % en dollars US d'une année sur l'autre.

Les après-ventes de données sismiques multiclients se sont élevées à 32 millions de dollars US (23 millions d'euros) en 2011. Le niveau moyen de préfinancement a été de 76 %, et au 31 décembre 2011, la valeur comptable nette de la bibliothèque de données terrestres multiclients était de 136 millions de dollars US (105 millions d'euros).

PERSPECTIVES 2012

Les services d'acquisition terrestre de CGGVeritas sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique pour tirer parti de la demande pour des prestations haut-de-gamme et développer plus en amont des partenariats locaux. La stratégie du Groupe demeure centrée sur la différenciation et l'excellence opérationnelle plutôt que sur la part de marché, évitant ainsi au maximum les segments de marché de pure commodité.

En Amérique du Nord, le marché a été caractérisé pendant de nombreuses années par une demande principalement axée sur des services d'acquisition très standards, particulièrement aux États-Unis. Le Groupe estime maintenant que la croissance de la demande pour les services d'acquisition de données sismiques terrestres contractuelle et multiclients devrait s'accélérer, avec notamment un contenu technologique plus fort, en réponse au développement rapide de l'exploitation des gisements de gaz de schiste (*shale gas*) et de sables bitumineux (*oil sands*). Cela devrait constituer une opportunité intéressante pour de nouveaux programmes sismiques terrestres multiclients et le développement de technologies de surveillance passive (microsismique) et active (systèmes de *monitoring* permanent telle que SeisMovie, technologie propriétaire du Groupe) pour lesquelles CGGVeritas entend jouer un rôle prédominant.

Les compagnies pétrolières nationales, tout particulièrement au Moyen-Orient, devraient continuer à rechercher de plus en plus des solutions faisant appel à des technologies de pointe, soit en zone désertique avec des enregistrements à très grand nombre de canaux et très forte productivité, soit en zone de transition avec la mise en œuvre de câbles de fond de mer (système SeaRay 4 composantes de Sercel). Pour répondre à ces demandes, CGGVeritas :

- ▶ se concentrera sur les zones géographiques où nous estimons bénéficier d'un avantage concurrentiel ;

(1) Il existe un pacte d'actionnaires entre CGGVeritas et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au conseil d'administration ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n'est pas susceptible d'entraîner une modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

- ▶ poursuivra l'expansion de son offre à larges bandes de fréquence (*broadband*), UltraSeis, combinant l'utilisation d'équipements sismiques de pointe développés par Sercel, la mise en œuvre de géométries spécifiques *Wide Azimuth*, l'utilisation de technologies propriétaires permettant des acquisitions de forte productivité (telles que HPVA et V1) et à plus large spectre (notamment *EmphaSeis*, permettant d'élargir la gamme de fréquence des signaux émis) et l'application de technologies avancées de traitement telles qu'utilisées avec succès au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord ;
- ▶ amplifiera l'introduction de ses technologies de *monitoring* actif et passif, couvrant des besoins aussi divers que le *monitoring* de fracturation et l'exploitation des gisements de gaz de schiste ;
- ▶ continuera d'améliorer la connaissance des réservoirs grâce à l'introduction de nouvelles technologies permettant de réaliser efficacement des acquisitions à haute définition, pour lesquelles CGGVeritas bénéficie d'une position de premier rang ;
- ▶ poursuivra l'expansion de son offre d'acquisition en zones de transition et fond de mer, capitalisant sur de récents succès en Arabie Saoudite, où Argas opère les plus grands programmes OBC jamais acquis, et introduira une nouvelle offre « nodes » pour les zones de transition avec une première équipe d'une capacité de mille nodes disponibles en 2012 ;
- ▶ optimisera sa présence en Amérique du Nord, capitalisant sur le dynamisme de ce marché tiré par le développement des gaz de schiste et celui des sables bitumineux, pour mieux répartir son niveau d'activité tout au long de l'année. Avec la présence accrue des grandes compagnies pétrolières sur ce marché et leurs exigences en matière de technologies et de HSE, qui sont particulièrement adaptées au profil de ses services, CGGVeritas cultive de nombreux atouts, parmi lesquels figurent aussi le développement des technologies nodales, de type *Unite sans câble*, sur lesquelles le Groupe a enregistré des succès en 2011, et le développement d'une offre de plus en plus intégrée ;
- ▶ continuera de promouvoir son expertise dans des zones extrêmes ou sensibles (sur le plan environnemental et communautaire) et dans la gestion de projets complexes, le tout sur des marchés plus difficiles d'accès et moins concurrentiels en terme de prix ;
- ▶ poursuivra sa stratégie de partenariats ;
- ▶ continuera à investir dans les bibliothèques de données sismiques terrestres multiclients en Amérique du Nord.

B. Acquisition de données marines

Présentation générale

Avec une flotte de 19 navires à fin 2011, CGGVeritas fournit une gamme complète de services sismiques marins 2D ou 3D, principalement dans le golfe du Mexique, la mer du Nord, au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. CGGVeritas propose également son expertise d'acquisition de données sismiques

marines en zones « frontières » et a fait figure de pionnier en zone arctique ou sur la côte est de l'Afrique.

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines contractuelles et des études multiclients.

Description de l'activité

Les études sismiques marines de surface sont réalisées au moyen, d'une part, de sources à air comprimé afin d'émettre des impulsions acoustiques et, d'autre part, d'hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de câbles *streamers* pour enregistrer le signal sismique. L'ensemble du dispositif est tracté par le navire. Ces *streamers*, le long desquels les hydrophones sont disposés en ensembles réguliers à intervalles de 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 kilomètres. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de *streamers* que sa puissance propulsive lui permet de tracter et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de *streamers* permet au navire de réaliser les études avec une efficacité, une définition et une rapidité accrues.

Acquisition de données sismiques marines contractuelles et multiclients

En acquisition marine, CGGVeritas opère, comme en terrestre, selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes à la journée. Le contrat peut, dans certains cas, protéger le contracteur des éléments opérationnels hors de son contrôle tels qu'une mauvaise météo ou des interférences avec d'autres activités sur le champ. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par l'offre. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- ▶ La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « non exclusif » ou encore « multiclients », plusieurs clients assurant le préfinancement de l'acquisition. Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive et où la législation minière s'y prête, telles que le golfe du Mexique, le Brésil ou encore la mer du Nord, CGGVeritas investit dans de larges études multiclients. Les données résultant de ces études demeurent la propriété de CGGVeritas. CGGVeritas a le droit de vendre les données à différents clients durant une période d'exclusivité de durée variable en fonction des réglementations en place.

CGGVeritas propose une licence d'utilisation de ses données multiclients aux compagnies intéressées. Ces dernières peuvent ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Les données multiclients sont utilisées par les compagnies pour évaluer les blocs d'exploration proposés à l'industrie, dans le cadre, par exemple, d'une vente aux enchères *bid round*, ou pour accéder à coût réduit à de la sismique moderne et de qualité une fois qu'elles ont obtenu les droits d'exploration

sur un bloc. L'utilisation des données sismiques multiclients est soumise à de strictes conditions de confidentialité et de transfert. Par exemple, les futurs partenaires n'auront accès aux données que s'ils font l'acquisition d'une licence.

Le prix de revient industriel des études est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. CGGVeritas comptabilise ses investissements d'études multiclients en conformité avec la pratique de l'industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi, chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et d'une évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2011.

La librairie de données marine multiclients de CGGVeritas comprend environ 365 000 kilomètres carrés de 3D, situés principalement dans le golfe du Mexique (eaux profondes des parties centrale et ouest), au Brésil (principalement dans les eaux profondes du bassin de Santos, mais également dans les bassins de Campos, Espirito Santo et dans les principaux bassins de la zone équatoriale jusqu'au niveau de l'embouchure de l'Amazone) et en mer du Nord (bassin central principalement).

Le marché des études multiclients marine est en général très concurrentiel, et le recouvrement d'études par la concurrence est fréquent. La localisation géographique, la qualité des données finales ainsi que l'anticipation du calendrier d'exploration (ventes aux enchères, *bid rounds*) sont des éléments clés de différenciation.

Description de la flotte de navires de CGGVeritas

Au 31 décembre 2011, la flotte de CGGVeritas se composait de 19 navires, dont 11 navires 3D de grande capacité (12 *streamers* et plus), 2 navires 3D de 10 *streamers*, 3 navires 3D de 8 *streamers* et 3 navires 3D/2D de moindre capacité :

- ▶ les navires *CGG Alizé*, *Oceanic Challenger*, *Symphony*, *Viking Vision*, *Viking Vanquish*, *Geowave Endeavour*, *Geowave Voyager*, *Geowave Champion*, *Oceanic Phoenix*, *Oceanic Vega* et *Oceanic Sirius* (livré et mis sur le marché en octobre 2011) peuvent notamment déployer d'ores et déjà chacun plus de 12 *streamers* simultanément ;

- ▶ la plupart des navires 3D de grande capacité sont équipés de *streamers* solides Sentinel, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux *streamers* liquides en permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer des données de meilleur contenu fréquentiel et rapport signal sur bruit et de ne pas avoir d'impact significatif sur l'environnement.

Le Groupe a lancé fin 2010 un plan de modernisation de sa flotte de navires visant à un positionnement renforcé dans le segment des navires sismiques de 12 *streamers*. En conséquence, après la modernisation du *Viking Vanquish* réalisée en 2010, le *Geowave Master* (désormais nommé *Oceanic Phoenix*) et le *Geowave Endeavour* (désormais nommé *Oceanic Endeavour*) ont été mis à niveau et sont sortis de chantier au deuxième trimestre 2011. Le *Geowave Champion* y est entré au quatrième trimestre 2011 pour une mise à niveau en termes de propulsion et de *streamers*, et sortira de chantier au deuxième trimestre 2012.

En 2011, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec la mise en place de 3 systèmes supplémentaires de positionnement et contrôle de *streamers* Nautilus sur les navires *Oceanic Sirius*, *Oceanic Endeavour* et *Oceanic Phoenix*.

Dans une telle perspective de repositionnement de la flotte 3D vers les segments de très haute capacité (plus de 10 *streamers*), CGGVeritas projette aussi, début 2012, de mettre fin au contrat du *Geowave Commander*, un navire initialement loué jusqu'à mi-2013 et capable de tirer seulement 8 *streamers*. Par anticipation, l'exploitation de ce navire a été arrêtée en juin 2011.

Ces mesures font partie du plan de performance que le Groupe a annoncé fin 2010, et qui a donné lieu à une charge de restructuration de 37 millions de dollars US.

Dans le cadre du plan de performance également, le Groupe a poursuivi sa stratégie de renforcement de sa gestion de la flotte avec le transfert de contrats de prestation d'opérations maritimes vers la joint-venture nouvellement créée entre Eidesvik et CGGVeritas, nommée CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS.

CGGVeritas est propriétaire de cinq navires, copropriétaire de trois navires et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. Les navires 3D détenus par le Groupe en pleine propriété sont les navires *Oceanic Challenger*, *Amadeus*, *Geowave Voyager* (depuis janvier 2011) et *Symphony*. Le navire 3D/2D de faible capacité en propriété est le navire *Princess*.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques actuellement opérés.

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Options d'extension ⁽¹⁾	2D / 3D	Nombre maximum de streamers ⁽²⁾	Longueur du navire (m)
CGG Alizé	1999	n.a.	1999	Mars 2014	n.a.	3D	16	101
Amadeus	1999	n.a.	2001	Propriété	n.a.	3D	8	84
Oceanic Challenger	2000	2005	2005	Propriété	n.a.	3D	12	91
Princess	1986	2001	2005	Propriété	n.a.	2D	3	76
Symphony	1988	1999	2001	Propriété	n.a.	3D	12	121
Veritas Viking ⁽⁸⁾	1998	2006	2007	Décembre 2015	2 x 3 ans + 1 x 17 mois	3D	10	93
Viking II ⁽⁸⁾	1999	n.a.	2007	Mai 2015	n.a.	3D	8	93
Viking Vanquish	1999	2007	2007	Novembre 2020	n.a.	3D	12	93
Veritas Vantage ⁽⁸⁾	2002	n.a.	2007	Juin 2016	n.a.	3D	10	93
Viking Vision ⁽⁸⁾	1993	2007	2007	Juillet 2017	2 x 5 ans	3D	14	105
Bergen Surveyor	1972	1997	2009	Décembre 2012	5 x 1 an	3D	2	66
Geowave Commander	1997	2006	2009	Mai 2013	10 x 1 an	3D	8	85
Geowave Champion ^{(4) (8)}	1994	2012	2009	Décembre 2019	n.a.	3D	12/14	107
Oceanic Phoenix ⁽⁵⁾	2000	2011	2009	Mars 2019	10 x 1 an	3D	12/14	101
Geowave Voyager ⁽³⁾	2005	2009	2009	Propriété	10 x 1 an	3D	12	83
Oceanic Endeavour ⁽⁶⁾	2007	2011	2009	Avril 2018	2 x 5 ans	3D	16	92
Oceanic Vega	2010	n.a.	2010	Juillet 2022	4 x 5 ans	3D	20	106
Elnusa Finder ⁽⁷⁾	2011	n.a.	2011	Mars 2019	1 x 8 ans	3D	4	68
Oceanic Sirius ⁽⁸⁾	2011	n.a.	2011	Octobre 2023	4 x 5 ans	3D	20	106

(1) Nombre d'années.

(2) Points de traction.

(3) Le 13 janvier 2011, le *Venturer* a été vendu à Norfield AS qui nous a vendu le *Geowave Voyager*.

(4) Nombre de streamers avant modernisation des navires.

(5) Ce navire a été nommé *Geowave Master* jusqu'au 17 février 2011.

(6) Ce navire a été nommé *Geowave Endeavour* jusqu'au 9 février 2011.

(7) Ce navire a été nommé *Pacific Finder* jusqu'au 22 décembre 2011, date à laquelle son contrat d'affrètement a été transféré à la joint-venture PT. *Elnusa CGGVeritas Seismic* ; son pavillon a été remplacé par un pavillon indonésien et il a été renommé *Elnusa Finder*.

(8) Les contrats d'affrètement « à temps » des navires suivants ont été remplacés par des contrats d'affrètement « coque nue » respectivement aux dates suivantes : *Geowave Champion* le 13 janvier 2011, *Oceanic Sirius* et *Veritas Viking* le 3 octobre 2011, *Viking Vision* le 24 octobre 2011, *Veritas Vantage* le 3 novembre 2011 et *Viking II* le 7 novembre 2011. La propriété du *Venturer* ayant été transférée le 13 janvier 2011 à *Norfield Shipping AS*, un contrat d'affrètement « coque nue » a alors été conclu ce même 13 janvier 2011.

Notes :

* L'Alizé (en copropriété au sein de *Geomar*), l'Elnusa Finder et le *Bergen Surveyor* sont les seuls navires affrétés « à temps ». Les autres navires sont en propriété pleine ou affrétés « coque nue ». Parmi ceux affrétés en « coque nue », l'Oceanic Sirius et l'Oceanic Vega sont en copropriété, au sein respectivement d'*Oceanic Seismic Vessels AS* et d'*Eidesvik Seismic Vessels AS*.

** Pour les navires suivants, il existe une option d'achat : CGG Alizé, Elnusa Finder, Viking Vanquish, Veritas Vantage, Viking II.

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas avait commandé en 2007 à Eidesvik Offshore la construction de deux navires sismiques de grande capacité. Ces deux navires bénéficient des évolutions technologiques les plus récentes, et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-BOW de Ulstein Design AS. Le premier navire, *Oceanic Vega*, a été livré en juillet 2010. Le second navire, *Oceanic Sirius*, a été livré en octobre 2011. Ces deux navires sont sous contrat d'affrètement « coque nue » pour 12 ans avec respectivement la joint-venture Eidesvik Seismic Vessels AS et la joint-venture Oceanic Seismic Vessels AS. Ces deux navires innovants et de haute capacité font partie intégrante de notre stratégie de renouvellement de la flotte, basée sur le retrait progressif des navires d'ancienne génération et l'introduction de ces nouvelles plateformes. L'architecture de ces navires permettra d'améliorer l'efficacité du déploiement des *streamers* solides de Sercel dans de grandes configurations allant jusqu'à 16 *streamers* de grande longueur ou 20 *streamers* de moindre longueur pour les études à haute définition.

En 2011, l'*Elnusa Finder* a remplacé le navire *Veritas Voyager*, qui a été décommissionné à l'issue de son contrat en avril. Son contrat d'affrètement a été transféré à la joint-venture PT. Elnusa-CGGVeritas Seismic le 22 décembre 2011.

Enfin, l'*Amadeus* a été apporté le 27 mars 2012 à la joint-venture formée avec Petrovietnam Technical Services Corporation (PTSC).

Description de l'activité 2011

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le marché de la Marine compte quatre acteurs clé, à savoir CGGVeritas, WesternGeco, PGS et Fugro qui représentaient à eux seuls, au 31 décembre 2011, environ 85 % de la capacité mondiale.

D'après les estimations du Groupe, 5 navires ayant une capacité opérationnelle de 8 *streamers* ou plus ont été ajoutés en cours d'année par divers contracteurs à la flotte mondiale de navires sismiques 3D, portant la flotte mondiale de 55 à 60 navires à fin 2011. En conséquence, une situation surcapacitaire persistante en matière d'offre a pesé négativement sur les prix tout au long de l'année. De plus, 2011 a été marquée par de faibles niveaux d'activité dans des zones traditionnelles telles que la Méditerranée, l'Inde en fin d'année et le golfe du Mexique tout au long de l'année suite aux retards et incertitudes réglementaires consécutives à l'accident de Macondo ; il en a résulté une situation surcapacitaire, un risque accru de *stand-by* commercial pour les contracteurs non protégés par des contrats de longue durée et une pression additionnelle sur le niveau de prix.

Le total des activités sismiques marines — contractuel et multiclients — a représenté 1 343 millions de dollars US (957 millions d'euros), soit 42 % du chiffre d'affaires total du Groupe et 59 % du chiffre d'affaires total des Services en 2011.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMIQUES MARINES EN MODE CONTRACTUEL

En 2011, la flotte 3D a été déployée pour 92 % sur des programmes d'acquisition marine contractuelle.

Le chiffre d'affaires total de l'activité acquisition marine contractuelle s'est élevé à 977 millions de dollars US (696 millions d'euros), en hausse de 26 % en dollars US par rapport à 2010. Cette activité a ainsi représenté 43 % du chiffre d'affaires total des Services et 31 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMIQUES MARINES EN MODE MULTICLIENTS PAR CGGVERITAS

La réalisation d'études multiclients a représenté 8 % du temps d'utilisation de la flotte 3D de grande capacité en 2011.

En 2011, CGGVeritas a poursuivi le développement en volume et en qualité de sa bibliothèque marine avec l'introduction de son offre BroadSeis au Brésil et en mer du Nord.

Dans le golfe du Mexique, les difficultés créées par le moratoire sur les activités d'exploration offshore mise en place par le gouvernement américain, suite à l'explosion de la plateforme Macondo, se sont progressivement résorbées en 2011, sans toutefois permettre la reprise du programme multiclients *Wide Azimuth* du Groupe. La couverture *Wide Azimuth* de la bibliothèque multiclients de CGGVeritas porte sur plus de 54 000 kilomètres carrés.

Au Brésil, l'extension vers le sud de la bibliothèque de CGGVeritas dans le bassin de Santos a été terminée en 2011. Deux nouvelles phases d'extension ont été démarrées au Nord-Est du bassin, incluant un premier projet BroadSeis qui fournira à l'industrie une image de haute qualité et continue jusqu'aux gisements importants du bassin de Campos. La couverture au Brésil représente maintenant plus de 90 000 kilomètres carrés.

La bibliothèque de données de mer du Nord de CGGVeritas s'enrichit également de l'introduction de sa technologie BroadSeis. En effet, une nouvelle phase de 2 200 kilomètres carrés a été ajoutée au sein de la zone de Cornerstone. Les résultats montrent une amélioration très significative de la résolution et de l'image des réservoirs profonds. Le programme du Groupe inclut aussi deux nouvelles phases qui ciblent une nouvelle province gazière dans le Sud de la mer du Nord.

En septembre 2011, CGGVeritas a conclu un accord stratégique avec Spectrum ASA par lequel, dans une démarche de recentrage sur le marché multiclients 3D, CGGVeritas a vendu la majeure partie de sa librairie 2D tout en établissant les bases d'une collaboration future pour des projets 2D stratégiques. La transaction, de 40 millions de dollars US, s'est accompagnée d'une prise de participation dans le capital de Spectrum ASA à hauteur de 25 % à la même date.

En 2011, CGGVeritas a investi 100 millions de dollars US (71 millions d'euros) en acquisition et traitement de données multiclients marine. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques marines multiclients en 2011 s'est élevé à 365 millions de dollars US (260 millions d'euros), correspondant à 16 % du chiffre d'affaires total des Services. Il est en baisse de 6 % en dollars US par rapport à 2010, en conséquence de la réduction des investissements.

Le niveau de préfinancement a été élevé, à 63 %, et les données multiclients de la bibliothèque situées dans les zones clés ont bénéficié d'un fort intérêt de la part des clients. Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable de la bibliothèque multiclients marine était de 392 millions de dollars US (303 millions d'euros).

Les après-ventes multiclients en 2011 se sont élevées à 303 millions de dollars US (216 millions d'euros).

PERSPECTIVES 2012

Dans un marché difficile en 2011, encore marqué par une surcapacité qui a pesé sur les prix, CGGVeritas a maintenu sa part de marché en acquisition sismique marine et continué son important programme d'investissement, qui lui permet d'être bien placé pour tirer profit du contexte commercial plus favorable qui se profile en 2012.

► Le programme de performance annoncé en 2010 sera presque totalement achevé en 2012. Il vise à moderniser la flotte avec des bateaux opérés selon les meilleurs standards et avec les meilleurs équipements. En 2012, il sera notamment procédé à :

- » la poursuite des travaux destinés à améliorer la puissance et la fiabilité de la propulsion des navires. En particulier, le *Geowave Champion* retournera en opérations après une importante conversion et modernisation ;
- » l'équipement de l'ensemble de la flotte en *streamers* Solid Sentinel, équipés de surcroît des outils de positionnement latéral et vertical Nautilus ;
- » l'équipement de l'ensemble de la flotte avec la technologie BroadSeis ;
- » la finalisation du mouvement engagé en 2010 et consistant à concentrer sur deux prestataires les opérations maritimes des navires (*shipmanagement*). Chacun de ces deux fournisseurs verra une partie de sa rémunération liée à la disponibilité et à la performance des navires qu'il opère ;
- » la réception du premier *Support Vessel* (bateau d'appoint servant au ravitaillement et à la sécurité maritime du navire sismique) délivré par la compagnie Bourbon.

Au final, la flotte de CGGVeritas, largement restructurée et améliorée pendant la partie basse du cycle économique, sera la plus importante et la mieux équipée au sein de l'industrie sismique.

► En parallèle, la Division Marine renforcera en 2012 ses initiatives visant à réduire ses coûts et à optimiser sa performance :

- » amélioration du support aux opérations pour réduire le temps mort maritime et sismique ;
- » réorganisation de la chaîne des fournisseurs ;
- » augmentation de la vitesse moyenne des bateaux, et donc de leur capacité de production, en tirant profit des capacités de propulsion améliorées des navires, et également d'équipements mis à l'eau plus performants ;

» augmentation du nombre moyen de *streamers* par bateau (plus de 11 *streamers* en moyenne par navire contre 10 en moyenne pour les principaux autres acteurs de l'industrie).

► Enfin, CGGVeritas poursuivra sa stratégie de différenciation technologique et commerciale :

- » en positionnant la grande majorité de ses navires sur le segment 3D 12 *streamers* et plus ;
- » en tirant profit de la supériorité de sa solution BroadSeis ;
- » en travaillant de façon plus étroite encore avec la Division Traitement, Imagerie & Réservoir de CGGVeritas, pour offrir aux clients de meilleures solutions d'ensemble, dans des délais réduits ;
- » en continuant à s'allier avec des acteurs locaux qui lui ouvrent des marchés aujourd'hui fermés.

► Pour ce qui concerne les activités multiclients, le Groupe compte tirer parti de sa bibliothèque bien positionnée et constituée de données sismiques récentes situées dans des zones clés. Les investissements multiclients en nouveaux programmes vont être augmentés en 2012.

Au final, grâce à sa flotte renouvelée, à son importante bibliothèque multiclients faite de données récentes et à son traitement sismique à fort contenu technologique, le Groupe CGGVeritas est idéalement placé pour accroître sa position de leader dans l'industrie.

C. Traitement, Imagerie & Réservoir

Présentation générale

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D) ou en données sismiques 4D (acquisition répétitive sur une même zone avec un intervalle de temps). Le Groupe a développé ses propres logiciels, tels *geovation* pour le traitement sismique et la gamme Hampson-Russell pour le réservoir. Les images générées par les logiciels de CGGVeritas ou de tiers sont ensuite interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par les compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, sélectionner les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production.

Le Groupe fournit des services de traitement de données sismiques et d'imagerie par l'intermédiaire de son réseau de centres de traitement et de ses équipes réservoirs spécialisées, implantées dans le monde entier. À fin 2011, CGGVeritas disposait d'un réseau mondial de 43 centres de traitement, dont 30 centres internationaux et régionaux ouverts à tous les clients, et 13 centres consacrés à des clients donnés.

Description de l'activité de Traitement, Imagerie & Réservoir

CGGVeritas réalise le traitement de données sismiques enregistrées par ses propres équipes d'acquisition terrestre et marine, ainsi que celui de données provenant de tiers. La

demande en services de traitement de données a été soutenue en 2011 et celle faisant appel à des technologies d'imagerie à haute valeur ajoutée s'est accrue. L'offre de CGGVeritas comprend aussi du retraitement de données sismiques, qui consiste à utiliser de nouvelles technologies pour améliorer la qualité des images sismiques acquises dans le passé.

L'innovation, le développement et la mise en œuvre rapide de nouvelles technologies de traitement de données et d'imagerie est une caractéristique très importante de nos activités.

CGGVeritas dispose de 5 grands centres internationaux de traitement situés à Houston, à Londres, à Singapour, à Paris et à Calgary, que vient compléter un réseau de 25 centres régionaux ouverts à tous nos clients. Les clients de CGGVeritas bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'expertise de nos équipes partout dans le monde, ainsi qu'à une puissance informatique inégalée. Cette offre est complétée par 13 centres « dédiés » qui font de CGGVeritas le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres dédiés, installés dans les bureaux mêmes des clients, répondent à la fois au choix des compagnies pétrolières de sous-traiter le traitement de leurs données sismiques et au besoin de proximité de leurs équipes pluridisciplinaires. Ils permettent également aux spécialistes du Groupe de travailler en liaison directe avec leurs clients et d'adapter et de faire évoluer les technologies de CGGVeritas en fonction des demandes spécifiques qui leur sont adressées.

CGGVeritas a mis en place une politique d'évolution de ses capacités informatiques qui lui permet de tirer rapidement parti des avancées des technologies de l'information. Ainsi, la capacité du Groupe à livrer un produit fini à ses clients dans des délais courts ne cesse de s'améliorer.

En aval des activités de traitement et de retraitement, CGGVeritas réalise des études intégrées de réservoir allant jusqu'à la simulation complète des réservoirs. Dans ce cadre, le Groupe utilise des technologies haut-de-gamme telles l'inversion stratigraphique et la modélisation stochastique, qui permettent de caractériser les réservoirs. Parallèlement, CGGVeritas a renforcé sa présence mondiale notamment grâce à la dissémination des équipes de Hampson-Russell dans les centres ouverts et à l'acquisition de Petrodata Consulting LLC, basée à Moscou, offrant aux compagnies pétrolières la modélisation statique et dynamique des réservoirs, l'évaluation des réserves, la réduction des risques d'exploitation et les études d'optimisation de l'exploitation de champs pétroliers existants.

CGGVeritas met à disposition dans ses centres de traitement de Houston, Londres et Singapour des espaces de visualisation qui permettent aux équipes d'ingénieurs et de géophysiciens de ses clients d'étudier et d'interpréter de larges volumes de données complexes en trois dimensions. Ces centres de visualisation disposent en effet d'outils d'imagerie interprétative de pointe, permettant d'élaborer des modèles géophysiques et d'affiner l'interprétation des données, aussi complexes soient-elles. Cette technologie, associée à l'expertise de CGGVeritas, permet aux compagnies pétrolières d'explorer des terrains complexes tels que les couches salifères en eaux profondes du golfe du Mexique.

Au sein de la Division, des scientifiques sont aussi disponibles pour réaliser des interprétations géologiques et géophysiques avancées. Utilisant des logiciels tiers ou les propres solutions CGGVeritas, ces experts mondiaux modélisent les surfaces souterraines pour les clients du Groupe et les conseillent sur la meilleure façon d'exploiter les réservoirs. Leur expertise touche à la fois aux activités d'exploration et de production.

CGGVeritas propose par ailleurs des licences d'utilisation de son logiciel d'interprétation Hampson-Russell aux sociétés qui désirent réaliser elles-mêmes leur propre interprétation. La recherche et le développement pour l'amélioration des technologies sont permanents. Hampson-Russell a commercialisé très à l'avance la nouvelle version de son logiciel *HRS-9* en même temps que le nouveau programme *LithoSI*. Des améliorations majeures apportées à *geovation*, qui préfigurent les futurs besoins, sont au stade du développement. Les versions commercialisées des logiciels n'intègrent pas certaines améliorations techniques propriétaires, que nous gardons en attendant que le marché y porte de l'intérêt.

Description de l'activité 2011

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le secteur du traitement de données est dominé par CGGVeritas et WesternGeco. Le marché se caractérise par une fidélité des clients plus importante que dans les secteurs d'acquisition, comme l'illustre notamment l'existence de centres dédiés *in situ* chez certains clients. Grâce aux avancées importantes des technologies informatiques, les capacités de traitement ont significativement augmenté en 2011. Ces progrès ont contribué à l'amélioration de la qualité et des délais du traitement et permis l'utilisation d'algorithmes de plus en plus complexes et plus précis.

En 2011, le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir s'est élevé sur l'année à 443 millions de dollars US (316 millions d'euros), soit une hausse de 14 % en dollars US par rapport à 2010, une croissance importante due notamment à l'intérêt accru des clients pour le traitement en haute définition. Ce secteur a ainsi représenté, en 2011, 14 % du chiffre d'affaires du Groupe et 19 % du chiffre d'affaires total des Services.

PERSPECTIVES 2012

La position de CGGVeritas dans le traitement de données, l'imagerie et le suivi de réservoir ainsi que les compétences et la réputation de ses experts et géophysiciens font du Groupe la référence sur ce secteur.

La stratégie de CGGVeritas en Traitement, Imagerie & Réservoir consiste à :

- ▶ renforcer le positionnement haut-de-gamme en continuant à développer les technologies de pointe telles que l'imagerie profondeur, l'imagerie 3D *Wide Azimuth*, les multicomposants, le traitement 4D et la caractérisation de réservoirs ;

- ▶ poursuivre sa politique de proximité du client à travers ses centres régionaux et dédiés dans les zones à fort potentiel ;
- ▶ renforcer les synergies entre l'acquisition sismique et le traitement. Par exemple, l'utilisation de la technologie

BroadSeis pour les données marines sismiques à large fréquence passe par l'intégration des équipements d'enregistrement de Sercel avec des techniques d'acquisition et de traitement propriétaires.

1.3.2. Équipements géophysiques

Présentation générale

CGGVeritas fabrique ses équipements sismiques à travers Sercel, qui est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au groupe CCGVeritas. Au 31 décembre 2011, Sercel exploitait cinq principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (États-Unis), Alfreton (Angleterre) et Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. ⁽¹⁾, située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %, et au travers de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel ⁽²⁾ »), une filiale de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., située à Xian. Par ailleurs, quatre sites français, situés à Toulouse, Les Ulis, Toulon et Brest, sont consacrés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Au titre des équipements sismiques terrestres, le système d'enregistrement 428XL de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL, telles que notamment son architecture évolutive et la volatilité des

moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique) permettant de former un véritable réseau suffisamment flexible pour éviter les obstacles du terrain. Le 428XL offre également de très grandes capacités d'enregistrement, requises pour l'acquisition en multi-composante ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (*Micro Electro Mechanical Systems*).

Cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câble, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd., société acquise en septembre 2006. La technologie est désormais totalement intégrée au sein de notre système 428 d'enregistrement terrestre.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme sources sismiques à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, tels le VE464. Les vibrateurs de la famille Nomad, dont le Nomad 65, sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, et sont adaptés à l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. en Chine a permis à cet égard à Sercel, tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois.

(1) Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., le conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Le conseil de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. est composé de neuf membres, dont cinq sont désignés par Sercel, deux par chacun des actionnaires représentant respectivement 29,04 % et 19,96 % du capital. Le président du conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le directeur général, chargé d'appliquer les décisions du conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 19,96 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, la dissolution/fusion de la société, les augmentations ou réductions de capital et les cessions de parts sont prises à l'unanimité, conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des deux tiers. Toutes les autres décisions, notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du directeur général, sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

(2) La joint-venture Xian-Sercel, constituée à 60 % — 40 % entre respectivement BGP et Sercel, a été transférée à Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., qui en est devenu le seul actionnaire en date du 4 novembre 2010.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 408 et les dernières méthodes de fabrication de *streamers*. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché, et bénéficie désormais des performances accrues apportées par le passage à la technologie 428. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de *streamers* solides Sentinel qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultant des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui, le *streamer* Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques.

Sercel a lancé récemment la commercialisation du SeaRay, câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble, maintenant fondé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multi-composante grâce à ses capteurs numériques DSU.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des *streamers* et des sources sismiques, et avec le SeaProNav, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des *streamers*.

Sercel, via Optoplan, a livré en 2010 son premier système permanent avec des câbles à fibre optique.

Sercel a amélioré sa gamme de produits et ses parts de marché par une politique active d'acquisition de technologies ou d'activités, sur la lancée de l'acquisition de GeoScience Corporation en décembre 1999 et de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine, et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd., société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câble. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation. Au début de l'année 2009, Sercel a acquis Optoplan, la filiale de Wavefield spécialisée dans les câbles optiques de fond de mer.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie-Pacifique.

Description de l'activité 2011

En 2011, Sercel a réalisé un chiffre d'affaires total de 1 142 millions de dollars US (816 millions d'euros) en

augmentation de 14 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, avec une croissance similaire à celle du marché des équipements géophysiques.

Le chiffre d'affaires externe de Sercel s'établit à 891 millions de dollars US (636 millions d'euros), en augmentation de 9 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, et a ainsi contribué à hauteur de 28 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Selon les estimations de CGGVeritas, le marché mondial des équipements géophysiques s'est accru de 14 % en 2011. Cette croissance a été essentiellement liée à la demande en équipements terrestres, avec notamment la croissance des équipes à grand nombre de canaux, alors que la demande marine s'est contractée avec la réduction du nombre de nouveaux bateaux. Le Groupe estime que la part du marché des équipements détenue par Sercel s'établit autour de 60 %.

Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques marine est Ion Geophysical Inc. Pour les produits terrestres, les concurrents sont Inova (joint-venture entre BGP et ION Geophysical Inc.) et Oyo Geospace. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. CGGVeritas estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

PERSPECTIVES 2012

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime que le marché des équipements géophysiques devrait connaître en 2012 une croissance de l'ordre de 10 %, la part de marché de Sercel devant rester identique, voire augmenter. Par ailleurs, il est constaté sur le marché un intérêt accru tant en marine qu'en terrestre pour les systèmes à grand nombre de canaux d'enregistrement pour les études de haute définition. Cette tendance devrait perdurer en 2012 et devrait profiter à Sercel compte tenu de sa forte base installée. En conséquence, sur la base de nos hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies et sur sa présence géographique diversifiée, notamment dans les marchés en croissance. Par ailleurs, l'acquisition de Geophysical Research Corporation va permettre à Sercel de renforcer sa diversification dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée.

1.4. LISTE DES PRINCIPALES IMPLANTATIONS DU GROUPE

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Paris, France	Siège social de CGGVeritas SA	31	Loué	2016
Services géophysiques				
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA et centre de traitement de données	892	Loué	2022
Massy, France	CGGVeritas University	13	Loué	2020
Redhill, Angleterre	Bureaux administratifs et centre informatique opérationnel	40	Loué	2029
Crawley, Angleterre	Bureaux de Manor Place de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	72	Loué	2012
Crawley, Angleterre	Bureaux de Crompton Way de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	318	Loué	2028
Oslo, Norvège	Bureaux de CGG Marine Resources Norge AS et centre de traitement de données de CGG Services Norge (succursale)	40	Loué	2013
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services (Norway) AS, Wavefield Inseis AS, Exploration Vessel Resources, Exploration Investment Resources II AS et Multifield Geophysics AS	113	Loué	2019
Le Caire, Égypte	Centre de traitement de données	75	Propriété	n.a.
Lagos, Nigeria	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	30	Loué	2013
Genève, Suisse	Siège social de CGGVeritas International	30	Loué	2017
Moscou, Russie	Siège social de CGGVostok et centre de traitement de données	24	Loué	2013
Luanda, Angola	Bureaux de CGG Explo (succursale) et centre de traitement de données	20	Loué	2015
Kuala Lumpur, Kuching, Malaisie	Siège social de CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	78	Loué	2014
Mumbai, Inde	Siège social de CGGVeritas Services India Pvt. Ltd. et centre de traitement de données	42	Loué	2016
Singapour	Siège social de CGGVeritas Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	236	Loué	2019
Djakarta, Indonésie	Siège social de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	45	Loué	2014
Pékin, Chine	Siège social de CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de recherche et développement	25	Loué	2012
Perth, Australie	Siège social de CGGVeritas Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	50	Loué	2014
Bangkok, Thaïlande	Bureaux de CGGVeritas Services SA (succursale)	16	Loué	2013

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Calgary, Canada	Siège social de CGGVeritas Services (Canada) Partnership et Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	184	Loué	2015
Calgary, Canada	Bureaux des Opérations Terrestres (Canada)	75	Loué	2014
Houston, Texas, USA	Bureaux principaux de CGGVeritas Services (U.S.) Inc. et centre de traitement de données	672	Loué	2020
Rio de Janeiro, Brésil	Siège social de CGG Do Brazil et centre de traitement de données	57	Loué	2012-2013
Villahermosa, Mexique	Centre de traitement de données	115	Loué	2013
Mexico, Mexique	Siège social de CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	23	Loué	2013
Caracas, Venezuela	Bureaux administratifs d'EXGEO CA	13	Loué	2013
Caracas, Venezuela	Entrepôt	n.a.	Loué	2012
Équipements géophysiques				
Carquefou, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement et la fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine.	527	Propriété	n.a.
Saint-Gaudens, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs aux câbles géophysiques, le développement relatif aux véhicules vibrateurs et aux outils de puits ainsi qu'à leur fabrication.	222	Propriété	n.a.
Houston, États-Unis	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication.	593	Propriété/loué	n.a./2014
Xu Chui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones.	472	Propriété	n.a.
Calgary, Canada	Bureaux et entrepôts de Sercel	14	Propriété	n.a.

1.5. POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement

La capacité de CGGVeritas à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique repose sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGGVeritas concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit :

	2011		2010		2009	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires HT	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires HT	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de R&D brutes	84	4	93	4,1	85	3,8

données sismiques multicomposantes, l'imagerie structurale et l'amélioration de la performance opérationnelle durant les acquisitions de données, afin d'en augmenter l'efficacité et la sécurité. Fortes d'environ 580 employés, les équipes de recherche et développement (« R&D ») sont réparties dans le monde entier.

CGGVeritas a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CGGVeritas continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment l'IFP Énergies Nouvelles.

Principaux faits marquants en 2011 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D (incluant les coûts de développement capitalisés) du Groupe ont atteint 84 millions d'euros (118 millions de dollars US) en 2011, soit environ 4% du chiffre d'affaires.

Dans le domaine de l'acquisition marine, le succès a été au rendez-vous en 2011 pour la solution intégrée BroadSeis. BroadSeis repose sur la combinaison de trois éléments de différenciation de CGGVeritas : le streamer solide de Sercel, le plus silencieux du marché ; une configuration d'acquisition originale reposant sur le positionnement de streamers à des profondeurs en eau variable ; des algorithmes de traitement innovants et adaptés à cette configuration d'acquisition particulière. Ces différentes composantes ont été brevetées pour assurer l'exclusivité de cette solution à CGGVeritas. BroadSeis permet une amélioration considérable de la qualité des données acquises par streamer, en élargissant le spectre des fréquences utilisées. Les basses fréquences, moins atténuées, permettent d'imager la terre beaucoup plus profondément, alors que les hautes fréquences amènent une résolution jamais atteinte auparavant.

En 2011, plus de 20 acquisitions BroadSeis commerciales ont été réalisées, permettant de révéler tout le potentiel de ce procédé. Il a en outre été adapté et validé pour répondre à des besoins variés : imagerie sous basalte ou sous sel, mise en évidence des anomalies AVO, inversion des données pour la caractérisation des réservoirs, utilisation pour la sismique répétitive (4D), etc. Une amélioration supplémentaire a été apportée à l'offre BroadSeis avec l'introduction d'une source

marine à large bande permettant d'élargir la gamme de fréquence des données acquises de 2,5 Hz à 200 Hz. Ce système innovant a déjà connu une première commercialisation.

Dans le domaine du *monitoring* des champs marins, CGGVeritas a amélioré le design de son capteur sismique récupérable de fond de mer (ou node), Trilobit, et, conforté par le décollage de ce marché, a lancé la construction de 800 nodes supplémentaires. Un équipage disposant ainsi de 1 000 Trilobit sera opérationnel au deuxième trimestre de 2012. À la différence des *streamers* tractés par les bateaux, les nodes permettent d'enregistrer dans les zones obstruées par les plateformes et autres installations de production ; ils permettent également d'enregistrer les ondes de cisaillement, porteuses d'informations additionnelles par rapport aux ondes de compression habituellement utilisées. Outre la qualité de ses enregistrements, qui repose notamment sur un très bon couplage au sol et à ses mouvements, le Trilobit se caractérise face aux systèmes concurrents par l'efficacité des opérations que ses caractéristiques permettent.

Afin d'accélérer le déploiement et la récupération des nodes, des études ont été lancées en vue d'utiliser des drones pour les véhiculer. Selon ce nouveau concept opérationnel, un grand nombre de drones pourraient être déployés très rapidement, se diriger ensuite de façon autonome vers la position qui leur aura été assignée, puis rejoindre le bateau porteur après enregistrement des données.

Dans le domaine de l'acquisition terrestre, les efforts ont porté notamment sur le traitement et l'intégration des données sismiques enregistrées dans les puits afin d'améliorer les résultats de la sismique de surface. En ce qui concerne le *monitoring*, l'ingénierie du système SeisMovie a été revue afin de garantir dans la durée le fonctionnement des sources piézoélectriques enfouies. Ce système a à nouveau montré sa capacité à détecter les variations infimes dans la couche réservoir liées aux opérations de production. SeisMovie trouve des champs d'application majeurs dans le domaine des hydrocarbures non conventionnels : huiles lourdes et gaz de schiste. Enfin, l'offre de CGGVeritas concernant les gaz de schiste (caractérisation des zones de forage favorables en phase d'exploration, et suivi en temps réel des opérations de fracturation hydraulique) a rencontré un grand succès en Amérique du Nord.

En imagerie profondeur, CGGVeritas a conforté sa place de leader en lançant son nouvel outil d'inversion complète du champ d'onde (*Full Waveform Inversion*). Une première étude commerciale a montré la valeur de cet outil dont les principes sont connus de longue date, mais dont l'implémentation industrielle est extrêmement complexe. Dans des conditions favorables, l'inversion complète du champ d'onde permet d'améliorer considérablement la précision du champ de vitesses sismiques souterrain, d'où une image finale fortement améliorée. Les centres de calcul ont également largement

déployé les processeurs graphiques GPU qui permettent à un coût faible, mais au prix d'une adaptation des programmes informatiques, de doper les performances de calcul.

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques, qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée, mais également d'optique ou d'acoustique. Ayant atteint leur maturité industrielle, les systèmes Nautilus (contrôleur de positionnement latéral et en profondeur des *streamers*) et SeaProNav (système de navigation intégrée) constituent maintenant les standards de référence pour l'équipement de la flotte de CGGVeritas. De même l'optimisation des opérations d'acquisition réalisées avec le câble sous-marin récupérable Searay permet des records de performance dans son utilisation, par exemple actuellement en Arabie Saoudite. Sercel a également mis sur le marché en 2011 des produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres, notamment l'unité et le câble Giga Transverse permettant de collecter simultanément les données de 100 000 canaux (10 fois plus que précédemment, ce qui ouvre la voie à des études de très haute densité), ainsi qu'une nouvelle version du DSU1 plus petite et plus facile d'emploi.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les développements technologiques majeurs intervenus récemment permettent de fournir des données de plus en plus précises à un prix maîtrisé. Ces progrès présentent un caractère critique pour les clients pétroliers.

Du côté de la production, les améliorations des techniques de *monitoring*, tant au niveau des équipements d'acquisition qu'au niveau du traitement des données sismiques, permettent d'optimiser la production, d'améliorer la récupération et d'allonger les durées de vie des champs par une gestion appropriée. Dans des régions pétrolières majeures telles que la mer du Nord ou le Moyen-Orient, ces enjeux revêtent une importance cruciale pour les opérateurs.

Dans le domaine de l'exploration, les succès obtenus par la R&D dans le domaine sismique aident à reconnaître des prospects de plus en plus difficiles à identifier et à réduire les risques de forage associés. Ainsi le taux de succès des puits d'exploration tend à augmenter alors même que les cibles faciles ont été les premières forées. L'apport des nouvelles technologies justifie le retraitement régulier de données anciennement acquises, et, de plus en plus, de réacquérir de nouvelles données sismiques sur des surfaces déjà couvertes par le passé. Ainsi les progrès techniques conditionnent directement l'activité, notamment dans le segment multiclients.

Parallèlement, la nécessité de renouveler leur domaine minier conduit les pétroliers à s'intéresser à des régions de plus en plus difficiles et complexes, que ce soit pour des raisons géologiques, ou pour des raisons d'accès ou de fragilité environnementale (transition, jungle, arctique, piémonts, etc.).

Ces nouveaux besoins correspondent à de nouveaux défis pour les équipes de R&D des entreprises sismiques majeures.

Dans ce contexte, plusieurs axes de progrès se dégagent, notamment :

- ▶ l'amélioration de la qualité des données, notamment en élargissant la gamme de fréquences enregistrées (les hautes fréquences permettant une meilleure résolution et ainsi une meilleure caractérisation géologique des réservoirs, les basses fréquences assurant une meilleure pénétration pour traquer des objectifs de plus en plus profonds) ;
- ▶ l'augmentation de la quantité de données par une plus grande densité d'acquisition, et en augmentant la couverture azimutale, de façon à explorer la cible géologique sous tous les angles possibles ;
- ▶ l'association de données de plus en plus diverses (ondes de cisaillement, données de puits, données électromagnétiques et données gradiométriques en particulier) pour parvenir à une image la plus exacte possible du sous-sol, de ses caractéristiques en termes de porosité et de perméabilité, et de son contenu en fluides (eau et hydrocarbures).

Le montant total des dépenses consacrées à la R&D devrait continuer à croître en 2012 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels

En 2009 et 2010, les investissements du Groupe se sont élevés respectivement à 421 millions d'euros (586 millions de dollars US) et 520 millions d'euros (691 millions de dollars US). En 2011 les investissements du Groupe sont en baisse à 446 millions d'euros (626 millions de dollars US).

Les investissements industriels pour les exercices 2009, 2010 et 2011 étaient respectivement de 192 millions d'euros (267 millions de dollars US), 226 millions d'euros (300 millions de dollars US) et 283 millions d'euros (397 millions de dollars US), tandis que les investissements multiclients étaient pour leur part respectivement de 229 millions d'euros (319 millions de dollars US), 219 millions d'euros (291 millions de dollars US) et 163 millions d'euros (229 millions de dollars US).

En 2011, les investissements industriels ont été alloués pour un montant brut de 426 millions d'euros (598 millions de dollars US) dans les Services, notamment en Marine. Dans les

équipements, Sercel a investi, en 2011, 20 millions d'euros (28 millions de dollars US).

En 2012, CGGVeritas prévoit d'investir de l'ordre de 250 millions de dollars US en investissements industriels récurrents, 65 millions de dollars US au titre de l'achèvement de la modernisation du navire *Geowave Champion*, ainsi qu'entre 200 millions de dollars US et 250 millions de dollars US en investissements multiclients marine et entre 120 millions de dollars US et 150 millions de dollars US en investissements multiclients terrestre.

D'une manière générale, les investissements industriels sont financés sur les capitaux permanents du Groupe. Les investissements multiclients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et ont représenté 71% des investissements réalisés en 2011.

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Depuis le début de l'exercice 2012, les principaux événements intervenus au sein du Groupe ont été les suivants :

▶ Litiges et arbitrages :

Voir paragraphe 6.8. « Litiges et arbitrages ».

▶ Acquisition de Geophysical Research Company LLC par Sercel :

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Company (GRC), société basée à Tulsa, Oklahoma (États-Unis) pour un montant global de 50 millions de dollars US auquel s'ajoute un paiement différé potentiel dans les 3 ans d'un montant de 17 millions de dollars US. Créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière. Avec près de 120 employés, le chiffre d'affaires 2011 de GRC est estimé à 22 millions de dollars US.

Cette acquisition renforce la diversification de Sercel dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée, attendu en forte croissance dans les prochaines années. La gamme de sondes à mémoire de GRC complète celle de Sercel dans ce domaine et étend sa couverture géographique.

Les nombreux nouveaux produits de GRC prévus d'être lancés dans les deux prochaines années bénéficieront de la technologie et du savoir-faire industriel de Sercel.

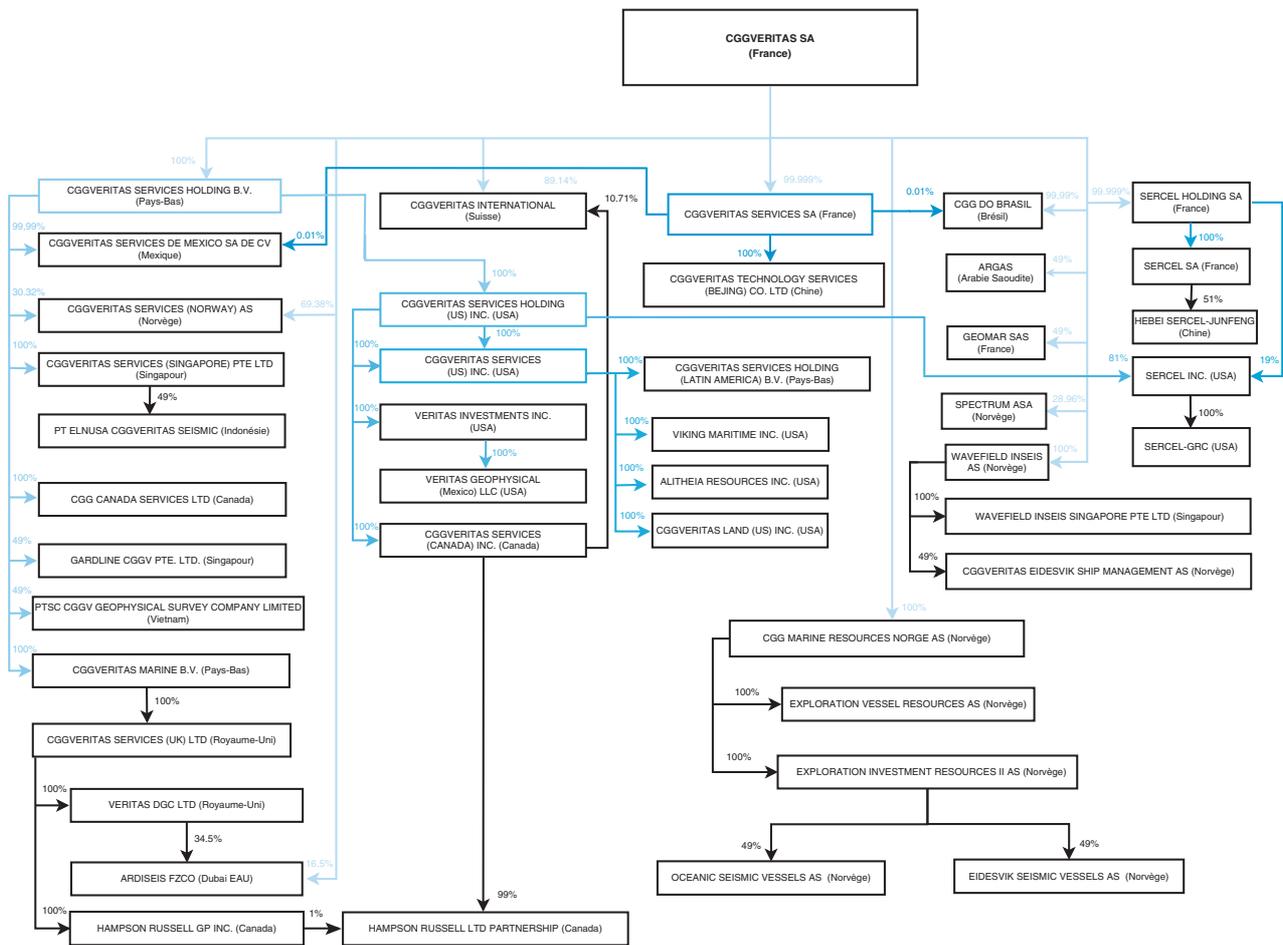
▶ Contexte géopolitique :

Les risques géopolitiques dans les régions où le Groupe exerce son activité demeurent élevés, notamment au regard de la situation actuelle en Syrie, des tensions en Iran et de la poursuite des périodes de transition en Égypte, en Libye, en Tunisie et en Irak.

1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPE

1.7.1. Organigramme

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (CGGVeritas) est la société mère du Groupe. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :



1.7.2. Relations intragroupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverses natures, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché. Les prestations d'assistance et de conseil de la société mère aux principales filiales du Groupe en matières financière, administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées par une redevance assise sur le

chiffre d'affaires de la filiale concernée ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies. La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale. Enfin, les ventes d'équipements géophysiques entre Sercel et ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont également réalisées à des conditions de vente équivalentes à celles appliquées aux clients extérieurs au Groupe.

Au cours des exercices 2011, 2010 et 2009, les flux financiers de la maison mère vers les filiales ont été les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Prestations de services rendus	10,3	10,6	10,8
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	0,1	0,1	0,1
TOTAL	10,4	10,7	10,9

Au cours des exercices 2011, 2010 et 2009, les flux financiers des filiales vers la maison mère ont été les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Achat d'équipement et de matières consommables	—	—	—
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	0,7	0,1	0,7
TOTAL	0,7	0,1	0,7

1.7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGGVeritas, le sous-groupe Services et le sous-groupe Équipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux sous-groupes sont respectivement décrites aux paragraphes 1.3.1. et 1.3.2.

IFRS

<i>(En millions d'euros sauf pour les effectifs)</i>	CGGVeritas	Filiales Services	Filiales Sercel	Ajustements de consolidation	Total Groupe CGGVeritas
2011					
Actifs non courants	4 278,7	4 521,8	265,7	(5 140,6)	3 925,3
Dettes financières	1 484,7	1 082,3	7,4	(1 078,0)	1 496,4
Disponibilités et titres de placement court-terme	263,0	103,2	44,5	—	410,7
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	841,9	327,0	386,1	(972,6)	581,4
Dividendes versés à CGGVeritas	—	113,6	475,8	(589,4)	—
Chiffre d'affaires	10,5	1 632,4	815,8	(191,0)	2 267,7
Résultat d'exploitation	(21,7)	6,2	253,7	(90,3)	147,9
Résultat net	529,2	(100,2)	160,1	(598,3)	(9,2)
Capitaux propres	2 626,4	3 586,3	882,8	(4 089,1)	3 006,4
Effectif	36	4 987	2 175	—	7 198
2010					
Actifs non courants	3 204,0	3 482,5	274,9	(3 211,0)	3 750,4
Dettes financières	1 027,1	1 398,3	11,4	(955,7)	1 481,1
Disponibilités et titres de placement court-terme	211,3	71,8	52,8	—	335,9
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	265,8	319,0	33,8	(168,6)	450,0
Dividendes versés à CGGVeritas	—	134,4	32,4	(166,8)	—
Chiffre d'affaires	10,9	1 567,6	753,6	(146,0)	2 186,1
Résultat d'exploitation	0,6	(68,6)	217,2	(82,0)	67,2
Résultat net	189,6	(140,0)	149,3	(242,9)	(44,0)
Capitaux propres	2 094,8	2 315,5	732,7	(2 273,1)	2 869,9
Effectif	39	5 056	2 169	—	7 264
2009					
Actifs non courants	2 537,8	2 496,5	271,6	(1 822,0)	3 483,9
Dettes financières	915,9	1 023,4	12,8	(555,8)	1 396,3
Disponibilités et titres de placement court-terme	291,8	110,4	78,1	—	480,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1,3	659,1	104,2	(147,8)	616,8
Dividendes versés à CGGVeritas	—	35,2	64,5	(99,7)	—
Chiffre d'affaires	11,7	1 708,2	616,2	(102,9)	2 233,2
Résultat d'exploitation	14,9	(258,0)	133,8	(51,3)	(160,6)
Résultat net	(17,9)	(318,2)	89,3	(12,1)	(258,9)
Capitaux propres	2 009,9	1 378,9	579,6	(1 266,9)	2 701,5
Effectif	40	5 274	2 186	—	7 500

2

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

2.1	ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	30
2.1.1	Environnement	30
2.1.1.1	Organisation de la gestion environnementale du Groupe	30
2.1.1.2	Objectifs fixés par la Société à ses filiales étrangères	31
2.1.1.3	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables	31
2.1.1.4	Dépenses et actions engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	31
2.1.1.5	Montant des provisions et garanties pour risques	31
2.1.1.6	Mesures de prévention et de compensation des impacts environnementaux	32
2.1.1.7	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	34
2.1.1.8	Consommations d'énergie, d'eau et de matières premières	34
2.1.2	Développement durable	38
2.1.2.1	Prévention des risques liés aux droits humains	38
2.1.2.2	Relations avec les communautés	39
2.1.2.3	Ancrage territorial	39
2.1.2.4	Un laboratoire d'idées sur le développement durable	40
2.1.2.5	Engagement sociétal	40
2.1.2.6	Reconnaissance par les fonds d'investissement socialement responsable (ISR)	42
2.2	SALARIÉS	43
2.2.1	Conséquences sociales de l'activité de la Société	43
2.2.1.1	Emploi	43
2.2.1.2	Conditions de travail	44
2.2.1.3	Répartition hommes-femmes	44
2.2.1.4	Rémunération	45
2.2.1.5	Relations professionnelles	46
2.2.1.6	Formation	46
2.2.2	Schéma d'intéressement du personnel	46
2.2.2.1	Contrats d'intéressement et de participation	46
2.2.2.2	Options de souscription d'actions	47
2.2.2.3	Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe	49

2

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

2.1. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1.1. Environnement

CGGVeritas considère que les enjeux liés à l'environnement et à la qualité de la vie font partie intégrante de la conduite de ses activités. À travers sa politique environnementale, le Groupe affiche son engagement à améliorer sa performance de façon continue dans ce domaine.

Par cette politique, CGGVeritas s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales. Considérant que le Groupe travaille fréquemment dans des zones où la réglementation publique est peu développée sur le plan environnemental, il s'efforce d'aller au-delà des obligations locales. Ainsi, CGGVeritas met régulièrement en place et maintient des initiatives de protection de l'environnement qui dépassent le niveau de la simple conformité réglementaire.

2.1.1.1. Organisation de la gestion environnementale du Groupe

L'organisation de CGGVeritas dédiée à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE) supervise la gestion environnementale des activités du Groupe. Elle apporte son support à toutes les Divisions opérationnelles sur toute la chaîne de son système de gestion, depuis l'identification et le contrôle du risque à travers la formation et la communication, jusqu'aux plans d'intervention d'urgence dans l'éventualité d'un incident environnemental.

La gestion environnementale est solidement ancrée dans la gouvernance du Groupe. Un responsable Environnement au niveau du Groupe définit et met à jour sa politique en la

matière et établit les objectifs annuels correspondants. Ceux-ci sont validés par le Directeur Général, et transmis aux Directions opérationnelles en charge de les mettre en place.

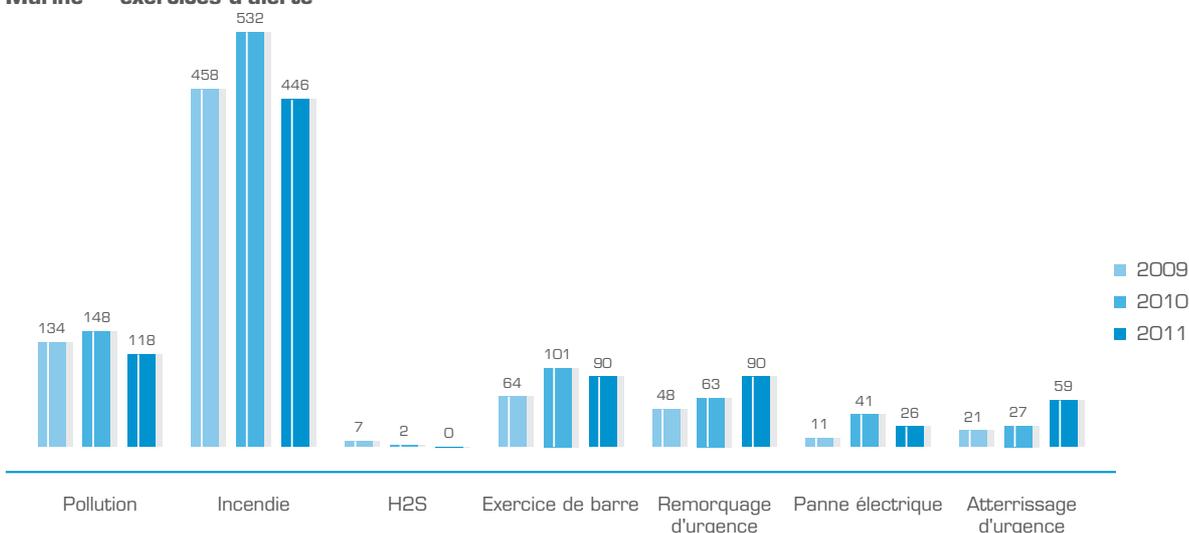
La politique environnementale est amplement diffusée aux employés, sous-traitants et clients du Groupe. Elle souligne la nécessité d'identifier, de suivre et de gérer le risque environnemental, de se conformer aux lois et réglementations en vigueur, de former les parties prenantes à ces enjeux et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Environ 120 professionnels de la santé, de la sécurité et de l'environnement, intégrés aux Divisions opérationnelles, accompagnent celles-ci dans la mise en œuvre de la politique du Groupe. Ils assurent le suivi continu et le reporting de tout impact environnemental généré par ses activités. Ils forment également le personnel opérationnel du Groupe pour l'amener à adopter une approche préventive vis-à-vis de l'environnement.

Plans d'urgence et d'interventions

Dans le cadre du système de gestion HSE du Groupe CGGVeritas, tous ses sites opérationnels ont mis sur pied des programmes d'intervention d'urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios, parmi lesquels on trouve les pollutions d'hydrocarbures, les incendies ou les atterrissages d'urgence d'hélicoptères. Ces programmes sont régulièrement testés à travers des exercices pratiques destinés à assurer qu'ils seront efficaces pour toute la durée de chaque projet.

Marine — exercices d'alerte



2.1.1.2. Objectifs fixés par la Société à ses filiales étrangères

Les éléments précités concernent toutes les filiales du Groupe dans le monde et tous les sous-traitants. La politique et les objectifs environnementaux sont déclinés et appliqués, à travers les Divisions et Fonctions, à toutes les entités juridiques.

2.1.1.3. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Pour les projets des Services, si l'étude d'impact environnemental a été réalisée par le client, CGGVeritas se concerta avec lui et les autorités réglementaires locales pour mettre en place un plan conforme aux recommandations. En l'absence d'une telle étude, CGGVeritas identifie et hiérarchise les risques et les impacts environnementaux potentiels en utilisant sa propre Évaluation du risque projet (*Projet Risk Assessment* ou PRA). Cela consiste à :

- ▶ faire des évaluations des risques environnementaux spécifiques au projet, en cohérence avec les normes ISO 14001, afin d'identifier les éventuels impacts environnementaux, et évaluer leur importance ;
- ▶ développer, mettre en œuvre et entretenir avec les autorités compétentes un plan de gestion environnementale, lorsqu'il y a risque d'impact important ;
- ▶ développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel afin d'en limiter l'impact sur l'environnement ;
- ▶ mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

Pour Sercel, tous les sites de fabrication ou de réparation (USA, Canada, Chine, Singapour, Norvège, Russie, Grande-Bretagne, France) veillent à respecter les réglementations locales qui leur sont applicables.

En France, les établissements de Sercel situés à Nantes et à Saint-Gaudens sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le site de Nantes est soumis à déclaration et celui de Saint-Gaudens est soumis tant à déclaration qu'à autorisation. Les classifications résultent des activités et des produits utilisés (rubriques 1000 et 2000 de la réglementation ICPE). En conséquence, le site de Saint-Gaudens est soumis à un arrêté préfectoral qui détermine les prescriptions de fonctionnement et fait l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air et des eaux. À ce jour, Sercel a toujours été en totale conformité.

2.1.1.4. Dépenses et actions engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Innovations Technologiques

Dans le cadre du programme de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a lancé en octobre 2011 son deuxième navire de

design Ulstein X-Bow, l'*Oceanic Sirius*. Il répond aux exigences environnementales les plus strictes et a obtenu la classification « Clean Design » par DetNorske Veritas, qui certifie en particulier l'existence d'une double coque, de systèmes de propulsion conformes aux dernières exigences Marpol en matière d'émissions de SOx, NOx et de CO2, et de systèmes de pointe de traitement des déchets et eaux usées. Ce navire est également doté d'équipements permettant de contenir tout rejet accidentel d'hydrocarbures, au niveau des réservoirs et sur le pont. Un « passeport vert » permet de suivre les matériaux et les produits chimiques sur toute la vie du bateau. Par ailleurs, la coque, le gouvernail et la propulsion ont été optimisés pour l'acquisition sismique qui tracte des équipements à 4,5 ou 5 nœuds, réduisant à la fois le bruit, la consommation de carburant et les émissions de CO2.

Les modernisations de l'*Oceanic Phoenix* et de l'*Oceanic Endeavour* ont été menées à bien en 2011, tandis que le *Geowave Champion* verra la sienne s'achever au deuxième trimestre 2012. Le nouveau système de propulsion installé dispose de la technologie la plus aboutie du moment et réduit considérablement le dioxyde d'azote procédant de la combustion.

En tant que navire pilote, l'*Amadeus* a testé un additif carburant biotechnologique et naturel dénommé « X-Bee ». CGGVeritas évalue actuellement la capacité de cette enzyme à réduire la consommation de carburant et de ce fait les émissions de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone, le dioxyde d'azote et autres particules. Suivant les résultats de ce test pilote, l'usage de cet additif pourrait être étendu à d'autres navires en 2012.

Quant à Sercel, les critères environnementaux sont intégrés à sa charte de développement de produits. Ils s'appuient sur les recommandations ISO 14062, norme relative à l'éco-conception, et permettent de définir les objectifs environnementaux des produits, leurs compositions et leurs spécifications en terme de développement durable et l'impact de leur utilisation sur le terrain.

Sercel continue à réduire l'empreinte environnementale de ses produits, que ce soit lors de leur production ou pendant leur utilisation. À titre d'exemples :

- ▶ le système de positionnement Nautilus réduit l'utilisation de batteries ;
- ▶ le système d'acquisition terrestre 428XL est plus petit et plus léger que le 408 l'ayant précédé, ce qui réduit l'utilisation de matières premières dans la phase de production et facilite la manutention par l'utilisateur.

Sercel continue également à réduire la consommation électrique de ses boîtiers électroniques, permettant ainsi à ses clients de diminuer significativement le nombre de batteries sur le terrain.

2.1.1.5. Montant des provisions et garanties pour risques

La provision constituée en 2010 par CGG do Brasil Participações Ltda pour couvrir le coût d'une amende pour non-respect d'une opinion technique émise par le ministère de l'Environnement a été maintenue en 2011. Cette amende est non matérielle et reste toujours contestée par CGGVeritas.

Aucune autre provision spécifique relative à un risque environnemental n'a été constituée par CGGVeritas ou par l'une de ses filiales. Aucune procédure administrative ou judiciaire n'a été constatée. Enfin, aucune indemnité n'a été versée en 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

2.1.1.6. Mesures de prévention et de compensation des impacts environnementaux

En acquisition terrestre et marine, la veille assurée par le Groupe sur les espèces protégées fait partie de son quotidien. Avant le démarrage des opérations, CGGVeritas y intègre dans l'Évaluation du risque projet (*Project Risk Assessment* ou PRA) les spécificités de l'écosystème au sein duquel le Groupe va travailler ainsi que la nature des espèces protégées qu'il héberge. Les formations délivrées aux équipes et aux visiteurs ainsi que les points HSE quotidiens sur les lieux des opérations ont pour effet de sensibiliser et responsabiliser le personnel de CGGVeritas quant à l'impact potentiel sur la biodiversité.

En 2011, les équipes sismiques terrestres ont continué à réduire leur empreinte environnementale en substituant un certain nombre de matières utilisées par des produits plus écologiques. Les équipes nord-américaines ont ainsi unanimement adopté pour leurs opérations des systèmes de marquage biodégradables. Autre exemple en Oman, qui a permis d'éliminer la consommation de 84 000 sacs plastiques à l'année : les équipes omanaises utilisaient jusque-là environ 7 000 sacs plastiques par mois pour transporter les déjeuners sur le lieu de travail. La Direction a choisi de remplacer ces sacs plastiques par des sacs biodégradables qui étaient déjà utilisés par les topographes pour marquer l'emplacement des lignes.

À bord des navires, des équipes de deux à trois observateurs de la faune marine veillent au respect des réglementations spécifiques aux opérations et aux pays ou régions où CGGVeritas est présent.

En 2011, ces observateurs ont détecté un total de 13 833 mammifères marins et tortues. Conformément aux mesures de prévention en vigueur, les observations visuelles et acoustiques de mammifères dans le périmètre de sécurité ont généré 12 arrêts ayant pour conséquence 53 heures de perte de production. Ceci donne assez de temps aux mammifères pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations avant que les dispositifs d'acquisition n'aient atteint leur puissance maximale.

Contrôle acoustique passif (Passive Acoustic Monitoring ou PAM)

Le contrôle acoustique passif (PAM) est une technologie prometteuse qui devrait permettre à l'industrie géophysique de mieux détecter les mammifères marins se trouvant à proximité de ses opérations. Le Groupe s'est engagé à travers des efforts de recherche et d'expérimentation à développer davantage cette technologie et à mieux l'intégrer dans ses opérations.

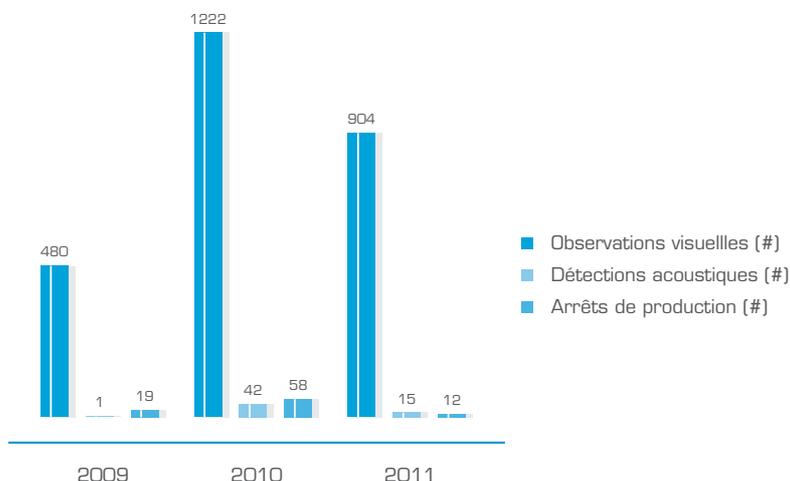
Trois des navires de CGGVeritas ont mis en œuvre des systèmes de contrôle acoustique passif alors qu'ils opéraient au large de l'Indonésie, de la Norvège et du Brésil entre les mois de juillet et décembre 2011. Sur un total de 954 détections, 14 l'ont été grâce au système de contrôle acoustique passif, parmi lesquelles trois ont été également confirmées de visu. Les mammifères localisés grâce au PAM se trouvaient tous hors de la zone de sécurité. C'est pourquoi ils n'ont pas généré d'arrêt des opérations d'acquisition sismique, alors que 1,9 heure d'arrêt avait été enregistrée l'année précédente sur la base de l'utilisation de cette technologie.

CGGVeritas a commencé, fin décembre 2011, une seconde campagne d'essais du PAM à bord de l'*Oceanic Phoenix* qui réalise une étude BroadSeis dans le bassin de Santos. Cette initiative est le fruit d'un partenariat avec RPS et Seiche Measurements Ltd., deux acteurs ayant déjà contribué à la réussite des premiers essais réalisés au cours de la campagne *Wide Azimuth* acquise pour BP dans le golfe du Mexique en 2010. L'objectif de CGGVeritas est de démontrer les capacités et l'efficacité du système PAM au ministère brésilien de l'Environnement (Ibama) et lui permettre de mieux comprendre cette technologie pour éventuellement l'inclure dans de futures réglementations.

À la différence de l'expérience *Wide Azimuth* menée dans le golfe du Mexique, les tests du PAM dans le bassin de Santos sont strictement expérimentaux. Autrement dit, ils ne sont pas appréhendés comme un outil supplémentaire de mesures de prévention à l'égard de la faune marine. Ici, le PAM n'est utilisé qu'à des fins de comparaison entre les méthodes conventionnelles d'observation visuelle et les systèmes de détection acoustique.

Le contrôle acoustique ayant officiellement débuté le 27 décembre, seuls trois dauphins avaient été localisés au 30 décembre 2011. Cette campagne d'essais s'étendra sur 7 mois, jusqu'à la fin de l'étude BroadSeis dans le bassin de Santos.

Mesures de prévention — faune marine



Projet BRAHSS (réaction comportementale des baleines à bosse australiennes aux études d'acquisition sismique)

En tant que membre de l'Association internationale des contracteurs géophysiques (IAGC), CGGVeritas cofinance l'étude la plus complète jamais entreprise à ce jour sur les effets du bruit sur les baleines.

Ce projet, prévu pour durer jusqu'en 2014, vise à réduire le niveau d'incertitude quant à l'évaluation de l'impact de l'acquisition sismique sur les baleines à bosse. CGGVeritas sera ainsi en mesure de mieux évaluer l'efficacité des mesures de prévention et de contrôle appliquées.

Ce projet BRAHSS consiste en particulier à :

- 1) déterminer la réaction des baleines à bosse à une acquisition sismique typique en s'appuyant sur des paramètres tels que le niveau de bruit reçu, les mouvements respectifs des baleines et du dispositif d'émission et leur distance relative, la nature de leur comportement, le type de baleines, les variables environnementales ;
- 2) déterminer la réaction des baleines à bosse au démarrage progressif des sources acoustiques afin d'en évaluer l'efficacité en tant que mesure de contrôle pendant les études sismiques, et de définir les possibilités d'amélioration.

Sur le plan opérationnel, un *cluster* de six sources d'énergie est utilisé avec quatre stades de démarrage progressifs et un démarrage à pleine puissance. Les tests réalisés en 2010 ont permis de bien structurer la collecte de données et ont fourni une base statistique importante utile à l'analyse. Le projet BRAHSS a largement dépassé ses objectifs de nombre d'observations, ce qui est d'excellent augure pour les essais à

venir et les enseignements qui pourront être tirés de la comparaison des différents échantillons.

Les bonnes pratiques opérationnelles

Le changement climatique est l'un des plus grands défis écologiques auxquels fait face la Société, et c'est par la technologie que CGGVeritas apporte sa plus grande contribution.

L'imagerie du sous-sol que CGGVeritas délivre à ses clients leur permet de réduire considérablement l'effort industriel requis pour explorer, développer et produire des hydrocarbures, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées. Autrement dit, CGGVeritas propose des solutions qui améliorent la productivité et prolongent significativement la durée de vie des réservoirs d'hydrocarbures.

Par ailleurs, le Groupe ne relâche pas ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par de meilleures pratiques opérationnelles et par l'innovation technologique. Pour ses opérations terrestres, le Groupe utilise, chaque fois que c'est possible, le diesel plutôt que l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de GES. Aujourd'hui, 95 % de la flotte de véhicules de CGGVeritas est équipée de moteurs Diesel, dont l'entretien est assuré par ses propres mécaniciens sur le terrain. Chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit en effectuer une inspection quotidienne et documentée.

En marine, 17 des navires de la flotte de CGGVeritas utilisent exclusivement du diesel marin (MDO). Seuls 2 navires sont équipés en option pour une consommation de diesel marin ou de mazout (HFO), sachant que l'un d'eux n'a utilisé que du

diesel marin (MDO) depuis mai 2011. L'utilisation de diesel marin réduit considérablement le volume d'huiles usées résiduelles demandant à être retraitées.

Les armateurs avec lesquels CGGVeritas travaille garantissent la conformité de leurs navires aux conventions internationales de prévention de la pollution maritime Marpol, y compris l'annexe VI relative aux émissions de NOx, SOx et CO2 pour les nouveaux bâtiments construits ou modifiés à partir de l'an 2000.

CGGVeritas a conclu en 2011 un accord de joint-venture avec l'armateur norvégien Eidesvik. Cette nouvelle entité opère 10 navires haut de gamme, avec l'excellence opérationnelle pour objectif. Les aspects de maintenance, d'optimisation des temps de transit, de régulation des flux d'information, le partage des bonnes pratiques et la conception de programmes communs (y compris dans le domaine environnemental) figurent parmi les moyens mis en œuvre pour l'atteindre.

Au regard des enjeux environnementaux, Eidesvik a mis sur pied un programme dénommé « Blue-e » qui traite des aspects de performance des navires, des transits, de gestion du carburant ainsi que des systèmes principaux et auxiliaires de propulsion, et d'autres zones énergivores telles que les incinérateurs, le système de climatisation, la production d'eau à bord, les compresseurs. Blue-e répond également aux enjeux de management et d'organisation en traitant des questions culturelles, de sensibilisation, de formation, de gestion des compétences, etc., tous ces éléments ayant aussi une influence sur l'efficacité énergétique du navire.

Au cours des dernières années, Sercel a aidé le secteur géophysique à réduire le risque de déversements accidentels d'hydrocarbures dans l'environnement marin en mettant sur le marché des *streamers solides* en remplacement des *streamers* dits « liquides » contenant de l'Isopar. La Division Marine a mis en place un programme visant à faire passer toute la flotte à la technologie des *streamers* solides. Seul 1 navire sur 19 tracte encore 8 *streamers* liquides. La technologie « solide » représente 91 % du parc de *streamers* du Groupe, un des plus forts pourcentages dans l'industrie.

CGGVeritas a lancé fin 2011 une initiative globale « Efficacité énergétique dans les bureaux » focalisée sur les consommations énergétiques, principal impact des bâtiments de bureaux sur l'environnement. Il s'agit de tirer profit des efforts qui avaient déjà été couronnés de succès sur certains sites pilotes et de partager et expliciter les meilleures pratiques observées. Cette initiative, qui vise également à délivrer une analyse aussi fine que possible des consommations énergétiques globales de CGGVeritas, se positionne comme un catalyseur de changement en faveur d'usages plus intelligents de l'électricité induisant moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Soutage en mer

En 2011, la flotte de CGGVeritas a réalisé 4 491 opérations de soutage pour un total de 249 564 m³ de carburant transférés sans incident.

2.1.1.7. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

En 2011, la Division Traitement, Imagerie et Réservoir (PI&R) a poursuivi son processus de certification ISO 14001 et mis en place un système de gestion environnementale début 2011 sur les sites de Crawley et Redhill en Grande-Bretagne, qu'elle a continué à développer en cours d'année. Un calendrier d'audit interne environnemental a été établi et a joué un rôle déterminant dans la mise en conformité de ces sites à la législation environnementale britannique *Carbon Reduction Commitment* (schéma directeur sur l'efficacité énergétique). Dans ce cadre réglementaire, CGGVeritas UK a été classée première du secteur Oil & Gas, et quarantième société sur un total de plus de 2 000 entreprises participantes tous secteurs confondus. Cette reconnaissance est une démonstration claire de l'importance de l'engagement du personnel et du management en faveur de l'environnement. DetNorske Veritas (DNV) a été retenu en septembre 2011 pour assurer le suivi du programme d'audit et délivrer la certification ISO 14001. Celle-ci est attendue pour mars 2012.

La Division Marine s'est fixé pour objectif de mettre son système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement en totale conformité avec le standard ISO 14001 en 2012, et ce afin d'évaluer l'opportunité d'une certification dont le processus débiterait en 2013.

Le site de production de Sercel à Saint-Gaudens (France) est aussi bien engagé dans la mise en place d'un système de gestion environnementale selon ISO 14001. Une équipe d'auditeurs internes a été formée aux aspects et impacts environnementaux spécifiques à la production de vibrateurs et d'outils de puits. La certification externe est programmée pour octobre 2012.

Le site Optoplan de Sercel à Trondheim (Norvège) est certifié selon le standard OHSAS 18001.

2.1.1.8. Consommation d'énergie, d'eau et de matières premières

Élargissement de notre périmètre de reporting dans PRISM

« PRISM » est le nom donné à l'outil informatique de reporting intégré développé par CGGVeritas pour collecter des données dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Cet outil va bien au-delà de la simple base de données. Il sert aussi de plateforme d'échanges de bonnes pratiques entre ses utilisateurs. Tous les employés de CGGVeritas à travers le monde ont accès aux fonctionnalités de PRISM. Cet outil de *reporting* performant permet à la Direction du Groupe de suivre en permanence et en temps réel tout incident sur les opérations. Les comptes-rendus des incidents étant rédigés par les responsables d'opérations, PRISM aide à garantir la robustesse et la transparence du *reporting*.

En 2010, le périmètre de couverture de PRISM avait été étendu à toutes les opérations terrestres et marines, améliorant ainsi la fiabilité des données. Dès janvier 2011, les sites hébergeant des bureaux et des centres de traitement de données se sont également vu offrir leur propre plateforme de reporting dans PRISM, ce qui a permis de normaliser l'usage des indicateurs environnementaux.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) — Méthodologie

CGGVeritas évalue ses rejets en conformité avec les recommandations des guides OGP (*International Oil and Gas Producers*) et UKOOA (*United Kingdom Offshore Operators Association*). Le Groupe rapporte les données relatives à ses émissions au *Carbon Disclosure Project* (CDP), ainsi qu'à d'autres agences. La méthodologie retenue pour le recueil de données est conforme aux critères recommandés par le protocole GES.

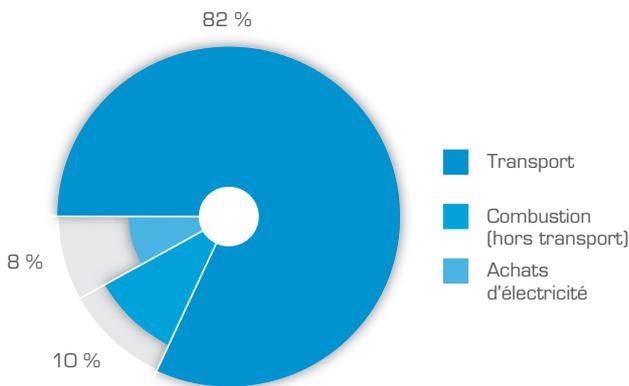
La quantité d'émissions de CO₂e ⁽¹⁾ déclarée par CGGVeritas comprend l'ensemble émis par ses opérations terrestres et

marines, ses activités manufacturières et ses bureaux. Les émissions sont indiquées en tonnes métriques (M/T). Les quantités signalées sont celles des émissions directes et indirectes (achat d'électricité) à l'échelle mondiale.

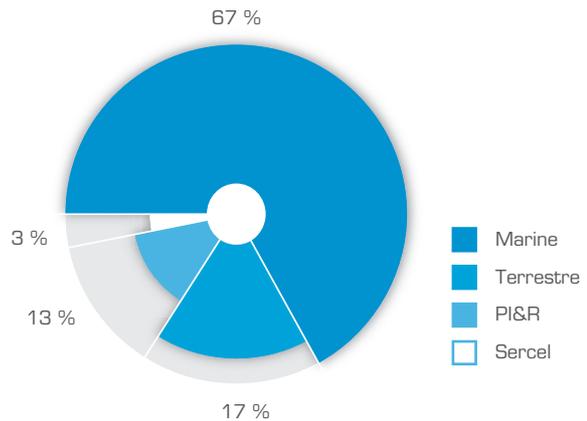
Émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes

La quantité totale d'émissions de CO₂e en 2011 a été de 945 688 M/T. Les opérations marines représentaient 67 % du total des émissions, les opérations terrestres 17 %, la production d'équipements 3 % et les sites de bureaux 13 %. La mesure des émissions de la Marine et de la Terrestre a été largement fiabilisée grâce aux efforts de formation et au contrôle qualité réalisé par les professionnels du HSE. Une bonne base de référence avait été établie en 2010. Les données obtenues en 2011, sur un périmètre qui est désormais complet, sont robustes ; elles permettront au Groupe d'établir des tendances et des comparaisons dans les années à venir.

Émissions de GES par activité



Émissions de GES par Division



[1] L'équivalent dioxyde de carbone, noté « CO₂e », est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de Global Warming causée par les GES en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les perfluorocarbones et les oxydes d'azote.

Consommation d'eau

La consommation d'eau des équipes sismiques terrestres s'est élevée à 631 092 m³ en 2011. Le périmètre de reporting a été élargi et inclut désormais les missions en milieu urbain.

Traditionnellement en Marine, le suivi de la consommation d'eau était du ressort des armateurs ; elle n'était pas incluse dans le rapport du Groupe. Cette année, CGGVeritas a décidé de commencer à collecter ces données afin d'obtenir un panorama complet de notre consommation d'eau. Elle s'est établie à 23 317 m³.

La Division Équipement (Sercel) a consommé 172 620 m³ en 2011.

Gestion des eaux usées

En Terrestre, les eaux noires et les eaux grises sont traitées à terre par des sous-traitants spécialisés (47 %) ou sur site lors d'opérations en zone isolée (53 %). En Marine, dans la mesure où les navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux, la quasi-totalité des eaux usées est rejetée à la mer après avoir subi les traitements appropriés à bord en conformité avec l'annexe IV de Marpol. Une part marginale est pompée et traitée dans des installations spécialisées à terre (0,7 %).

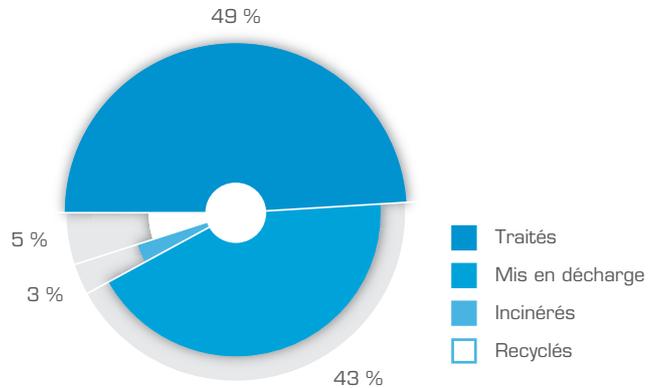
Gestion des déchets

Un système hiérarchisé de gestion de déchets est en place sur toutes les opérations ; il est fonction des priorités suivantes : prévention, réduction, réutilisation, recyclage, incinération (si possible avec récupération d'énergie), traitement ou mise en décharge dans des installations agréées. Il convient de noter que les opérations, surtout en terrestre, se déroulent bien souvent dans des zones isolées dépourvues de centres de traitement ou de sociétés de gestion des déchets.

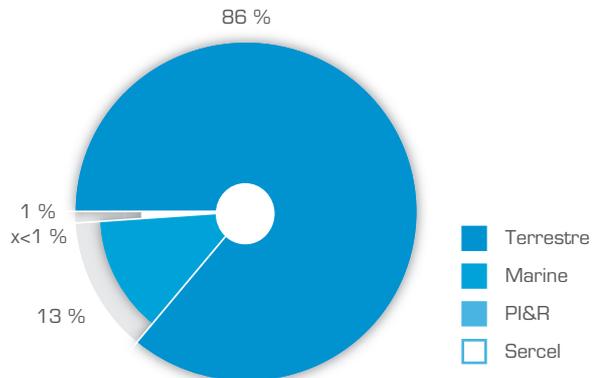
En Marine, un tri sélectif est opéré sur tous les navires. Certains ports ne disposent cependant pas de l'infrastructure qui permettrait de valoriser au mieux cet effort.

Sercel offre également à ses clients la possibilité de recycler ou mettre au rebut les équipements d'Acquisition Marine et Terrestre usagés en donnant accès à un réseau de centres de traitement spécialisés de ces déchets. Ce service très apprécié des clients permet également à CGGVeritas de réduire son empreinte environnementale.

Gestion globale des déchets



Répartition de la gestion de déchets par Division (en m³)



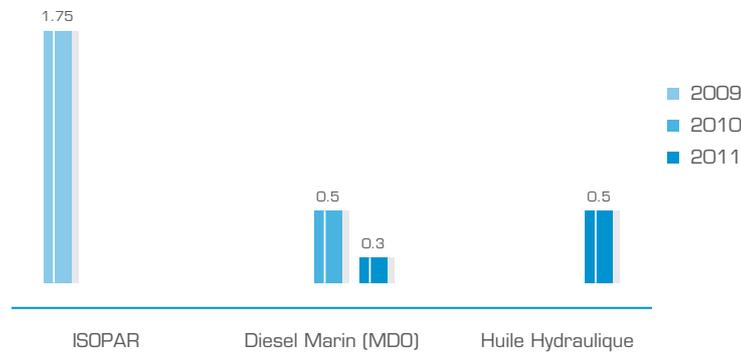
Incidents et rejets accidentels

À terre, le Groupe n'a enregistré aucun rejet accidentel d'hydrocarbures en 2011. Il convient de noter que le standard que CGGVeritas applique et fait appliquer consiste à nettoyer l'intégralité d'un site contaminé en cas de rejet accidentel et envoyer les matériaux ou le sol éventuellement contaminé aux centres de traitement appropriés.

En mer, un des navires de CGGVeritas a subi deux incidents au cours de l'année 2011. Un déversement accidentel d'hydrocarbures s'est déclaré alors que le navire se trouvait en cale sèche aux Bahamas. Tous les moyens ont été immédiatement mis en œuvre pour endiguer ce rejet accidentel, notamment les propres équipements de prévention de pollution en mer du navire. Les équipements antipollution du chantier ont été aussi acheminés vers le site et utilisés. Malgré cela, un volume résiduel de 300 litres n'a pu être récupéré. Le second incident est à imputer à la cassure d'un tuyau hydraulique sur le pont supérieur. Grâce à la mobilisation immédiate de l'équipage, les kits antipollution ont pu absorber une partie significative de l'huile hydraulique déversée. Néanmoins, les rafales de vent (30 nœuds) ont dispersé une quantité estimée à 500 litres d'huile hydraulique par-dessus bord.

Ces deux incidents ont fait l'objet d'investigations par les services support de la flotte maritime. Les procédures de maintenance ont été revues afin d'éviter que ce type d'incident ne se reproduise dans le futur.

Marine — déversements accidentels résiduels



Indicateurs de Performance

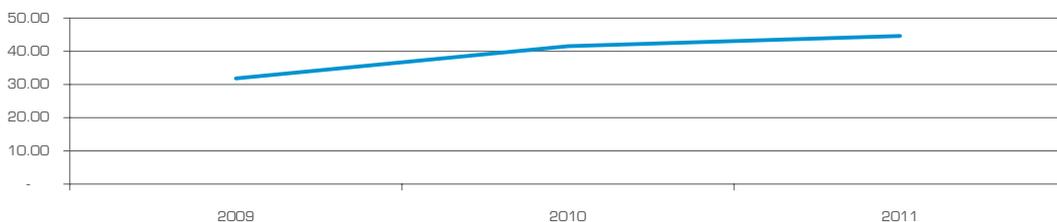
Des mesures de performance environnementale avaient été définies en 2009 puis testées en 2010 avec l'intention d'établir des objectifs d'amélioration. CGGVeritas a ciblé les activités de Traitement et Imagerie et l'Acquisition marine, qui se prêtent bien à ce type de normalisation, contrairement à l'activité terrestre qui est exposée à une grande variété d'environnements de travail.

En Marine, le Groupe mesure l'efficacité du carburant consommé en prenant en compte la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant

consommé (cmp-km/m³). Une valeur de référence de 31,8 cmp-km/m³ avait été établie en 2009. En 2010, il avait été publié, de façon erronée, une valeur de 45,3 cmp-km/m³, qui était en réalité de 41,5 cmp-km/m³. La transition entre deux versions logicielles avait en effet induit une erreur dans le calcul de l'indicateur.

En 2011, la flotte a considérablement amélioré l'efficacité du carburant consommé en atteignant 44,6 cmp-km/m³. CGGVeritas s'est fixé l'objectif de 50 cmp-km/m³ en 2012.

Marine — efficacité du carburant consommé



Pour les centres de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir (PI&R), c'est l'indice de consommation énergétique (PUE, pour *Power Usage Effectiveness*), indicateur de référence de l'industrie informatique internationale ⁽¹⁾, qui a été privilégié. Il établit le rapport entre la consommation totale d'énergie du centre de traitement de données et l'énergie consommée par les seuls équipements informatiques. En 2011, le PUE moyen de nos quatre principaux centres était inférieur à 1,5.

La climatisation peut représenter jusqu'à 40% de la consommation énergétique totale de ces centres. C'est

pourquoi la Division PI&R a lancé des projets innovants qui ont permis d'évaluer des solutions alternatives en fonction de la situation géographique des sites et des technologies du marché.

Ainsi, l'un des plus grands centres de traitement de données du Groupe est passé d'un PUE moyen de 1,85 à un PUE inférieur à 1,2.

En 2012, CGGVeritas poursuivra les efforts d'amélioration de sa consommation énergétique et échangera et mettra en place les meilleures pratiques sur l'ensemble de ses sites.

(1) Energy Star, Recommendations for Measuring and Reporting Overall Data Center Efficiency Version 2 — Measuring PUE for Data Centers, May 2011.

2.1.2. Développement durable

2.1.2.1. Prévention des risques liés aux droits humains

Renforcement des politiques CGGVeritas

Conscient que son activité l'expose à des risques en matière de droits humains, CGGVeritas a renforcé ses politiques de Développement durable et Sécurité afin de mettre l'accent sur les points suivants :

- ▶ le respect des droits de l'homme, tels que proclamés dans la Déclaration universelle des Nations unies ;
- ▶ le respect des droits des peuples autochtones, tels que définis dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ;
- ▶ la mise en œuvre des recommandations figurant dans les « Principes volontaires en matière de sûreté et de droits de l'homme ⁽¹⁾ », le document intitulé « Armes à feu et recours à la force » de l'Organisation internationale des producteurs d'hydrocarbures (OGP) et le « Guide relatif à la piraterie et aux attaques à main armée contre les bateaux » de l'Organisation maritime internationale (IMO).

Évaluation du risque pays

CGGVeritas a évalué les risques pays en fonction de cinq critères fondamentaux. Cette évaluation permet aux directions opérationnelles et aux responsables locaux de prendre les mesures nécessaires au contrôle et à la réduction de ces risques. Ils couvrent en particulier le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, la liberté d'association et le droit de négociation collective, les droits des peuples autochtones ainsi que la corruption.

Cette évaluation s'appuie sur les analyses publiées par les agences des Nations unies, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT), et sur les éléments mis à disposition par le Département d'État américain ou des organisations non gouvernementales internationalement reconnues telles que Transparency International ou Human Rights Watch. Elle est revue chaque année, ou plus fréquemment si la situation géopolitique dans un pays vient à changer de manière soudaine.

Les directions opérationnelles et les responsables locaux sont chargés de mettre en place des contrôles spécifiques sur la base de cette évaluation. Les actions préventives qui en découlent et leur suivi varient en fonction du risque associé au pays dans lequel se déroulent les opérations du Groupe et au pays d'origine d'un partenaire ou d'un sous-traitant :

- ▶ en cas de risque faible, aucune action spécifique n'est nécessaire ;

- ▶ en cas de risque moyen, une attention particulière est portée à ces sujets pendant les opérations ou en travaillant avec l'un des partenaires ou sous-traitants du Groupe (avec renouvellement annuel de l'évaluation par les responsables locaux sur la base des cinq variables précédemment citées) ;

- ▶ en cas de risque élevé, CGGVeritas réalise des audits de conformité globale ou des audits de partenaires ou de sous-traitants particuliers.

Outils diffusant les règles applicables et les recommandations

CGGVeritas a défini ses propres règles internes en matière de droits humains et élaboré un guide comprenant ces règles et les bonnes pratiques. Ce guide est largement inspiré des lignes directrices du *Social Accountability 8000*. Il sera diffusé en 2012 à tous les responsables locaux afin de les accompagner dans leur démarche. Y seront associées des formations pour sensibiliser l'ensemble du personnel ; elles sont en cours de préparation et seront dispensées en cours d'année 2012.

Suivi régulier des pratiques locales

CGGVeritas s'assure à la fois du respect des normes sociales internationales et des règles internes en conduisant des audits sur place (opérations et sites). Deux types d'audit coexistent :

- ▶ **les audits HSE RS ⁽²⁾** : depuis octobre 2010, les audits HSE incluent des volets sociaux relatifs au travail des enfants, au travail forcé, à la liberté d'association et de négociation collective, à la discrimination, aux pratiques disciplinaires, aux conditions de travail, à la rémunération, au système de gestion sociale (politiques, procédures, etc.), à la sûreté et à la corruption. Ces volets sociaux comportent une trentaine de points et lorsque les rapports d'audits font état d'une ou plusieurs non-conformités, alors un audit social spécifique appelé « audit de *process* RS » est lancé afin de creuser davantage ce ou ces points et initier une démarche d'amélioration ;
- ▶ **les audits de *process* RS** : sur la base de deux non-conformités détectées par un audit HSE préalable, CGGVeritas a conduit en 2011 un premier audit social auprès d'un prestataire de main-d'œuvre temporaire en Inde. Des audits sociaux seront réalisés plus fréquemment en 2012, de manière proactive, notamment dans les implantations et chez les prestataires identifiés comme présentant des risques en matière de droits humains, et de manière réactive, pour faire suite à des audits HSE RS ayant révélé des non-conformités majeures.

(1) Aussi connus sous le nom de Volprin, ces principes ont été élaborés entre les gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Colombie, de Norvège, de Suisse et des Pays-Bas, ainsi que l'International Petroleum Industry Environmental Conservation (IPIECA), l'International Council on Mining and Metals, le Comité international de la Croix-Rouge, et un certain nombre d'organisations non gouvernementales comme Oxfam, Human Rights Watch, Amnesty International, etc.

(2) RS : Responsabilité sociétale.

2.1.2.2. Relations avec les communautés

L'un des objectifs prioritaires de CGGVeritas en matière de responsabilité sociale est d'entretenir des relations harmonieuses avec les communautés environnantes. Les bonnes pratiques de CGGVeritas sont rassemblées dans un document intitulé « Plan de gestion des relations avec les communautés » (PGRC). Il permet d'identifier les impacts sociétaux de l'activité du Groupe sur les communautés. Il propose des outils pour cartographier les parties prenantes locales et engager un processus de dialogue avec elles (employés, entreprises implantées, prestataires, communautés de pêcheurs, associations, autorités traditionnelles, etc.). Il fournit aussi des indicateurs et des tableaux de suivi qui servent à mesurer la performance du Groupe en matière de relations communautaires ainsi que sa contribution locale au développement économique.

C'est un bon outil de gestion du risque lié aux relations avec les communautés tout au long des projets et un document de suivi utile pour présenter une photographie fiable de ces relations aux clients.

Le Plan de gestion des relations avec les communautés (PGRC) fournit aussi un cadre de référence sur des thématiques associées comme la gestion des activités de pêche, l'obtention des droits d'accès, ou encore la mise en place d'un projet de développement durable / responsabilité sociétale.

Au Brésil par exemple, CGGVeritas a récemment mis en place un processus de consultation des communautés de pêcheurs qui risquaient d'être ponctuellement impactées par ses activités ; l'objectif était de les associer de manière collaborative à un projet de développement. Ces consultations ont permis :

- ▶ d'expliquer l'activité sismique et son impact sur les communautés ;
- ▶ de présenter le processus de compensation éventuel ;

- ▶ d'élire les représentants des communautés pour les négociations et identifier les besoins ;
- ▶ de définir avec les représentants élus les projets à mettre en place.

À l'issue de cette démarche, les pêcheurs ont été formés à la menuiserie navale et à la maintenance d'équipements électroniques tels que radios, radars, sonars, etc.

2.1.2.3. Ancrage territorial

Privilégier l'emploi de personnel local

À chaque fois que cela est possible, CGGVeritas privilégie l'emploi de personnel local en conformité avec les lois sociales locales et la législation internationale. CGGVeritas s'attache également à former ce personnel, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, quand bien même la législation locale ne le requiert pas.

Les chiffres suivants illustrent la mise en œuvre de cette politique pour quelques exemples de missions terrestres en 2011 :

- ▶ en Thaïlande, CGGVeritas a employé sur la mission 800 Thaïlandais et 10 expatriés ;
- ▶ au Pérou, CGGVeritas a employé 1 547 Péruviens, dont 500 natifs de la zone, et 38 expatriés ;
- ▶ en Égypte, CGGVeritas emploie en moyenne 520 Égyptiens pour 30 expatriés.

Les implantations permanentes emploient principalement des personnes de la nationalité des pays concernés, qui bénéficient du partage du savoir-faire mis en œuvre entre chacun des sites opérationnels. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'employés locaux par pays d'implantation permanente.

Pays	% d'employés locaux	Pays	% d'employés locaux
Pays-Bas	45,0 %	Venezuela	89,3 %
Oman	56,0 %	Libye	90,5 %
Émirats Arabes Unis	68,6 %	Norvège	92,5 %
Brésil	69,4 %	Inde	94,6 %
Pérou	75,0 %	Malaisie	96,1 %
Thaïlande	75,0 %	Royaume-Uni	97,5 %
Angola	76,0 %	France	97,9 %
Mexique	82,9 %	USA	98,3 %
Tunisie	83,3 %	Canada	99,3 %
Indonésie	85,1 %	Chine	99,6 %
Nigeria	85,3 %	Argentine	100,0 %
Égypte	86,6 %	Australie	100,0 %
Kazakhstan	87,5 %	Suisse	100,0 %
Singapour	88,6 %	Russie	100,0 %

Privilégier les achats locaux

Dans la même logique que l'emploi local, CGGVeritas s'efforce de s'approvisionner localement, à chaque fois que cela est possible, afin de contribuer au développement économique de la zone.

À titre d'exemple, voici quelques chiffres mesurant l'impact économique d'une mission terrestre en Louisiane, aux États-Unis, qui a duré 9 mois et qui a dynamisé l'économie locale grâce aux biens et services achetés :

- ▶ 12 000 nuits en hôtels et appartements, représentant un montant de 600 000 dollars US ;
- ▶ 113 562 litres de carburant achetés, pour un montant excédant les 100 000 dollars US ;

Autre exemple en Égypte : sur une durée de 12 mois, les achats locaux ont représenté 4 millions de dollars US en 2011 :

- ▶ location de bulldozer, véhicule, bateau : 1 million de dollars US ;
- ▶ denrées alimentaires, traiteur : 1,5 million de dollars US ;
- ▶ pièces mécaniques : 1 million de dollars US ;
- ▶ logistique : 500 000 de dollars US.

2.1.2.4. Un laboratoire d'idées sur le développement durable

Le laboratoire d'idées sur le développement durable (« SD Think Tank ») de CGGVeritas, lancé en avril 2011, est un forum interactif accessible à tous les employés par le site intranet. Il leur permet de soumettre des idées et de débattre de sujets d'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale sur les lieux de travail. Les meilleures idées sont étudiées selon un processus établi et, si elles sont acceptées, le collaborateur a l'opportunité de participer à leur concrétisation.

Ce laboratoire d'idées a été créé à la suite du forum « Energize your Future » du Conseil Mondial du Pétrole (*World Petroleum*

Council, WPC) auquel avait participé un groupe de jeunes professionnels de CGGVeritas. La motivation et l'enthousiasme suscités par cet événement les ont conduits à promouvoir la création du laboratoire d'idées, laquelle fut validée par le Comité Exécutif de CGGVeritas.

Si un employé voit ou pense à quelque chose ayant le potentiel d'améliorer son empreinte écologique au travail, il soumet son idée sur un site en ligne au laboratoire. L'idée est ensuite débattue et votée par les autres collaborateurs, puis soumise à un parcours de validation jusqu'à un dernier stade de transformation en projet qui devra être entériné par l'entité décisionnelle compétente, qui choisit de valider ou non sa mise en œuvre.

Depuis le lancement du laboratoire d'idées développement durable, les employés ont débattu d'une trentaine de thématiques, comprenant entre autres la promotion d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les cafétérias, l'amélioration du traitement des déchets offshore, la réduction des consommations d'eau, les techniques de recyclage des batteries, la protection de l'environnement. L'un des projets ayant abouti a permis à quatre employés de contribuer à la sauvegarde des tortues de mer dans le golfe du Mexique.

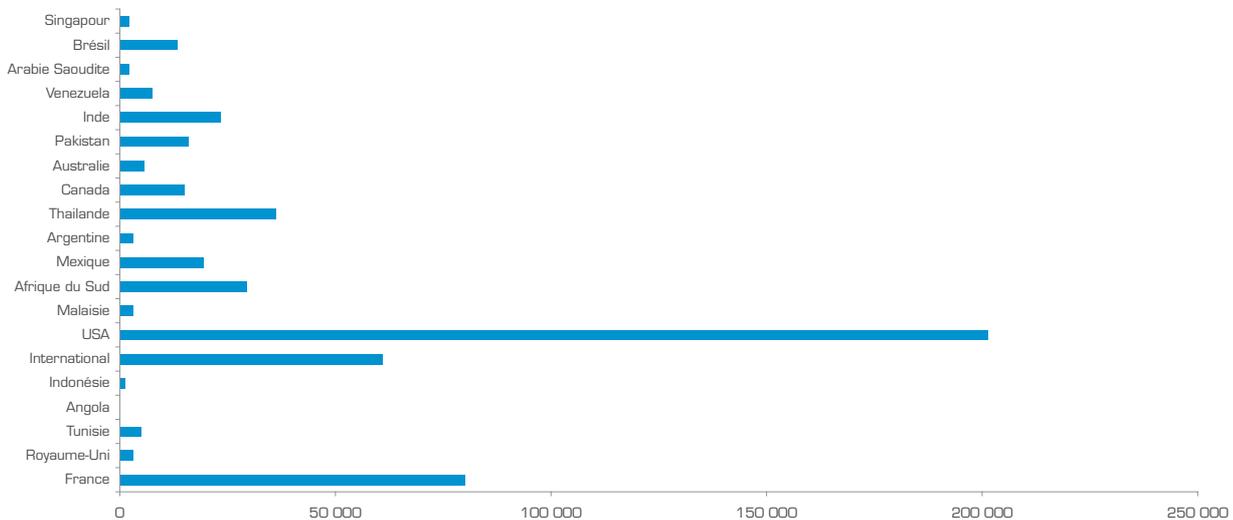
2.1.2.5. Engagement sociétal

CGGVeritas s'engage aux côtés de la société civile et des communautés environnantes. Ainsi en 2011, CGGVeritas a sponsorisé et participé à des projets d'associations et d'institutions dans les domaines des sciences de la Terre, de l'éducation, de la santé, de la solidarité internationale, de l'insertion sociale et de la protection de l'environnement.

Un réseau de correspondants « développement durable » est en place et permet de suivre et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions locales. Un compte-rendu de ces actions est fait mensuellement partout dans le monde. CGGVeritas veille, à travers un processus de validation interne, à ce que ces initiatives soient conformes aux priorités établies.

En 2011, CGGVeritas a participé à des initiatives dans ces domaines dans 19 de ses implantations et apporté un soutien financier de 523 742 dollars US.

Initiatives SD/SR par pays



Chaque initiative répond à un enjeu de développement durable ou de responsabilité sociétale dans les domaines précédemment cités. Les exemples ci-dessous en illustrent quelques-unes.

Initiatives bénéficiant aux communautés environnantes de nos activités et gérées directement par CGGVeritas ou en partenariat avec d'autres organisations

CGGVeritas souhaite privilégier ce type d'initiatives qui sont en lien avec ses opérations. Il peut s'agir d'une contribution au développement, de la protection de l'environnement dans la zone d'opérations, ou encore de l'atténuation de l'impact social ou environnemental des opérations.

Ainsi, en 2011 en Indonésie, CGGVeritas a planté dans les mangroves une centaine d'arbres sur sa zone d'opérations. Au Brésil, le Groupe a financé des formations de menuiserie navale et d'électronique navale pour les pêcheurs impactés par ses opérations.

Initiatives associant les employés de CGGVeritas aux activités d'une association, d'une ONG

Dans de nombreuses implantations à travers le monde, les collaborateurs de CGGVeritas s'impliquent dans des initiatives au bénéfice d'associations, d'organisations non gouvernementales ou d'actions spécifiques. Ces efforts se traduisent généralement par leur participation à des défis sportifs au profit d'associations caritatives. En 2011, ils ont participé à des courses à pied en France (Course contre la faim organisée par Action contre la faim), en Inde (*Mumbai Marathon* au profit de Muktangan), à Singapour (le *JP Morgan Charity Challenge*), à une course de vélo aux États-Unis

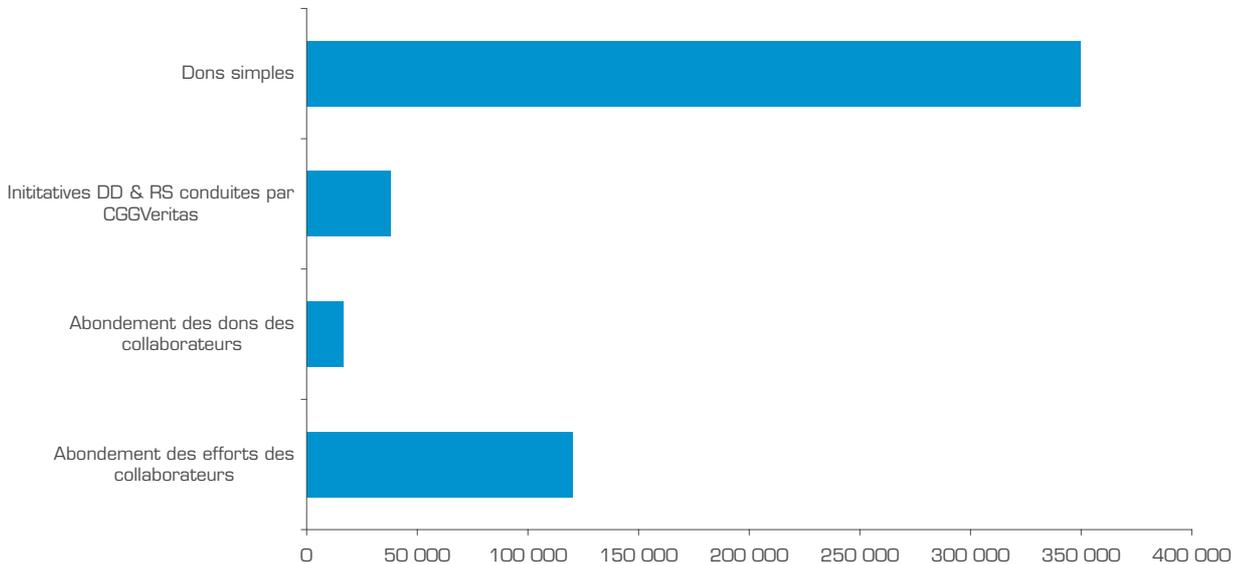
(MS150 au profit de la recherche contre la sclérose en plaque), ou encore à un défi d'alpinisme (ascension du Kilimandjaro au profit de la recherche contre le cancer). En France, certains des collaborateurs de CGGVeritas sont bénévoles de la Fondation de la deuxième chance et partagent leur expérience et compétences avec des personnes en situation de précarité, en les accompagnant dans la réalisation de leur projet professionnel.

Abondement par CGGVeritas des dons des collaborateurs à des associations, ONG ou projets

CGGVeritas encourage la participation de ses collaborateurs à des collectes (financières, en denrées alimentaires, etc.) en abondant les sommes, ou leur équivalent, versées par les collaborateurs. Sur ce modèle, CGGVeritas a abondé en 2011 une collecte alimentaire au Canada pour la banque alimentaire, une autre pour la recherche contre le cancer en Angleterre, et celle pour la Croix-Rouge au Mexique.

Dons simples à des organisations

En 2011, CGGVeritas a maintenu sa subvention à Muktangan, ONG qui œuvre pour l'éducation des enfants défavorisés en Inde. CGGVeritas a aussi contribué à de nombreuses associations et projets comme par exemple un programme de dons de livres à des écoles en Malaisie. Le comité de charité de Houston au Texas a poursuivi les multiples soutiens qu'il accorde à des associations ou ONG locales. L'un de ses projets les plus emblématiques consiste en une contribution financière renouvelée d'année en année au profit du rodéo *Top Hands Horse Show*. Les fonds ainsi récoltés permettent à des enfants en situation de handicap de se socialiser et d'acquérir davantage d'assurance physique au contact des équidés.

Dépenses par type d'initiative en dollars US — 2011**Incitation au soutien d'une ONG par le système de récompense de la marine — TOP**

CGGVeritas a mis en place un système de récompense des comportements HSE au sein de la Division Marine. Quand un employé identifie un risque ou une bonne pratique, il gagne des points qui lui permettent soit d'acquiescer des objets sur un site dédié, soit de verser le montant équivalent à une ONG internationale : Care, l'Unicef ou le WWF.

2.1.2.6. Reconnaissance par les fonds d'investissement socialement responsable (ISR)

Les efforts en matière de développement durable menés par CGGVeritas ont été à nouveau reconnus en 2011 par les spécialistes de l'investissement socialement responsable (ISR).

Les indices boursiers ISR évaluent la performance extra-financière des entreprises selon différentes méthodologies. Ils analysent les politiques, performances et informations sociales, économiques et environnementales diffusées par les entreprises et leur attribuent une note qui leur permettra ou non d'intégrer l'indice. Chaque année, ces indices mesurent

les progrès réalisés par les entreprises en matière de développement durable et s'assurent que l'entreprise s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Les indices sont donc composés des « meilleurs élèves » en matière de développement durable.

En 2011, ASPI Eurozone (*Advanced Sustainable Performance Indices*) et Ethibel Excellence Index ont renouvelé l'intégration de CGGVeritas à leurs indices respectifs.

CGGVeritas a par ailleurs intégré pour la première fois l'indice DJSI (*Dow Jones Sustainability Index Europe*), construit en partenariat avec la société de gestion SAM (Sustainability Asset Management), spécialisée dans les investissements et l'analyse ISR. À ce jour, CGGVeritas est la seule entreprise sismique à faire partie de cet indice.

L'appartenance à ces indices apporte à CGGVeritas une visibilité auprès des investisseurs qui intègrent à leur gestion le suivi des indicateurs ESG (environnement, social, gouvernance) ou qui pratiquent l'ISR. Les méthodologies d'évaluation rigoureuses de ces indices sont un gage de crédibilité de la stratégie de développement durable du Groupe auprès des investisseurs.

2.2. SALARIÉS

2.2.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société

2.2.1.1. Emploi

International

Au 31 décembre 2011, le Groupe CGGVeritas comptait 7 198 collaborateurs permanents de plus de 90 nationalités

Au 31 décembre 2011, la répartition des effectifs par type d'activité et par zone géographique était la suivante :

	Geomarkets			Total
	Équipement	Services	/ Fonctions support	
Europe	1 000	1 418	369	2 787
Afrique et Moyen-Orient	7	381	23	411
Asie-Pacifique	576	454	40	1 070
Amérique du Nord	592	1 013	105	1 710
Amérique latine	0	220	61	281
Équipages Marine	0	939	0	939
TOTAL	2 175	4 425	598	7 198

différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2010, qui était de 7 264 en dehors des employés de chantier.

Au 31 décembre 2011, la répartition des effectifs par type de contrat était la suivante :

Type de contrat au 31 décembre 2011	Grand total
Expatriés	298
Prospecteurs — Terrestre	389
Prospecteurs — Marine	943
Sédentaires locaux	5 568
GRAND TOTAL	7 198

En 2011 et au niveau mondial, 773 nouveaux salariés ont été recrutés et ont rejoint le groupe CGGVeritas, alors que 839 le quittaient. Le nombre important de départs s'explique par l'attrition naturelle inhérente aux métiers du Groupe (en particulier celui des prospecteurs) et par les mesures d'adaptation prises dans le cadre du plan de performance

2011-2012. En face de ces départs, CGGVeritas a mis en œuvre un programme de recrutement ambitieux qui incluait l'embauche de géophysiciens, de chercheurs, de cadres et de spécialistes du monde maritime où le Groupe doit renforcer ses compétences.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des embauches et des départs en fonction du type d'activité :

	Geomarkets			Total
	Équipement	Services	/ Fonctions support	
Entrées 2011				
Femmes	24	136	59	219
Hommes	97	411	46	554
TOTAL	121	547	105	773
Sorties 2011				
Femmes	31	129	48	208
Hommes	84	499	48	631
TOTAL	115	628	96	839
Net 2011				
Femmes	-7	7	11	11
Hommes	13	-88	-2	-77
TOTAL	6	-81	9	-66

France

Le Groupe CGGVeritas emploie en contrat France 1 822 salariés, dont 1 798 en contrat à durée indéterminée (CDI) et 24 en contrat à durée déterminée (CDD). Cet effectif inclut 68 personnes à statut d'expatrié et 173 personnes à statut de prospecteur, Marine et Terrestre. La maison mère, CGGVeritas SA, compte 31 salariés permanents. CGGVeritas Services SA compte 908 salariés permanents et 16 à durée déterminée. Sercel compte 859 salariés permanents et 8 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	Employés au 31 décembre 2011	
	Services	Équipement
Cadres et ingénieurs	80,9 %	38 %
AM/T	5,4 %	32 %
Ouvriers et employés	13,7 %	30 %

En France, 130 nouveaux salariés ont été embauchés (6 par CGGVeritas SA, 58 par CGGVeritas Services SA et 66 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2011, s'élevaient à 121 personnes (9 à CGGVeritas SA, 75 à CGGVeritas Services SA et 37 à Sercel).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts internes.

Recrutement

Le Groupe entretient des relations étroites avec les écoles et les universités au sein desquelles il sait pouvoir trouver les talents dont il a besoin. Les actions de promotion menées auprès des étudiants incluent une forte participation à des forums et à des programmes éducatifs qui permettent au monde scolaire et universitaire de mieux connaître les géosciences. Ces programmes sont notamment mis en œuvre par les associations industrielles telles que la SEG (*Society of Exploration Geophysicists*) et l'EAGE (*European Association of Geoscientists & Engineers*).

Un effort de promotion significatif a été aussi porté sur le recrutement international en vue d'intégrer des professionnels de talent originaires des différents pays dans lesquels CGGVeritas est établi et d'ancrer ainsi dans la durée l'expansion internationale du Groupe.

À cette démarche de promotion auprès des étudiants est associée une offre élargie de stages sous de multiples formes : stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE, etc. En France, en plus des 11 contrats d'apprentissage et des 7 contrats de professionnalisation, 34 stagiaires ont été accueillis pour des durées supérieures à 4 mois.

CGGVeritas est également attaché au respect de la diversité et de la non-discrimination dès l'embauche. Son engagement

est formalisé dans la charte éthique du Groupe, dans le code de conduite des affaires et dans la politique de développement durable. Pour bien le diffuser, une campagne de sensibilisation et de formation a été lancée et déployée par secteur d'activité. Ainsi, le respect de la diversité et de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires régionaux des ressources humaines et incorporé à la formation « Gouvernance et performance » dispensée par CGGVeritas University et à laquelle le *senior management* a participé. Cette campagne de sensibilisation continuera en 2012, et sera renforcée par des programmes de formation en ligne sur l'éthique et sur la prévention de la discrimination.

Enfin, le programme de recrutement de jeunes à haut potentiel a été poursuivi en 2011. Il s'est traduit par plusieurs embauches, en particulier au sein des Divisions Terrestre et Marine. Il a été complété par des embauches ciblées pour la Fonction Geomarket & Marketing Global pour renforcer les compétences du Groupe dans le domaine du réservoir. Ces efforts vont continuer et se renforcer encore en 2012.

2.2.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère CGGVeritas SA et à CGGVeritas Services SA dans le cadre de l'unité économique et sociale (UES). Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un compte épargne temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

Un total de 35 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50 heures à 33,72 heures par semaine. Elles sont 17 personnes pour l'UES et 18 personnes chez Sercel.

L'absentéisme en 2011 s'est élevé à :

- ▶ 4,19 % pour l'UES CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA (hors congés maternité), dont 3,14 % au titre des arrêts de plus de 100 jours ;
- ▶ 2,48 % (hors congés maternité) pour Sercel, dont 0,53 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

2.2.1.3. Répartition hommes-femmes

Sur les 1 798 collaborateurs que compte le Groupe CGGVeritas, 25 % sont des femmes, réparties de façon différente en fonction des domaines d'activité : Équipement 31 %, Terrestre 11 %, Marine 11 %, Multiclients 36 %, Traitement, Imagerie & Réservoir 27 %, Fonctions support 51 %.

Le tableau suivant indique la répartition hommes-femmes par type d'activité et par zone géographique :

Effectifs au 31 décembre 2011	Équipement		Services		Geomarkets / Fonctions support		Total		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Europe	219	781	263	1 155	201	168	683	2 104	2 787
Afrique et Moyen-Orient	2	5	63	318	10	13	75	336	411
Asie-Pacifique	249	327	131	323	24	16	404	666	1 070
Amérique du Nord	198	394	268	745	48	57	514	1 196	1 710
Amérique latine	0	0	57	163	23	38	80	201	281
Équipages Marine	0	0	66	873	0	0	66	873	939
TOTAL	668	1 507	848	3 577	306	292	1 822	5 376	7 198

En France, sur un total de 1 822 salariés, 23 % sont des femmes. La répartition par société se fait de la façon suivante :

- ▶ CGGVeritas SA : 16 femmes sur un effectif de 31 personnes ;
- ▶ CGGVeritas Services SA : 214 femmes sur un effectif de 924 personnes ;
- ▶ Sercel : 193 femmes sur un effectif de 867 personnes.

CGGVeritas porte des efforts particuliers pour promouvoir une plus grande parité au sein des fonctions managériales, au travers de promotions ou d'embauches ciblées.

2.2.1.4. Rémunération

La politique de CGGVeritas en la matière associe étroitement la rémunération à la performance.

Révision des salaires 2011

Dans le cadre de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2011 n'ont pas abouti à la signature d'un accord. Hors rattrapage contractuel à l'ancienneté pour certaines catégories professionnelles, l'augmentation de salaire 2011 a été de 1,1 % de la masse salariale brute concernée pour les non-cadres et de 1,3 % au mérite pour les cadres, le tout applicable au 1^{er} janvier. Au-delà, le montant des promotions en cours d'année représentait 0,6 %.

Des négociations salariales parallèles chez Sercel ont également abouti à un constat de désaccord en date du 17 février 2011. L'augmentation des salaires s'est élevée à 2,7 % de la masse salariale totale, incluant 2,4 % d'augmentation générale ou au mérite suivant les catégories professionnelles, le tout applicable au 1^{er} janvier. Au-delà, le montant des promotions en cours d'année représentait 0,3 %.

Enfin, il est à noter que pour la sixième année consécutive un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés en mars 2011. Cette part variable de la rémunération est mise en place de façon homogène dans le Groupe. Elle se décline sous deux formes. L'une, destinée aux entités de support et de direction (GPIP, pour *Global Performance Incentive Plan*), est basée pour moitié sur une performance financière collective et pour moitié

sur une performance individuelle. L'autre, destinée aux unités de production, est basée sur leurs réalisations comparées à leurs propres objectifs de production.

En France, l'accord d'intéressement d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA et les partenaires sociaux, n'a pas été renouvelé par manque de perspective financière favorable. Une négociation avec les partenaires sociaux pour la mise en place d'un nouvel accord est actuellement en cours.

Sur le même périmètre de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, l'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a également été dénoncé. Les résultats 2010 n'ont pas permis de dégager d'enveloppe au titre de l'année 2010 (payable en 2011) pour ce qui concerne la base légale. De même, aucune provision au titre de l'année 2011 n'a été faite.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2011 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 et renouvelés pour une période similaire en janvier 2009 au niveau de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA (société mère et Services) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2011. Ces plans ont été étendus pour une période de trois ans supplémentaires à partir de 2012.

À fin décembre 2011, au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 425 salariés ont adhéré au PEE et 519 au PERCO. Du côté de Sercel, 608 salariés ont adhéré au PEE et 486 au PERCO.

Accord sur l'égalité hommes-femmes

En France, l'accord sur l'égalité professionnelle signé le 17 février 2007 dans le cadre de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA est arrivé à échéance le 16 février 2010. Une nouvelle négociation a eu lieu en 2011, qui a donné lieu à la signature d'un nouvel accord le 21 décembre 2011, pour une durée de trois ans. Cet accord prévoit une enveloppe de rattrapage salarial d'un montant de 0,8 % en faveur du personnel féminin, applicable pour les personnes concernées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2011. Cet accord prévoit également un suivi des embauches

pour le futur et des programmes de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes pour le personnel, en particulier le personnel d'encadrement.

Un accord similaire pour Sercel doit être négocié au cours de l'année 2012.

2.2.1.5. Relations professionnelles

Afin de favoriser la concertation et les échanges d'information, l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Au sein de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, les droits des salariés sont garantis par une convention collective modifiée en décembre 2007. Quatre réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires du CHSCT ont été organisées en 2011, consacrées principalement à la préparation et à l'exécution du déménagement dans les nouveaux locaux Galileo à Massy en juillet 2011 ainsi qu'au déménagement de CGGVeritas University dans l'immeuble Carnot Plaza en octobre 2011. Les autres sujets traités comprenaient, entre autres, la prévention des risques psychosociaux, l'impact sur le règlement intérieur de la mise en œuvre de l'initiative « Les choses à faire et les règles à suivre », les conditions de vie à bord des bateaux et des revues de statistiques annuelles HSE.

Des dispositions similaires, encadrées par la loi, existent dans d'autres entités du Groupe (en Suisse pour le personnel international, Norvège, Singapour, etc.).

Le code de conduite des affaires du Groupe et un dispositif d'alerte professionnelle ont été mis en place en 2009. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du *Safe Harbour Act*, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés). Aucun appel entrant dans son champ d'application n'a été enregistré au cours de cette année 2011.

Par ailleurs un programme d'aide et de conseil aux personnes a été mis en place au sein du Groupe en partenariat avec Shepell-FGI. Ce programme, dispensé par un organisme tiers, a pour but de fournir une assistance personnelle et individuelle en cas de besoin, médical, social, professionnel ou juridique.

2.2.1.6. Formation

La politique de formation, en tant que levier du développement individuel et de la professionnalisation des employés, est une priorité du Groupe qui a mis en place sa propre université d'entreprise depuis plusieurs années.

2.2.2. Schéma d'intéressement du personnel

2.2.2.1. Contrats d'intéressement et de participation

A. Plan d'épargne entreprise

Pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre

CGGVeritas University dispense des formations destinées à l'intégration de nouveaux embauchés, notamment le programme GeoRise qui est destiné à former aux métiers de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leurs premières années de carrière. Depuis le lancement du programme en septembre 2006, de nombreuses sessions ont été organisées dans les trois localisations principales de l'université à Massy, à Houston et à Singapour.

CGGVeritas University dispense également des formations techniques qui s'adressent aux employés du Groupe et à ses clients. Cette année, un effort spécifique a été porté au développement et à la mise en œuvre de nouveaux modules de formation pour le déploiement du logiciel de traitement sismique *geovation*. Par ailleurs pour la bonne diffusion des connaissances, 33 conférences géophysiques réunissant 900 participants ont été organisées à travers le monde.

CGGVeritas University offre aussi des programmes de formation managériale qui, en 2011, ont évolué à plusieurs niveaux : les modules ont été recadrés pour mieux intégrer la vision du Groupe et son modèle de leadership ; les programmes individuels de développement personnel ont été enrichis ; les programmes de sensibilisation à la sécurité financière et à la formation qualité, hygiène, sécurité et environnement ont été remis à jour. Des programmes liés à la promotion de l'éthique, à la compréhension du code de conduite des affaires, à la lutte contre la discrimination et le harcèlement ont été développés ; une version en ligne sera diffusée en 2012.

Le concept de *Learning for Development* a été renforcé. Il traduit la nécessité pour l'organisation et pour chacun de ses employés d'acquérir de façon continue les connaissances et le savoir-faire qui leur sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des technologies et des méthodes de travail. Il traduit également la nécessité de s'adapter aux changements organisationnels et à l'évolution des processus internes. Cela requiert donc une collaboration étroite entre l'université et les opérations, et CGGVeritas University s'est organisé à cet effet.

CGGVeritas University a dispensé 15 920 journées de formation en 2011, dont 3 518 liées aux programmes managériaux, 7 371 journées de formations techniques (dont 2 832 pour des clients externes), 2 106 journées consacrées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement, et 2 925 journées d'intégration.

En France et en incluant les organismes tiers, le bilan social fait état d'un total de 5 471 journées de formation, dont 4 041 dans le cadre de l'activité Services et de la société mère et 1 430 dans le cadre de Sercel.

1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999, antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, conformément à l'obligation issue de l'article 81 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (article 4), un fonds commun de placement d'entreprise solidaire a été introduit par avenant n° 3 du 9 décembre 2009 avec effet au

1^{er} janvier 2010, portant ainsi à quatre le nombre de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) pouvant recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale, répondent aux critères de gestion de l'investissement socialement responsable (ISR). Pour Sercel, un plan d'épargne entreprise (PEE) a été mis en place le 22 février 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de cinq ans.

Un plan d'épargne entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un fonds commun de placement entreprise dénommé « CGG Actionnariat 1 », agréé par la Commission des opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du Code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du plan d'épargne entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

B. PERCO

Un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, six fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale ("CIES"), répondent aux critères de gestion de l'Investissement socialement responsable (ISR). Pour Sercel, quatre fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) ont été choisis, qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du premier versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel.

C. Participation

La participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007 qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGGVeritas SA

— CGGVeritas Services SA, et de l'accord du 6 décembre 1989 et de ses avenants pour Sercel.

Aux termes de ces accords, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, à un compte courant rémunéré pour Sercel. Elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

La somme peut-être perçue directement par les salariés, elle devient alors soumise à l'impôt sur le revenu.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

D. Intéressement

L'accord d'intéressement des sociétés CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA signé le 27 juin 2007, arrivé à échéance, est en cours de renégociation.

Un accord d'intéressement a été signé le 22 juin 2009 pour Sercel, et sera également renégocié en 2012.

Aux termes de l'accord Sercel, chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Sercel a procédé en 2011 à des versements au titre de l'année 2010. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement dans les limites prévues par les accords en vigueur et à des avantages fiscaux. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

2.2.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration de CGGVeritas sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGGVeritas ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 mars 2012 des attributions d'options de souscription d'actions :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plans 2010			Plan 2011	Total
Date du Conseil d'administration	11.05.2006	23.03.2007	14.03.2008	16.03.2009	06.01.2010	22.03.2010	21.10.2010	24.03.2011	
Nombre de bénéficiaires	171	145	130	149	1	339	3	366	
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites	1 012 500	1 308 750	1 188 500	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	1 164 363	7 889 263
dont le nombre pouvant être souscrites par :									
<i>Les mandataires sociaux :</i>									
<i>Robert Brunck</i>	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	66 667	1 016 667
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	220 000	162 500	0	133 333	515 833
Point de départ d'exercice des options	12.05.2007	24.03.2008	15.03.2009	17.03.2010	07.01.2010	23.03.2011	22.10.2011	25.03.2012	
Date d'expiration	11.05.2014	23.03.2015	14.03.2016	16.03.2017	06.01.2018	22.03.2018	21.10.2018	24.03.2019	
Prix de souscription (en euros) ⁽¹⁾⁽²⁾	26,26	30,4	32,57	8,82	14,71	19,44	16,89	25,48	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	— acquisition par quart sur les 4 premières années du plan ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 12.05.2010.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24.03.2011.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15.03.2012.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17.03.2013.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07.01.2014.	— acquisition pour moitié immédiatement puis par quart sur les deux années suivantes ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 23.03.2014.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 22.10.2014.	— acquisition par tiers sur les 3 premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 25.03.2015.	
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2012 ⁽³⁾	2 500	2 000	0	261 116	0	37 295	0	0	302 911
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	15 861	89 550	109 160	89 675	0	69 937	0	63 873	438 056
Options de souscription restantes au 31 mars 2012 ⁽¹⁾	951 095	1 164 000	1 079 340	972 544	220 000	1 440 918	120 000	1 100 490	7 048 387
Dont le nombre restant détenu par :									
<i>les mandataires sociaux :</i>									
<i>Robert Brunck</i>	150 000	200 000	200 000	200 000	—	200 000	—	66 667	1 016 667
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	220 000	162 500	—	133 333	515 833

Tableau 8 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Compte tenu des ajustements opérés, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 et à la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.

(2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration les ayant attribuées.

(3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

À la date du présent document de référence, le prix de souscription des plans mis en place en 2006, 2007, 2008 et 2011 est supérieur au cours de bourse de l'action CGGVeritas.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2011

aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé, ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2011 par les dix salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	Nombre total d'options attribuées /d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	380 500	25,48	24 mars 2011
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	161 785	9,70	15 mai 2003 16 mars 2009 22 mars 2010

Tableau 9 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.2.3.2.

2.2.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le Conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

- ▶ le 22 mars 2010, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 509 925 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de

travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées ;

- ▶ le 24 mars 2011, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 488 586 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 24 mars 2013 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

À titre informatif, les conditions des plans des 22 mars 2010 et 24 mars 2011 sont rappelées ci-dessous :

	Plan du 22 mars 2010	Plan du 24 mars 2011
Nombre d'actions	509 925	488 586
Nombre de bénéficiaires	332	365
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution	29 avril 2008	29 avril 2008
Date d'attribution	22 mars 2010	24 mars 2011
Nombre de titres définitivement attribués à l'issue de la période d'acquisition	76 842 *	n.a.
Date d'acquisition	22 mars 2012	24 mars 2013
Période de conservation	22 mars 2014	24 mars 2015
Conditions de performance	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

* Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 22 mars 2010 étaient partiellement remplies, et qu'un maximum de 76 842 actions serait attribué au titre de ce plan le 10 mai 2012, soit 15 % de la totalité du plan.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.2.3.3.

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CGGVERITAS ET DE SES FILIALES	54
3.1.1	Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe	54
3.1.2	CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales	55
3.1.3	CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions	56
3.1.4	CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (<i>Goodwill</i>)	56
3.1.5	CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données, sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix	56
3.1.6	Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change	57
3.1.7	Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir	57
3.1.8	Nos résultats opérationnels peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel	58
3.1.9	La technologie évolue, et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements, ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coûts/avantages	58
3.1.10	Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie	58
3.1.11	Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables	59
3.1.12	En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, CGGVeritas pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients	59
3.1.13	L'incapacité potentielle de CGGVeritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait se réduire, ce qui aurait un effet significativement défavorable sur ses activités et les opérations futures	59
3.1.14	CGGVeritas a enregistré des pertes dans le passé, et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir	60
3.2	RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE	61
3.2.1	Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités	61

3

FACTEURS DE RISQUES

3.2.2	Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client	61
3.2.3	CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables	62
3.2.4	La flotte de navires CGGVeritas a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures complémentaires, à titre temporaire, pourraient être décidées dans le futur, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation	62
3.2.5	CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes, qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale	62
3.2.6	Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice	63
3.2.7	Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations	63
3.3	RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DE CGGVERITAS	64
3.3.1	La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements	64
3.3.2	Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités	64
3.3.3	Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés	65
3.3.4	CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel	65
3.3.5	Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle	65
3.3.6	Risque de liquidité	66
3.3.7	Risque de taux au 31 décembre 2011	67
3.4	AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE	69
3.4.1	Risque de change au 31 décembre 2011	69
3.4.2	Risque sur actions et instruments financiers	69
3.4.3	Risque lié à la situation générale des marchés financiers	70

3

FACTEURS DE RISQUES

3.5 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	71
3.6 ASSURANCES	71
3.7 SOUS-TRAITANCE	71

3

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont classés par importance croissante au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 3.1, 3.2, 3.3, et 3.4 du présent document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit a revu certains des risques significatifs du Groupe.

Il est rappelé que le rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant au chapitre 4.3.3. du présent document, et plus particulièrement sa partie relative à la gestion et cartographie des risques, décrit la politique du Groupe et les processus mis en œuvre pour gérer ces risques.

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CGGVERITAS ET DE SES FILIALES

3.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe

Les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions et les incertitudes de l'économie ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz, avec pour conséquences la réduction des dépenses d'exploration en hydrocarbures et de la demande en produits et services du Groupe. Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique actuelle, de déterminer si elle se détériorera davantage et lesquels des produits et services de CGGVeritas seront défavorablement affectés. Le Groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. Ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur l'activité, la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels, ou sa trésorerie.

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie ont eu et sont encore susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance commerciale et la situation financière de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur les clients et fournisseurs du Groupe. Le climat économique actuel peut conduire les clients à annuler ou retarder leurs commandes, ou mettre les fournisseurs dans l'impossibilité de fournir les biens et services convenus. Les clients étatiques du Groupe peuvent avoir à faire face à des déficits budgétaires leur interdisant de financer des projets existants ou envisagés, ou les conduisant à résilier leurs contrats sans préavis ou dans un délai très court. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autres cocontractants sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou à conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la réputation, l'activité la

situation financière et les résultats opérationnels de CGGVeritas.

Des bouleversements des marchés de crédit, tels que CGGVeritas en a connu récemment, pourraient aussi affecter le Groupe et ses clients. Un accès limité à des sources de financement externes a conduit certaines sociétés, dans le passé, à limiter leurs investissements à des niveaux permis par leurs flux de trésorerie internes. Certaines sociétés ont vu leur accès aux liquidités limité ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, les clients de CGGVeritas peuvent ne pas être en mesure d'emprunter des capitaux ou de le faire à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur leur demande en produits et services du Groupe et entraver leur capacité à respecter leurs délais de paiement ou à le régler.

En outre, l'impact potentiel sur les liquidités des principales institutions financières peut limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements, souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Nous ne pouvons être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités, ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si les financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif l'activité et la performance financière du Groupe.

En outre, la balance de trésorerie et les investissements court-terme de CGGVeritas sont déposés sur des comptes

tenus par des banques et institutions financières de premier rang situées principalement en Europe et en Amérique du Nord. Le montant de ces dépôts excède la couverture des assurances. Bien qu'aucune institution financière dans laquelle CGGVeritas dispose de comptes ne soit en faillite ou en

redressement judiciaire ou n'ait été nationalisée, il existe un risque que cela se produise dans l'avenir. Si tel était le cas, le Groupe pourrait être empêché d'avoir accès à sa trésorerie, ce qui pourrait entraîner une crise temporaire de liquidité qui pourrait entraver sa capacité à financer ses activités.

3.1.2. CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales.

CGGVeritas opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- ▶ instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peuvent entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés pour les services du Groupe;
- ▶ risques de guerre, de terrorisme, d'émeutes, d'insurrections, de révoltes... qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations, affecter négativement les budgets et plannings et exposer le Groupe à des pertes ;
- ▶ risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats avec les clients ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- ▶ saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- ▶ restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- ▶ disponibilité des équipements et personnel adaptés, pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

CGGVeritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. CGGVeritas est soumise au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation, et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale de CGGVeritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGGVeritas peuvent exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par de la part de l'*US Office of Foreign Assets Control*, y compris Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie, qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des états soutenant le terrorisme. CGGVeritas réalise

généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs et de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a été mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGGVeritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles, d'entacher sa réputation de subir un impact négatif sur le cours du titre CGGVeritas. En 2011, le Groupe a fourni au *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département du Commerce américain des informations relatives à des expéditions faites à destination de certains de ses navires opérant à Cuba ou à proximité. Ces expéditions pourraient ne pas avoir été réalisées dans le respect des procédures internes du Groupe et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative au contrôle des exportations. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant, de durée ou de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à ces demandes pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si ces cautions ou garanties sont émises, les clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que nous estimons contestables, et CGGVeritas pourrait se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGGVeritas s'est engagée à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que CGGVeritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs, agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act de 1977*. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGGVeritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

3.1.3. CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions.

CGGVeritas s'est développée, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, comme en 2007 le rapprochement avec Veritas et l'acquisition de Wavefield en décembre 2008, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels, tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée, la délocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, des problèmes existants ou non prévus d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue et la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé. Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de CGGVeritas.

CGGVeritas met en place des mesures de gestion des risques liés aux acquisitions. Ces mesures ont été développées par le Groupe au travers d'un grand nombre d'acquisitions réalisées dans le monde entier. Le Groupe gère en premier lieu les risques d'acquisitions au travers d'une procédure de *due diligence* approfondie réalisée par des équipes pluridisciplinaires apportant leur expérience dans les domaines de la finance, du juridique, des assurances, des ressources humaines et des activités opérationnelles. Ceci n'est toutefois possible que lorsque les réglementations applicables le permettent, ce qui est rarement le cas, en principe, lorsque la société cible est une société cotée pour laquelle l'accès aux informations non publiques est strictement réglementé.

Les conclusions de ces *due diligences* sont revues par la Direction Générale en vue d'une confirmation de la stratégie d'acquisition de l'activité et du plan d'intégration. Enfin, il est ensuite procédé à la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition et du plan d'intégration. Durant cette phase, des plans de rédemption pour les employés, des plans d'actions vis-à-vis des clients et un plan opérationnel sont mis en place. CGGVeritas intègre généralement des employés clés du Groupe dans la société acquise, afin de faciliter la période de transition et d'intégration.

3.1.4. CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*Goodwill*).

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe CGGVeritas ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 077,6 millions d'euros au bilan au 31 décembre 2011. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. L'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires) ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par

rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir, par exemple, à une sous-performance propre des actifs sous revue, à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel ou de l'environnement économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, s'il est anticipé que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie donnée sera inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en terme de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio de la dette nette sur capitaux propres.

3.1.5. CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données, sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGGVeritas s'expose aux risques suivants :

- ▶ CGGVeritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes

futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible, et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Chacune des études sismiques multiclients de

CGGVeritas a une durée de vie comptable limitée dans le temps, en fonction de sa localisation géographique, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi le résultat net du Groupe ;

- ▶ des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Ainsi, des changements réglementaires tels que des limitations sur les forages peuvent avoir un impact sur la capacité des clients de CGGVeritas de mettre en place des programmes d'exploration, soit de façon générale, soit sur une zone spécifique où CGGVeritas a acquis des données sismiques, et peuvent donc avoir un

impact significatif sur la valeur des données sismiques de sa librairie. Des changements technologiques pourraient rendre les données de CGGVeritas obsolètes ;

- ▶ la valeur des données multiclients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGGVeritas acquiert ces données ou de façon générale ;
- ▶ toute réduction de la valeur économique de ces données obligerait CGGVeritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

3.1.6. Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar US en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats de CGGVeritas, qui sont publiés en euros. Au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar US par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas dans la mesure où les gains libellés en dollars US

convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en dollar US à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. À la date du présent rapport, le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 400 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

3.1.7. Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.

Il est difficile pour CGGVeritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi qu'au développement et à l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGGVeritas peut être amenée à consentir des différés de

paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGGVeritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles ou des conditions de marché.

3.1.8. Nos résultats opérationnels peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel

L'activité Marine, de CGGVeritas, avec une flotte de 19 navires sismiques, comporte des coûts de fuel significatifs qui ont atteint approximativement 184 millions de dollars US en 2011. Ces coûts varient significativement en fonction du lieu d'approvisionnement, des réglementations locales et du prix du baril de pétrole à un instant donné. Seule une partie de

cette variation peut être imputée, contractuellement, au client ou négociée avec lui. Le Groupe estime, par conséquent, qu'une augmentation de 20 % de la moyenne annuelle du prix du baril de pétrole pourrait entraîner une augmentation des coûts de fuel ayant un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollars US sur son résultat opérationnel.

3.1.9. La technologie évolue, et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements, ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coûts/avantages.

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique, et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché de CGGVeritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGGVeritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utile des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coûts/avantages afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGGVeritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune

contrainte en termes de ressources, ni des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGGVeritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché, ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents de CGGVeritas.

3.1.10. Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.

La faculté de CGGVeritas de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. CGGVeritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets peut aller jusqu'à vingt ans, en fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays. De plus, CGGVeritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, qui limitent l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGGVeritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. En outre, des procédures judiciaires peuvent être intentées contre CGGVeritas sur le fondement

d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Ainsi, CGGVeritas fait l'objet, depuis 2006, d'une procédure aux États-Unis intentée par son concurrent ION Geophysical concernant la contrefaçon de certains brevets relatifs à la technologie de capteur digital (DSU) utilisée dans certains produits d'acquisition sismique de Sercel fabriqués dans le passé aux États-Unis. Bien que CGGVeritas considère qu'aucune procédure en cours relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers ne soit de nature à avoir un impact significatif sur le Groupe (voir paragraphe 6.8), CGGVeritas ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis, ce qui peut limiter la capacité de CGGVeritas à poursuivre les tiers ayant contrefait sa technologie.

3.1.11. Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables

Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs :

- ▶ les activités d'acquisition de données sismiques de CGGVeritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, y compris l'explosion de dynamite. Ces opérations sont exposées à des risques de périodes d'arrêt ou de productivité réduite, aussi bien qu'à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dus à des incendies, des explosions accidentelles, des défaillances mécaniques, des fuites, des échouements, des collisions, des glaces ou la haute mer et autres accidents naturels. Outre les pertes causées par des accidents ou des erreurs humaines, CGGVeritas peut aussi subir des pertes résultant, entre autres, d'actes de guerre, de terrorisme, de piraterie, d'instabilité politique, d'interruption d'activité, de grèves et d'événements météorologiques ;
- ▶ la large gamme de produits et services de CGGVeritas l'expose à des risques de réclamations et poursuites judiciaires, y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle ; et
- ▶ CGGVeritas produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles

poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et insuffisance de qualité qui pourrait affecter ses clients et donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

CGGVeritas dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement de données et des centres de fabrication, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans l'industrie. Quand cela est possible, CGGVeritas limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à indemniser intégralement le Groupe de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGGVeritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et à des conditions acceptables.

3.1.12. En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, CGGVeritas pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients.

La chaîne d'approvisionnement de CGGVeritas est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. CGGVeritas est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur, ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients.

Pour les chaînes d'approvisionnements essentielles à ses activités, le Groupe conduit des évaluations des perturbations intervenues et du délai qui a été nécessaire à leur rétablissement. Un plan de gestion des risques est en place permettant soit le recours à des sources d'approvisionnement multiples, soit la qualification de fournisseurs secondaires, soit la conservation de stocks permettant de couvrir la période d'interruption d'approvisionnement. Il est fréquent que ces trois options soient combinées, car des approches différentes sont généralement requises pour chaque élément.

3.1.13. L'incapacité potentielle de CGGVeritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait se réduire, ce qui aurait un effet significativement défavorable sur ses activités et les opérations futures.

Les résultats d'exploitation futurs de CGGVeritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés de CGGVeritas sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. CGGVeritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et

sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres

sociétés pourraient réduire la capacité de CGGVeritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGGVeritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à son aptitude à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGGVeritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités et ses résultats.

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à réduire les risques liés à la disponibilité d'employés hautement qualifiés et de membres de l'encadrement supérieur. Tout d'abord, au travers d'un programme de recrutement global, CGGVeritas identifie et recrute des étudiants de haut niveau avec des connaissances solides en mathématiques, physique,

géophysique et autres disciplines clés pour ses activités. L'entretien continu de ce vivier permet de compenser le départ d'employés qualifiés chez les clients ou concurrents. D'autre part, le personnel d'encadrement et les techniciens développent leurs compétences en participant à des formations organisées par CGGVeritas University, et en étant exposé aux activités du Groupe au travers des différentes unités opérationnelles. Enfin, CGGVeritas s'efforce de maintenir un bon environnement de travail au sein de ses différents bureaux et unités opérationnelles et des rémunérations compétitives, incluant le cas échéant des mécanismes d'incitation de long terme.

La mise en œuvre de ces mesures est soutenue et gérée par la Direction Générale du Groupe au travers des plans de succession et des procédures de revue des talents.

3.1.14. CGGVeritas a enregistré des pertes dans le passé, et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir.

CGGVeritas a dégagé des pertes dans le passé. En 2007 et 2008, le résultat net part du Groupe était un bénéfice s'élevant respectivement à 245,5 millions d'euros et 332,8 millions d'euros. En 2009, 2010 et 2011, CGGVeritas

a enregistré une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 264,3 millions d'euros, 54,6 millions d'euros et 19 millions d'euros. CGGVeritas ne peut donc pas garantir sa rentabilité à l'avenir.

3.2. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE

3.2.1. Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGGVeritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGGVeritas. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande des produits et services de CGGVeritas, sont notamment :

- ▶ le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
 - ▶ la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'Opep à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
 - ▶ les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement et les réglementations gouvernementales concernant les rejets dans l'atmosphère et l'utilisation d'énergies de substitution ;
 - ▶ le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
 - ▶ le taux de déclin des réserves de pétrole et de gaz existantes et le retard dans la mise en production de nouvelles réserves ;
 - ▶ le niveau des stocks de gaz et de pétrole ;
- ▶ le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
 - ▶ les politiques des gouvernements en matière d'exploration, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
 - ▶ les conditions météorologiques générales, avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel et des événements météorologiques extrêmes pouvant, le cas échéant, perturber l'activité d'exploration ou de production pétrolière et gazière sur une large zone.

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe ou avoir, d'une façon ou d'une autre, un impact positif sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Les prévisions en matière d'exploration et de développement peuvent ne pas se réaliser, et la demande pour les produits et services du Groupe peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie. Par exemple, en 2009, il y avait des indications selon lesquelles les compagnies pétrolières et gazières augmenteraient leurs investissements d'exploration, relançant ainsi la demande. La plupart des sociétés de l'industrie sismique ont donc accéléré le lancement de nouvelles capacités et la mise sur le marché de navires qui avaient été retirés, afin d'anticiper un nouveau cycle de croissance. Mais l'accident de la plateforme *Deepwater Horizon* en avril 2010 a significativement réduit la demande en études sismiques dans le golfe du Mexique. La demande en capacité marine a augmenté, comme prévu, dans les autres zones, mais pas suffisamment pour compenser la diminution du nombre des navires opérant dans le golfe du Mexique. En conséquence, un déséquilibre soutenu entre l'offre et la demande s'est poursuivi sur 2010 et 2011, et les prix sont restés stationnaires.

3.2.2. Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client.

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être annulés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique. Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront intégralement exécutés par le Groupe en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même que l'ensemble des coûts déjà engendrés par le Groupe au titre de ce contrat serait intégralement couvert par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

Grâce à sa procédure de revue des appels d'offres, le Groupe identifie les risques de résiliation anticipée des contrats. Quand cela est possible, il négocie des dispositions contractuelles favorables à ce sujet avec ses clients. Quand ce n'est pas le cas, il est procédé à une évaluation du risque lié à un client spécifique. Les relations anciennes que le Groupe entretient avec ses clients permettent de réduire son exposition à un risque de résiliation contractuelle anticipée pour la plus grande partie de ses activités.

3.2.3. CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.

La plupart des contrats de CGGVeritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGGVeritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGGVeritas est ainsi en concurrence avec d'importantes entreprises internationales ainsi qu'avec de petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes

et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande), l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGGVeritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

3.2.4. La flotte de navires CGGVeritas a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures complémentaires, à titre temporaire, pourraient être décidées dans le futur, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation.

Tant pour tenir compte de la diminution de la demande sur le marché sismique que pour repositionner sa flotte sur le segment des navires de grande capacité de ce marché (plus de 10 *streamers*), CGGVeritas a décidé en 2009 de réduire sa capacité à 19 navires en décommissionnant 9 navires 2D et 3D de moyenne capacité. Au 30 septembre 2010, ce programme de décommissionnement était entièrement réalisé. La même année, CGGVeritas a commencé à mettre en œuvre un plan de modernisation des systèmes de propulsion et des *streamers* de sa flotte pour quatre navires (le *Viking Vanquish*, l'*Oceanic Phoenix*, précédemment dénommé *Geowave Master*, l'*Oceanic Endeavour*, précédemment dénommé le *Geowave Endeavour*, et le *Geowave Champion*). Ces mises à niveau ont été achevées, sauf pour le *Geowave Champion*, qui est actuellement en

chantier pour une sortie prévue pour le début du deuxième trimestre 2012. L'ensemble de ces mises à niveau a réduit le taux de disponibilité de navires du Groupe d'environ 5 points en 2011, et le Groupe estime que ce taux sera réduit de près de 2 points en 2012. Dans une telle perspective de repositionnement de la flotte 3D vers les segments de haute capacité, CGGVeritas projette aussi de mettre fin en 2012 de façon anticipée au contrat du *Geowave Commander* (huit *streamers*), un navire initialement loué jusqu'à mi-2013. Les conditions du marché sismique pourraient conduire CGGVeritas à ajuster encore, à titre temporaire, sa capacité d'acquisition marine, en gelant de manière transitoire l'utilisation de certains navires, ce qui pourrait être de nature à engendrer des surcoûts d'exploitation.

3.2.5. CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes, qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGGVeritas a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à

des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, de retards dans la délivrance de permis ou d'autres circonstances, pourraient être susceptibles d'affecter la capacité du Groupe à générer du chiffre d'affaires et pourraient ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

3.2.6. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marines sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques dans certaines zones, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses d'exploration, ou encore le délai nécessaire à la mobilisation des moyens de production ou à l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

CGGVeritas met en œuvre des mesures lui permettant de gérer des périodes d'interruption d'activités non prévues au moyen d'un plan de gestion de projets rigoureux. En Marine, le Groupe positionne ses navires dans des zones géographiques lui permettant de minimiser, quand cela est possible, les interruptions dues au transit des navires. Le Groupe répartit également, de façon stratégique, son activité au sein de régions et pays afin de réduire son exposition au risque d'interruption de ses activités sur le plan régional ou au niveau d'un pays du fait de changements réglementaires ou de report des attributions de permis. Cependant, ses activités demeurent soumises à un effet de saisonnalité principalement liée à la période de l'année à laquelle les acquisitions de données peuvent être réalisées dans certaines régions et au calendrier d'attribution de permis dans les principaux bassins. CGGVeritas communique de façon claire sur cette saisonnalité.

3.2.7. Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGGVeritas sont soumises aux lois et réglementations internationales, fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé et au travail. CGGVeritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de maintenir sa conformité à ces lois et aux exigences liées aux conditions des permis. Dans le cas contraire, CGGVeritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, CGGVeritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ses prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGGVeritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

De nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz tels que le dioxyde de carbone ou le

méthane pouvant contribuer à des changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe et plus généralement, sur les énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres États, notamment les États-Unis, peuvent s'engager dans cette voie dans le futur. Ceci pourra engendrer des frais directs ou indirects supplémentaires du fait des coûts supplémentaires supportés par les fournisseurs qui seront imputés à CGGVeritas ou réduire la demande des clients en produits ou services du Groupe.

Aux États Unis, de nouvelles réglementations sur l'exploration pétrolière ont été mises en place à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière *Deepwater Horizon* dans le golfe du Mexique. Ces nouvelles réglementations pourraient être très contraignantes financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans les fonds marins profonds du golfe du Mexique. La typologie des clients de CGGVeritas pourrait être modifiée avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait diminuer nos ventes de données multiclients. Sur le court terme, il faut noter que le gouvernement américain a organisé, au mois de décembre 2011, la première attribution de blocs depuis avril 2010, et en a annoncé une deuxième pour juin 2012.

3.3. RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DE CGGVERITAS

3.3.1. La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.

L'endettement de CGGVeritas est significatif. Au 31 décembre 2011, le total de la dette financière nette de CGGVeritas (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités), de ses actifs et des capitaux propres est respectivement de 1 090 millions d'euros (1 410 millions de dollars US), 5 556 millions d'euros (7 189 millions de dollars US) et 2 939 millions d'euros (3 802 millions de dollars US). CGGVeritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir ses charges fixes.

L'importance de la dette de CGGVeritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- ▶ accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- ▶ conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- ▶ limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;
- ▶ donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ;
- ▶ limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

3.3.2. Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant les emprunts obligataires 9½% à échéance 2016, 7¾% à échéance 2017 et 6½% à échéance 2021 (ci-après les « emprunts obligataires ») de CGGVeritas et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGGVeritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- ▶ contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;
- ▶ payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- ▶ acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- ▶ souscrire à certaines sûretés ;
- ▶ conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- ▶ émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- ▶ conclure des conventions de *sale and lease back* ;
- ▶ vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats oblige CGGVeritas à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur

le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2011.

La convention de crédit syndiqué français, telle que modifiée le 15 décembre 2011, impose au Groupe de respecter les ratios et tests suivants :

- ▶ un ratio maximum de dette financière totale sur EBITDA de 2,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2012 et de 2,25 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ;
- ▶ un ratio de minimum d'EBITDA sur la charge d'intérêts totale de 3,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2012 et de 4,00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ; et
- ▶ les dépenses nettes d'investissement, qui correspondent à l'investissement total diminué des revenus issus des préfinancements, ne peuvent excéder le montant le plus élevé entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA.

La convention de crédit syndiqué américain, telle que modifiée le 15 décembre 2011, impose au Groupe de respecter les ratios suivants :

- ▶ un ratio de maximum de dette financière totale sur EBITDA de 2,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ;

- ▶ un ratio de minimum d'EBITDA sur la charge d'intérêts totale de 3,00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013.

3.3.3. Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir, y compris les conventions de crédit syndiqué français et américain, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGGVeritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances

de remboursement des prêts ou obligations et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs de CGGVeritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due, et CGGVeritas pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par CGGVeritas d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

3.3.4. CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel.

CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des emprunts obligataires, des conventions de crédit syndiqué français et américain et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur de CGGVeritas et de ses filiales, mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2011, aucun tirage n'était

effectué au titre des crédits syndiqués américain et français. Le Groupe disposait, à cette date, d'environ 216 millions d'euros (279 millions de dollars US) de lignes long-terme confirmées et non utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGGVeritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

3.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGGVeritas à rembourser ou à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, cette capacité est soumise à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGGVeritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités pour réaliser les améliorations opérationnelles à temps ou que la trésorerie opérationnelle ou les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher

un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGGVeritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés ou, s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. La crise, amorcée en 2008, subie par les marchés de capitaux et du crédit, pourrait avoir un

effet défavorable sur la capacité de CGGVeritas à faire face à ses besoins de liquidités, y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours de CGGVeritas peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis de CGGVeritas s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part de CGGVeritas et d'autres emprunteurs sur une courte période.

3.3.6. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2011, l'endettement net du Groupe était de 1 090 millions d'euros (1 410 millions de dollars US), constitué de 1 501 millions d'euros (1 942 millions de dollars US) de dettes financières (dont 17 millions d'euros de découverts bancaires et intérêts courus) et de 411 millions d'euros (532 millions de dollars US) de disponibilités.

Au 31 décembre 2011, les sources de financement se décomposaient comme suit :

- ▶ des emprunts obligataires d'un montant respectif de 350 millions de dollars US (*Senior Notes* 9 1/2 % à échéance 2016), de 400 millions de dollars US (*Senior Notes* 7 3/4 % à échéance 2017), et de 650 millions de dollars US (*Senior Notes* 6 1/2 % à échéance 2021) ;
- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANE) de 360 millions d'euros à 1 3/4 % à échéance 2016 ;

- ▶ le crédit syndiqué français, d'un montant de 200 millions de dollars US, non mobilisé au 31 décembre 2011 ;
- ▶ le crédit syndiqué américain, d'un montant de 79 millions de dollars US, non mobilisé au 31 décembre 2011 ; et
- ▶ différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 12 millions d'euros, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les modifications apportées aux conventions de crédit syndiqué français et américain au cours de l'exercice 2011 figurent au paragraphe 3.3.2. ci-dessus.

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	31.12.2011	N + 1		N + 2 à N + 4		N + 5 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	1 366	—	89	—	266	1 366	232	1 366	587
Emprunts bancaires	44	12	4	27	4	5	0	44	8
Contrats de location-financement	122	25	6	22	14	75	17	122	37
Banques créditrices	5	5	—	—	—	—	—	5	—
Instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie	(411)	—	—	—	—	—	—	(411)	—
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NETS	1 126	42	99	49	284	1 446	249	1 126	632

Ne sont pas inclus :

- ▶ les intérêts courus ;
- ▶ les ajustements IFRS ; et
- ▶ la prime d'émission.

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les emprunts obligataires, les conventions de crédit syndiqué français et américain. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. À titre indicatif, au 31 décembre 2011, ces ratios et tests peuvent être décrits comme suit :

Ratio	Crédit syndiqué US	Crédit syndiqué français	31.12.2011
	Référence	Référence	
Dette financière totale / EBITDAS	≤2,5	≤2,75	1,62 x
EBITDAS / charge d'intérêts totale	≥3	≥3,50	5,74 x
Dépenses nettes d'investissement (CAPEX)	n.a.	< 600 MUS\$ et < 50 % de l'EBITDA	464 MUS\$ < 50 % de l'EBITDA

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2011.

Au 31 décembre 2011, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 574 millions d'euros (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement) pour faire face à ses obligations. En outre, il considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité des dettes financières.

CGGVeritas bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques, opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe s'établissent respectivement :

- ▶ selon Standard & Poors, à BB- pour la notation « Corporate », BB pour les crédits syndiqués américain et français, BB- pour les emprunts obligataires non sécurisés ;
- ▶ selon Moody's, à Ba2 pour la notation « Corporate », Baa3 pour les crédits syndiqués américain et français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

Les perspectives (*Outlook*) établies par Standard & Poors et Moody's indiquent :

- ▶ une tendance probable à long terme négative depuis le 19 août 2010 pour Moody's ;
- ▶ une tendance probable à long terme stable depuis le 30 mars 2012 pour Standard & Poors (cette tendance était auparavant négative depuis le 2 décembre 2010).

3.3.7. Risque de taux au 31 décembre 2011

CGGVeritas peut être amenée à souscrire à une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Ce risque est cependant atténué dans

la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture

31.12.2011 (En millions d'euros)	Actifs financiers *		Passifs financiers *		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	32	286	11	27	22	259	—	—	22	259
De 1 à 2 ans	—	—	4	19	(4)	(19)	—	—	(4)	(19)
De 3 à 5 ans	—	—	867	11	(867)	(11)	—	—	(867)	(11)
Plus de 5 ans	—	—	551	—	(551)	—	—	—	(551)	—
TOTAL	32	286	1 432	57	(1 400)	229	—	—	(1 400)	229

* Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés.

Au 31 décembre 2011, la position nette à taux variable et à moins d'un an est positive à hauteur de 259 millions d'euros.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers

	2011	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 0,25 % des taux d'intérêts	0,6	0,6
Impact d'une variation de - 0,25 % des taux d'intérêts	(0,6)	(0,6)

Le taux moyen de la part variable de la dette sur 2011 était de 2,9 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,25 %.

3.4. AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE

3.4.1. Risque de change au 31 décembre 2011

(En million de dollars US)	31.12.2011						
	Actif *	Passif *	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f) = (d) + (e)	
US\$ ⁽¹⁾	1 559,5	1 483,8	0,0	75,7	(62,2)	13,6	

(1) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

(En million de dollars US)	31.12.2011						
	Actif *	Passif *	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f) = (d) + (e)	
EUR ⁽¹⁾	87,2	98,0	0,0	(10,8)	1,0	(9,8)	

(1) Actifs et passifs monétaires en euros dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. CGGVeritas tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de vente à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long-terme. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque, le Groupe ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable

sur ses résultats. À ce jour, il est estimé qu'une baisse de 10 cents du dollar US par rapport à l'euro réduirait de 40 millions de dollars US notre résultat d'exploitation.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Tableau d'analyse de sensibilité

	2011			
	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 cents *	Baisse de 10 cents *	Hausse de 10 cents *	Baisse de 10 cents *
US\$	40	(40)	40	(40)
TOTAL	40	(40)	40	(40)

* Par rapport à l'euro.

3.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placement à court terme sur des actions tierces.

Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait

800 000 actions propres au 31 décembre 2011, pour un montant au bilan de 13,8 millions d'euros. Une baisse de 10 % du cours des titres autodétenus a ainsi un impact de 1,4 million d'euros sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

Au 31 décembre 2011

	Titres à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€
TOTAL	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€

Au 31 décembre 2011

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Actions	n.a.	n.a.	—	1,4 M€
TOTAL	n.a.	n.a.	—	1,4 M€

Le Groupe dispose par ailleurs au 31 décembre 2011 dans une perspective de long terme d'une participation minoritaire de 29 % dans le capital de la société Spectrum ASA, société norvégienne cotée à la bourse d'Oslo, valorisée au bilan au

31 décembre 2011 pour 20,6 millions d'euros. La valeur de la participation du Groupe dans Spectrum ASA sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2011 est de 25,2 millions d'euros.

3.4.3. Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales, et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs de CGGVeritas. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité de CGGVeritas pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenues.

Afin de gérer au mieux de tels risques :

- ▶ le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau des Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel ;
- ▶ CGGVeritas et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

3.5. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations ou des permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement ; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du Groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité

potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené les années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

3.6. ASSURANCES

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un

montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis-à-vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

3.7. SOUS-TRAITANCE

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité

sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier d'absence de capacité disponible.

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	75
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	75
4.1.1.1	Membres du Conseil d'administration à la date du présent document de référence	75
4.1.1.2	Administrateurs désignés par les salariés — censeurs	84
4.1.1.3	Administrateurs indépendants	84
4.1.1.4	Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration	85
4.1.1.5	Nombre minimal d'actions devant être détenues par les membres du Conseil d'administration	86
4.1.2	Direction Générale	86
4.1.2.1	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général	86
4.1.2.2	Rôle du Président du Conseil d'administration	86
4.1.2.3	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	86
4.1.2.4	Directeurs Généraux Délégués non administrateurs	87
4.1.3	Conflits d'intérêts	88
4.1.4	Comité Exécutif	89
4.2	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	90
4.2.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	90
4.2.2	Rémunération des membres du Comité Exécutif	92
4.2.3	Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général	92
4.2.3.1	Rémunération	92
4.2.3.2	Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux	94
4.2.3.3	Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2011 et 2010	95
4.2.3.4	Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation du mandat social	96
4.2.3.5	Engagement de non-concurrence	96
4.2.3.6	Régime de prévoyance général obligatoire	97
4.2.3.7	Régime de prévoyance individuelle	97
4.2.3.8	Assurance chômage individuelle	97
4.2.3.9	Régime de retraite supplémentaire	97
4.2.3.10	Tableau récapitulatif	97

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.2.4	Rémunération des Directeurs Généraux Délégués	98
4.2.4.1	Rémunération fixe et variable	98
4.2.4.2	Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe des Directeurs Généraux Délégués	98
4.2.4.3	Engagement de non-concurrence	99
4.2.4.4	Régime de prévoyance général obligatoire	99
4.2.4.5	Régime de retraite supplémentaire	99
4.2.5	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2011	100
4.2.6	Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	100
4.3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS	101
4.3.1	Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	101
4.3.1.1	Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société	101
4.3.1.2	Préparation des réunions et information des administrateurs	101
4.3.1.3	Réunions du Conseil d'administration	101
4.3.2	Comités institués par le Conseil d'administration	102
4.3.2.1	Le Comité de nomination et de rémunération	102
4.3.2.2	Le Comité d'audit	104
4.3.2.3	Le Comité stratégique	106
4.3.2.4	Le Comité HSE — développement durable	106
4.3.2.5	Le Comité technologique	107
4.3.3	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2011	107
4.3.4	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	117
4.3.5	Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — item 15)	118

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1.1. Composition du Conseil d'administration

4.1.1.1. Membres du Conseil d'administration à la date du présent document de référence

Nom	Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2012	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil	Date d'échéance du mandat **
Robert BRUNCK ^{(2) (4) (*)} Nationalité : française	172 890 actions	62 ans	Président du Conseil d'administration	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2012
Jean-Georges MALCOR Nationalité : française	500 actions	55 ans	Directeur Général et Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Olivier APPERT ^{(2) (3) (*)} Nationalité : française	1 848 actions	63 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2012
Loren CARROLL ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	68 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL ^{(1) (3)} (administrateur indépendant) Nationalité : française	500 actions	61 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2014
Jean DUNAND ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	4 250 actions	72 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Gilberte LOMBARD ⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	500 actions	67 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Hilde MYRBERG ^{(3) (5)} (administrateur indépendant) Nationalité : norvégienne	500 actions	54 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015

(1) Membre du Comité d'audit.

(2) Membre du Comité stratégique.

(3) Membre du Comité de rémunération et de nomination.

(4) Membre du Comité technologique.

(5) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement & développement durable.

* Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale du 10 mai 2012.

** Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

Nom	Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2012	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil	Date d'échéance du mandat **
Denis RANQUE ^{(2) (4)} Nationalité : française	500 actions	60 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014
Robert F. SEMMENS ^{(2) (3)} Nationalité : américaine	10 490 actions 350 ADS	54 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2015
Kathleen SENDALL ^{(4) (5)} (administrateur indépendant) Nationalité : canadienne	500 ADS	59 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014
Daniel VALOT ^{(1) *} (administrateur indépendant) Nationalité : française	1 935 actions	67 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2012
David WORK ^{(3) (4) (5)} (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	66 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Terence YOUNG ^{(4) (5)} (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	65 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013

(1) Membre du Comité d'audit.

(2) Membre du Comité stratégique.

(3) Membre du Comité de rémunération et de nomination.

(4) Membre du Comité technologique.

(5) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement & développement durable.

* Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale du 10 mai 2012.

** Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. Robert BRUNCK est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Supérieure des Mines de Paris.

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que Chargé de mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991. En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et Administrateur en septembre 1998, puis Président-Directeur Général le 20 mai 1999. Depuis le 30 juin 2010, il est Président du Conseil d'administration. Avant de rejoindre le groupe CGG, il fut Directeur du Centre d'équipement du réseau de transport (CERT) à la Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et antérieurement Chef de la Division Énergie — Sous-sol, chargé de mission auprès du préfet de région à la Direction de l'industrie et de la recherche de la région Alsace (1975-1979).

La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean-Georges MALCOR est né le 4 septembre 1956.

M. Jean-Georges MALCOR est diplômé de l'École Centrale de Paris. Il est également titulaire d'un master en sciences de l'Université de Stanford et d'un doctorat de l'École Supérieure des Mines de Paris.

M. MALCOR a débuté sa carrière au sein du groupe Thomson CSF (1983-1987) au laboratoire acoustique de la Division Activités sous-marines, où il développe notamment des hydrophones et des géophones et où il est en charge des programmes de *streamers* militaires. Il part pour Sydney en 1988 au sein de Thomson Sintra Pacific dont il devient Directeur Général (1990). De retour en France, M. MALCOR est nommé Directeur du Marketing et de la Communication (1991), puis Directeur des Opérations Internationales de Thomson Sintra Activités Sous-marines (1993). En 1996, il repart en Australie pour devenir Directeur Général de Thomson Marconi Sonar Australie qui, en plus de ses activités militaires, est le leader du développement des *streamers* solides sismiques. En 1999, il devient le premier Directeur Général de ADI (coentreprise entre Thales et Transfield) dont les activités défense et sécurité couvrent, en particulier, le chantier naval de Woolloomooloo (la plus grande cale sèche de l'hémisphère sud). En 2002, il est nommé *Senior Vice-President* en charge des Opérations internationales de Thales International. En 2004, il devient Senior Vice-Président en charge de la Division Navale, et supervise l'ensemble des

activités navales de Thales, de la conception à la construction navale et à la maintenance. En janvier 2009, il est nommé *Senior Vice-President* en charge de la Division Aéronautique, puis en juin 2009, *Senior Vice-President* en charge de l'Europe continentale, la Turquie, la Russie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. M. MALCOR rejoint CGGVeritas en janvier 2010 en tant que Directeur Général Adjoint. Il en devient le Directeur Général le 30 juin 2010.

La liste des principaux mandats exercés par M. MALCOR actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

Ancien élève de l'École Polytechnique, M. Olivier APPERT est Ingénieur général des Mines.

M. Olivier APPERT est Président d'IFP Énergies Nouvelles depuis avril 2003. Auparavant, il était Directeur de la Coopération à long terme et de l'Analyse des politiques énergétiques à l'Agence Internationale de l'Énergie (1999-2003). De 1994 à 1999, il a occupé des responsabilités techniques et financières au sein d'IFP et de sa filiale ISIS. Auparavant, il a exercé diverses fonctions au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. De 1987 à 1989, il était responsable de la stratégie au sein de la filiale TRT du groupe Philips (1987-1989). Il a débuté sa carrière en 1974 dans l'administration dans les domaines de l'énergie et du développement industriel.

La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL a fait des études de finance et de comptabilité à l'Université de Pennsylvanie.

Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice-président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice-président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice-Président Exécutif de Smith International, Inc., qui détenait 60% du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie.

La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'École Centrale de Paris, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, service des Affaires monétaires et financières du ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, les fonctions de Directeur de la

succursale de New York, puis Directeur Général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la Trésorerie, des Marchés financiers et de la Gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été, au sein du groupe Soletanche, administrateur et Directeur Général du groupe, chargé en particulier des Activités pétrolières, Vice-Président du conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. Depuis 1997, il était Président-Directeur Général de Soletanche Bachy. Il est désormais Vice-Président Exécutif de Vinci.

La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences économiques de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Paris.

Après quatre ans à la Direction Financière de la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, il a occupé des fonctions opérationnelles de Directeur Financier ou de Secrétaire Général principalement dans l'amont, mais aussi dans l'aval, la chimie et la diversification du groupe, tant en France qu'à l'étranger. Détaché auprès de l'Institut Français du Pétrole (désormais nommé « IFP Énergies Nouvelles »), il a aussi exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'Isis, holding financier de ce groupe, entre 1999 et 2001.

La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Gilberte LOMBARD est née le 10 juillet 1944.

M^{me} Gilberte LOMBARD est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du programme AMP de l'INSEAD.

Elle a débuté sa carrière comme analyste financier, puis comme chargé d'affaires dans les équipes de fusions-acquisitions du CCF. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a pris la responsabilité des Relations investisseurs, en charge des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels (1987-2000). Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. Elle a également été nommée Secrétaire du conseil (1990) et, à ce titre, a géré en particulier les relations avec les grands actionnaires de la banque. En parallèle, dans sa fonction de Secrétaire du conseil de HSBC France, elle a proposé au conseil d'administration la mise en place de règles de gouvernance visant à respecter à la fois les contraintes du groupe HSBC et le Code Afep-Medef. À ce titre, elle a été nommée administrateur et membre du comité d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France. Elle a pris sa retraite en février 2011. Elle est chevalier de la Légion d'honneur.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} LOMBARD actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Hilde MYRBERG est née le 27 septembre 1957.

M^{me} MYRBERG est diplômée en droit de l'université d'Oslo et est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Elle a en outre suivi un cours de civilisation française à l'Université de la Sorbonne à Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, M^{me} Hilde MYRBERG est *Senior Vice-President* (Gouvernement d'entreprise et Conformité) de la société norvégienne Orkla ASA, société norvégienne cotée à Oslo et intervenant dans les secteurs des biens de consommation, de l'aluminium, de l'énergie renouvelable et des investissements financiers. Elle est également Secrétaire du conseil. De 2006 à 2011, elle a été Vice-Président Exécutive d'Orkla, en charge des Ressources humaines, de la Communication, des Affaires juridiques et de l'Audit interne. Jusqu'en 2006, elle était en charge des secteurs de marchés au sein d'Hydro Oil & Energy. Cette fonction recouvrait l'ensemble des activités, des plateformes à celles des marchés du pétrole et du gaz ainsi que celles de l'énergie et de l'énergie renouvelable. En outre, depuis 2009, elle est membre du conseil d'administration de la société norvégienne Renewable Energy Corporation ASA. Elle est également administrateur et Vice-Président de la société norvégienne Petori AS depuis 2006. De 2006 à 2011, elle a été administrateur des sociétés Borregaard AS, Sapa AB, Orkla Brands AS (filiales d'Orkla). Enfin, de 2005 à 2007, elle était administrateur de Kongsberg Automotive ASA.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} MYRBERG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Denis RANQUE est né le 7 janvier 1952.

M. RANQUE est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Il a débuté sa carrière au ministère de l'Industrie, où il a occupé diverses fonctions dans le secteur énergétique, avant de rejoindre le groupe Thomson en 1983 en qualité de Directeur du Plan du groupe Thomson. En 1984, M. RANQUE a été Directeur des Activités spatiales de la Division des Tubes électroniques, puis, à partir de 1986, il a occupé le poste de Directeur du Département Tubes hyperfréquences. En 1989, M. RANQUE est devenu Président-Directeur Général de Thomson Tubes Électroniques. En avril 1992, il a été nommé Président-Directeur Général de Thomson Sintra Activités Sous-marines. Puis, il a été Directeur Général de Thomson Marconi Sonar (joint-venture entre Thomson-CSF et GEC-Marconi, sonars et systèmes sonars) en 1996. De janvier 1998 à mai 2009, M. RANQUE a été Président-Directeur Général du groupe Thomson-CSF, désormais Thales. Depuis octobre 2001, il est Président du conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris et depuis septembre 2002, Président du Cercle de l'Industrie, une association qui réunit les plus grandes sociétés industrielles françaises. Il est également administrateur et membre du comité d'audit de Saint-Gobain depuis 2003. Depuis 2009, il est administrateur et membre du comité d'audit de CMA-CGM. Il est également membre du conseil d'administration du CNRS.

La liste des principaux mandats exercés par M. RANQUE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et *Adjunct Professor* de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de The Beacon Group, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gère deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de 1,6 milliard de dollars US, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était Vice-Président de Goldman Sachs & Co.

La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Kathleen SENDALL est née le 26 mars 1953.

Diplômée de Queen's University (Ontario) et de la Western Ontario Business School, M^{me} SENDALL a débuté sa carrière au sein de Petro-Canada en 1978 en tant qu'ingénieur, puis elle a été ingénieur en charge du *design* et de la construction d'une station de compression durant deux années au sein de Nova, une société basée à Alberta, avant de réintégrer Petro-Canada en 1982 en tant qu'ingénieur en chef joint-ventures, offshore et international. M^{me} SENDALL a occupé différents postes au sein de Petro-Canada entre 1984 et 1996. À partir de 1996 et durant quatre années, elle a occupé le poste de Vice-Président *Engineering & Technology* puis elle a été Vice-Président *Western Canada Development and Operations* jusqu'en 2002. Elle a enfin été Vice-Président *North American Natural Gas* de Petro-Canada de 2002 à 2009. M^{me} SENDALL est membre actif de nombreuses associations, dont l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists d'Alberta et la Society of Petroleum Engineers. M^{me} SENDALL est également Vice-Président de l'Université de Calgary.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} SENDALL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. Daniel VALOT est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Il a débuté sa carrière à la Cour des Comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration-Production en 1995 et membre du comité exécutif de Total de 1995 à 1999. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007.

La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. David WORK est né le 15 mai 1945.

M. WORK est titulaire d'une maîtrise de géologie.

Il est entré chez Amoco en 1970 à Denver d'abord puis en Alaska. Ensuite, à partir de 1992 et pendant quatre ans, M. WORK a été à la tête des activités d'exploration dans quelque trente pays en tant que Vice-Président groupe Exploration mondiale pour le secteur Production et exploration d'Amoco. Puis, il a été *Senior Vice-President* des services partagés chez Amoco. Ensuite, il a travaillé à Londres en tant que Vice-Président groupe des activités Exploration et Production de BP Amoco. Il a pris sa retraite en 2000 alors qu'il exerçait la fonction de Directeur Général régional de la région Amérique du Nord et avait dans ses responsabilités le golfe du Mexique et les montagnes Rocheuses. M. WORK est actuellement consultant dans l'industrie pétrolière.

La liste des principaux mandats exercés par M. WORK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'École des Mines du Colorado.

Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'École des Mines du Colorado. De 1982 à 1983 il a été en charge des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'Institute for Statistics and its Applications de l'Université Carnegie Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de géophysique de l'École des Mines du Colorado.

La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Nom	Mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>au sein du Groupe : aucun</p> <p>hors Groupe :</p> <p>Sociétés et institutions françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur du Centre Européen d'Éducation Permanente (Cedep) ▶ Président de l'Association pour la Recherche et le Développement des Méthodes et Processus Industriels (Armines) ▶ Administrateur de l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG) ▶ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ▶ Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières — Association Française des Techniciens du Pétrole (GEP-AFTP) ▶ Administrateur et membre du comité de nomination et de rémunération de Nexans (société cotée sur Euronext Paris) <p>Mandats n'étant plus exercés :</p> <p>au sein du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Directeur Général de CGGVeritas ▶ Président du conseil de surveillance de Sercel ▶ Membre du conseil de surveillance de Sercel Holding ▶ Président et administrateur de CGG Americas ▶ Président du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV <p>hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur de Thales ▶ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP) ▶ Administrateur du Consortium Français de Localisation ▶ Administrateur du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
<p>Jean-Georges MALCOR Directeur Général</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p>au sein du Groupe :</p> <p>Sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président-Directeur Général de CGGVeritas Services SA ▶ Président du conseil de surveillance de Sercel Holding SA <p>Sociétés étrangères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur d'Ardiseis FZCO (Dubai, Émirats Arabes Unis) ▶ Administrateur d'Arabian Geophysical & Surveying Company (Argas, Arabie Saoudite)

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur de l'Association des Centraliens
- ▶ Administrateur de la Fondation Villette entreprises
- ▶ Administrateur et membre du comité d'audit de STMicroelectronics (société cotée sur Euronext Paris, New York Stock Exchange et Borsa Italiana)

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur et Secrétaire du conseil de l'École Centrale de Paris
- ▶ Président-Directeur Général de Thales Avionics SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thales Systèmes Aéroportés SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thales International SAS
- ▶ Président du Directoire de Thales International SAS
- ▶ Membre du Directoire de Thales International SAS
- ▶ Président de Thales Europe SAS
- ▶ Membre du comité exécutif de Thales USA, Inc.
- ▶ Membre du conseil de surveillance de Thales Nederland BV
- ▶ Administrateur d'Australian Defence Industries Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales ATM Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de DCNS
- ▶ Administrateur de Thales Holding Norway AS
- ▶ Administrateur de Thales Australia Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Munitions Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Training & Simulation Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Underwater Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Corporate Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI UAE Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Lithgow Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Telematics Australia Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Advanced Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'Aviation Communication & Surveillance Systems
- ▶ Administrateur de Thales Naval France
- ▶ Vice-président du conseil de surveillance d'ARMARIS

Olivier APPERT

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Président-Directeur Général d'IFP Énergies Nouvelles
- ▶ Administrateur, membre du comité stratégique et du comité d'éthique et de gouvernance de Technip (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)
- ▶ Administrateur de Storengy

Mandats n'étant plus exercés : Aucun

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Loren CARROLL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères

- ▶ Administrateur, membre du comité des rémunérations et Président du comité des nominations et de gouvernance de Forest Oil Corporation (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)
- ▶ Administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du comité de nomination et de gouvernance de KBR Inc. (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Smith International Inc.
- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc.

Rémi DORVAL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Vice-Président Exécutif de Vinci (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de Solétanche Freyssinet

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Directeur Général et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet
- ▶ Administrateur de Solétanche S.A.
- ▶ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH
- ▶ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat
- ▶ Président de Forsol
- ▶ Administrateur de Sepicos Perfosol
- ▶ Administrateur de Sol-Expert International
- ▶ Administrateur de Solmarine
- ▶ Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data
- ▶ Administrateur, Vice-Président et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise
- ▶ Administrateur, Président Directeur Général, Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France
- ▶ Administrateur de Cermef SA
- ▶ Administrateur de Bachy SA
- ▶ Administrateur de Pride International, cogérant d'Inertec
- ▶ Administrateur de Rodio Inc.
- ▶ Président de SB 2007
- ▶ Administrateur de SHPIC
- ▶ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings
- ▶ Administrateur de Nicholson Construction
- ▶ Administrateur de SBUSA
- ▶ Administrateur de Soldata Iberia

Jean DUNAND

Administrateur

Mandats en cours : aucun

Mandats n'étant plus exercés : aucun

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**Gilberte LOMBARD**

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Membre du conseil de surveillance, Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations de Zodiac Aérospace (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du comité d'audit de Robertet SA (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés :

- ▶ Administrateur de Nobel
- ▶ Administrateur de HBSC Assurances Vie
- ▶ Administrateur de Financière d'Uzès
- ▶ Membre du conseil de surveillance de Robertet SA

Hilde MYRBERG

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés étrangères :**

- ▶ Vice-Président Senior *Gouvernance & Compliance* d'Orkla ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Vice-Président du conseil d'administration de Petoro AS (Norvège)
- ▶ Administrateur et membre du comité de gouvernance de Renewable Energy Corporation ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du conseil de surveillance de Gjensidige Forsikring ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du conseil de surveillance de Jotun AS (Norvège)

Mandats n'étant plus exercés :**Sociétés étrangères**

- ▶ Administrateur de Borregaard AS
- ▶ Administrateur d'Orkla Brand AS
- ▶ Administrateur de Sapa AB
- ▶ Administrateur de Kongsberg Automotive AS
- ▶ Administrateur de Salvesen & Thams AS
- ▶ Président du Conseil d'administration d'Orkla Asia Holding AS

Denis RANQUE

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés et institutions françaises :**

- ▶ Président du conseil d'administration et membre du comité rémunération, nomination et gouvernance de Technicolor (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur et membre du comité des comptes de Saint-Gobain (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur et Président du comité d'audit de CMA-CGM
- ▶ Président du conseil d'administration de SCILAB-Enterprises SAS
- ▶ Président de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris
- ▶ Président du Cercle de l'Industrie
- ▶ Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- ▶ Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)
- ▶ Président de l'Association Nationale Recherche-Technologie
- ▶ Président de la Fondation Paris Tech

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Président-Directeur Général de Thales

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Robert SEMMENS

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Membre de l'*Advisory Board* de Sense Networks (États-Unis)
- ▶ Administrateur de MicroPharma Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur de Bronco Holdings LLC. (États-Unis)
- ▶ *Adjunct Professor* de Finance de Leonard N. Stern School of Business, New York University (États-Unis)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du conseil de surveillance de Sercel Holding

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC.
- ▶ Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation
- ▶ Administrateur de Westport Resources Corporation

Kathleen SENDALL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Vice-Président et Administrateur d'Alberta Innovates — Energy & Environment Solutions (Canada)
- ▶ Administrateur d'ENMAX (Canada)
- ▶ Administrateur de Michaelle Jean Legacy Foundation (Canada)
- ▶ Administrateur du Canadian Center for Energy Information (Canada)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Public Policy Forum
- ▶ Membre du *Board of Governors* de l'Université de Calgary
- ▶ Administrateur de Calgary Opera
- ▶ Administrateur de Canadian Association of Petroleum Producers
- ▶ Administrateur de Canadian Council of Academies
- ▶ Administrateur de Canadian Academy of Engineering
- ▶ Directeur Exécutif *North American Natural Gas Business Unit* de Petro-Canada

Daniel VALOT

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur, membre du comité stratégique, du comité d'audit, du comité des rémunérations et de nomination et du comité des risques de SCOR (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de Dietswell

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**Mandats n'étant plus exercés :****au sein du Groupe :**

- ▶ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Petro-Canada
- ▶ Administrateur de SCOR Vie
- ▶ Président-Directeur Général de Technip
- ▶ Représentant permanent de Technip au conseil d'administration de Technip France
- ▶ Administrateur de Technip Far East
- ▶ Président de Technip Italy
- ▶ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Coflexip
- ▶ Administrateur de Petrofina
- ▶ Président du conseil d'administration de Technip Americas
- ▶ Président du conseil de surveillance de Technip Germany

David WORK

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés étrangères :**

- ▶ Administrateur et membre du comité des rémunérations de WPX Energy Inc. (États-Unis)
- ▶ Administrateur de Cody Resources LLC. (États-Unis)

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Président et administrateur de CrystaTech Inc.
- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de Edge Petroleum Corporation

Terence YOUNG

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :** aucun**Mandats n'étant plus exercés :****au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de DNO International ASA
- ▶ Président de Wavefield Inseis AS

4.1.1.2. Administrateurs désignés par les salariés — censeurs

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

4.1.1.3. Administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration, avant la publication du document de référence. Ainsi, au cours de sa

réunion du 29 février 2012, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que neuf administrateurs sur quatorze pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ⁽¹⁾). Il s'agit de MM. Loren CARROLL, Rémi DORVAL, Jean DUNAND, Daniel VALOT, David WORK et Terence YOUNG, et M^{mes} Kathleen SENDALL, Gilberte LOMBARD et Hilde MYRBERG.

Conformément aux critères fixés par le Code Afep-Medef ⁽²⁾, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

Dans le cadre de sa revue, et par exception aux critères du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration a estimé que :

- (i) le fait que MM. Loren CARROLL, David WORK et Terence YOUNG aient été administrateurs d'une des filiales consolidées du Groupe (Veritas DGC Inc., devenue CGGVeritas Services Holding (US) Inc.) au cours des cinq dernières années n'était pas de nature à nuire à cette qualification, dès lors qu'ils étaient déjà qualifiés d'indépendants au sein de cette entité ;
- (ii) le fait que MM. Loren CARROLL, Rémi DORVAL et Daniel VALOT aient été membres du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, filiale à 100 % de la Société, jusqu'au 1^{er} septembre 2010 ne compromet en rien leur indépendance (il convient de noter qu'à la date d'établissement du présent rapport, ces administrateurs n'exercent plus aucun mandat dans aucune filiale du Groupe).

Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 et aux dispositions du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration a entrepris d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Ainsi, M^{me} Kathleen SENDALL, a été nommée administrateur de la Société par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 mai 2010 et M^{mes} LOMBARD et MYRBERG par celle du 4 mai 2011. L'objectif est d'avoir un nombre de femmes au Conseil d'administration supérieur à 20 % en 2012.

(1) Le Code Afep-Medef recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

(2) Il est rappelé que les critères fixés par le Code Afep-Medef afin d'établir l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ▶ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - » significatif de la société ou de son groupe, ou
 - » pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans.

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà du seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge sur l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration organise une évaluation annuelle de son fonctionnement et de celui de ses comités. Il s'agit d'une autoévaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une évaluation plus poussée qui inclut des entretiens individuels avec le consultant externe. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux administrateurs, la fréquence des évaluations avec entretien a été plus élevée que prévu et s'est déroulée en moyenne tous les deux ans. En 2009, une évaluation complète a été ainsi réalisée, suivie en 2010 par une autoévaluation complétée d'un entretien individuel avec chacun des deux administrateurs nouvellement nommés. Les résultats de ces évaluations sont analysés une fois par an, puis restitués par le consultant externe qui a exploité les réponses, et font l'objet de plans d'action qui sont suivis annuellement, notamment par le Comité de nomination et de rémunération. Pour l'année 2011, c'est à nouveau une évaluation complète qui a été réalisée, pour bien prendre en compte l'entrée de cinq nouveaux administrateurs au cours des deux dernières années et le changement de gouvernance qui a eu lieu à la fin du premier semestre 2010.

Les administrateurs ont exprimé une appréciation favorable quant au fonctionnement global du Conseil d'administration. Ils ont en particulier souligné leur satisfaction quant à la fréquence des réunions et à la façon dont ces réunions sont animées et conduites. Les administrateurs ont mis en avant la bonne communication au sein du Conseil et la grande implication de chacun de ses membres dans l'exercice de ses fonctions. Ils souhaitent pouvoir consacrer plus de temps, à l'occasion de leurs prochains séminaires, pour examiner certains thèmes stratégiques, approfondir certains sujets liés à la gestion des risques et, en amont de la reprise du marché, porter une attention particulière au développement des nouveaux talents. Le Conseil souhaite également que, dans la mesure du possible, la documentation transmise avant chaque réunion soit plus concise et envoyée bien à l'avance.

4.1.1.4. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

4.1.1.5. Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 500 actions de la Société. Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction de l'AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations figure au paragraphe 4.2.5. du présent document de référence.

Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société

Les administrateurs peuvent être amenés à disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les

perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionariat ou de direction générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- ▶ d'exploiter, pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre ;
- ▶ de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération que ce soit sur les titres de la Société pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels et jusqu'au lendemain de la date de publication. Ces publications interviennent la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur Financier du Groupe.

4.1.2. Direction Générale

4.1.2.1. Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lorsque M. Jean-Georges MALCOR a rejoint la Direction Générale du Groupe en janvier 2010, il avait été annoncé que les fonctions de Président et de Directeur Général seraient dissociées en cours d'année. Cette dissociation des fonctions est intervenue le 30 juin 2010. M. Jean-Georges MALCOR assume désormais les fonctions de Directeur Général de la Société, M. Robert BRUNCK demeurant Président du Conseil d'administration.

MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR ont été nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

4.1.2.2. Rôle du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure,

en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En outre, au cours de l'exercice 2011, le Président du Conseil d'administration, en sa qualité de Président du Comité stratégique, s'est assuré que le Conseil d'administration partageait et approuvait la stratégie proposée par le Directeur Général et a veillé à sa mise en œuvre. Il a également contribué à la bonne représentation de la Société et au maintien d'un dialogue continu avec les principaux clients, les principaux actionnaires, les gouvernements et les autorités réglementaires. Enfin, de manière générale, il a aidé le Directeur Général à parfaire sa connaissance du secteur pétrolier et parapétrolier.

4.1.2.3. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général. En conséquence, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi.

4.1.2.4. Directeurs Généraux Délégués non administrateurs

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration de CGGVeritas a nommé Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER Directeurs Généraux Délégués du Groupe le 29 février 2012.

Stéphane-Paul FRYDMAN assistera le Directeur Général en assurant la direction des fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs. Parallèlement, il continuera d'assurer sa fonction actuelle de Vice-Président Exécutif Finance.

Pascal ROUILLER assistera le Directeur Général en prenant la direction des fonctions Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) et développement durable. Parallèlement, il continuera d'assurer sa fonction de Vice-Président Exécutif, Division Équipement (Sercel).

Stéphane-Paul FRYDMAN, 48 ans, a rejoint CGG en 2002 à la Direction Financière. Il a débuté sa carrière au ministère de l'Industrie, puis au ministère des Finances de 1992 à 1997. Jusqu'en 2000, il fut conseiller industriel auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Il fut ensuite Directeur

d'investissement de Butler Capital Partners. Il rejoint CGG en 2002 en tant que Directeur Financier adjoint, puis Contrôleur de gestion et Trésorier en 2005. En 2007, Stéphane-Paul FRYDMAN est nommé Directeur Financier (CFO) du Groupe CGGVeritas. Il est membre du Comité Exécutif du Groupe CGGVeritas. La liste des principaux mandats exercés par M. FRYDMAN actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Pascal ROUILLER, 58 ans, a rejoint CGG en 1979 en tant qu'ingénieur terrain. En 1981, il devient responsable des opérations terrestres à Djakarta et à Singapour, pour ensuite être nommé, en 1985, Directeur des Opérations terrestres Asie-Pacifique. Il a été, de 1992 à 1995, Directeur de la région Asie-Pacifique. En 1995, Pascal ROUILLER est nommé Directeur Marketing et Ventes de Sercel, la Division Équipement du Groupe CGGVeritas, leader mondial de son secteur. Il en devient le Directeur Général adjoint en 1996. En 2005, Pascal ROUILLER est nommé Président du Directoire de Sercel. Il est membre du Comité Exécutif du Groupe CGGVeritas. La liste des principaux mandats exercés par M. ROUILLER actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Stéphane-Paul FRYDMAN

Directeur Général Délégué

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur de CGGVeritas Services SA
- ▶ Membre du conseil de surveillance de Sercel Holding SA
- ▶ Administrateur de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. (USA)
- ▶ Administrateur de Eidesvik Shipmanagement AS (Norvège)

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

Membre du comité de direction de Geomar
Administrateur de CGGVeritas Services (Norway) AS
Administrateur de CGG Americas Inc.
Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV

hors Groupe : aucun

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Pascal ROUILLER

Directeur Général Délégué

Mandats en cours :**au sein du Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Président du Directoire de Sercel Holding
- ▶ Directeur Général de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de Hebei Sercel JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel Australia Pty Ltd. (Australie)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel Canada Ltd. (Canada)
- ▶ Directeur Général de Sercel Inc. (USA)
- ▶ Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd. (Singapour)
- ▶ Vice-Président de SERCEL-GRC (USA)

hors Groupe : aucun**Mandats n'étant plus exercés :****au sein du Groupe :**

- ▶ Administrateur de Vibration Technology Ltd.

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Cybernetix
- ▶ Administrateur de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.

4.1.3. Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination ni d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un

tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

4.1.4. Comité Exécutif

À la date du présent document, les membres du Comité Exécutif (« Comex ») sont :

M. Jean-Georges MALCOR	Directeur Général
M. Stéphane-Paul FRYDMAN	Directeur Général Délégué Vice-Président Exécutif Finance
M. Pascal ROUILLER	Directeur Général Délégué Vice-Président Exécutif de la Division Équipement
M. Stéphan MIDENET	Vice-Président Exécutif de la Division Terrestre
M. Colin MURDOCH	Vice-Président Exécutif de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir
M. Luc SCHLUMBERGER	Vice-Président Exécutif de la Division Multiclients et Nouveaux Modèles de business
M. Benoît RIBADEAU-DUMAS	Vice-Président Exécutif de la Division Marine
M. Gérard CHAMBOVET	Vice-Président Exécutif Secrétariat Général
M. Pascal ROSSET	Vice-Président Exécutif Ressources humaines
M. Thierry BRIZARD	Vice-Président Exécutif Technologie
M. Thierry LE ROUX	Vice-Président Exécutif Business Development
M. Dominique ROBERT	Vice-Président Exécutif Chargé de mission auprès du Directeur Général
M. Lionel LHOMMET	Vice-Président Exécutif Geomarkets & Marketing Global
M ^{me} Eva RUDIN	Vice-Président Exécutif Excellence Opérationnelle Globale

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Exécutif.

4.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

4.2.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas a versé en janvier 2012 à titre de jetons de présence une somme totale de 730 000 euros aux membres de son conseil d'administration au titre de l'exercice 2011. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base de deux tiers du montant de base pour la fonction et d'un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 580 000 euros, auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 150 000 euros et dont la répartition est également décrite ci-après.

Répartition du montant de base

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du Conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des

comités, d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- ▶ 20 000 euros à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 euros ;
- ▶ 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit ;
- ▶ 5 000 euros à chaque autre membre du Comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 euros.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de CGGVeritas par la Société et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

Administrateurs	Montants versés au titre de l'exercice 2010	Montants versés au titre de l'exercice 2011
Robert BRUNCK		
Jetons de présence	47 946,24 €	49 997,56 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean-Georges MALCOR ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Olivier APPERT		
Jetons de présence	44 770,31 €	44 379,32 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Loren CARROLL		
Jetons de présence	57 871,57 € ⁽¹⁾	62 297,52 €
	15 000,00 € ⁽²⁾	
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau 3 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Jetons de présence versés par CGG Veritas au titre de son mandat d'administrateur.

(2) Jetons de présence versés par CGGVeritas Services Holding BV au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 1^{er} septembre 2010. Au sein de CGGVeritas Services Holding BV, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire annuelle de 15 000 euros.

(3) Jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 22 juillet 2010. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire annuelle de 15 000 euros.

(4) A démissionné de son mandat le 4 mai 2011.

(5) Administrateur de la Société depuis le 4 mai 2011.

Administrateurs	Montants versés au titre de l'exercice 2010	Montants versés au titre de l'exercice 2011
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	48 409,20 € ⁽¹⁾	58 302,40 €
	15 000,00 € ⁽²⁾	
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean DUNAND		
Jetons de présence	48 996,57 €	52 254,78 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Anders FARESTVEIT ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	50 603,05 €	17 490,36 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Yves LESAGE ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	49 316,61 €	19 463,31 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Gilberte LOMBARD ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	n.a.	26 557,11 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Hilde MYRBERG ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	n.a.	30 624,74 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Denis RANQUE ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	19 813,60 €	44 969,15 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	69 534,20 € ⁽¹⁾	70 989,01 €
	15 000,00 € ⁽³⁾	
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Kathleen SENDALL		
Jetons de présence	40 721,01 €	69 667,07 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Daniel VALOT		
Jetons de présence	38 778,97 € ⁽¹⁾	40 314,61 €
	15 000,00 € ⁽²⁾	
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
David WORK		
Jetons de présence	54 232,68 €	78 974,70 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Terence YOUNG		
Jetons de présence	50 149,34 €	63 718,36 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau 3 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Jetons de présence versés par CGG Veritas au titre de son mandat d'administrateur.

(2) Jetons de présence versés par CGGVeritas Services Holding BV au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 1^{er} septembre 2010. Au sein de CGGVeritas Services Holding BV, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire annuelle de 15 000 euros.

(3) Jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 22 juillet 2010. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire annuelle de 15 000 euros.

(4) A démissionné de son mandat le 4 mai 2011.

(5) Administrateur de la Société depuis le 4 mai 2011.

4.2.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif

La rémunération des membres du Comité Exécutif, au 31 décembre 2011, comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs financiers du Groupe, tels que le résultat opérationnel, le *free cash-flow*⁽¹⁾ et les revenus externes, ainsi que sur des objectifs commerciaux et financiers propres à chacune des Divisions du Groupe pour les patrons de ces Divisions. La partie variable est également assise sur la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs.

Compte tenu du poids donné à la part variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Exécutif, y compris celles du Directeur Général, s'est élevée, en 2011, à 6 844 882 euros.

4.2.3. Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2010	Exercice 2011
Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1.)	642 024,24 €	434 962,56 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2.)	1 515 000,00 €	373 122,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3.)	550 825,00 €	355 300,00 €
Total	2 707 849,24 €	1 163 384,56 €
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général *		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1.)	698 620,00 €	1 215 342,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2.)	3 451 850,00 €	746 238,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3.)	450 675,00 €	710 600,00 €
TOTAL	4 601 145,00 €	2 672 180,00 €

Tableau 1 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

* M. Jean-Georges MALCOR a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général le 30 juin 2010.

4.2.3.1. Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2011, la partie variable de la rémunération du Directeur Général est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux tiers du bonus). Les objectifs financiers

sont relatifs au chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 30 %), au résultat opérationnel du Groupe (pondération de 35 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dérogés lors de l'exercice (pondération de 20 %), et au *free cash-flow* du Groupe (pondération de 15 %).

La rémunération variable du Président du Conseil d'administration de 2011 a été, quant à elle, établie sur la base d'objectifs personnels relatifs à sa mission et son montant cible fixé à 50 % de sa rémunération fixe.

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2010 et 2011, figurent dans le tableau ci-après.

(1) Tel que défini au chapitre 5.1.4 du présent document.

À compter de l'exercice 2012, M. Robert BRUNCK ne recevra plus ni part variable, ni jetons de présence.

Robert BRUNCK	2010		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration</i>				
Rémunération fixe	447 500,00 €	447 500,00 €	275 000,00 €	275 000,00 €
Rémunération variable	139 738,00 €	0,00 € ⁽¹⁾	103 125,00 € ⁽³⁾	139 738,00 € ⁽⁴⁾
Indemnité de retraite	n.a.	370 450,00 €	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	47 946,24 €	50 762,99 € ⁽²⁾	49 997,56 € ⁽⁵⁾	47 946,24 € ⁽⁶⁾
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 840,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €
TOTAL	642 024,24 €	875 552,99 €	434 962,56 €	469 524,24 €

Tableau 2 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Les mandataires sociaux et les autres membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur rémunération variable au titre de l'exercice 2009.

(2) Versé en janvier 2010 au titre de l'exercice 2009.

(3) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(4) Versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

(5) Versé en janvier 2012 au titre de l'exercice 2011.

(6) Versé en janvier 2011 au titre de l'exercice 2010.

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2010 et 2011 à M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, figurent dans le tableau ci-dessous. Il est rappelé que M. Jean-Georges MALCOR a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2010 et a été nommé Directeur Général le 30 juin 2010. Il est précisé

que, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, lors de sa désignation en qualité de Directeur Général de la Société le 30 juin 2010, il a été mis un terme à son contrat de travail par une convention de rupture du contrat de travail.

Jean-Georges MALCOR	2010		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	500 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Rémunération variable	169 850,00 €	n.a.	608 502,00 € ⁽¹⁾	169 850,00 € ⁽²⁾
Indemnité verse au titre de la rupture du contrat de travail	22 500,00 €	22 500,00 €	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	6 270,00 €	6 270,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €
TOTAL	698 620,00 €	528 770,00 €	1 215 342,00 €	776 690,00 €

Tableau 2 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(2) Versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

4.2.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux

A. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2010 et 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, au cours des exercices 2010 et 2011, M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration, et M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société, les options de souscription d'actions suivantes :

Nom du mandataire social	Date du Plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)			Période d'exercice
				Prix d'exercice ⁽¹⁾		
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	22.03.2010	200 000 ⁽²⁾	1 515 000	19,44 €	du 23.03.2011 au 22.03.2018 inclus	
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	24.03.2011	66 667 ⁽²⁾	373 122	25,48 €	du 25.03.2012 au 24.03.2019 inclus	
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	06.01.2010 ⁽³⁾	220 000	1 810 600	14,71 €	du 07.01.2010 au 06.01.2018 inclus	
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	22.03.2010 ⁽³⁾	162 500	1 641 250	19,44 €	du 23.03.2011 au 22.03.2018 inclus	
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	24.03.2011	133 333 ⁽²⁾	746 238	25,48 €	du 25.03.2012 au 24.03.2019 inclus	

Tableau 4 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGGVeritas au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

(2) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

(3) À la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société. Ses attributions d'options de souscription d'actions ne sont donc pas soumises à condition de performance.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options ne peut intervenir durant les trois premières années du plan, et qu'il est, en outre, subordonné à la réalisation de conditions de performance. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables aux mandataires sociaux sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous. Concernant le plan du 22 mars 2010, ces conditions ne sont applicables que pour M. Robert BRUNCK. M. Jean-Georges MALCOR n'était pas mandataire social au 22 mars 2010, et il a bénéficié du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du Groupe (voir paragraphe 2.2.2.2.).

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, de soumettre l'acquisition par tiers des droits aux

(1) En ce qui concerne le plan du 22 mars 2010, cette obligation ne s'applique qu'à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction à cette date.

options des plans du 22 mars 2010 et du 24 mars 2011, sur les trois premières années du plan, à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs décrits ci-après :

- ▶ un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120 ;
- ▶ un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM) ;
- ▶ un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

OBLIGATION DE CONSERVATION AU NOMINATIF

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par les conseils d'administration des 22 mars 2010 ⁽¹⁾ et 24 mars 2011.

B. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2010 et 2011 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe

<i>Robert BRUNCK</i>	Date du Conseil d'administration	Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2010 *	Prix de souscription * (en euros)
Plan 2003	15 mai 2003	40 000	2,91
TOTAL		40 000	

Tableau 5 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

* Compte tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 du nominal de l'action.

Les conditions d'application de ces différents plans sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

M. Jean-Georges MALCOR n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours des exercices 2010 et 2011.

4.2.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2011 et 2010

Le nombre d'actions gratuites attribué par la Société à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR, dans le cadre des plans mis en place les 22 mars 2010 et 24 mars 2011 décrits au paragraphe 2.2.2.3, figurent dans le tableau ci-dessous :

Nom du mandataire social	Date du Conseil d'administration	Nombre maximum d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	22.03.2010	27 500	550 825	22.03.2012	22.03.2014	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	24.03.2011	13 750	355 300	24.03.2013	24.03.2015	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	22.03.2010 ⁽¹⁾	22 500	450 675	22.03.2012	22.03.2014	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	24.03.2011	27 500	710 600	24.03.2013	24.03.2015	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel

Tableau 6 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) À la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société.

PLANS DES 22 MARS 2010 ET 24 MARS 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties aux mandataires sociaux au titre des plans des 22 mars 2010 ⁽¹⁾ et 24 mars 2011 la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Les Conseils d'administration des 22 mars 2010 et 24 mars 2011 ont en outre décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que les mandataires

sociaux sont tenus d'acquiescer à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre des plans de 2010 et 2011 à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que la condition de réalisation d'un résultat d'exploitation moyen était remplie à hauteur de 153 % pour le secteur Équipement et à hauteur de 75 % pour le Groupe. En revanche, aucune des conditions de performance n'a été remplie pour le secteur Services. En conséquence, MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR se verront attribuer respectivement au titre de ce plan 8 695 et 7 114 actions gratuites.

(1) En ce qui concerne le plan du 22 mars 2010, cette obligation ne s'applique qu'à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction à cette date.

PLAN DU 16 MARS 2009 :

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 16 mars 2009 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, aucune action n'a été attribuée au titre de ce plan à M. Robert BRUNCK.

Il est précisé qu'à compter de l'année 2012, le Président du Conseil d'administration, M. Robert BRUNCK, ne se verra plus attribuer d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

4.2.3.4. Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation du mandat social

Les avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social ont été approuvés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, selon la procédure fixée par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- ▶ (a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR (i) au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. MALCOR ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait trente-six mois d'ancienneté, (ci-après la « rémunération annuelle de référence »), et
- ▶ (b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGGVeritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGGVeritas et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

Il est précisé que M. Robert BRUNCK ne bénéficie d'aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation de son mandat social.

4.2.3.5. Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection gouvernant le versement de son indemnité de rupture.

4.2.3.6. Régime de prévoyance général obligatoire

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

4.2.3.7. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuelle. Au titre de cette souscription, le Conseil d'administration a autorisé la Société à verser un montant initial de 43 000 euros. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011. Ce contrat a pris effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014. En complément, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2011, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion définitive dudit contrat aux conditions définitives proposées par l'assureur et a autorisé la Société à verser un montant complémentaire maximum de 40 000 euros couvrant toute la durée du contrat.

4.2.3.8. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges

MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre pour 2011 s'élève à 10 000 euros. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 13 % de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2011 (soit 160 037 euros), sur une durée de douze mois. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

4.2.3.9. Régime de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place au 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les « Bénéficiaires »), dont bénéficie le Directeur Général. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » doublement plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :

- ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;
- ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe ; et
- ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société.

Au 31 décembre 2011, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Directeur Général, à une pension annuelle égale à 15 % de sa rémunération annuelle cible en 2011.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2011 s'élève pour les Bénéficiaires à 8 590 862 euros, dont 1 185 924 euros ont été enregistrés en charge de l'exercice 2011. Sur ces montants, les montants correspondant au Directeur Général sont respectivement de 1 960 523 euros et 182 704 euros.

4.2.3.10. Tableau récapitulatif

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnité relative à une clause de non-concurrence ⁽³⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants								
Mandataires sociaux								
Robert BRUNCK								
Président du Conseil d'administration								
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2012			X	n.a. (retraité)	X		X	
Jean-Georges MALCOR								
Directeur Général								
Date de début de mandat : 2010								
Date de fin de mandat : 2012			X	X	X		X	

Tableau 10 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 4.2.3.9.

(2) Le détail des indemnités dues à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 4.2.3.4.

(3) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.2.3.5.

4.2.4. Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

4.2.4.1. Rémunération fixe et variable

M. Stéphane-Paul FRYDMAN

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a pris acte de ce que M. FRYDMAN continuerait d'assumer, au titre de son contrat de travail ⁽¹⁾, les fonctions salariées de Vice-Président Exécutif Finance. Sa rémunération fixe au titre de son contrat de travail s'élève à un montant de 320 000 euros, auquel s'ajoutent 4 800 euros d'avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre de l'exercice 2011 s'élève à 194 952 euros.

Le Conseil d'administration a fixé la rémunération fixe de M. Stéphane-Paul FRYDMAN, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} mars 2012, à 80 000 euros.

Pour l'exercice 2012, sa rémunération variable au titre de son mandat social sera déterminée par le Conseil, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination, au premier trimestre de l'exercice 2013, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2012. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant la moitié de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant la moitié de la rémunération variable).

M. Pascal ROUILLER

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a pris acte de ce que M. ROUILLER continuerait d'assumer, au titre de son contrat de travail ⁽²⁾, les fonctions salariées de Vice-Président Exécutif Équipement. Sa rémunération fixe au titre de son contrat de travail s'élève à un montant de 320 000 euros, auquel s'ajoutent 5 280 euros d'avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre de l'exercice 2011 s'élève à 251 013 euros.

Le Conseil d'administration a fixé la rémunération fixe de M. Pascal ROUILLER, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} mars 2012, à 80 000 euros.

Pour l'exercice 2012, sa rémunération variable au titre de son mandat social sera déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération et de nomination, au premier trimestre de l'exercice 2013, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2012. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant la moitié de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant la moitié de la rémunération variable).

4.2.4.2. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe des Directeurs Généraux Délégués

Les avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER (ci-après les « Bénéficiaires ») ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et (ii) toutes sommes auxquelles les Bénéficiaires pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence ;
- ▶ conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGGVeritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant,
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGGVeritas et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant,
 - » la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ des Bénéficiaires doit être supérieure à 25 % ;
- ▶ dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, les Bénéficiaires n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

(1) M. Stéphane-Paul FRYDMAN est salarié de la Société depuis le 22 octobre 2002.

(2) M. Pascal ROUILLER est entré dans le Groupe le 13 février 1979 et est salarié de la Société depuis le 1^{er} septembre 2005.

4.2.4.3. Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et MM. FRYDMAN et ROUILLER.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. FRYDMAN et ROUILLER, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

4.2.4.4. Régime de prévoyance général obligatoire

Le Conseil d'administration a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'application à MM. FRYDMAN et ROUILLER du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.

4.2.4.5. Régime de retraite supplémentaire

Le Conseil d'administration, statuant à la majorité de ses membres présents ou représentés, a autorisé, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'application à MM. FRYDMAN et ROUILLER du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif mis en place au 1^{er} janvier 2005 au profit notamment du Comité Exécutif du Groupe.

La ratification de l'ensemble des conventions approuvées par le Conseil d'administration selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et visées au paragraphe 6.6. ci-dessous sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, la ratification des avantages dus en cas de départ du Groupe de MM. FRYDMAN et ROUILLER fera l'objet d'une résolution spécifique pour chacun des Bénéficiaires.

4.2.5. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2011

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Lionel LHOMMET <i>Vice-Président Exécutif Geomarkets et Marketing Global</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	28 février 2011	2,91 €	9 690,30 €
	Cession d'actions	28 février 2011	26,0148 €	86 629,28 €
Stéphane MIDENET <i>Vice-Président Exécutif de la Division Terrestre</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	28 février 2011	2,91 €	2 051,55 €
	Cession d'actions	28 février 2011	27,07 €	19 084,35 €
Gérard CHAMBOVET <i>Vice-Président Exécutif Secrétariat Général</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	28 février 2011	2,91 €	14 550 €
	Cession d'actions	28 février 2011	27,1378 €	27 137,80 €
Anders FARESTVEIT <i>Administrateur</i>	Cession d'actions au nom d'Anfar Invest AS ⁽¹⁾	28 février 2011	27,0606 €	270 606 €
	Cession d'actions au nom d'Anfar Invest AS ⁽¹⁾	4 mars 2011	27,0135 €	1 350 675 €
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	16 mars 2011	2,91 €	112 806,15 €
Thierry LE ROUX <i>Vice-Président Exécutif Business Development</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	25 mars 2011	8,82 €	734 988,24 €
	Exercice d'options de souscription d'actions	25 mars 2011	19,44 €	388 800 €
	Cession d'actions	4 mai 2011	23,50 €	499 375 €
	Cession d'actions	14 juin 2011	24,6709 €	197 367,20 €
	Cession d'actions	29 juillet 2011	23,79 €	237 900 €
	Cession d'actions	1 ^{er} août 2011	24 €	360 000 €
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général et administrateur</i>	Achat d'actions	5 mai 2011	22,485 €	11 242,50 €
Colin MURDOCH <i>Vice-Président Exécutif, Division Traitement, Imagerie et Réservoir</i>	Cession d'actions	6 mai 2011	22,7667 €	68 300,10 €
	Exercice d'options de souscription d'actions	9 mai 2011	8,82 €	73 206 €
	Cession d'actions	9 mai 2011	23,3734 €	193 999,22 €
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 ^{er} juin 2011	19,44 €	161 352 €
	Cession d'actions	1 ^{er} juin 2011	26,2525 €	217 895,75 €
Hilde MYRBERG <i>Administratrice</i>	Achat d'actions	11 mai 2011	33,89 US\$	16 945 US\$
Dominique ROBERT <i>Vice-Président Exécutif, Excellence Opérationnelle Globale</i>	Cession d'actions	27 mai 2011	25,847 €	206 780,80 €
Olivier APPERT <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	19 août 2011	15 €	5 021,32 €
Luc SCHLUMBERGER <i>Vice-Président Exécutif, Division Multiclients et Nouveaux Modèles de Business</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	26 août 2011	8,82 €	73 497,06 €
	Cession d'actions	26 août 2011	15,44 €	128 661,52 €

(1) Société de droit norvégien détenue à 100 % par M. Anders FARESTVEIT.

4.2.6. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

La liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, ainsi que celles ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2011, figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes reproduit au paragraphe 6.6.

4.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS

4.3.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration

4.3.1.1. Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration le 19 décembre 2008, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep-Medef (le « Code Afep-Medef »). Ce Code peut être consulté sur le site internet du Medef (www.medef.fr). La Société se conforme aux dispositions du Code Afep-Medef avec une exception relative au plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Cette exception est décrite au paragraphe 4.2.3.9.

En outre et du fait de sa qualité de société cotée sur le New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley, entrée en vigueur en 2002.

4.3.1.2. Préparation des réunions et information des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le « règlement intérieur du Conseil d'administration ») consultable sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Président, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il s'assure que chacun d'entre eux reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En outre, les administrateurs se réunissent annuellement pour un séminaire de deux jours, tenu généralement à proximité d'un site du Groupe. L'ordre du jour de ce séminaire est établi par le Comité de nomination et de rémunération en fonction des demandes formulées par les

administrateurs au cours de l'année, puis validé par le Conseil d'administration.

4.3.1.3. Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe, notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et de projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe, telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L. 225-37 du Code de commerce, aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes :

- ▶ l'établissement des comptes sociaux annuels et du rapport de gestion ;
- ▶ l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

En outre, le Conseil d'administration a décidé que cette restriction s'appliquerait également aux décisions relatives à l'établissement des comptes semestriels et du rapport du Conseil y afférent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En 2011, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 89 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2010 et a revu les comptes trimestriels et semestriels de l'exercice 2011 ainsi que le prébudget 2012. Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2011 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée.

Le Conseil a, par ailleurs, statué sur les modalités de rémunération des deux mandataires sociaux et a approuvé les modifications apportées à la lettre de protection du Directeur Général. Cette lettre, telle que modifiée par le Conseil d'administration du 24 février 2011, a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice 2011. Il a également mis en place (i) un plan d'options de souscription d'actions pour certains salariés du Groupe et un plan spécifique pour M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration et Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, soumis à la réalisation de conditions de performance conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et (ii) un plan d'actions gratuites dont l'attribution est soumise à des conditions de performance pour certains salariés du Groupe, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

S'agissant des opérations financières, le Conseil d'administration a approuvé (i) l'émission d'obligations à option de conversion en échange d'actions existantes ou à émettre, pour un montant global de 360 millions d'euros, et (ii) l'émission d'un emprunt obligataire à haut rendement pour un montant total de 650 millions de dollars US.

Enfin, le Conseil a également approuvé le partenariat entre la Société et la société norvégienne Spectrum ASA.

4.3.2. Comités institués par le Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Comité stratégique, du Comité technologique et du Comité HSE — développement durable. Le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com).

4.3.2.1. Le Comité de nomination et de rémunération

A. Missions et fonctionnement

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et/ou des recommandations au Conseil d'administration concernant :

- 1) la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
- 2) toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
- 3) les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'Assemblée générale des actionnaires ;
- 4) l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
- 5) les conventions conclues entre la Société et un mandataire social ;
- 6) les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil d'administration ;

- 7) la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
- 8) le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution ;
- 9) la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ; et
- 10) la mise en place de plans de rémunération en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également en charge de :

- 1) l'examen de la rémunération des membres du Comité Exécutif et de son évolution ;
- 2) l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ;
- 3) l'évaluation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- 4) la revue de la procédure de succession planning des membres du Comité Exécutif ;
- 5) la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables ;
- 6) la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur ; et
- 7) l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses exposées par les membres du Conseil d'administration et les mandataires sociaux.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. En outre, chaque fois que le Conseil d'administration doit statuer sur une question ayant trait à la nomination d'un administrateur ou à la rémunération d'un mandataire social, le Président du Comité doit soumettre un rapport au Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration revoit les modalités de fonctionnement du Comité dans le cadre de la revue annuelle de son propre fonctionnement ainsi que tous les trois ans au moment de la revue plus complète effectuée à travers des entretiens avec un conseil externe.

B. Composition

Les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Rémi DORVAL * (Président) ;
- ▶ Olivier APPERT ;
- ▶ Robert SEMMENS ;
- ▶ David WORK * ;
- ▶ Hilde MYRBERG *.

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, ce Comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

C. Travaux du Comité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, ce Comité s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 92 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment statué sur (i) la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et la fixation de leurs objectifs, (ii) la révision de la lettre de protection pour le Directeur Général, (iii) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (iv) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions ⁽¹⁾, (v) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vi) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (vii) les plans de bonus 2011, (viii) le plan de succession des membres du Comité Exécutif, (ix) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur Général, (x) l'organisation du séminaire annuel des membres du Conseil d'administration, (xi) la revue du règlement intérieur du Conseil d'administration, et (xii) la désignation de deux nouveaux administrateurs et la composition des comités du Conseil d'administration.

* Administrateur indépendant.

(1) La description des plans d'options de souscription d'actions et d'action gratuites mis en place au cours de l'exercice 2011 figure aux paragraphes 2.2.2.2 et 2.2.2.3 du présent document de référence.

(2) Tel que défini au chapitre 5.1.4 du présent document.

Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération.

Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2011, la partie variable de la rémunération du Directeur Général est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux tiers du bonus). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe. Les objectifs financiers sont relatifs au chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 30 %), au résultat opérationnel du Groupe (pondération de 35 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %) et au *free cash flow* ⁽²⁾ du Groupe (pondération de 15 %). La rémunération variable du Président du Conseil d'administration est, quant à elle, établie sur la base d'objectifs personnels relatifs à sa mission et son montant cible est fixé à 50 % de sa rémunération fixe.

Par ailleurs, il est précisé que la Société se conforme aux dispositions du Code Afep-Medef sur les rémunérations des mandataires sociaux des sociétés cotées, avec une exception concernant le plan de retraite supplémentaire, selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du Groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire no 105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :

- ▶ le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence ;
- ▶ compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

Le détail des rémunérations versées au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général en 2011 figure au paragraphe 4.2.3. L'information relative aux indemnités de départ et engagement de retraite dont ils bénéficient y figure également.

4.3.2.2. Le Comité d'audit

A. Missions et fonctionnement

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le Comité d'audit est notamment en charge du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

- ▶ Missions relatives aux comptes et à l'information financière :
 - » passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes des points suivants :
 - » pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - » périmètre de consolidation,
 - » projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - » qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de CCGVeritas ;
 - » Entendre les commissaires aux comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;
 - » Étudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui paraîtra souhaitable ;
 - » Examiner le rapport annuel 20-F et le document de référence ;
 - » Se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.

- ▶ Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :

- » examiner avec la Direction (i) la politique de gestion des risques de la Société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la Société et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler ;
- » examiner avec la Direction (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la Société, (ii) les principes et règles de contrôle interne définis par la Société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les commissaires aux comptes (article L. 823-16 du Code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place ;
- » examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques et (ii) les conclusions des commissaires aux comptes sur ledit rapport.

- ▶ Missions relatives à l'audit interne :

- » passer en revue avec la Direction :
 - » l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne,
 - » ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité,
 - » les résultats des missions réalisées.

- ▶ Missions relatives au commissariat aux comptes :

- » examiner avec les commissaires aux comptes leur plan d'intervention ;
- » entendre, le cas échéant, les commissaires aux comptes en dehors de la présence de la Direction ;
- » piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur le choix des commissaires aux comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale ;
- » s'assurer annuellement de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- » examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction et les commissaires aux comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la Direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

► Autres missions :

- » examiner avec la direction et, le cas échéant, les commissaires aux comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants ;
- » assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.

Enfin, la direction de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif concernés, y compris le Directeur Financier du Groupe, les commissaires aux comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'Audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le Président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

B. Composition

Les membres du Comité sont les suivants :

- Jean DUNAND * (Président) ;
- Loren CARROLL * ;
- Rémi DORVAL * ;
- Gilberte LOMBARD * ;
- Daniel VALOT *.

Jean DUNAND a été désigné par le Conseil d'administration en qualité de Financial Expert, en application de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

Jean DUNAND et Loren CARROLL sont également les membres indépendants du Comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

En effet, au cours de sa carrière au sein du groupe Total, Jean DUNAND a acquis une expérience significative en matière comptable et financière au travers des différentes fonctions qu'il y a exercées, en particulier celles de Directeur Financier de certaines filiales de Total situées dans des pays où CCGVeritas exerce également son activité. En ce qui concerne Loren CARROLL, les fonctions qu'il a exercées durant les quinze années passées au sein d'Arthur Andersen lui ont permis de développer une expérience significative en

matière de comptabilité et d'audit, en particulier de sociétés cotées. Il est ensuite devenu Directeur Financier de Smith International, fournisseur de produits et services sur les marchés du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et d'autres industries. Au sein de Smith International, il était plus particulièrement en charge des relations avec les investisseurs, de la supervision des affaires financières de la société cotée (NYSE) ainsi que des fusions et acquisitions et du développement stratégique du Groupe.

Jean DUNAND et Loren CARROLL ont donc été particulièrement sensibilisés au cours de leurs carrières aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, ce Comité est composé de deux tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit s'est appuyé sur le rapport émis par l'Autorité des marchés financiers sur les comités d'audit, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du comité d'audit.

C. Travaux du Comité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 93 %.

Le Comité d'audit a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2010, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2011. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2011. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, le rapport 20-F et le document de référence 2010.

Le Comité a également tenu une réunion avec les commissaires aux comptes hors de la présence de la Direction Générale. Au cours de cette réunion, les commissaires aux comptes et le Comité ont fait le bilan des travaux de clôture 2010.

Le Comité arrête et met en œuvre, sur une base annuelle, un plan de revue des principaux risques du Groupe et de certains risques spécifiques qu'il détermine.

Le Comité d'audit a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes 2011 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2011.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité

* Administrateur indépendant.

Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activités.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le Comité suit également l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques.

Il a par ailleurs réalisé une revue détaillée de la librairie multiclients et a été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de *cash*, et de politique de change du Groupe.

4.3.2.3. Le Comité stratégique

A. Missions et fonctionnement

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- ▶ les plans d'affaires et les budgets de la Société ;
- ▶ les options stratégiques pour la Société ;
- ▶ le développement organique de la Société ; et
- ▶ les projets d'opérations financières.

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration, et plus souvent si nécessaire. Il peut se réunir sous forme élargie par convocation des autres administrateurs.

B. Composition

Les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert BRUNCK (Président) ;
- ▶ Olivier APPERT ;
- ▶ Denis RANQUE ;
- ▶ Robert SEMMENS.

C. Travaux du Comité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, ce Comité s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 82 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a, notamment, été consulté sur (i) les prévisions 2011-2012, (ii) les projets de joint-ventures avec les sociétés Elnusa, Geotech et PetroVietnam, (iii) l'émission d'obligations convertibles pour un

montant de 360 millions d'euros et l'émission d'un emprunt obligataire à haut rendement pour un montant de 650 millions de dollars US, (iv) le prébudget 2012 et (v) les avenants aux accords de crédit syndiqués des 12 janvier et 7 février 2007.

4.3.2.4. Le Comité HSE — développement durable

A. Missions et fonctionnement

Le Comité a pour missions de :

- ▶ déterminer les principaux axes d'amélioration continue de la performance HSE au sein du Groupe et comparer régulièrement les progrès obtenus par CGGVeritas à ceux obtenus par les autres sociétés de l'industrie ;
- ▶ revoir les incidents avérés ou non (HPI) dont les conséquences sont évaluées comme graves, examiner l'analyse des causes et des actions correctives ;
- ▶ suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et les mesures prises afin d'y remédier ;
- ▶ tenir le Conseil informé des actions entreprises par le Groupe en matière de HSE, et d'initiatives relatives au développement durable.

B. Composition

Les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Kathleen SENDALL * (Président) ;
- ▶ Hilde MYRBERG * ;
- ▶ David WORK * ;
- ▶ Terence YOUNG *.

C. Travaux en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité s'est réuni trois fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 92 %.

Au cours de ces réunions, le système de gestion et l'organisation du HSE ont été présentés au Comité afin qu'il formule ses recommandations. Le Comité a également passé en revue les bonnes pratiques HSE mises en place au sein du Groupe et les actions de responsabilité sociale. Les résultats des audits HSE réalisés et les incidents à haut potentiel de gravité lui ont été présentés, ainsi que les plans d'action qui en découlent. Le Comité a aussi été tenu informé de la situation des sites du Groupe et des procédures d'évacuation mises en place face aux troubles en Afrique du Nord et Moyen-Orient. Le Comité a procédé à une visite HSE d'un des sites du Groupe et arrêté les objectifs HSE pour 2012.

* Administrateur indépendant.

4.3.2.5. Le Comité technologique

A. Missions et fonctionnement

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue :

- ▶ de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier ;
- ▶ de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir de la sismique et la recherche d'opportunités dans d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers ;
- ▶ des principaux programmes de développement des produits et services ;
- ▶ des budgets de recherche et développement ;
- ▶ de la protection de la propriété intellectuelle.

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an.

B. Composition

Les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert BRUNCK (Président) ;
- ▶ Denis RANQUE ;
- ▶ Kathleen SENDALL * ;
- ▶ David WORK * ;
- ▶ Terence YOUNG *.

C. Activités au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 80 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a revu les plans d'actions stratégiques en matière de technologie et propriété intellectuelle, les derniers développements technologiques des divisions opérationnelles, et certains projets technologiques spécifiques.

4.3.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après « la Société ») et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensemble par « le Groupe »). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 29 février 2012.

La composition du Conseil d'administration est traitée au paragraphe 4.1.1. du présent document de référence. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration figurent aux paragraphes 4.3.1. Les modalités d'exercice de la Direction Générale et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.1.2.

La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la Société et a été mis en ligne sur le site internet de la Société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 7.3.1. du présent document de référence.

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, assurés par le Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- ▶ la performance des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources ;
- ▶ la fiabilité et la sincérité des informations financières ;
- ▶ la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes et processus de contrôle interne et de gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés aux états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France et aux États-Unis ; par conséquent, elle est soumise à la fois au respect de la loi de sécurité financière (LSF) et de la loi Sarbanes-Oxley (SOX). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). L'Autorité des marchés financiers (AMF) a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le « rapport 20-F ») déposé auprès de la *Securities*

* Administrateur indépendant.

Exchange Commission (SEC) un rapport sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes sur le contrôle interne de la Société figureront à la section 15 du rapport 20-F relatif à l'exercice 2011. Une traduction en langue française de la section 15 sera incluse dans le document de référence de l'exercice 2011.

A. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est la structure de base qui soutient tout le système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société. Il est caractérisé par un ensemble structurant de valeurs et de règles et une organisation qui définit les rôles et responsabilités de chacun au sein de la Société. Sont décrites ci-dessous les chartes et politiques de la Société en matière d'éthique et d'intégrité, l'organisation de la Société et les modalités selon lesquelles l'autorité et les responsabilités sont déléguées au sein de la Société, afin d'assurer le contrôle interne et de gestion des risques.

Intégrité et éthique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le contrôle interne de la Société.

Les attentes de la Société en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa Charte d'éthique, ses Valeurs et son Code de conduite des affaires, qui sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe CGGVeritas. Ces documents sont diffusés très largement dans la Société et sont disponibles pour tous sur le site interne de la Société, le portail *InSite*.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley, le Conseil d'administration a mis en place, depuis le 10 décembre 2003, un Code d'éthique applicable au Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif et du Comité de communication de l'information. Ce Code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations. Ce Code est toujours en vigueur.

VALEURS ET CHARTE D'ÉTHIQUE

La Société a élaboré et communiqué largement à tous ses employés un exposé de ses valeurs, *Nos Valeurs*. Cet exposé des Valeurs définit ce que la Société et ses collaborateurs tiennent pour essentiel : le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain, l'intégrité dans l'action.

La Charte d'éthique de la Société illustre l'engagement pris par CGGVeritas à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires de se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur et de respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Au cours de l'année 2010, le Code de conduite des affaires de la Société a été réédité et largement diffusé dans l'ensemble de celle-ci, accompagné d'une lettre du Président.

Ce Code de conduite des affaires est un code de « bonne conduite ». Il constitue, en complément de l'exposé des missions, de la vision et des valeurs de la Société, un document de référence destiné à aider l'ensemble des collaborateurs à exercer leurs fonctions en toute intégrité. Le Code de conduite des affaires traite du respect des lois et règlements, de la prévention des conflits d'intérêts, du respect des personnes et de l'environnement, de la protection des actifs de la Société, de la sécurité et de la transparence financière, du contrôle interne et du rôle de l'audit interne.

Afin de favoriser l'application du Code de conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'éthique que les collaborateurs peuvent contacter de façon anonyme afin de lui faire part de toutes préoccupations relevant de son domaine de compétence. La Société a également mis en place au niveau mondial une ligne téléphonique d'alerte en matière d'éthique, *Ethics Alert*, opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est conforme à la loi Sarbanes-Oxley et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Organisation de la Société

L'organisation de la Société constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et à la gestion des risques sont décrits ci-après.

La structure et la responsabilité du Conseil d'administration, traitées au paragraphe 4.1. du présent document de référence, ne seront pas davantage développées ici.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Société est structurée en cinq divisions qui correspondent à ses principales activités, chacune d'entre elles étant responsable de son positionnement, de ses opérations et de ses performances financières. Ces cinq divisions sont la Division Marine, la Division Terrestre, la Division Traitement, Imagerie et Réservoir, la Division Multiclients et Nouveaux Modèles de *Business* et la Division Équipement. Six fonctions définies à l'échelle du Groupe assurent une transversalité globale et apportent leur support à l'ensemble des activités. Ces six fonctions sont la Fonction Geomarkets et Marketing Global, la Fonction Technologie, la Fonction Finance et Stratégie, la Fonction Ressources Humaines, la Fonction Secrétariat Général et la Fonction Excellence Opérationnelle Globale. Chaque Division ou Fonction est dirigée par un Vice-Président Exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration de CGGVeritas investit le Directeur Général d'un large pouvoir de direction de la Société. C'est au Directeur Général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de gestion des

risques. Il veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place. Le Directeur Général dirige le Comité Exécutif.

LE COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

Le Comité Exécutif réunit autour du Directeur Général les Vice-Présidents Exécutifs de chaque Division et de chaque Fonction. Le Comité Exécutif définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne de la Société. Le Comité Exécutif prend des mesures relatives à l'organisation de la Société, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par la Société. Le Comité Exécutif assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de la Société et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des Divisions et Fonctions.

Le Comité Exécutif est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein de la Société. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque Division et de chaque Fonction.

Les responsabilités du Directeur Général sont déléguées aux Vice-Présidents Exécutifs de chaque Division et de chaque Fonction. Les Vice-Présidents Exécutifs et leur ligne de direction directe ont ainsi la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Par leur rôle transversal, certaines Fonctions de la Société jouent un rôle pivot en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

LA FONCTION FINANCE ET STRATÉGIE

Au sein de la Fonction Finance et Stratégie, les départements suivants jouent chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- ▶ Le **Contrôleur financier** supervise le processus budgétaire ainsi que le *reporting* financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les prévisions financières. Il assure de façon régulière, en collaboration avec les Divisions, la surveillance des opérations de la Société.
- ▶ Le **département Comptabilité et Consolidation** prépare les comptes annuels et consolidés. Il élabore et met en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière. Ce département supervise également le contrôle interne au sein de la Société, en particulier l'application de procédures

et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de contrôle. Cette fonction est exercée sous la responsabilité du Directeur de la Conformité de la Société.

- ▶ Le **département Trésorerie** gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit, de contrepartie et les risques commerciaux et politiques. Il assure également la gestion des fonds disponibles et de leur placement.

Le Directeur Exécutif de la Fonction Finance et Stratégie est le Directeur Financier du Groupe. CGGVeritas s'est doté d'un Comité de trésorerie qui se réunit une fois par mois pour examiner la situation financière de la Société.

La Fonction Finance et Stratégie accomplit ses missions dans le respect des directives définies par le Comité Exécutif dans le cadre de la Politique de sécurité financière et des Objectifs 2011 de sécurité financière.

LA FONCTION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La Fonction Secrétariat Général joue un rôle central en matière de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société. Le Comité Exécutif lui attribue par délégation un rôle important de surveillance en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. La Fonction Secrétariat Général assiste le Comité Exécutif dans la définition des politiques et d'objectifs globaux liés au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle prête également son concours au Conseil d'administration et à ses comités, assistant en particulier le Conseil à assumer son rôle de surveillance en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Au sein de la Fonction Secrétariat Général, les départements suivants jouent un rôle pivot dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques.

- ▶ Le **département Audit interne** est en relation directe avec le Comité Exécutif et avec le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. À la date du présent rapport, la fonction Audit interne comprend dix auditeurs qui rendent compte au Directeur de l'Audit interne Groupe.

L'Audit interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO, dans le respect du Code d'éthique de *l'Institute of Internal Auditors*.

Les audits internes sont planifiés selon un cycle trisannuel afin que les entités d'importance significative soient auditées régulièrement. Les priorités sont définies en fonction des opérations en cours et d'une évaluation du niveau de risque. Le plan d'audit interne annuel est défini par le département Audit interne, approuvé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit.

L'Audit interne procède à des audits financiers, comptables et opérationnels. Les recommandations émises à la suite d'audits sont approuvées par le Comité Exécutif, et des plans d'actions sont mis en œuvre par les responsables de Divisions et de Fonctions sous le contrôle de l'Audit interne

jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés. L'Audit interne effectue aussi les tests de conformité des contrôles clés mis en place au regard des exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

Au cours des trois dernières années les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté environ 90 % du chiffre d'affaires de CGGVeritas. En 2011, les activités relevant de l'audit interne, à l'exception de celles liées à la loi Sarbanes-Oxley, ont été centrées sur les activités principales de CGGVeritas et sur les entités considérées comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, comme les entités issues de fusions-acquisitions et les entités en partenariats. Le budget annuel d'Audit interne représente près de 0,1 % du chiffre d'affaires de CGGVeritas, ce qui correspond à la norme de son secteur.

- ▶ La **Direction Juridique** conseille et apporte son support aux Fonctions et aux Divisions de la Société et aux différentes entités du *Geomarket*. Elle veille au respect des règles, notamment dans le domaine de l'information externe en y incluant les dépôts de documents légaux auprès des autorités de marché. Elle veille au respect des engagements financiers et des réglementations locales. La Direction Juridique intervient en qualité de conseil dans le domaine des fusions-acquisitions, du financement et du droit des sociétés.

La Direction Juridique assure la gestion juridique de la maison mère de la Société, cotée sur le marché Euronext et la bourse de New York (NYSE). Elle intervient en qualité de Secrétaire aux côtés du Conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'au cours des assemblées d'actionnaires. Elle prête son concours à la Direction Générale en matière de définition et d'application des principes de gouvernance d'entreprise, en se référant aux meilleures pratiques observées sur les places de cotation de la Société. La Direction Juridique supervise l'établissement et la mise à jour de la liste des Initiés.

La Direction Juridique exerce un contrôle sur les délégations de pouvoirs formalisées au sein de la Société, et veille à leur adaptation en cas de changement d'organisation.

La Direction Juridique assure la gestion fonctionnelle des filiales et succursales de la Société ; elle gère le portefeuille de marques de la Société.

La Direction Juridique joue un rôle actif dans un certain nombre d'opérations, en prêtant son concours aux Divisions et à la fonction *Geomarket* et *Marketing Global* de la Société, dans leurs activités quotidiennes, afin d'assurer :

- » la présentation en temps utile de solutions orientées sur leurs activités ;
- » la prévention et la gestion des risques juridiques ;
- » le respect des lois et règlements ainsi que des règles et instructions de la Société.

La Direction Juridique joue un rôle moteur dans le processus d'examen des offres et des contrats, en veillant à ce que les offres et contrats principaux qui comportent des risques, conclus avec des clients ou avec des sous-traitants, contiennent des clauses protégeant la Société.

▶ **Hygiène Sécurité Environnement, Développement durable et Responsabilité sociale** (HSE, SD & SR)

Le système de gestion HSE joue son rôle en matière de gouvernance et définit les procédures dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, de la protection de l'environnement et, plus globalement, de la sécurité des opérations. L'organisation HSE exerce un contrôle actif dans ces domaines sur l'ensemble des activités du Groupe.

L'organisation HSE s'intéresse aussi à la réputation du Groupe, aux risques associés et à son engagement en intervenant dans les domaines de la responsabilité sociale (SR) et du développement durable (SD).

Le département HSE, SD & SR accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans le document intitulé *Politique qualité, santé, sécurité et protection de l'environnement* et dans d'autres documents traitant de santé et de bien-être, de développement durable, d'environnement et de sécurité. Les objectifs annuels applicables à l'ensemble des activités de la Société sont fixés dans le document intitulé *Objectifs 2011 HSE* et dans celui intitulé *Objectifs 2011 du développement durable et de responsabilité sociale*. Ces objectifs sont revus annuellement.

- ▶ Le **département Communication Groupe** supervise les actions et orientations de la Société en matière de communication et de culture. Il élabore des mécanismes visant à renforcer la communication interne dans les deux sens. Le département Communication Groupe mesure régulièrement la qualité de la communication interne par le biais d'enquêtes menées auprès des collaborateurs. Il supervise également les actions de communication externe en veillant à l'exactitude et à la communication en temps utile des rapports trimestriels et annuels et des informations destinées aux investisseurs.

Le département Communication Groupe accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans les documents intitulés *Politique relative aux communiqués de presse* et à la *communication d'informations financières*, *Procédure à suivre en matière de communication de nouvelles* et *Procédure à suivre en matière de communiqués de presse*.

- ▶ Le **Département Gestion des Risques Groupe** est décrit ci-après dans le chapitre *Gestion des risques*.

À compter de l'exercice 2012, les fonctions assurées par le Secrétariat Général seront réparties comme suit :

- ▶ la Direction Juridique, dont la gouvernance et la préparation du Conseil d'administration et de ses comités seront rattachées à un Directeur Général Délégué en charge des fonctions stratégique, juridique et relations investisseurs ;
- ▶ les services de Gestion des risques, HSE et Développement durable seront regroupés au sein d'un département spécifique rattaché à un Directeur Général Délégué en charge de la Gestion des risques, du HSE et du Développement durable ;

- ▶ L'Audit interne et la Direction de la Communication Groupe seront rattachés directement au Directeur Général.

La nomination des deux Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration est intervenue le 29 février 2012.

LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

La Fonction Ressources Humaines joue un rôle clé en matière de contrôle interne et gestion des risques. C'est un pilote et un centre d'expertise dans les domaines du recrutement, du développement et de la motivation des employés et ainsi, la Fonction Ressources Humaines aide la Société à atteindre ses objectifs.

La Fonction Ressources Humaines développe et supporte une vision cohérente dans chaque domaine des ressources humaines et contribue ainsi à l'attractivité de la Société par le biais du développement professionnel, de l'engagement et de la reconnaissance individuelle.

La Fonction Ressources Humaines est un vecteur de changement au sein de l'organisation ; elle anticipe les besoins et s'assure de la disponibilité des employés compétents et talentueux requis pour satisfaire les besoins de la Société et de son développement.

▶ Recrutement

Le recrutement est géré globalement par une cellule de professionnels dédiée à la mise en place d'outils et de processus visant à assurer que la Société est bien positionnée pour attirer les talents et que les postes vacants au sein du Groupe sont bien communiqués. La Direction des Ressources Humaines assiste les Divisions et les Fonctions dans leur activité de recrutement dans les pays où elles exercent leurs activités.

▶ Développement

Quatre processus clés sont mis en place pour favoriser le développement individuel, permettre d'améliorer la performance et d'anticiper sur les évolutions de l'organisation et des carrières : ce sont la cartographie des postes et des compétences, la revue et l'évaluation de la performance individuelle des employés, la revue des talents, et la revue des plans de carrières.

- » Les postes et fonctions du Groupe ont été cartographiés dans un référentiel à 9 niveaux (Magellan) afin de clarifier les besoins de l'organisation, et assurer la cohérence entre, d'une part, les Divisions et les Fonctions et, d'autre part, les régions et les pays. Ce système structurant facilite aussi l'identification des compétences nécessaires à certains postes spécifiques.
- » Les évaluations de la performance individuelle s'appuient sur un ensemble d'outils fournis par le département des Ressources Humaines, disponibles sur le site intranet de la Société. Les évaluations de performance et de compétence se font par entretiens entre l'employé et son responsable.
- » Les employés identifiés comme ayant un fort potentiel de compétences techniques ou managériales sont évalués et suivis par la Direction lors des réunions de revue des talents.

▶ Formation

CGGVeritas Université développe et dispense des programmes de formation adaptés aux besoins de l'entreprise. Elle agit seule ou en partenariat notamment pour des modules de formation dans les domaines du leadership, de la sécurité et de l'acquisition de compétences techniques. La formation continue est ouverte à tous les niveaux, du jeune embauché au dirigeant expérimenté. Des modules spécifiques sont dédiés au contrôle interne, à la gouvernance et à la performance.

▶ Plans de succession

Les besoins futurs de l'organisation et le potentiel des employés sont réconciliés à travers l'exercice des plans de succession réalisés au sein de chaque Division et chaque Fonction. Ces revues sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines afin de donner une vue globale des besoins de l'entreprise et d'identifier les actions à mener en termes de développement et formation et ainsi préparer les employés à leurs futures responsabilités.

▶ Conformité

Les Ressources Humaines s'informent de l'évolution des lois et des règles locales dans leur domaine et s'assurent avec les parties prenantes que la Société est en totale conformité.

LA FONCTION EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE GLOBALE

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale joue un rôle important en matière d'optimisation des ressources, participe à la fiabilité et la sécurité de l'information et s'assure du respect des lois et règlements applicables dans son domaine. Chacun des départements suivants joue un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

- ▶ Le **département de Conformité aux Réglementations Export-Import** a pour mission de veiller à ce que l'ensemble du Groupe ait connaissance des lois et règlements applicables en matière d'exportation, de réexportation, d'importation et de transport des marchandises et de technologies soumises à un contrôle particulier, et que les dispositions nécessaires soient prises afin de s'y conformer. Il intervient en qualité de consultant auprès des opérationnels, qu'il aide à obtenir les autorisations et documents nécessaires en matière d'importation et d'exportation.
- ▶ Le **département Sécurité de l'Information** du Groupe met en place un dispositif global de protection des informations. Il fixe des normes et met en œuvre des processus destinés à assurer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information au sein du Groupe.

Le département Sécurité de l'information accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif et publiées dans le document intitulé *Politique en matière de sécurité des informations*.
- ▶ Le **département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique** est responsable des achats de tous les équipements, matériels et services de CGGVeritas. Il assure la qualité et la livraison des équipements, matériels

et services ; en étroite collaboration avec les Divisions et Fonctions, il gère et développe les relations avec les fournisseurs pour obtenir le meilleur niveau de performance, optimise les besoins et le coût total de possession tout en maintenant au niveau requis les critères de qualité et les délais de livraison.

Il supervise les processus clés tels que la sélection des fournisseurs, le maintien à jour de listes de fournisseurs agréés, la recherche de fournisseurs et la validation des offres et contrats fournisseurs.

Le département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique assure sa mission en respectant son *Code de conduite achats* ainsi qu'un *Guide de ventes* dans le cas de Sercel. Le *Code de conduite achats* est systématiquement intégré aux dossiers d'appels d'offres.

- Le **département Qualité** du Groupe fait un examen systématique des processus clés afin d'identifier, de réduire et prévenir les risques qui y sont associés. Il prête son concours aux Divisions du Groupe en la matière et contribue à la réduction des coûts de non-qualité, jouant ainsi un rôle important en matière d'optimisation des ressources et des opérations.

Le département Qualité accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif, publiées dans le document intitulé *Politique Qualité* et dans le cadre des *Objectifs 2011 Qualité*.

B. Gestion des Risques

CGGVeritas a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société identifie et évalue les risques principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordres opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements.

La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transverse à l'ensemble de la Société.

Gestion des Risques d'Entreprise (ERM)

À l'occasion de changements intervenus dans l'organisation de la Société en juillet 2010, un département Gestion des Risques d'Entreprise a été créé au sein de la Fonction Secrétariat Général. Le département ERM a défini un cadre méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques. Le département ERM identifie les risques les plus élevés auxquels la Société est exposée, et conçoit avec les Divisions et les Fonctions des mesures permettant de les maîtriser et de les réduire. Le département Gestion des Risques d'Entreprise s'attache, avec le concours des Fonctions et des Divisions susvisées, à la mise en œuvre des moyens par lesquels les risques sont maîtrisés. Il veille à cette mise en œuvre et à l'efficacité de ces moyens et éclaire le Comité Exécutif sur les risques les plus élevés auxquels la Société doit faire face.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques qui débute naturellement par l'identification des faits qui pourraient avoir un impact sur la Société. La méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres.

L'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur la Société. Les risques sont évalués en termes d'impact et en termes de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient les conséquences potentielles sur les personnes, sur l'environnement, sur les finances, sur la réalisation des objectifs stratégiques et autres objectifs opérationnels, sur la conformité aux lois et règlements et sur la réputation de la Société. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives.

La Société a mis en place des processus éprouvés afin de maîtriser les risques auxquels elle est exposée dans le but de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Elle s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence et de leur gravité. Les actions visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet, à tous les niveaux de l'organisation et au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Les règles édictées, les objectifs fixés, les instructions données par le personnel d'encadrement et les procédures à suivre peuvent être consultés par l'ensemble des collaborateurs grâce au *Système de gestion des documents (DMS)* accessible sur le portail intranet de CGGVeritas.

Le département Assurance du Groupe a été rattaché au département Gestion des Risques d'Entreprise en décembre 2010 afin de favoriser une approche intégrée du risque au sein du Groupe. Dans le cadre des assurances, un programme rigoureux a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe afin de partager ou transférer un certain nombre de risques. Ainsi, il est procédé à une analyse visant à déterminer si tel ou tel risque considéré comme élevé peut être transféré à un coût acceptable par le biais de polices d'assurance.

Cartographie des risques

La Cartographie des Risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein de CGGVeritas. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la Cartographie des Risques sont classés par famille : risques opérationnels, risques technologiques, risques financiers, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La Cartographie des Risques est présentée annuellement au Comité Exécutif et au Comité d'audit du Conseil d'administration.

C. Gestion de la sécurité financière et contrôle interne

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

Information financière

- ▶ Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit, la préparation des budgets, etc., font l'objet d'un descriptif formel.
- ▶ Les instructions données par le Comité Exécutif quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence en sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.
- ▶ La Société est dotée d'un manuel comptable exposant les pratiques comptables du Groupe, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.
- ▶ Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.
- ▶ L'ensemble des entités CGGVeritas contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.
- ▶ Des opérations intragroupe sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.
- ▶ Des logiciels de gestion utilisés dans les domaines financier et logistique ainsi qu'en matière d'approvisionnements sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines. Un projet de convergence des logiciels de gestion existant au sein de CGG et de Veritas a été lancé en 2007 et s'est achevé à fin 2011.

Gestion de la sécurité informatique de l'infrastructure et des systèmes d'information

- ▶ Les accès aux réseaux internes des entités du Groupe et aux systèmes d'informations sont réglementés.
- ▶ Les réseaux sont protégés par des pare-feu et des systèmes antivirus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- ▶ Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'information.
- ▶ Des procédures sont en place pour la sauvegarde, l'archivage et la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par le personnel habilité. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des tests d'intrusion.

Contrôle de la communication d'informations à l'extérieur de la Société

- ▶ La Société est dotée d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse.
- ▶ La Société suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion des documents dont la publication est imposée par la Réglementation.

Comité de la communication d'informations

Dans le cadre des mesures prises aux fins de l'application de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur Général et le Directeur Financier ont créé un Comité de la communication d'informations en février 2003 pour être en mesure d'établir en bonne et due forme le certificat devant accompagner les comptes annuels déposés par la Société auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) conformément aux dispositions de l'article 302 de la loi susvisée.

Ce Comité a pour missions principales :

- ▶ d'apprécier l'importance des informations et de déterminer s'il est opportun de les divulguer, et dans l'affirmative, d'établir le calendrier de cette communication ; à cet effet, le Comité :
 - » examine l'ensemble des informations devant être publiées ainsi que le projet de rédaction du communiqué devant être diffusé,
 - » supervise les procédures de divulgation et coordonne les communications à faire vis-à-vis des actionnaires, des autorités de marché, des investisseurs, de la presse, etc. ;
- ▶ de définir les lignes directrices des rapports internes afin de pouvoir déterminer les informations d'importance significative qui devront être communiquées dans les documents trimestriels, semestriels ou annuels destinés aux autorités de marché ou aux marchés financiers eux-mêmes ;

- ▶ d'informer le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, insuffisances ou faiblesses significatives relevées par le Comité dans le processus de préparation des informations financières.

À la date du présent rapport, le Comité est présidé par le Directeur Comptable du Groupe. Les autres membres du Comité sont :

- ▶ le Vice-Président Exécutif, Division Terrestre ;
- ▶ le Vice-Président Exécutif, Division Marine ;
- ▶ le Vice-Président Exécutif, Division Traitement, Imagerie et Réservoir ;
- ▶ le Vice-Président Exécutif, Division Multiclients et Nouveaux Modèles de Business ;
- ▶ le Vice-Président Exécutif, Division Équipement ;
- ▶ le Directeur Financier, Division Équipement ;
- ▶ le Directeur Financier adjoint Groupe ;
- ▶ le Directeur Audit interne Groupe ;
- ▶ le Directeur Relations Investisseurs ;
- ▶ le Directeur Fiscal Groupe ;
- ▶ le Directeur Juridique Groupe ;
- ▶ Le Directeur Communication Groupe.

Le Comité se réunit une fois par trimestre avant la diffusion par la Société de ses communiqués périodiques. Il se livre chaque année à une autoévaluation visant une amélioration continue de son fonctionnement.

Délégation de pouvoirs et domaines de responsabilité

Les délégations de pouvoirs sont autorisées par le Directeur Général et donnent lieu à une attribution des responsabilités par niveaux hiérarchiques successifs, selon une procédure formelle au cours de laquelle les documents qui sont établis indiquent clairement le rôle de chacun des intéressés. L'approbation des offres et des contrats ainsi que l'engagement des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation sont contrôlés par le biais de ces délégations. Les niveaux hiérarchiques auxquels sont autorisés les investissements, la signature des baux, les opérations de cessions-bails et l'engagement des autres dépenses sont également définis.

Les délégations de pouvoirs sont mises en place selon les directives établies par le Comité Exécutif dans le document intitulé *Instruction générale relative aux délégations d'autorité et délégations de pouvoirs*.

La gestion du processus de préparation des offres, de contrôle et d'approbation des contrats signés entre les entités juridiques du Groupe, d'une part, et ses clients, partenaires et sous-traitants, d'autre part, s'inscrit dans le cadre du processus d'examen des offres et soumissions. Ce processus se déroule selon les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements contractuels, lesquelles fixent en particulier les seuils à partir desquels un examen et une

autorisation préalables par le Comité Exécutif sont obligatoires. L'ensemble des fonctions qui contribuent au contrôle des risques par l'examen des offres et des contrats, dont la Direction Juridique, le département Fiscal, le département Trésorerie et le département HSE, jouent un rôle clé dans ce processus.

D. Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle

Les procédures de contrôle de la Société sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne de la Société est évalué à l'aide de grilles d'autoévaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de sécurité financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'autoévaluation en utilisant le questionnaire ICAF (*Internal Control Assessment Form*). Ce questionnaire comprend environ quarante prérequis définis à l'intention des divisions opérationnelles et des fonctions de support. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année et distribués aux responsables des opérations et aux responsables des fonctions support. Les domaines d'amélioration du contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes. En 2011, plus d'une quarantaine d'audits internes ont été effectués par le département d'Audit interne en sus des tests SOX, 15 étant des audits de conformité et/ou opérationnels, 10 audits étant des audits financiers et 20 étant des revues générales (financier plus opérationnel et de performance). Les points d'audit et les recommandations sont présentés pour chaque audit aux responsables concernés, et les plans d'actions sont validés afin d'assurer une amélioration continue du contrôle interne. Les rapports d'audit et les plans d'actions sont envoyés au Comité Exécutif qui revoit tous les trimestres le tableau de bord du suivi des points d'action afin de superviser les actions d'amélioration.

Les domaines d'amélioration déterminés à partir des grilles d'évaluation et des audits internes sont à la base des plans stratégiques en matière de changements organisationnels et des objectifs annuels de sécurité financière.

Les points d'audits relevés à partir des grilles d'autoévaluation et des audits internes concernent les domaines de délégation d'autorité, de séparation de tâches pour les petites structures, et l'environnement de contrôle dans les entités qui ont été sujettes à de fortes réorganisations.

Au niveau stratégique, en 2010, la Société a mis en place un vaste plan de réorganisation afin de supprimer des niveaux hiérarchiques et clarifier les rôles et responsabilités, contribuant ainsi à améliorer le contrôle interne.

Des actions spécifiques ont été mises en place pour renforcer le système de délégations d'autorité, incluant une mise à jour de *l'Instruction générale relative aux délégations d'autorité et aux délégations de pouvoirs*, une revue et la réémission des délégations au sein du Groupe. Les points relatifs aux séparations des tâches dans les petites entités ont été traités et se traduisent par un renforcement des activités de contrôles. De plus, la mise en place de contrôleurs financiers régionaux permet d'assurer une bonne couverture géographique en matière de sécurité financière.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation de la Société.

- ▶ Les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections.
- ▶ L'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur.
- ▶ Les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et exhaustivité, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières.
- ▶ Toutes les opérations intragroupe s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations.
- ▶ La Société assure un suivi de ses engagements hors bilan.
- ▶ Les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différentes divisions.
- ▶ Selon les exigences ressortant de la loi Sarbanes-Oxley, le Groupe a mis en place en 2005 un système d'évaluation du contrôle interne portant sur l'information financière. Ce système, opérationnel en 2006, a ensuite été intégré au système existant de Veritas, après la fusion. Le système issu de cette intégration est pleinement opérationnel depuis la fin de l'année 2009.

Le Comité Exécutif soutient pleinement cette démarche, qui contribue au maintien d'un contrôle interne répondant aux défis auxquels la Société est confrontée, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs de la Société et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

E. Informations et communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux de la Société est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. La Société encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles de CGGVeritas, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion de la Société. Celle-ci publie en outre un journal interne, dans le but d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et parmi les Fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise des séminaires annuels pour les membres du Conseil d'administration, pour le Comité Exécutif, pour les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de *reporting* hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques, système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société, mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de sources interne et externe.

F. Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent à la Société d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Le suivi des risques s'effectue dans le cadre de nos processus de revues d'activités existant au niveau des chefs de projet, des Divisions et du Comité Exécutif. Des indicateurs clés ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions et les Divisions contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout événement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quel que soit l'endroit où il survient est relaté et communiqué dans les 24 heures à la Direction concernée et à la Direction Générale par le biais d'une base de données reliée à Internet (système PRISM).

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les risques clés du Groupe et les mesures mises en place pour contrôler et réduire ces risques. La cartographie des risques est présentée annuellement au Comité Exécutif, ainsi que les polices d'assurances contractées pour couvrir ces risques. Le Comité Exécutif établit une liste des risques importants et le planning associé afin de les analyser en profondeur tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration, à travers ses comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques lui est présentée ainsi que le programme de gestion de ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire. Les Comités d'audit, de HSE et développement durable, de nomination et rémunération, de technologie et de stratégie font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

G. Assurance raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par la Direction de l'Audit interne, la Société a mis en place un dispositif d'autoévaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

4.3.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CGGVeritas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 17 avril 2012.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Charton

Jean-Marc Deslandes

Philippe Diu

Nicolas Pfeuty

4.3.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — item 15)

La Société précise qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley elle fera figurer dans son rapport annuel américain (*Form 20-F — item 15*) déposé auprès de la *Stock Exchange Commission*, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (*disclosure controls and procedures*) :

« (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations : À la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13(a)-15(e) et 240.15(d)-15(e)), sous la supervision de la direction du Groupe, y compris le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du *Securities Exchange Act* de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le *Securities Exchange Act*.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français tel que modifié par la loi française "loi de sécurité financière" promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre Conseil d'administration doit remettre un rapport à l'Assemblée générale de nos actionnaires sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport pour 2011 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est-à-dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation de nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre Comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les

plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'autoévaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre.

(b) Rapport de la direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à aux articles 13 à 15(f) du *Securities Exchange Act* de 1934 pour CGGVeritas.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2011 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'*Internal Control — Integrated Framework* publié par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2011 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées *International Financial Reporting Standards* (IFRS) émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et avec les IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Les cabinets Ernst & Young et Mazars, commissaires aux comptes de la Société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la Direction Générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2011, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice. »

5

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	120
5.1.1	Acquisitions et cessions	120
5.1.2	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2010 et 2011	122
5.1.3	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2009 et 2010	124
5.1.4	Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	126
5.1.5	Financement d'actifs	129
5.2	PERSPECTIVES	130

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la Direction Générale doit être rapprochée des comptes consolidés de CGGVeritas et des notes aux états financiers. Les comptes consolidés au 31 décembre 2011, 2010 et 2009 ont été préparés conformément aux normes

comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

5.1.1. Acquisitions et cessions

En 2011

Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de nos filiales et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. Nous détenons désormais 100 % du capital de la société Voyager AS (renommée « Exploration Vessel Resources II AS »), propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et avons cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield. À l'issue de cette opération, le Groupe n'était plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS est consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élève à 7,8 millions d'euros.

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit *senior Term Loan B*.

Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe a acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie de gaz et de pétrole. Le Groupe détient 100 % du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord a été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ». Cette joint-venture

fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et opère le premier navire sismique sous pavillon indonésien, l'*Elnusa Finder*. Le contrat d'affrètement a fait l'objet d'une novation au profit de PT Elnusa-CGGVeritas Seismic le 22 décembre 2011.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, est détenue à hauteur de 51 % par Elnusa et 49 % par le Groupe, et est mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011 dans les comptes consolidés de CGGVeritas.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited

Un accord a été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (PTSC) pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournira des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région. Le Groupe et PTSC ont contribué à cette joint-venture en apportant le 27 mars 2012 respectivement l'*Amadeus*, le navire sismique 3D à haute capacité, et un navire sismique 2D, le *Binh Minh II*.

CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS

Un accord a été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe, est mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le

domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, le Groupe a apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire. Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe est devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 %. Cette opération a permis au Groupe de réaliser une plus-value de 13,4 millions d'euros.

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de 9,7 millions d'euros (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire sont décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le 14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 3,5 millions d'euros (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous ont été allouées. Le Groupe a procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et a reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA, mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011. L'investissement réalisé s'élève à 20,0 millions d'euros.

Cybernetix

En 2011, le Groupe a vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élève à 3 millions d'euros.

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, le Groupe a pris livraison du navire *Oceanic Sirius*.

La société Oceanic Seismic Vessel AS, propriétaire du navire, est mise en équivalence depuis cette date.

En 2010

Navires sismiques

Le 22 janvier 2010, le navire sismique *Harmattan* a été vendu pour 3,4 millions de dollars US.

Le 9 février 2010, le Groupe a exercé son option d'achat concernant le navire sismique *Geo Challenger* (désormais *Oceanic Challenger*) pour un montant de 250 millions de couronnes norvégiennes. À cette même date, une notification de résiliation du contrat d'affrètement relatif au navire sismique *Pacific Titan* a également été envoyée.

Le 1^{er} juillet 2010, le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Vega*, son nouveau navire sismique. La société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de l'*Oceanic Vega*, est mise en équivalence depuis cette date.

Norfield AS

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire

sismique *Geowave Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 63,4 millions d'euros d'actifs à transférer ont été classés en « actifs destinés à la vente » dans le bilan au 30 septembre 2010. Cet accord faisait l'objet de certaines conditions suspensives remplies au 13 janvier 2011.

Gardline

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'océan Indien. CGGVeritas détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd., qui est mise en équivalence.

Crédit-bail immobilier

Le 1^{er} octobre 2010, le Groupe a pris livraison du nouvel immeuble à Massy, sous forme de crédit-bail d'une durée de douze ans avec option d'achat exercable à compter de la fin de la sixième année.

Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »)

Le 4 novembre 2010, Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des titres de la société Xian Sercel. Xian Sercel, précédemment détenue à hauteur de 40 % par Sercel Holding et 60 % par BGP et mise en équivalence, est désormais consolidée par intégration globale.

En 2009

Wavefield Inseis AS

À l'issue d'une offre publique obligatoire lancée le 30 décembre 2008 au prix de 15,17 couronnes norvégiennes par action sur les 38 903 024 actions de Wavefield Inseis AS (soit 30,1 % du capital) qu'elle ne détenait pas, CGGVeritas a acquis 37 043 013 actions Wavefield Inseis AS supplémentaires pour détenir au total 98,6 % du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 couronnes norvégiennes par action à acquitter en numéraire. En février 2009, les actions Wavefield Inseis AS non encore détenues par le Groupe ont été acquises par CGGVeritas après expiration de la période d'objection. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires, en raison de l'offre publique obligatoire au 31 décembre 2008, a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

Au 13 février 2009, CGGVeritas détenait 100 % du capital de Wavefield Inseis AS. Wavefield Inseis AS a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009. L'écart d'acquisition préliminaire déterminé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse de 87,7 millions d'euros, conduisant à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros. Les principaux ajustements sont relatifs aux actifs corporels et aux contrats d'affrètement défavorables.

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

Le montant total de l'opération, incluant les 30,1 % acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire, s'établit à 207,1 millions d'euros (288,2 millions de dollars US).

Cybernetix

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions, soit 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des marchés financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détenait au 31 décembre 2009 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix. Le Groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Norfield AS

Conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour environ 3,6 millions d'euros (5 millions de dollars US). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield AS, laissant la participation de Wavefield dans Norfield AS inchangée à 33 %.

Multifield Geophysics AS

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield Geophysics AS auprès de Wavefield pour 2,9 millions d'euros (26 millions de couronnes norvégiennes). En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield Geophysics AS s'élève à 80,97 %. Multifield Geophysics AS est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

Eidesvik Seismic Vessel AS

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100 % du Groupe, avaient formé une joint-venture, la société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow, qui étaient en cours de construction et ont été livrés depuis. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49 % par le Groupe, est mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

5.1.2. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2010 et 2011

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2011 a progressé de 4 %, à 2 267,7 millions d'euros contre 2 186,1 millions d'euros en 2010. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 10 %, à 3 180,4 millions en 2011 contre 2 904,2 millions en 2010, grâce à une croissance du secteur des Équipements et du secteur Services, dans un contexte marqué en acquisition contractuelle marine par la surcapacité persistante et en acquisition contractuelle terrestre par la situation instable de certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur des Services est en hausse de 4 %, à 1 631,3 millions d'euros en 2011 contre 1 566,9 millions d'euros en 2010. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires du secteur Services a progressé de 10 %, à 2 289,5 millions en 2011 contre 2 082,9 millions en 2010, principalement en raison de la hausse de l'activité en marine contractuelle.

Marine

Le chiffre d'affaires de la Division Marine s'est élevé à 696,2 millions d'euros en 2011 contre 585,2 millions d'euros

en 2010, soit une augmentation de 19 % (26 % en dollars US), avec une affectation de la flotte 3D en acquisition contractuelle plutôt que multiclients. En 2011, les taux de disponibilité et de production des navires étaient de 86 %, à comparer à des taux de disponibilité et de production respectivement de 88 % et 91 % en 2010.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la Division Terrestre a régressé de 7 % (et de 2 % en dollars US), à 265,6 millions d'euros en 2011 contre 286,9 millions d'euros en 2010, avec une baisse d'activité en Afrique du Nord et au Moyen-Orient résultant de la situation instable de certains pays.

Traitement, Imagerie & Réservoir

Le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir a progressé de 8 % (et de 14 % en dollars US), à 315,5 millions d'euros en 2011 contre 292,7 millions d'euros en 2010, grâce à une demande toujours soutenue en imagerie haut-de-gamme.

Multiclients

Le chiffre d'affaires de la Division Multiclients a régressé de 12 % (et de 7 % en dollars US), à 354,0 millions d'euros en 2011 contre 402,1 millions d'euros en 2010.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients marine a baissé de 11 % (et 6 % en dollars US), à 260,3 millions d'euros en 2011 contre 292,2 millions d'euros en 2010. Les revenus issus des préfinancements, avec un taux de 63 %, se sont élevés à 44,7 millions d'euros en 2011 contre 127,9 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 65 %, principalement due à l'affectation des navires 3D en acquisition contractuelle en attente d'une meilleure visibilité dans le golfe du Mexique. Les après-ventes de données multiclients marine ont augmenté de 31 % (et de 39 % en dollars US), à 215,6 millions d'euros en 2011 contre 164,3 millions d'euros en 2010. Cette forte progression provient essentiellement d'une augmentation de la demande, en amont des différentes ventes aux enchères de nouveaux blocs.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients terrestre a baissé de 15 % (et 10 % en dollars US), à 93,7 millions d'euros en 2011 contre 109,9 millions d'euros en 2010. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 70,7 millions d'euros en 2011 avec un taux de préfinancement de 76 %, contre 57,9 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 22 % (et de 29 % en dollars US) essentiellement due au programme de schiste du Groupe aux États-Unis. Les après-ventes de données multiclients en terrestre ont régressé de 56 %, à 23,0 millions d'euros en 2011 contre 51,9 millions d'euros en 2010, en raison d'une demande faible.

Équipements

Le chiffre d'affaires du secteur des Équipements, avant élimination des ventes intragroupe, s'est élevé à 815,8 millions d'euros en 2011, en hausse de 8 % par rapport à 753,6 millions d'euros en 2010. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires a progressé de 14 % à 1 142,1 millions de dollars US en 2011 contre 999,6 millions de dollars US en 2010. Cette croissance est notamment liée aux ventes d'équipements terrestres, en raison d'une demande accrue pour les systèmes à grand nombre de canaux et d'une activité plus importante dans certaines régions.

Hors ventes intragroupe, le chiffre d'affaires du secteur des Équipements a progressé d'une année sur l'autre de 3 % (et de 8 % en dollars US) en passant de 619,2 millions d'euros en 2010 à 636,4 millions d'euros en 2011.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 8 % en 2011, à 1 887,3 millions d'euros contre 1 746,3 millions d'euros en 2010. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2011, s'élevant à 83 % du chiffre d'affaires consolidé contre 80 % pour 2010. La marge brute d'exploitation s'est élevée en 2011 à 382,7 millions d'euros contre 443,1 millions d'euros en 2010, soit en diminution de

14 %, et représente respectivement 17 % et 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont diminué de 4 %, à 54,9 millions d'euros en 2011 contre 57,0 millions d'euros en 2010 (et augmenté de 2 % en dollars US), soit respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses marketing et commerciales ont baissé de 4 %, à 59,3 millions d'euros en 2011 contre 61,7 millions d'euros en 2010 (et augmenté de 1 % en dollars US).

Les dépenses administratives et générales ont baissé de 14 %, à 145,1 millions d'euros en 2011 contre 168,4 millions d'euros en 2010 (et diminué de 9 % en dollars US), en raison de mesures de réduction de coûts. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales ont représenté 6 % en 2011 contre 8 % en 2010.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 24,5 millions d'euros en 2011. Ils comprennent essentiellement une plus-value de 7,8 millions d'euros relative à la cession d'actifs dans le cadre de la transaction Norfield et une plus-value de 13,4 millions d'euros (19 millions de dollars US) liée à la cession la librairie multiclients marine 2D à Spectrum ASA en date du 15 septembre 2011. Les autres charges d'exploitation s'élevaient à 88,8 millions d'euros en 2010, principalement en raison de provisions pour coûts de restructuration de 28,1 millions d'euros et pour dépréciation d'études multiclients pour 70,4 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 147,9 millions d'euros en 2011 contre 67,2 millions d'euros en 2010. Exprimé en dollars US, le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 208 millions en 2011 contre 220 millions en 2010 (avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels en 2010).

Le résultat d'exploitation du secteur Services en 2011 s'est élevé à 6,2 millions d'euros contre une perte d'exploitation de 68,6 millions d'euros en 2010. Exprimé en dollar US, le résultat d'exploitation s'est élevé à 9 millions en 2011 contre 37 millions en 2010 (avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels en 2010).

Le résultat d'exploitation du secteur des Équipements en 2011 a progressé de 17 %, à 253,7 millions d'euros contre 217,2 millions d'euros en 2010 (cette progression a atteint 23 % en dollars US).

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 18 %, à 124,4 millions d'euros en 2011 contre 105,5 en 2010 (et augmenté de 24 % en dollars US), en raison (i) de l'amortissement accéléré de 22 millions de dollars US de frais d'émission relatifs au remboursement de l'emprunt Senior 7 ½ % à échéance 2015 et du crédit *senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et (ii) des intérêts de 2,8 millions de dollars US payés pendant la période de notification du remboursement de l'emprunt Senior postérieure à l'émission le 27 janvier 2011 d'obligations à option de conversion et/ou

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance du 1^{er} janvier 2016 et d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les autres produits financiers se sont élevés à 0,6 million d'euros en 2011 contre 8,5 millions d'euros en 2010, en raison principalement du paiement d'une pénalité de 19 millions de dollars US liée au remboursement anticipé de l'emprunt Senior 7 1/2 % à échéance 2015, tel que décrit plus haut, et des effets favorables de taux de change.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 45,0 millions d'euros en 2011 contre 13,5 millions d'euros en 2010. Les impôts incluent la reconnaissance d'impôts différés actifs en France

pour un montant de 52 millions d'euros en 2011 et 42 millions d'euros en 2010.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 11,7 millions d'euros en 2011 contre une perte de 0,7 million d'euros en 2010, principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint-venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Résultat net du Groupe

La perte nette du Groupe s'est élevée à 9,2 millions d'euros en 2011 contre 44,0 millions d'euros en 2010, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus.

5.1.3. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2009 et 2010

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est élevé à 2 186,1 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport à 2 233,2 millions d'euros en 2009. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires du Groupe est en recul de 7 % d'une année sur l'autre, en passant de 3 109,3 millions en 2009 à 2 904,2 millions en 2010. Cette diminution provient principalement du secteur des Services.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur des Services, qui a été impacté par les événements dans le golfe du Mexique et la surcapacité persistante du marché marine, est en repli de 8 % (12 % en dollars US) à 1 566,9 millions d'euros en 2010 contre 1 708,5 millions d'euros en 2009.

Marine

Le chiffre d'affaires de la Division Marine s'est élevé à 585,2 millions d'euros en 2010 contre 774,5 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 24 % (28 % en dollars US), essentiellement due à des conditions de marché difficiles avec une surcapacité accentuée par la baisse d'activité dans le golfe du Mexique. En 2010, le taux de disponibilité de nos navires était de 88 % et le taux de production de 91 %, contre 89 % pour le taux de disponibilité et de production en 2009.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la Division Terrestre a progressé de 5 % (stable en dollars US), à 286,9 millions d'euros en 2010 contre 274,2 millions d'euros en 2009, avec une activité au Moyen-Orient toujours soutenue et une reprise principalement en Amérique du Nord avec les projets d'acquisition multicomposante liés aux sables bitumineux. En moyenne, 15 équipes terrestres étaient en opération au cours de l'exercice 2010 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite), contre 12 en 2009.

Traitement, Imagerie & Réservoir

Le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir a progressé de 1 % (et baissé de 3 % en dollars US) en 2010, à 292,7 millions d'euros contre 289,6 millions d'euros en 2009, grâce une demande toujours soutenue pour nos technologies haut-de-gamme.

Multiclients

Le chiffre d'affaires de la Division Multiclients a progressé de 9 % (4 % en dollars US), à 402,1 millions d'euros en 2010 contre 370,2 millions d'euros en 2009.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients marine a baissé de 2 % (6 % en dollars US), à 292,2 millions d'euros en 2010 contre 297,2 millions d'euros en 2009. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 127,9 millions d'euros en 2010 avec un taux élevé de préfinancement de 83 %, contre 188,1 millions d'euros en 2009. Les après-ventes de données multiclients marine ont augmenté de 50 % (43 % en dollars US), à 164,3 millions d'euros en 2010 contre 109,2 millions d'euros en 2009. Cette forte progression provient essentiellement de l'augmentation de la demande mondiale en données sismiques marines, dont celle relative aux données du golfe du Mexique et du Brésil.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients terrestre a crû de 50 % (44 % en dollars US), à 109,9 millions d'euros en 2010 contre 73,0 millions d'euros en 2009. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 57,9 millions d'euros en 2010 avec un taux de préfinancement de 90 %, contre 40,0 millions d'euros en 2009. Les après-ventes de données multiclients en terrestre ont progressé de 57 %, à 51,9 millions d'euros en 2010 contre 33,0 millions d'euros en 2009.

Équipements

Le chiffre d'affaires du secteur des Équipements, avant élimination des ventes intragroupe, s'est élevé à 753,6 millions d'euros en 2010, en hausse de 22 % par rapport à 616,2 millions d'euros en 2009. Exprimé en dollars US, le chiffre d'affaires a progressé de 17 %, à 999,6 millions en 2010 contre 858,0 millions en 2009. Les ventes d'équipement marine ont crû significativement en 2010, en raison d'une demande croissante en streamers solides Sentinel destinés à équiper de nouveaux navires et à mettre à niveau certains navires.

Hors ventes intragroupe, le chiffre d'affaires a progressé d'une année sur l'autre de 18 % (12 % en dollars US) en passant de 524,7 millions d'euros en 2009 à 619,2 millions d'euros en 2010.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 2 % en 2010, à 1 746,3 millions d'euros contre 1 710,5 millions d'euros en 2009. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2010 à 80 % du chiffre d'affaires consolidé contre 77 % pour 2009. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2010 à 443,1 millions d'euros contre 530,2 millions d'euros en 2009, soit en diminution de 16 %, représente respectivement 20 % et 24 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont diminué de 8 %, à 57,0 millions d'euros en 2010 contre 62,1 millions d'euros en 2009, soit 3 % du chiffre d'affaires pour les deux exercices.

Les dépenses *marketing* et commerciales ont augmenté de 2 %, à 61,7 millions d'euros en 2010 contre 60,6 millions d'euros en 2009, représentant environ 3 % du chiffre d'affaires pour les deux exercices.

Les dépenses administratives et générales ont baissé de 8 %, à 168,4 millions d'euros en 2010 contre 182,7 millions d'euros en 2009. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales sont restées stables à 8 % d'une année sur l'autre.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 88,8 millions d'euros en 2010 contre 167,8 millions d'euros en 2009. Comme annoncé le 16 décembre 2010, un plan de performance a été mis en œuvre et a conduit à reconnaître une provision pour coûts de restructuration de 28,1 millions d'euros (37 millions de dollars US). Il a également été déprécié 70,4 millions d'euros (94 millions de dollars US) d'études multiclients.

Les autres charges d'exploitation en 2009 comprenaient principalement le plan de restructuration de la flotte, la dépréciation à hauteur de 216 millions d'euros (300 millions de dollars US) d'écarts d'acquisition marine et la dépréciation pour 64 millions d'euros d'études multiclients de Veritas acquises en 2007.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 67,2 millions d'euros en 2010 contre une perte d'exploitation de 160,6 millions d'euros en 2009. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'est élevé à 165,7 millions d'euros (220 millions de dollars US) en 2010 contre 220,2 millions d'euros (309 millions de dollars US) en 2009.

La perte d'exploitation du secteur Services en 2010 s'est élevée à 68,6 millions d'euros contre 236,7 millions d'euros en 2009. Exprimée en dollar US, la perte d'exploitation s'est élevée à 91,5 millions en 2010 contre 329,5 millions en 2009. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'est élevé à 37,1 millions de dollars US en 2010 contre 203,4 millions de dollars US en 2009.

Le résultat d'exploitation du secteur des Équipements a progressé de 62 %, à 217,2 millions d'euros en 2010 contre 133,8 millions d'euros en 2009. Exprimé en dollars US, le résultat d'exploitation a crû de 55 % en passant de 186,3 millions à 288,2 millions.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier est resté stable à 105,5 millions d'euros d'un exercice à l'autre et est en légère baisse de 4 % en dollars US.

Les autres produits financiers se sont élevés à 8,5 millions d'euros en 2010, contre une charge de 11,2 millions d'euros en 2009, en raison d'effets favorables de taux de change.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a diminué, s'établissant à 0,7 million d'euros en 2010 contre 8,3 millions d'euros en 2009, principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint-venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les impôts se sont élevés à 13,5 millions d'euros en 2010, contre un crédit d'impôts de 9,8 millions d'euros en 2009. Les impôts en 2010 incluent la reconnaissance d'impôts différés actifs en France de 42,2 millions d'euros relatifs aux pertes reportables.

Résultat net du Groupe

La perte nette du Groupe en 2010 s'est élevée à 44,0 millions d'euros contre 258,9 millions d'euros en 2009, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus.

5.1.4. Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Ressources financières

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multiclients, et des opérations d'acquisition.

Les engagements d'investissements industriels du Groupe au 31 décembre 2011 s'élevaient à 41 millions de dollars US.

CGGVeritas prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, ses emprunts et facilités de crédits renouvelables américain et français. Ses facilités de crédit consistent en une ligne de crédit américaine renouvelable de 79 millions de dollars US (non utilisée au 31 décembre 2011) à échéance janvier 2014 et une ligne de crédit française renouvelable senior de 200 millions de dollars US (non utilisée au 31 décembre 2011) à échéance janvier 2014. Le Groupe a également dans le passé émis des emprunts obligataires ou convertibles et pourrait en émettre d'autres dans le futur.

La capacité de CGGVeritas à honorer ses échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle. Compte tenu de sa situation, le Groupe estime que ses perspectives de génération de trésorerie par les opérations, sa trésorerie et disponibilités à court terme et ses lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour couvrir ses besoins en liquidité au cours des douze prochains mois.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 581,4 millions d'euros en 2011, 450,0 millions d'euros en 2010 et 616,8 millions d'euros en 2009.

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 498,6 millions d'euros en 2011, 500,9 millions d'euros en 2010 et 600,6 millions d'euros en 2009. La variation du besoin en fonds de roulement en 2011 a eu un impact positif de 82,8 millions d'euros, principalement dû aux encaissements des créances client de fin d'année, contre un impact négatif de 50,9 millions d'euros pour 2010 et un impact favorable de 16,2 millions d'euros pour 2009.

Investissement

Les flux nets d'investissements se sont élevés à 402,3 millions d'euros en 2011, contre 418,6 millions d'euros en 2010 et 479,7 millions d'euros en 2009.

Les investissements industriels se sont élevés à 260,7 millions d'euros en 2011, contre 210,4 millions d'euros en 2010 et 170,1 millions d'euros en 2009.

En 2011, les navires sismiques *Oceanic Phoenix* et *Oceanic Endeavour* ont été modernisés : le *Pacific Finder* (renommé *Elnusa Finder*) et l'*Oceanic Sirius*, livrés respectivement en juin et octobre 2011, sont équipés en *streamers* solides Sentinel. En 2010, le navire sismique *Viking II* ainsi que l'*Oceanic Vega* avaient été aussi équipés de *streamers* solides Sentinel. La mise à niveau des navires sismiques *Oceanic Phoenix* et *Oceanic Endeavour* avait également démarré. En 2009, le *Geowave Voyager* avait été livré et équipé de *streamers* solides Sentinel. Certains de nos navires avaient également été équipés de systèmes de positionnement Sercel Nautilus et nos équipes terrestres *shallow-water* de systèmes SeaRay.

En 2011, il a été investi 163,3 millions d'euros dans la bibliothèque d'études multiclients, principalement en Amérique du Nord et au Brésil. En comparaison, il avait été investi 219,3 millions d'euros en 2010 et 229,3 millions d'euros en 2009 dans le golfe du Mexique et au Brésil. Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multiclients marines et terrestres s'élevait à 407,5 millions d'euros, contre 451,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 469,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les produits de cession d'actifs en 2011 correspondent principalement à la vente de notre librairie marine 2D à la société Spectrum ASA. Les produits de cession d'actifs corporels en 2010 étaient essentiellement relatifs à la cession du navire sismique *Harmattan* et en 2009, à celle du *Föhn* et l'*Orion*.

En 2009, les 30 % d'actions Wavefield résiduelles entrant dans le cadre de l'offre publique obligatoire et de retrait avaient été acquises pour 62 millions d'euros.

Financement

La trésorerie utilisée pour les opérations de financement s'est élevée à 115,3 millions d'euros en 2011, contre 207,8 millions d'euros en 2010 et 167,0 millions d'euros en 2009.

Le 27 janvier 2011, CGGVeritas a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe. La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Le 1^{er} mars 2011, la Société a procédé au remboursement de 460 millions de dollars US à hauteur de 103,75 % de l'emprunt obligataire 7 1/2 % de 530 millions à échéance 2015.

Le 31 mai 2011, la Société a émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6 1/2 %. Les obligations ont été émises à un prix de 96,45 % du pair correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement total du crédit *senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et au montant résiduel de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

Le 2 juin 2011, la Société a procédé au remboursement du crédit *senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US.

Le 30 juin 2011, la Société a procédé au remboursement de 70 millions de dollars US à hauteur de 102,5 % de l'emprunt obligataire 7 1/2 % de 530 millions à échéance 2015.

Le 26 février 2010, il a été remboursé 35 millions d'euros relatifs à notre crédit *revolving* français.

Le 9 juin 2009, CGGVeritas avait émis un emprunt obligataire par un placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance mai 2016 et portant intérêt à 9 1/2 %. Cette émission avait été réalisée au prix de 97 %, conduisant un taux d'intérêt de 10,25 %.

Le produit net de cette émission obligataire avait permis de financer le remboursement de 100 millions de dollars US de notre facilité de crédit senior ainsi que des trois derniers remboursements trimestriels de 27,5 millions de dollars US de 2009 suite aux avenants à nos conventions de crédit

signés les 21 et 27 mai 2009. Une partie du produit avait également servi à financer le remboursement d'environ 50 millions de dollars US de dettes financières associées à des actifs de CGG Marine Resources Norge AS et de CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement Exploration Resources).

Le 30 octobre 2009, 100 millions de dollars US complémentaires de notre facilité de crédit senior avaient été remboursés par anticipation.

La dette financière brute au 31 décembre 2011 s'élevait à 1 501,0 millions d'euros, contre 1 485,6 millions d'euros et 1 399,0 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010 et 2009. La dette financière nette au 31 décembre 2011 s'élevait à 1 090,3 millions d'euros, contre 1 149,7 millions d'euros et 918,7 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010 et 2009. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres correspondant était de 37 % au 31 décembre 2011, 41 % au 31 décembre 2010 et 35 % au 31 décembre 2009.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme ; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire, car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009 :

(En millions d'euros)	31 décembre		
	2011	2010	2009
Concours bancaires	4,6	4,5	2,7
Part à court terme des dettes financières	49,9	74,5	113,5
Dettes financières à long terme	1 446,5	1 406,6	1 282,8
Dette financière brute	1 501,0	1 485,6	1 399,0
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(410,7)	(335,9)	(480,3)
Dette financière nette	1 090,3	1 149,7	918,7

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS s'est élevé à 607,3 millions d'euros en 2011, contre 596,2 millions d'euros en 2010 et 658,9 millions d'euros en 2009.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à assurer le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

(En millions d'euros)	31 décembre		
	2011	2010	2009
EBITDAS	607,3	596,2	658,9
Autres produits (charges) financiers	0,6	8,5	(11,2)
Augmentation (diminution) des provisions	(15,3)	(19,7)	27,2
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(16,8)	—	3,2
Dividendes reçus	4,9	2,4	0,7
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	(14,7)	(13,3)	(4,0)
Impôt décaissé	(67,4)	(73,2)	(74,2)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	43,7	(69,0)	95,7
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(7,7)	(26,8)	59,4
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	30,3	(18,9)	22,4
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	(9,3)	84,2	(121,5)
(Augmentation) diminution des autres passifs financiers	34,6	(9,5)	(33,5)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(8,8)	(10,9)	(6,3)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	581,4	450,0	616,8

On désigne par ailleurs par cash flow libre (*free cash flow*) les flux de trésorerie provenant de l'exploitation réduits (i) des "Acquisitions nettes d'immobilisations" et des "Investissements dans les études multiclients" tels que figurant dans le volet "Investissement" du tableau des flux de trésorerie consolidés, et (ii) des "Charges d'intérêts payées" telles que figurant dans le volet "Financement" du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Ce flux s'est élevé à 94 millions de dollars US (67 millions d'euros en 2011 contre un flux négatif de 108 millions de dollars US (représentant un flux négatif de 81 millions d'euros) réalisé en 2010.

Variations du cours des devises

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar US en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe, qui sont publiés en euros. Une dépréciation du dollar US par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats du Groupe dans la mesure où

les gains libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en dollar US à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 400 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. À titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGGVeritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars US sont restées inférieures aux revenus en dollars US, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et

relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2011, 2010 et 2009, les encours des contrats de change à terme de CGGVeritas se montaient respectivement à 157,8 millions de dollars US (contre-valeur en euros : 122,0 millions d'euros), à 128,1 millions de dollars US (contre-valeur en euros : 95,9 millions d'euros) et à 139,5 millions de dollars US (contre-valeur en euros : 96,8 millions d'euros).

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses actifs d'impôts différés quand un historique suffisant de profit existe et quand la probabilité de pouvoir bénéficier effectivement de ces crédits d'impôt dans un futur proche est jugée suffisamment forte.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en hémisphère nord ou en hémisphère sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois, à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

5.1.5. Financement d'actifs

Les financements d'actifs entrent dans la politique de financement des besoins généraux du Groupe et concernent principalement les opérations de crédit-bail. Il faut cependant noter les contraintes liées à la spécificité des matériels financés en matière de garantie (matériels de géophysique) dont la restitution à l'étranger est souvent longue à obtenir et dont la valeur de revente est souvent difficile à anticiper.

Ainsi, la politique suivie pour les contrats de crédit-bail, qui découle en partie des exigences des établissements financiers, est la suivante :

- ▶ préférence aux matériels fabriqués par le groupe Sercel (enregistreur 428, géophones, vibrateurs, *streamers*) ;

- ▶ durée de financement égale à la durée de vie économique des matériels, qui elle-même est égale à la durée d'amortissement comptable ;
- ▶ option d'achat symbolique : 1 % du montant ;
- ▶ loyers fixes trimestriels sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les contrats de crédit-bail sont principalement des contrats avec option d'achat dont les durées varient entre 3 et 5 ans, finançant des équipements sismiques et informatiques.

5.2. PERSPECTIVES

Environnement de marché des activités géophysiques

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures se traduit par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années, sauf en 2009, par des niveaux d'investissement élevés en exploration-production, et dès lors par une croissance favorable pour la géophysique.

Au cours de l'année 2008, la crise financière a impacté significativement l'économie mondiale, et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique. Ceci a engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic proche de 150 dollars US à mi-année, est passé sous la barre de 40 dollars US en fin d'année.

En 2009, dans un contexte toujours tourmenté et compte tenu de l'ensemble des incertitudes mais aussi de conditions plus difficiles d'accès au crédit, les compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs prévisions d'investissement en exploration-production en volume. Pour ce qui concerne tout particulièrement le marché de l'acquisition sismique marine, ceci s'est traduit par une forte chute des prix suite au déséquilibre entre l'offre et la demande, et en dépit des efforts faits par l'industrie sismique pour restreindre au maximum la capacité de la flotte mondiale en opérations.

Au cours de l'année 2010, les investissements en exploration-production ont augmenté de nouveau significativement, se

traduisant par une forte hausse de la demande en services sismiques. En parallèle, un nombre significatif de nouveaux navires, pour la plupart commandés en 2007-2008 et dont la livraison avait été différée au maximum dans le temps, sont arrivés sur le marché marine, créant une situation de surcapacité. L'équilibre précaire entre l'offre et la demande s'est ensuite significativement détérioré suite à l'accident en avril 2010 de la plateforme *Deepwater Horizon* dans le golfe du Mexique, lequel a conduit pratiquement à l'absence de production d'études sismiques dans ce secteur géographique à partir du second semestre 2010. À l'inverse, le secteur des équipements a bénéficié au cours de cette même année 2010 d'un redémarrage de la croissance à la fois en marine (livraison de nouveaux navires et augmentation du nombre de *streamers* sur les anciens navires) et en terrestre (densification des réseaux d'acquisition).

Au cours de l'année 2011, les dépenses d'exploration-production auraient progressé de l'ordre de 15 %, selon une étude publiée par Barclays Capital. L'année a été toutefois caractérisée par la concrétisation de risques géopolitiques dans des zones clés, avec notamment le « printemps arabe », et d'une manière générale par des retards dans les prises de décisions politiques et administratives relatives aux grands prospects d'exploration. Ainsi le Brésil, l'Angola, mais aussi les États-Unis, n'ont pas pu mettre en œuvre aussi vite qu'ils l'avaient annoncé les projets d'exploration initialement prévus, notamment en offshore, décalant de fait le lancement de ces projets à 2012 et au-delà.

Mais l'année 2011 a aussi été fructueuse en nombre et importance de découvertes, au large de la Guyane française, en mer de Norvège, ou encore au large du Mozambique : sur le moyen terme, ces succès, conjugués à des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période, devraient conduire à un accroissement régulier des dépenses d'exploration-production et, de ce fait, à de bonnes perspectives de croissance du marché de la sismique.

Perspectives des différents secteurs d'activités du Groupe en 2012

Selon une étude réalisée par Barclays Capital, les dépenses d'exploration-production pourraient augmenter de plus de 10 % en 2012, à 550 milliards de dollars US, après la hausse de 15 % enregistrée en 2011. En conséquence, il est attendu que le marché de la sismique se redresse en 2012 après trois années en baisse ou stagnation. En particulier :

- ▶ s'agissant de l'acquisition contractuelle marine, la pression sur les prix devrait perdurer jusqu'au second trimestre en raison notamment de la mise en service de quelques unités aujourd'hui en chantier, mais devrait progressivement remonter vers le milieu de l'année 2012 en raison d'une croissance de la demande supérieure à celle de l'offre, liée

notamment à la reprise attendue de la production dans le golfe du Mexique conjuguée à une forte activité anticipée en mer du Nord au cours de l'été ;

- ▶ côté activité multiclients marine, pour ce qui concerne le golfe du Mexique, l'annonce début novembre 2011 du plan d'exploration à 5 ans ainsi que les enchères publiques réalisées en décembre 2011 pour des blocs situés dans la partie ouest du golfe ont contribué à relancer la dynamique d'exploration ; ainsi, début janvier 2012, 6 navires sismiques étaient en opération, contre 2 en moyenne au cours de l'année 2011. Dans ce contexte, la mise à disposition de données multiclients marine *Wide Azimuth* traitées avec les algorithmes du Groupe les plus

performants devrait continuer à susciter un intérêt grandissant, notamment à l'approche des prochaines enchères publiques de blocs qui devraient se tenir en juin prochain ;

- ▶ s'agissant de l'acquisition contractuelle terrestre, la demande pour opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité — qui n'est adressable que par les contracteurs les plus qualifiés, dont CGGVeritas — devrait rester soutenue, notamment au Moyen-Orient ; il est à noter par ailleurs une demande toujours accrue pour les études d'acquisition de fond de mer ;
- ▶ côté activité multiclients terrestre, la demande de données en Amérique du Nord devrait rester fortement corrélée à l'évolution du prix du gaz naturel ; la demande reste toutefois élevée dans les zones de ressources non conventionnelles (gaz et pétrole de schiste) ;

- ▶ en ce qui concerne le marché du traitement de données et de l'imagerie sismique, le contexte général devrait continuer à être favorable, les clients ayant tendance à profiter au mieux du potentiel de leurs actifs sismiques existants à travers le recours aux algorithmes et procédés de traitement les plus haut-de-gamme et les plus récents, domaines dans lesquels CGGVeritas dispose d'un positionnement unique ;
- ▶ Sercel, enfin, devrait en 2012 profiter d'une demande soutenue pour les équipements terrestres et de fond de mer (notamment en relation avec les équipes à très grand nombre de capteurs qui doivent se mettre en place au Moyen-Orient), compensant une baisse attendue des ventes d'équipements marine (liée à un nombre plus réduit de livraisons de nouveaux navires sismiques).

Une stratégie commerciale du Groupe qui reste fondamentalement basée sur la différenciation technologique

CGGVeritas estime que le renforcement de son offre de services et d'équipements sismiques de haut de gamme, à travers la meilleure appréhension des problèmes d'exploration et de production de ses clients, et de leurs besoins en technologie géophysique associée, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à accroître sa part de prestations externes. Le maintien à un haut niveau des dépenses de recherche et de développement, la qualité des services et des technologies fournis et la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa

stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer notamment le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site, qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Le Groupe estime au total que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant les délais de réalisation.

Perspectives du Groupe en matière de développements technologiques

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des

réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures) et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Wide Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (technique d'acquisition BroadSeis), les multicomposantes et les études 4D continueront à être développées. Le Groupe favorisera le développement de ces programmes de recherche en se basant notamment sur des centres technologiques situés à proximité de ses clients principaux.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marine

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D à large bande de fréquence (BroadSeis), 3D multi-azimuts, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multicomposantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en exploration-production, tout particulièrement dans le secteur marine.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents, fondées sur le maintien d'un effort important de recherche et développement

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence la performance de ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux et en maintenant une politique active de développement des produits futurs.

Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra par ailleurs en 2012 la croissance de ses efforts de recherche et développement.

Perspectives du Groupe en 2012 en matière de performance industrielle, commerciale et financière

Le plan de marche du Groupe pour 2012 consiste à poursuivre la mise en œuvre de son plan de performance opérationnelle annoncé fin 2010, et d'une manière générale à améliorer significativement par rapport aux résultats délivrés en 2011 ses performances commerciale, industrielle et financière, à travers notamment le renforcement de ses positions d'excellence ou de leader du marché sur les secteurs :

- ▶ des services et systèmes innovants d'acquisition haut-de-gamme à terre et en mer ;
- ▶ des services d'imageries et de réservoir ;
- ▶ et des équipements d'acquisition de données terrestres, marins et de fond de mer.

Mise en œuvre du plan de performance annoncé fin 2010 : situation à fin 2011 et objectifs 2012

Le plan d'amélioration de la performance opérationnelle lancé fin 2010 devait avoir un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe à hauteur de 150 millions de dollars US d'ici à fin 2012. Ce plan d'amélioration était axé sur :

- ▶ la réduction des coûts, à travers la mise en œuvre d'une nouvelle organisation et l'optimisation des coûts d'achats ;
- ▶ l'amélioration de la performance opérationnelle, notamment en marine avec un plan de modernisation de notre flotte de navires 3D ;
- ▶ la différenciation commerciale, via notamment la réalisation de joint-ventures dans certains pays majeurs ;
- ▶ la différenciation technologique, via notamment la commercialisation de la nouvelle solution BroadSeis.

La mise en œuvre de ce plan a bien progressé en 2011 :

- a) la modernisation de la flotte Marine se déroule conformément au plan :
- » les navires *Oceanic Phoenix* et *Oceanic Endeavour*, modernisés au premier semestre, ont repris leurs opérations. L'*Oceanic Endeavour* a réalisé ensuite avec succès la première étude BroadSeis acquise en *Wide Azimuth*,

- » le nouveau navire X-bow *Oceanic Sirius*, offrant une capacité de traction de 20 *streamers*, a été livré le 3 octobre 2011,
- » le *Geowave Champion*, dernier navire concerné par le plan de performance, est entré en chantier pour y subir des modifications importantes ; il est prévu qu'il revienne en opérations au cours du second trimestre 2012 ;

b) la différenciation du Groupe en marine a commencé à porter ses fruits : sur le plan technologique, le succès de BroadSeis est confirmé, avec environ 30 études réalisées depuis son lancement en 2010 dont une en *Wide Azimuth* ; sur le plan commercial, l'accord de partenariat au Vietnam notamment s'est traduit par la cession de l'*Amadeus* à la joint-venture constituée avec PetroVietnam Technical Services Corporation (PTSC), détenue à 51% par PTSC et à 49% par CGG Veritas ;

c) Le plan de réduction des coûts est en cours de réalisation, mais dans un contexte de hausse importante des prix du fuel et de faiblesse du dollar tout au long de l'année 2011.

En 2012, la mise en œuvre du plan de performance se poursuivra à travers des actions ciblées pour améliorer notamment la performance sismique de la flotte, la réduction des coûts de non-qualité et le renforcement de la différenciation technologique et commerciale.

Perspectives commerciales

Le carnet de commandes total (Services et Équipements) du Groupe CGGVeritas s'élevait à 1 461 millions de dollars US (1 103 millions de dollars US pour les Services et 358 millions de dollars US pour les Équipements, hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} janvier 2012. Ce carnet de commandes a été obtenu au cours du second semestre 2011 à des niveaux de prix demeurant globalement bas pour les Services.

Sur la base d'une amélioration de la demande globale et d'une augmentation progressive des prix et des taux d'utilisation en marine, l'année 2012 devrait être une année de croissance pour l'ensemble des activités du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe est attendu en hausse de 10% à 15%, en ligne avec l'augmentation des budgets d'exploration-production.

Perspectives industrielles

En 2012, Sercel devrait continuer sa croissance et améliorer sa performance financière.

Dans les Services, pour renforcer notre positionnement sur le marché haut de gamme, le plan de performance est accompagné d'un effort accru d'investissements productifs :

- ▶ les investissements industriels récurrents devraient être de l'ordre de 250 millions de dollars US. En terrestre, les équipes seront concentrées sur le haut de gamme avec des configurations à plus grand nombre de canaux d'enregistrement de types Sercel 428XL et Sercel Unite ;
- ▶ un investissement industriel supplémentaire de 65 millions de dollars US sera affecté à la modernisation du navire *Geowave Champion*. À sa sortie de chantier au deuxième trimestre, notre flotte 3D comprendra 11 navires de 12 *streamers* et plus et 4 navires de 8 à 10 *streamers*. Elle sera entièrement équipée BroadSeis en 2012 ;

- ▶ les investissements multiclients marine devraient s'élever entre 200 millions de dollars US et 250 millions de dollars US ; ils incluent de nouveaux programmes dans le golfe du Mexique, où la visibilité s'est améliorée avec l'annonce de la mise aux enchères de concessions futures. Le taux de préfinancement est attendu autour de 75 % et le taux d'amortissement autour de 60 % ;
- ▶ les investissements multiclients terrestre devraient s'élever entre 120 millions de dollars US et 150 millions de dollars US, avec un taux de préfinancement prévu autour de 85 % et un taux d'amortissement autour de 80 %.

Perspectives financières

Le renforcement continu de notre positionnement vers le haut de gamme et de notre différenciation technologique devrait nous permettre dès 2012 de tirer pleinement parti de l'amélioration attendue des conditions du marché sismique et d'entamer un nouveau parcours de croissance de nos performances industrielle et financière.

6

COMPTES DE L'EXERCICE 2011 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2009-2010-2011	137
6.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2011	204
6.3	COMPTES ANNUELS 2011-2010 DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS	205
6.4	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-81, R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	229
6.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011	230
6.6	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	231
6.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2010 ET 2011	236
6.8	LITIGES ET ARBITRAGES	237

COMPTES DE L'EXERCICE 2011 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 89 à 179 et 180 à 214 du document de référence de l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2010 sous le numéro D. 10-0316 ;
- ▶ les informations financières figurant aux pages 71 à 88 du document de référence de l'exercice 2009, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2010 sous le numéro D. 10-0316 ;
- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires

aux comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 81 à 165 et 166 à 196 du document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le numéro D. 11-0345 ;

- ▶ les informations financières figurant aux pages 67 à 80 du document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le numéro D. 11-0345.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.cggveritas.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS 2009-2010-2011

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2012.

Bilan consolidé

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre		
		2011	2010	2009
ACTIF :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	410,7	335,9	480,3
Clients et comptes rattachés	3	677,0	694,9	564,1
Stocks et travaux en cours	4	279,4	264,5	223,8
Créances d'impôt		92,3	85,1	66,3
Autres actifs courants	5	121,4	121,1	89,5
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	49,8	72,5	13,3
Total actif courant		1 630,6	1 574,0	1 437,3
Impôts différés actifs	24	145,9	135,4	74,3
Participations et autres immobilisations financières	7	19,1	26,5	35,9
Sociétés mises en équivalence	8	100,2	73,4	99,0
Immobilisations corporelles, nettes	9	913,9	781,7	677,7
Immobilisations incorporelles, nettes	10	668,6	721,4	728,9
Écarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 077,6	2 012,0	1 868,1
Total actif non courant		3 925,3	3 750,4	3 483,9
TOTAL ACTIF		5 555,9	5 324,4	4 921,2
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :				
Concours bancaires court terme	13	4,6	4,5	2,7
Dettes financières — part court terme	13	49,9	74,5	113,5
Fournisseurs et comptes rattachés		298,6	295,5	179,8
Dettes sociales		143,5	109,3	118,5
Impôts sur les bénéfices à payer		123,5	62,1	42,5
Acomptes clients		39,4	24,8	23,8
Provisions — part court terme	16	26,8	41,8	40,2
Autres passifs courants	12	210,2	196,4	158,7
Total passif courant		896,5	808,9	679,7
Impôts différés passif	24	85,5	116,7	120,7
Provisions — part long terme	16	82,5	87,7	104,6
Dettes financières — part long terme	13	1 446,5	1 406,6	1 282,8
Autres passifs non courants	17	38,5	34,6	31,9
Total dettes et provisions non courantes		1 653,0	1 645,6	1 540,0
Capital social 252 094 165 actions autorisées et 151 861 932 actions émises au nominal de 0,40 € au 31 décembre 2011	15	60,7	60,6	60,5
Primes d'émission et d'apport		1 970,1	1 967,9	1 965,9
Réserves		894,1	880,5	1 136,0
Titres d'autocontrôle		(13,8)	(13,8)	(13,5)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère		(19,0)	(54,6)	(264,3)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(9,0)	(3,4)	0,9
Écarts de conversion		55,8	(25,1)	(224,2)
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de la société mère		2 938,9	2 812,1	2 661,3
Participations ne donnant pas le contrôle		67,5	57,8	40,2
Total capitaux propres		3 006,4	2 869,9	2 701,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 555,9	5 324,4	4 921,2

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros, sauf pour les données par action)	Notes	31 décembre		
		2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	19	2 267,7	2 186,1	2 233,2
Autres produits des activités ordinaires	19	2,3	3,3	7,5
Total produits des activités ordinaires		2 270,0	2 189,4	2 240,7
Coût des ventes		(1 887,3)	(1 746,3)	(1 710,5)
Marge brute		382,7	443,1	530,2
Coûts nets de recherche et développement	20	(54,9)	(57,0)	(62,1)
Frais commerciaux et administratifs		(59,3)	(61,7)	(60,6)
Frais généraux		(145,1)	(168,4)	(182,7)
Autres produits et charges, nets	21	24,5	(88,8)	(167,8)
Résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition	19	147,9	67,2	57,0
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	—	—	(217,6)
Résultat d'exploitation	19	147,9	67,2	(160,6)
Coût de l'endettement financier brut		(126,4)	(107,9)	(107,7)
Produits financiers sur la trésorerie		2,0	2,4	2,5
Coût de l'endettement financier net	22	(124,4)	(105,5)	(105,2)
Autres produits (charges) financiers	23	0,6	8,5	(11,2)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		24,1	(29,8)	(277,0)
Impôts différés sur les variations de change		(3,3)	(6,6)	5,0
Autres impôts sur les bénéfices		(41,7)	(6,9)	4,8
Impôt sur les bénéfices	24	(45,0)	(13,5)	9,8
Résultat net des entreprises intégrées		(20,9)	(43,3)	(267,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence		11,7	(0,7)	8,3
Résultat net de l'ensemble consolidé		(9,2)	(44,0)	(258,9)
<i>Attribué aux :</i>				
<i>Actionnaires</i>		(19,0)	(54,6)	(264,3)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		9,8	10,6	5,4
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	151 771 940	151 342 529	150 864 476
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options ⁽¹⁾	29	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites ⁽¹⁾	29	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles ⁽¹⁾	29	—	—	—
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	151 771 940	151 342 529	150 864 476
Résultat net par action (en euros)				
Résultat net attribuable aux actionnaires :				
Base		(0,13)	(0,36)	(1,75)
Dilué ⁽¹⁾		(0,13)	(0,36)	(1,75)

(1) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif (augmentation du bénéfice net par action). Par conséquent, les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

État du résultat global consolidé

(En millions d'euros)	31 décembre		
	2011	2010	2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9,2)	(44,0)	(258,9)
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	(3,6)	(0,9)	5,2
Impôts	1,3	0,3	(1,8)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	(2,3)	(0,6)	3,4
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	(1,3)	—	(4,3)
Impôts	0,5	—	1,5
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(0,8)	—	(2,8)
Variation de l'écart de conversion	85,1	201,1	(48,9)
Quote-part de variation du résultat global des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts	(3,3)	(3,7)	—
Autres éléments du résultat global consolidé, nets d'impôts	78,7	196,8	(48,3)
État du résultat global consolidé de la période	69,5	152,8	(307,2)
<i>Attribué aux :</i>			
<i>Actionnaires de la société mère</i>	55,5	140,2	(311,5)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	14,0	12,6	4,3

Les autres éléments du résultat global consolidé ne seront pas reclassés au compte de résultat les exercices suivants.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros, sauf les nombres d'actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2009	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6
Augmentations de capital	528 885	0,3	1,2					1,5		1,5
Résultat net				(264,3)				(264,3)	5,4	(258,9)
Paiements fondés sur des actions				10,7				10,7	(2,6)	8,1
Actions propres					4,6			4,6		4,6
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(2,8)				(2,8)		(2,8)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)						3,4		3,4		3,4
Variation de l'écart de conversion (3)							(47,8)	(47,8)	(1,1)	(48,9)
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(2,8)	—	3,4	(47,8)	(47,2)	(1,1)	(48,3)
Variation de périmètre et autres				(4,1)				(4,1)		(4,1)
Au 31 décembre 2009	151 146 594	60,5	1 965,9	871,7	(13,5)	0,9	(224,2)	2 661,3	40,2	2 701,5

<i>(En millions d'euros, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2010	151 146 594	60,5	1 965,9	871,7	(13,5)	0,9	(224,2)	2 661,3	40,2	2 701,5
Augmentations de capital	359 515	0,1	2,0					2,1		2,1
Résultat net				(54,6)				(54,6)	10,6	(44,0)
Paiements fondés sur des actions				14,8				14,8	(3,0)	11,8
Actions propres				(2,3)	(0,3)			(2,6)		2,6
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)								—		—
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>						(4,3)		(4,3)		(4,3)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							199,1	199,1	2,0	201,1
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)					—	(4,3)	199,1	194,8	2,0	196,8
Variation de périmètre et autres				(3,7)				(3,7)	8,0	4,3
Au 31 décembre 2010	151 506 109	60,6	1 967,9	825,9	(13,8)	(3,4)	(25,1)	2 812,1	57,8	2 869,9

COMPTES DE L'EXERCICE 2011 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2009-2010-2011

6

<i>(En millions d'euros, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2011	151 506 109	60,6	1 967,9	825,9	(13,8)	(3,4)	(25,1)	2 812,1	57,8	2 869,9
Augmentations de capital	355 823	0,1	2,2					2,3		2,3
Dividendes								—	(2,7)	(2,7)
Résultat net				(19,0)				(19,0)	9,8	(9,2)
Paiements fondés sur des actions				11,2				11,2		11,2
Actions propres								—		—
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(0,8)				(0,8)		(0,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>						(5,6)		(5,6)		(5,6)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							80,9	80,9	4,2	85,1
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(0,8)		(5,6)	80,9	74,5	4,2	78,7
Émission d'obligations convertibles, net d'impôts différés				58,2				58,2		58,2
Variation de périmètre et autres				(0,4)				(0,4)	(1,6)	(2,0)
Au 31 décembre 2011	151 861 932	60,7	1 970,1	875,1	(13,8)	(9,0)	55,8	2 938,9	67,5	3 006,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre		
		2011	2010	2009
EXPLOITATION				
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(9,2)	(44,0)	(258,9)
Amortissements et dépréciations	28	244,9	238,0	523,0
Amortissements et dépréciations des études multiclients	10, 28	203,3	276,2	289,3
Augmentation (diminution) des provisions		(15,3)	(19,7)	27,2
Charges liées aux stock-options		11,2	14,8	10,7
Plus ou moins-values de cessions d'actifs		(16,8)	—	(0,3)
Résultat des mises en équivalence		(11,7)	0,7	(8,3)
Dividendes reçus		4,9	2,4	0,7
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(14,7)	(13,3)	(4,0)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		396,6	455,1	579,4
Annulation du coût de la dette financière		124,4	105,5	105,2
Annulation de la charge d'impôt		45,0	13,5	(9,8)
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		566,0	574,1	674,8
Impôt décaissé		(67,4)	(73,2)	(74,2)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		498,6	500,9	600,6
Variation des actifs et passifs circulants :				
(augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		43,7	(69,0)	(95,7)
(augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(7,7)	(26,8)	59,4
(augmentation) diminution des autres actifs circulants		30,3	(18,9)	22,4
augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(9,3)	84,2	(121,5)
augmentation (diminution) des autres passifs circulants		34,6	(9,5)	(33,5)
impact du change sur les actifs et passifs financiers	28	(8,8)	(10,9)	(6,3)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		581,4	450,0	616,8
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9, 10	(260,7)	(210,4)	(170,1)
Investissements dans les études multiclients	10	(163,3)	(219,3)	(229,3)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		15,2	4,5	7,4
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	28	9,3	4,5	—
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(7,6)	(0,5)	(84,2)
Effet des variations de périmètre		—	(1,7)	(1,7)
Variation des avances reçues		3,3	1,9	(0,5)
Variation des subventions d'investissement		—	0,1	(0,1)
Variation des autres actifs financiers non courants		1,5	2,3	(1,2)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(402,3)	(418,6)	(479,7)

31 décembre

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2011	2010	2009
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(846,3)	(50,0)	(266,9)
Nouveaux emprunts		849,0	2,2	244,9
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(27,1)	(56,6)	(36,2)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		—	1,5	(5,6)
Charges d'intérêts payés	28	(90,5)	(101,4)	(106,7)
Augmentation de capital :				
par les actionnaires de la société mère		2,3	2,1	1,5
par les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
Dividendes versés et remboursement de capital :				
aux actionnaires		—	—	—
aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(2,7)	(3,0)	(2,6)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		—	(2,6)	4,6
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(115,3)	(207,8)	(167,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		11,0	32,0	(6,7)
Variation de trésorerie		74,8	(144,4)	(36,6)
Trésorerie à l'ouverture	28	335,9	480,3	516,9
Trésorerie à la clôture	28	410,7	335,9	480,3

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, SA (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales *International Financial*

Reporting Standards (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2011.

Pour établir les états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Le tableau suivant récapitule les hypothèses déterminantes pour les jugements et estimations présents dans les comptes de CGGVeritas :

Note	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Note 2	Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Note 3	Caractère recouvrable des créances client	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 7 et 8	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multiclients	Taux de marge attendu par catégorie d'études Durée d'utilité des études multiclients
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique Taux d'actualisation (WACC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation Rendement attendu des actifs du régime
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 19	Reconnaissance du revenu	Estimation de l'avancement des contrats Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Note 20	Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Note 24	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- ▶ amendement d'IAS 32 « Classement des émissions de droits » ;
- ▶ IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- ▶ IAS 24 (révisée) « Information relative aux parties liées » ;
- ▶ amendement d'IFRIC 14 « Paiement anticipé des exigences de financement minimal » ;
- ▶ améliorations annuelles 2008-2010 des IFRS (mai 2010).

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2011 :

- ▶ amendement d'IFRS 7 « Informations à fournir : transferts d'actifs financiers », adopté par l'Union européenne en novembre 2011 et applicable au 1^{er} janvier 2012.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- ▶ amendement d'IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » ;
- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ▶ IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- ▶ amendement d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ▶ amendement d'IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- ▶ amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers — présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- ▶ amendement d'IAS 32 et IFRS 7 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ».

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés.

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

1. Méthodes de consolidation

Nos états financiers incluent CGGVeritas et toutes ses filiales.

Méthode de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2010

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont intégralement éliminés.

Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En cas de perte du contrôle d'une filiale, nous :

- (a) décomptabilisons les actifs (y compris tout écart d'acquisition éventuel) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de la perte du contrôle ;
- (b) décomptabilisons la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle (y compris tous les autres éléments du résultat global qui lui sont attribuables) ;
- (c) comptabilisons :
 - (i) la juste valeur de la contrepartie éventuellement reçue au titre de la transaction, de l'événement ou des circonstances qui ont abouti à la perte de contrôle, et
 - (ii) si la transaction qui a abouti à la perte de contrôle implique une distribution de parts de la filiale à des propriétaires agissant en cette qualité, cette distribution ;
- (d) comptabilisons toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ;
- (e) reclassons en résultat, ou transférons directement en résultats non distribués, la part de la société mère dans les autres éléments du résultat global ;
- (f) comptabilisons toute différence qui en résulte au titre de profit ou de perte en résultat attribuable à la société mère.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les filiales dans lesquelles nous avons une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle.

Le Groupe possède des participations dans des joint-ventures, c'est-à-dire des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent alors le consentement unanime des partenaires. Nous comptabilisons les joint-ventures au travers de la méthode de mise en équivalence.

Méthode de consolidation avant le 1^{er} janvier 2010

Certaines des méthodes mentionnées ci-dessus étaient appliquées précédemment par le Groupe. Cependant, les différences suivantes peuvent apparaître dans les consolidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2010 :

- ▶ l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était comptabilisée en utilisant la *parent entity extension method*, par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable de la part des actifs nets acquis était comptabilisée en écart d'acquisition ;
- ▶ la cession de participation ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était également comptabilisée en utilisant la *parent entity extension method*, par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des actifs nets cédés était comptabilisée au travers du compte de résultat ;
- ▶ lors de la perte du contrôle, l'investissement conservé dans l'entreprise associée était comptabilisé au prorata de la valeur de l'actif net à la date de la perte de contrôle. La valeur comptable de tels investissements n'a pas été réévaluée au 1^{er} janvier 2010.

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

2. Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes de toutes les filiales françaises du Groupe sont tenus en euros, à l'exception de certaines filiales pour lesquelles les comptes sont tenus en dollars US, principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent.

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes des filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus en dollars US, principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

Les bilans des sociétés françaises dont la monnaie n'est pas l'euro et des sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3. Regroupements d'entreprises

Regroupement d'entreprises après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprise, nous évaluons toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, nous réévaluons la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisons l'éventuel profit ou perte en résultat. Nous comptabilisons toute contrepartie éventuelle à sa juste valeur à la date de l'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. Nous comptabilisons les changements de juste valeur de contreparties éventuelles classées comme un actif ou un passif comme des instruments financiers qui relèvent du champ d'application d'IAS 39 ; ainsi, pour tout profit ou perte en résultant est comptabilisé soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global. Si la contrepartie éventuelle est classée en capitaux propres, celle-ci n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres.

L'écart d'acquisition à la date d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle par rapport au solde net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur du solde des actifs identifiables acquis et des passifs repris, la différence est constatée en résultat. Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprise est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de

bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si le Groupe se sépare d'une activité incluse dans cette unité, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession et est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Regroupement d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2010

Avant le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés de la façon suivante :

- ▶ Les coûts de transaction directement attribuables faisaient partie des coûts du regroupement d'entreprise. Les participations ne donnant pas le contrôle (précédemment appelées « intérêts minoritaires ») étaient calculées sur la base de leur quote-part de juste valeur des actifs et des passifs de l'entreprise acquise.
- ▶ Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés en traitant séparément chaque transaction. Le coût de la transaction et les informations sur la juste valeur à la date de chaque transaction d'échange étaient utilisés pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à cette transaction.
- ▶ Des ajustements ultérieurs du coût de regroupement d'entreprises dépendants d'événements futurs étaient comptabilisés si un accord existait, si les événements relatifs à cet ajustement étaient probables et si leurs montants pouvaient être déterminés de façon fiable. Les ajustements ainsi comptabilisés modifiaient la valeur des écarts d'acquisition comptabilisés lors du regroupement d'entreprise.
- ▶ Dans le contexte d'un regroupement d'entreprises où il subsistait des participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'une offre publique obligatoire, et où il pouvait être considéré qu'une option de vente des titres (*put*) ait été accordée aux participations ne donnant pas le contrôle, l'option de vente était reconnue en dettes financières à sa juste valeur.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est

comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés, ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multiclients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — D'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — D'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multiclients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque élément.

Après-ventes sur des contrats multiblocs — Le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multiclients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

Études exclusives

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux lorsque ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multiclients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

Vente de matériel

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Vente de logiciels et de matériel informatique

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres prestations géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Programmes de fidélisation des clients

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels provisionnels.

5. Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés dont la construction a commencé après le 1^{er} janvier 2010 sont capitalisés.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- ▶ véhicules : 3 à 5 ans ;
- ▶ navires sismiques : 12 à 30 ans ;
- ▶ bâtiments industriels : 20 ans ;
- ▶ bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est déterminé conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » pour les acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

Avant le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition était comptabilisé selon IFRS 3.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est

comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est réexaminée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multiclients (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librairie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multiclients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données en appliquant au chiffre d'affaires comptabilisé un taux d'amortissement en fonction de la catégorie d'étude.

Les études multiclients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes. Ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Le Groupe utilise généralement des taux d'amortissement de 50 %, 65 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % qui correspondent au rapport des coûts totaux estimés par le chiffre d'affaires total estimé, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multiclients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- ▶ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ▶ la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- ▶ les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- ▶ il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- ▶ sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées ;
- ▶ changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- ▶ tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur

recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie, puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs classés en actifs détenus en vue de la vente correspondent à des actifs non courants dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

8. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation selon IAS 36 en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lors de la perte d'une influence notable, le Groupe évalue à la juste valeur tout investissement qu'il conserve dans l'ancienne entreprise associée. Toute différence entre la valeur nette comptable de la participation dans l'entreprise associée au moment de la perte d'influence notable et la juste valeur de l'investissement conservé et les produits de vente est reconnue au compte de résultat.

Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive. Les gains ou pertes issus de la cession de titres non consolidés disponibles à la vente ayant fait l'objet d'une dépréciation ne sont pas comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

Dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

En cas d'indication objective de dépréciation d'un actif financier (par exemple en cas de baisse sévère ou durable de la valeur de cet actif), une perte de valeur non réversible est enregistrée.

9. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

10. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur des Équipements et selon la méthode FIFO (*First in, First out*) pour le secteur des Services.

11. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits « onéreux ») font l'objet d'une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (*projected unit credit method*), qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres.

12. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- ▶ à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- ▶ puis au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13. Emprunts convertibles

Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.

La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.

La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

14. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

15. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le bilan consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

16. Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel (avec une contrepartie reconnue en capitaux propres) suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black-Scholes.

17. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non courantes.

18. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes

préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles, l'exercice des options en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

NOTE 2 ACQUISITIONS ET CESSIIONS

Au cours de l'exercice 2011

Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de nos filiales et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. Nous détenons désormais 100% du capital de la société Voyager AS, renommée « Exploration Vessel Resources II AS », propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et avons cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield (voir note 5). À l'issue de cette opération, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS est consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élève à 7,8 millions d'euros, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit senior *Term Loan B*.

Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe a acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie du gaz et du pétrole. Le Groupe détient 100% du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord a été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic 3 ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et opère le premier navire sismique sous pavillon indonésien, le *Elnusa Finder*. Le contrat d'affrètement a fait l'objet d'une novation au profit de PT Elnusa CGGVeritas Seismic le 22 décembre 2011.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, est détenue à hauteur de 51% par Elnusa et 49% par le Groupe et est mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited

Un accord a été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (PTSC) pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournira des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région. Le Groupe et PTSC contribueront à cette joint-venture en apportant respectivement l'*Amadeus*, le navire sismique 3D à haute capacité, et le navire sismique 2D *Binh Minh II*.

CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS

Un accord a été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51% par Eidesvik et 49% par le Groupe, est mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, le Groupe a apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire. Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe est devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25%. Cette opération a permis au Groupe de réaliser une plus-value de 13,4 millions d'euros présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (note 21).

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de 9,7 millions d'euros (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire sont décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le

14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 3,5 millions d'euros (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous ont été allouées. Le Groupe a procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et a reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA, mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011. L'investissement réalisé s'élève à 20,0 millions d'euros (voir note 8).

Cybernetix

En 2011, le Groupe a vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élève à 3 millions d'euros, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, Le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Sirius*. La Société Oceanic Seismic Vessel AS, propriétaire du navire, est mise en équivalence depuis cette date.

Au cours de l'exercice 2010

Norfield AS

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique Voyager en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 59,4 millions d'euros d'actifs à transférer à Norfield AS ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan au 31 décembre 2010 (voir aussi notes 21 et 30).

Gardline

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Services Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour, Gardline CGGV Pte Ltd., pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'océan Indien. CGGVeritas détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd., qui est mise en équivalence.

Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. ("Xian Sercel")

Le 4 novembre 2010, Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des titres

de la société Xian Sercel par contribution des titres précédemment détenus par Sercel Holding et BGP. Avant cette transaction, Xian Sercel était consolidée par mise en équivalence. Depuis cette date, Xian Sercel est consolidée par intégration globale.

Au cours de l'exercice 2009

Cybernetix

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions, soit 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des marchés financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détient 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix au 31 décembre 2009. Le Groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Wavefield Inseis ASA

En février 2009, à l'issue de l'offre publique obligatoire à laquelle elles étaient soumises, les actions Wavefield n'appartenant pas encore au Groupe ont été acquises par CGG Veritas. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires au 31 décembre 2008 a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

L'écart d'acquisition calculé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse d'un montant de 87,7 millions d'euros pour atteindre 96,3 millions d'euros (134 millions de dollars US) au 31 décembre 2009. Les principaux ajustements concernent les immobilisations corporelles et les contrats défavorables. Leur constatation au 31 décembre 2008 aurait conduit à présenter un écart d'acquisition consolidé de 2 142,8 millions d'euros, des actifs corporels de 784,7 millions d'euros et des provisions non courantes de 114,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, ce prix d'acquisition a été alloué de manière définitive aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

(En millions d'euros)

Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multiclients, nets	27,2
Actifs corporels, nets	180,0
Actifs/(passifs) courants, nets	38,7
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	220,4
AJUSTEMENTS À LA JUSTE VALEUR	
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Librairie sismique multiclients	(20,3)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans)	(32,3)
Autres actifs immobilisés	(37,7)
Autres actifs financiers et courants	(16,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	0,2
Écart d'acquisition	96,3
Prix d'acquisition	207,1

Le montant alloué en écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

LIBRAIRIE SISMIQUE MULTICLIENTS

La juste valeur des études finalisées a été déterminée par la projection des revenus futurs nets des coûts de commercialisation sur la durée de vie résiduelle (5 ans) des études à la date d'acquisition. La juste valeur est estimée à 9,5 millions de dollars US.

CONTRATS DÉFAVORABLES

La juste valeur des contrats défavorables de Wavefield correspond à la différence économique entre les conditions des contrats d'affrètements de navires existant et leur valeur de marché à la date d'acquisition.

L'ajustement constaté d'un montant de 32,3 millions d'euros (45 millions de dollars US) génère une réduction des coûts de 8 millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, et une réduction de l'ordre de 7 millions de dollars US par an estimée sur la durée de vie résiduelle de ces contrats.

AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Certains actifs corporels (frais d'armement de navire) ont été dépréciés compte tenu de leur nature et de leur valeur de marché.

L'ajustement à la baisse de 37,7 millions d'euros (52,5 millions de dollars US) reconnu a généré une diminution des amortissements de 13 millions d'euros (18 millions de dollars US) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET COURANTS

La juste valeur de certaines participations a été déterminée en utilisant des valeurs de marché comparables, et certains actifs courants ont été dépréciés compte tenu de l'incertitude de leur recouvrabilité.

PASSIFS ASSUMÉS

Compte tenu de la prise de contrôle de Wavefield par CGGVeritas, une obligation contractuelle liée au plan de stock-options a été reconnue pour un montant de 1,5 million d'euros (2,1 millions de dollars US).

Norfield AS

Conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour 3,6 millions d'euros (5 millions de dollars US). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield AS, laissant la participation de Wavefield dans Norfield AS inchangée à 33 %.

Multifield Geophysics AS

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield Geophysics AS auprès de Wavefield pour 2,9 millions d'euros. En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield Geophysics AS s'élève à 80,97 %. Multifield Geophysics AS est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

Eidesvik Seismic Vessel AS

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100 % du Groupe, avaient formé une joint-venture, la société Eidesvik

Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow, qui étaient en cours de construction et ont été livrés depuis. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49 % par le Groupe, est mise en équivalence dans les comptes consolidés depuis le 10 décembre 2009.

NOTE 3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Clients et comptes rattachés, bruts — part court terme	525,1	495,7	369,6
Provision pour créances douteuses — part court terme	(17,4)	(17,1)	(17,4)
Clients et comptes rattachés, nets — part court terme	507,7	478,6	352,2
Clients et comptes rattachés, bruts — part à plus d'un an	1,4	5,5	9,6
Provision pour créances douteuses — part à plus d'un an	(1,1)	(1,2)	—
Clients et comptes rattachés, nets — part à plus d'un an	0,3	4,3	9,6
Créances à l'avancement non facturées	169,0	212,0	202,3
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	677,0	694,9	564,1

Les clients de l'activité Services géophysiques sont généralement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales, ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Équipements géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées. Les provisions

pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues au 31 décembre 2011.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur des équipements au 31 décembre 2011, 2010, et 2009.

Au 31 décembre 2011, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Non échus < 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total	
2011 Clients et comptes rattachés — nets	289,3	101,6	27,2	30,6	16,2	43,1	508,0
2010 Clients et comptes rattachés — nets	323,6	78,2	23,3	12,0	14,7	31,1	482,9
2009 Clients et comptes rattachés — nets	255,8	36,9	18,1	25,4	7,4	18,2	361,8

NOTE 4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2011			31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Services géophysiques									
Matières et pièces détachées	37,0	(0,9)	36,1	35,4	(0,6)	34,8	33,1	(0,7)	32,4
Travaux en cours	9,0	—	9,0	20,6	—	20,6	22,1	(6,2)	15,9
Équipements géophysiques									
Matières premières et produits intermédiaires	71,4	(10,8)	60,6	79,9	(9,1)	70,8	61,3	(8,7)	52,6
Travaux en cours	130,0	(9,0)	121,0	82,5	(8,0)	74,5	71,1	(4,9)	66,2
Produits finis	57,0	(4,3)	52,7	67,2	(3,4)	63,8	59,6	(2,9)	56,7
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	304,4	(25,0)	279,4	285,6	(21,1)	264,5	247,2	(23,4)	223,8

Le poste « travaux en cours » pour les Services géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

Variation de la période

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Solde en début de période	264,5	223,8	287,9
Variations	12,5	23,5	(51,1)
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	(4,9)	3,3	(8,3)
Variations de périmètre	—	1,7	—
Effets de change	6,5	8,5	(2,7)
Autres	0,8	3,7	(2,0)
Solde en fin de période	279,4	264,5	223,8

NOTE 5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Créances d'impôt et sociales	39,4	38,3	25,5
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	2,7	1,2	1,4
Autres créances diverses ^(a)	28,6	23,9	22,1
Acomptes fournisseurs	30,2	23,0	13,9
Charges constatées d'avance ^(b)	20,5	34,7	26,6
AUTRES ACTIFS COURANTS	121,4	121,1	89,5

(a) Inclus 5 millions d'euros de disponibilités bloquées en 2011.

(b) Correspondent essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

Actifs détenus en vue de la vente

Le détail des actifs détenus en vue de la vente s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Site de Massy, terrain et constructions	8,0	8,0	8,0
Navires sismiques	37,3	5,1	5,1
Actifs nets liés à l'accord Norfield AS (voir note 2)	—	59,4	—
Équipements sismiques	4,5	—	—
Autres	—	—	0,2
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	49,8	72,5	13,3

Le navire sismique *Amadeus*, destiné à être apporté à la joint-venture avec la société PetroVietnam Technical Services

Corporation (PTSC), a été reclassé en actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2011 (voir note 2).

NOTE 6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS COURANTS

Le détail des dépréciations d'actifs s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2011					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
Clients et comptes rattachés	18,3	5,8	(4,6)	—	(1,0)	18,5
Stocks et en cours	21,1	5,9	(1,0)	—	(1,1)	24,9
Actifs d'impôt	0,4	0,4	—	—	—	0,8
Autres actifs	1,3	5,3	—	—	1,6	8,2
Prêts et autres investissements	2,1	—	(0,4)	—	(0,7)	1,0
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	43,2	17,4	(6,0)	—	(1,2)	53,4

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2010					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
Clients et comptes rattachés	17,4	5,3	(1,6)	(4,5)	1,7	18,3
Stocks et en cours	23,4	3,7	(7,0)	—	1,0	21,1
Actifs d'impôt	0,2	0,2	—	—	—	0,4
Autres actifs	1,1	0,1	—	—	0,1	1,3
Prêts et autres investissements	1,7	—	—	—	0,4	2,1
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	43,8	9,3	(8,6)	(4,5)	3,2	43,2

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	12,4	8,0	(2,3)	—	(0,7)	17,4
Stocks et en cours	14,7	9,5	(1,2)	—	0,4	23,4
Actifs d'impôt	—	0,2	—	—	—	0,2
Autres actifs	1,8	0,1	(0,8)	—	—	1,1
Prêts et autres investissements	1,1	0,7	—	—	(0,1)	1,7
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	30,0	18,5	(4,3)	—	(0,4)	43,8

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Titres non consolidés	5,2	4,8	5,3
Prêts et avances	2,3	8,3	13,9
Dépôts et autres	11,6	13,4	16,7
TOTAL	19,1	26,5	35,9

Titres non consolidés

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Actifs détenus en vue de la vente			
Offshore Hydrocarbon Mapping ^(a)	—	—	0,5
Autres investissements dans des sociétés non consolidées			
Tronic's Microsystems SA ^(b)	3,9	3,9	3,9
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	1,3	0,9	0,9
TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS	5,2	4,8	5,3

(a) Le 22 novembre 2010, le Groupe a cédé ses actions résiduelles de la société Offshore Hydrocarbon Mapping.

(b) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems SA est de 16,07 % aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Prêts et avances consentis

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, les prêts et avances consentis aux sociétés mises en équivalence

incluaient un prêt accordé par Exploration Investment Resources II AS à Eidesvik Seismic Vessel AS pour 4,2 millions d'euros (38 millions de couronnes norvégiennes).

NOTE 8 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La variation du poste « sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

Variation de la période (En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Solde en début de période	73,4	99,0	72,9
Variation de périmètre	(6,4)	(5,4)	13,8
Investissements effectués durant l'année	25,6	6,5	7,3
Quote-part des résultats	11,7	(0,7)	8,3
Dividendes reçus et remboursement de capital	(4,9)	(2,2)	(0,6)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	—	(27,0)	—
Effets de change	0,8	3,2	(2,7)
Solde en fin de période	100,2	73,4	99,0

La variation du périmètre en 2011 correspond pour 6,4 millions d'euros à la cession de 32,6 % de nos parts dans Cybernetix (voir note 2).

La variation de périmètre sur l'exercice 2010 correspondait pour 2,4 millions d'euros à la cession de 12 % de nos parts dans Cybernetix et pour 3 millions d'euros à la sortie de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd., consolidée par intégration globale depuis novembre 2010 (voir note 2).

La variation de périmètre sur l'exercice 2009 correspondait pour 17,1 millions d'euros à l'acquisition de 49 % de Eidesvik Seismic Vessel AS, mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, et aux ajustements de juste valeur des titres mis en équivalence acquis dans le cadre de l'acquisition Wavefield pour (3,3) millions d'euros.

Les investissements en 2011 comprennent pour 18,4 millions d'euros l'acquisition de 29 % du capital de Spectrum ASA et les souscriptions aux augmentations de capital des sociétés Oceanic Seismic Vessel AS (3,4 millions d'euros), PT Elnusa CGGVeritas Seismic (3,4 millions d'euros) et CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS (voir note 2).

Le détail par société est le suivant :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Argas	53,8	46,7	45,4
CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS ^(a)	0,2	—	—
Cybernetix ^(a)	—	6,4	8,7
Gardline CGGV Pte Ltd	2,9	4,5	—
Norfield AS	—	—	24,9
Eidesvik Seismic Vessel AS	8,4	5,5	17,1
Oceanic Seismic Vessel AS	13,4	11,0	—
PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ^(a)	2,7	—	—
Spectrum ASA ^(a)	20,0	—	—
Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd	—	—	3,3
VS Fusion LLC	(1,2)	(0,7)	(0,4)
INVESTISSEMENTS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	100,2	73,4	99,0

(a) Voir note 2.

Le tableau ci-dessous résume les données financières des principales entités mises en équivalence pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 :

(En millions d'euros)	Argas	Oceanic Seismic Vessel AS	Eidesvik Seismic Vessel AS	Spectrum ASA
Actifs courants	74,3	5,4	11,0	32,7
Actifs non courants	115,5	113,2	89,5	73,0
Passifs courants	59,3	91,2	11,0	29,7
Passifs non courants	13,4	—	72,4	1,0
Capitaux propres	117,1	27,4	17,1	75,0
Chiffre d'affaires	215,7	2,7	10,4	19,4
Résultat net	20,0	1,9	6,1	3,9

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail du poste « immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

Amortissements (En millions d'euros)	Au 31 décembre						
	2011			2010			2009
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Terrains	15,4	(0,4)	15,0	7,4	(0,2)	7,2	6,7
Constructions	180,4	(62,0)	118,4	107,6	(56,0)	51,6	53,5
Matériels et outillages	1 047,5	(600,8)	446,7	1 063,1	(630,4)	432,7	426,4
Matériel de transport	426,6	(162,8)	263,8	324,2	(158,1)	166,1	157,1
Mobiliers, agencements et divers	76,5	(49,7)	26,8	61,5	(45,0)	16,5	14,8
Immobilisations en cours	43,2	—	43,2	108,4	(0,8)	107,6	19,2
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 789,6	(875,7)	913,9	1 672,2	(890,5)	781,7	677,7

Les contrats de crédit-bail sont inclus dans les immobilisations corporelles pour les montants suivants :

Amortissements (En millions d'euros)	Au 31 décembre						
	2011			2010			2009
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	91,9	(46,0)	45,9	156,7	(72,0)	84,7	117,1
Terrain et constructions en crédit-bail	77,1	(1,4)	75,7	75,1	—	75,1	—
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	2,9	(1,7)	1,2	—	—	—	—
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	171,9	(49,1)	122,8	231,8	(72,0)	159,8	117,1

En 2011, la diminution du matériel géophysique et de transport en crédit-bail est principalement liée à la transaction avec Norfield (voir note 2). En 2010, celle-ci était due notamment à l'exercice de l'option d'achat du navire sismique *Geo Challenger*.

En 2009, la diminution des immobilisations en crédit-bail était liée à l'arrivée à échéance des contrats de location-

financement de plusieurs navires et à la dépréciation des équipements liés au plan de restructuration marine (voir note 21).

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

Variation de la période (En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Solde en début de période	781,7	677,7	822,4
Acquisitions	240,1	177,5	149,9
Acquisitions par crédit-bail	20,7	87,6	22,2
Amortissements	(202,8)	(192,4)	(259,6)
Cessions	(23,9)	(6,3)	(11,3)
Effets de change	23,4	51,3	(15,9)
Variation de périmètre	114,1	(2,8)	(37,7)
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(29,4)	(22,5)	(5,5)
Autres	(10,0)	11,6	13,2
Solde en fin de période	913,9	781,7	677,7

En 2011, les acquisitions par crédit-bail sont principalement liées aux équipements des navires *Elnusa Finder et Oceanic Sirius*.

La variation de périmètre correspond à l'acquisition de la société Exploration Vessel Resources II, propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager* (voir note 2).

En 2010, les acquisitions par crédit-bail incluaient le nouveau bâtiment situé à Massy (voir note 18). Livré en octobre 2010, le bâtiment a été mis en service en 2011 suite à la finalisation des aménagements intérieurs.

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail) — voir ci-dessus	240,1	177,5	149,9
Coûts de développement capitalisés — voir note 20	16,3	23,4	14,3
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multiclients) — voir note 10	5,8	12,4	5,4
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(1,5)	(2,9)	0,5
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	260,7	210,4	170,1
Acquisitions par crédit-bail — voir ci-dessus	20,7	87,6	22,2
Investissement dans études multiclients — voir note 10	163,3	219,3	229,3
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	1,5	2,9	0,5
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	446,2	520,2	421,1

Dépenses de réparation et maintenance

En 2011, le coût des ventes correspond à hauteur de 87,5 millions d'euros à des dépenses de réparation et maintenance. Ces dépenses incluent notamment plusieurs

Le navire sismique *Venturer* et certains équipements ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de l'accord conclu avec Norfield AS (voir note 5).

En 2009, les amortissements incluaient des dépréciations d'actifs liées au plan de restructuration marine. La variation de périmètre correspondait à l'ajustement de juste valeur des immobilisations corporelles détenues par Wavefield (voir note 2). Les autres mouvements incluaient pour 13,5 millions d'euros le reclassement en contrat de crédit-bail des équipements du navire sismique *Geowave Master*. Les navires sismiques *Harmattan et Search* avaient été reclassés en actifs détenus en vue de la vente.

dépenses de réparation de navires sismiques suite à divers incidents survenus au cours de l'exercice. Ces dépenses s'élevaient à 57,0 millions d'euros en 2010 et 50,6 millions d'euros en 2009.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

<i>Amortissements</i>	Au 31 décembre						
	2011			2010			2009
<i>(En millions d'euros)</i>	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Études multicients Marine	1 764,5	(1 461,8)	302,7	1 732,2	(1 381,9)	350,3	368,2
Études multicients Terrestre	538,2	(433,4)	104,8	429,7	(328,8)	100,9	100,9
Coûts de développement capitalisés	112,3	(45,4)	66,9	91,5	(32,5)	59,0	42,3
Logiciels	52,5	(30,3)	22,2	54,0	(32,6)	21,4	11,0
Autres immobilisations incorporelles	306,4	(134,4)	172,0	333,6	(143,8)	189,8	206,5
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 773,9	(2 105,3)	668,6	2 641,0	(1 919,6)	721,4	728,9

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les fichiers clients, la technologie et les marques acquises lors des différentes acquisitions.

<i>Variation de la période</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
<i>(En millions d'euros)</i>			
Solde en début de période	721,4	728,9	820,0
Investissements dans études multicients	163,3	219,3	229,3
Coûts de développement capitalisés	16,4	23,4	14,3
Autres acquisitions	5,8	12,4	5,4
Dépréciation des études multicients	(203,3)	(276,2)	(289,3)
Autres amortissements	(42,1)	(45,6)	(45,8)
Cessions	(14,5)	—	(0,6)
Effets de change	14,9	58,6	3,2
Variation de périmètre	—	—	(7,6)
Autres	6,7	0,6	—
Solde en fin de période	668,6	721,4	728,9

En 2011, les cessions sont principalement liées à la vente de notre bibliothèque multicients 2D à Spectrum ASA (voir note 2).

En 2010, le poste « dépréciation des études multicients » comprenait une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros (93,6 millions de dollars US) présentée sur la ligne « autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir note 21).

En 2009, le poste « dépréciation des études multicients » comprenait une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars US) présentée sur la ligne « autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir note 21).

En 2009, la variation de périmètre correspondait à l'ajustement de juste valeur des immobilisations incorporelles acquises en décembre 2008 dans le cadre de l'acquisition de Wavefield.

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Variation de la période (En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Solde en début de période	2 012,0	1 868,1	2 055,1
Augmentation	1,3	0,5	—
Dépréciation	—	—	(217,6)
Ajustement	—	(1,2)	87,7
Effets de change	64,3	144,0	(57,1)
Autres	—	0,7	—
Solde en fin de période	2 077,6	2 012,0	1 868,1

En 2011, l'augmentation constatée correspond à l'écart d'acquisition provenant de l'achat de Petrodata Consulting LLC (voir note 2).

En 2010, l'augmentation correspondait à l'écart d'acquisition provenant de la contribution de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel ») à Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. et de la prise de contrôle de Xian Sercel (voir note 2).

L'ajustement en 2010 correspondait à l'annulation de la clause d'ajustement de prix relative à l'acquisition de Quest.

En 2009, le poste « dépréciation » comprenait une dépréciation de 215,5 millions d'euros liée aux tests de valeur annuels réalisés ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 2,1 millions d'euros liée à l'utilisation de pertes fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion. La dépréciation totale de 217,6 millions d'euros est présentée sur la ligne « dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat consolidé.

En 2009, l'ajustement de 87,7 millions d'euros correspondait à l'ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de Wavefield, qui a conduit à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros (voir note 2).

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- ▶ secteur Équipements ;
- ▶ secteur Services — activité Marine, y compris études multiclients ;
- ▶ secteur Services — activité Traitement, Imagerie et Réservoir ;

- ▶ secteur Services — activité Terrestre, y compris études multiclients.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- ▶ flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2012 et des perspectives 2013-2014 tels que présentés au conseil d'administration du 29 février 2012 ;
- ▶ utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ;
- ▶ perspectives industrielles consistant en une reprise à partir de mi-2012 ;
- ▶ plein effet dès 2012 du plan de performance lancé en 2010 ;
- ▶ taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US ;
- ▶ taux d'actualisation après impôts considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur :
 - » 10 % pour le secteur Équipements (correspondant à un taux avant impôt de 13,7 %),
 - » 9,0 % pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,5 %),
 - » 9,5 % pour l'activité Traitement, Imagerie et Réservoir (correspondant à un taux avant impôt de 13,1 %),
 - » 8,5 % pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,4 %).

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2010.

Une perte de valeur de 215,5 millions d'euros imputable à l'activité Marine a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux

normatifs (basés sur l'EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe.

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
Marine	1 314	41	(215)	+ 215	+ 94	(88)
Traitement, Imagerie & Réservoir	347	76	(46)	+ 46	+ 20	(19)
Terrestre	306	22	(55)	+ 55	+ 26	(24)
Équipement	111	2 070	(178)	+ 178	+ 77	(72)
TOTAL	2 078					

Les changements d'hypothèses pour lesquels la valeur recouvrable est égale à la valeur nette comptable sont présentés de la façon suivante :

	Sensibilité aux flux normatifs	Sensibilité au taux d'actualisation net d'impôt
Marine	(1,9) %	+ 0,11 %
Traitement, Imagerie & Réservoir	(16,4) %	+ 1,14 %
Terrestre	(4,0) %	+ 0,23 %
Équipement	Non pertinent	Non pertinent

NOTE 12 AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
TVA et autres taxes à payer	49,7	55,5	36,2
Produits constatés d'avance	112,4	107,8	94,6
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	7,3	0,6	1,6
Autres passifs d'exploitation	40,8	32,5	26,3
AUTRES PASSIFS COURANTS	210,2	196,4	158,7

NOTE 13 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre						
	2011			2010			2009
	1 an	> 1 an	Total	1 an	> 1 an	Total	Total
Obligations à haut rendement	—	1 037,7	1 037,7	—	933,5	933,5	863,2
Obligations convertibles	—	280,6	280,6	—	—	—	—
Emprunts bancaires	12,4	31,6	44,0	14,1	376,7	390,8	409,9
Contrats de crédit-bail	25,0	96,6	121,6	47,7	96,4	144,1	112,1
Total dettes long terme	37,4	1 446,5	1 483,9	61,8	1 406,6	1 468,4	1 385,2
Intérêts courus	12,5	—	12,5	12,7	—	12,7	11,1
Dettes financières	49,9	1 446,5	1 496,4	74,5	1 406,6	1 481,1	1 396,3
Découverts bancaires	4,6	—	4,6	4,5	—	4,5	2,7
TOTAL			1 501,0			1 485,6	1 399,0

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Dollar US	1 131,9	1 394,0	1 343,4
Euro	352,0	74,4	35,0
Autres devises	—	—	6,8
TOTAL	1 483,9	1 468,4	1 385,2

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2011 : 2,73 %, 2010 : 4,87 %, 2009 : 5,43 %)	57,2	410,7	453,4
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2011 : 8,16 %, 2010 : 8,28 %, 2009 : 8,50 %)	1 426,7	1 057,7	931,8
TOTAL	1 483,9	1 468,4	1 385,2

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

L'analyse de la dette financière selon les sources de financement au 31 décembre 2011 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal	Solde net au 31.12.2011	Taux d'intérêt	Dernier amendement
			<i>(En millions de devises)</i>	<i>(En millions d'euros)</i>		
Obligation à haut rendement 2016	2009	2016	350 US\$	257,5	9,50 %	—
Obligation à haut rendement 2017	2007	2017	400 US\$	304,5	7,75 %	—
Obligation à haut rendement 2021	2011	2021	650 US\$	475,7	6,50 %	—
Sous-total obligations à haut rendement				1 037,7		
Obligations convertibles	2011	2016	360 €	280,6	1,75 %	—
Autres emprunts bancaires	—	—	105 US\$	44,0	—	—
Sous-total emprunts bancaires				324,6		
Crédit-bail immobilier	2010	2015	75 €	71,1	—	—
Autres crédits-baux	—	—	—	50,5	—	—
Crédits-baux				121,6		
TOTAL DETTE FINANCIÈRE				1 483,9		

L'analyse des lignes de crédit au 31 décembre 2011 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant autorisé	Montant mobilisé	Montant disponible	Montant utilisé	Montant utilisé	Dernier amendement
			<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions d'euros)</i>	<i>(en millions de dollars US)</i>	<i>(en millions d'euros)</i>	
Crédit renouvelable US	2007	Janv. 2014	79,0	—	61,0	—	—	Déc. 2011
Crédit renouvelable France	2007	Févr. 2014	200,0	—	154,6	—	—	Déc. 2011
TOTAL			279,0	—	215,6	—	—	
Lignes de crédit à court terme (découverts bancaires)	—	—	15,8	—	8,6	6,0	4,6	—

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les 12 mois prochains (voir note 18).

Nous ne sommes pas sujets à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2011, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières.

L'impact des instruments de couverture n'est pas inclus dans les chiffres des tableaux ci-dessus.

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2011.

Obligations à haut rendement

Depuis 2005, CGGVeritas a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2015, 2016, 2017 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants, et est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

Les charges financières brutes correspondent aux charges financières consolidées hors amortissement de dépenses différées.

Tous ces ratios sont respectés au 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Obligations à haut rendement (530 millions de dollars US, 7 1/2 % Senior Notes, échéance 2015)

Le 1^{er} mars 2011, le Groupe a remboursé 460 millions de dollars US sur les 530 millions de dollars US dus au prix de 103,75 % plus intérêts courus. Le 30 juin 2011, le Groupe a remboursé les 70 millions de dollars US restant dus au prix de 102,5 % plus intérêts courus. Cette opération a été financée par l'émission de l'emprunt obligataire décrit ci-dessous.

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires pour un montant de 200 millions de dollars US portant un taux d'intérêt de 7 1/2 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires pour un montant de 165 millions de dollars US à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7 1/2 %. Les obligations ont été émises au prix de 103,25 % du pair, avec un rendement minimal (*Yield-to-Worst*) de 6,9 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars US du prêt relais de 375 millions de dollars US ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars US de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la *Securities Exchange Commission*.

Le 28 avril 2005, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7 1/2 %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollars US résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9 1/2 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9 1/2 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97,0 %, correspondant à un rendement de 10,25 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Le produit net de cette émission a permis de financer le remboursement de 100 millions de dollars US effectué le 21 mai 2009 sur le crédit *Senior Term Loan B* et les trois dernières échéances 2009 de 27,5 millions de dollars US sur ce même crédit *Senior*. Une partie du produit de l'émission a également servi à financer à hauteur d'environ 50 millions de dollars US le remboursement de dettes financières associées à des actifs de nos filiales CGG Marine Resources Norge et CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement Exploration Resources). Le solde est utilisé pour les besoins généraux du Groupe, incluant le remboursement des autres endettements.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 3/4 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à échéance 2017 au taux nominal de 7 3/4 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 1/2 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, le Groupe a émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6 1/2 %. Les obligations ont été émises à un prix de 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement total du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et au remboursement à hauteur de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

Obligations convertibles (360 millions de dollars US, 1 3/4 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, CGGVeritas a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Au 27 janvier 2011, le montant de la dette financière s'élevait à 270 millions d'euros et la composante en capitaux propres à 90 millions d'euros. La juste valeur de la dette a été estimée avec un taux d'intérêt à 8,15 %

Emprunts bancaires et facilités de crédit

Au 31 décembre 2011, 37,1 millions d'euros d'emprunts bancaires sur un montant total de 44,0 millions d'euros étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Crédit *Senior Term Loan B* et facilités de crédit renouvelable américain

Le 15 décembre 2011, nos facilités de crédit ont fait l'objet d'un avenant ayant étendu l'échéance de 2 ans à janvier 2014 et ramené à 79 millions de dollars US notre ligne de crédit. Suite à cet avenant, les ratios financiers ont été redéfinis de la façon suivante :

- ▶ le seuil maximal de ratio EBITDAS / dette financière nette par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 2,50 jusqu'à fin 2013 ;
- ▶ le seuil minimal de ratio EDITDAS rapporté aux charges financières par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 3,00 jusqu'à fin 2013.

Le 2 juin 2011, la Société a procédé au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US, en émettant l'emprunt obligataire à échéance 2021 décrit ci-dessus.

Le 15 juillet 2010, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* ont fait l'objet d'un avenant. Cet avenant a étendu l'échéance de 348 millions de dollars US des 515 millions de dollars US restants dus au 30 juin 2010, de janvier 2014 à janvier 2016, et assoupli la plage de ratios financiers (covenants) à respecter. En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue. La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verrait sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 n'étaient toujours pas refinancées en février 2015.

Les 21 et 27 mai 2009, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et crédit renouvelable français ont fait l'objet d'avenants. Ces avenants, s'inscrivant dans le cadre de la politique financière prudente du Groupe, ont eu pour principaux effets le remboursement anticipé de 100 millions de dollars US, l'augmentation de 1,0 % des taux d'intérêts bancaires applicables aux montants tirés de ces contrats de crédit et l'assouplissement de la plage des ratios financiers à respecter (covenants).

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Senior Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 a été signé le 12 décembre 2008. Les modifications apportées aux accords de financement ont donné au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garanties dans le cadre des accords de financement. En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société a procédé (i) à un remboursement de 50 millions de dollars US au jour de la signature des avenants, et (ii) au cours de l'année 2009 au remboursement complémentaire de 100 millions de dollars US versé en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars US, en sus

de celui originellement prévu et versé. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars US) correspondait à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars US avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit *Senior Term Loan B* d'un montant de 1 000 millions de dollars US et d'une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars US (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars US de la ligne de crédit *Senior Term Loan B*.

Les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGGVeritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGGVeritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris (sans que cette liste soit exhaustive), certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriétés intellectuelles. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US (contrat de crédit syndiqué Français)

Durant l'année 2011, 80 millions d'euros ont été tirés et entièrement remboursés courant septembre.

Le 15 décembre 2011, les crédits syndiqués français et américain ont été modifiés afin d'assouplir certaines restrictions et convenants.

Les covenants ont été redéfinis comme suit : le montant des investissements nets réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA. L'investissement net signifie l'acquisition d'immobilisations moins les préfinancements des ventes multiclients.

Le 4 novembre 2010, ce crédit renouvelable a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (covenants) à ceux de nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et d'étendre la maturité de 2 ans, de février 2012 à février 2014. L'avenant avait modifié les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- ▶ le ratio dette financière nette / EBITDA est passé de 2,25 à 2,75 en 2010, baissant ensuite à 2,0 en 2014 ;
- ▶ le ratio EBITDA / intérêts financiers passe de 4,0 à 3,50 en 2010 et augmente ensuite à 4,50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêts ont augmenté de 25 points de base à Libor +325, ajustés en fonction du rating de CGGVeritas par les agences de notation.

Deux avenants aux dispositions du crédit syndiqué ont été signés les 21 et 27 mai 2009 et le 12 décembre 2008 : voir ci-dessus.

Le 7 février 2007, CGGVeritas a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US avec Natixis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars US et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur.

Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US

Le 13 janvier 2011, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit *Senior Term Loan B*. Le montant résiduel au 31 décembre 2011 est de 38,4 millions de dollars US.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US. Cette ligne de crédit

avait pour objet de refinancer le navire sismique *Alizé*. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2011 est de 9,0 millions de dollars US.

Convention de financement d'actifs

Le 13 mars 2006, CGG Marine Resources Norge AS a conclu une convention de financement d'actifs de 26,5 millions de dollars US avec une banque. L'objet de cette convention était de financer l'acquisition de *streamers* de nouvelle génération Sentinel pour le navire *Symphony*. Ce financement était assorti d'une clause de réserve de propriété sur les équipements. Cette ligne, tirée en totalité au 31 décembre 2006, est entièrement remboursée depuis 2009.

Convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars US avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit avait pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblé, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel sismique pour l'équipement des navires *C-Orion* et *Geo Challenger*. Cette ligne de crédit, tirée en totalité au 31 décembre 2006, a été entièrement remboursée au 31 décembre 2010.

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et le livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Analyse de sensibilité

La devise de *reporting* pour l'établissement des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence, la variation du cours de l'euro par rapport au dollar US peut affecter le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Une dépréciation du dollar US par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas, dans la mesure où les gains libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en dollar US à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. En l'espèce, le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 400 millions et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer le chiffre d'affaires et les dépenses en devises afin de minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. Cependant, durant les cinq dernières années, les dépenses libellées en dollars US n'ont pas égalé le chiffre d'affaires libellé en dollars US, en raison notamment de l'existence de coûts de personnel libellés en euros. En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient son endettement en dollars US.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars US en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents libellés en livres sterling, en dollars australiens et en ren-min-bi yuans. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change sur ces devises.

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Contrats de vente à terme de dollars US en euros			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	157,8	128,1	157,4
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	157,8	128,1	157,4
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	57 jours	51 jours	43 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/€)	1,3492	1,3434	1,4273
Contrats de vente à terme de dollars US en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	17,2	—	8,9
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	17,2	—	8,9
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	41 jours	—	29 jours
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/£)	1,5635	—	1,6743
Contrats de vente à terme de dollars US en ren-min-bi yuans			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	21,5	6,2	—
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	21,5	6,2	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	20 jours	56 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (RMB/US\$)	6,3468	6,6612	—
Contrats de vente à terme de dollars US en dollars de Singapour			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	2,3	—	—
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	2,3	—	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	50 jours	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (SGD/US\$)	1,2929	—	—
Contrats de vente à terme de dollars US en francs suisses			
Montant notionnel (en millions de dollars US)	3,8	—	—
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	3,8	—	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	41 jours	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (CHF/US\$)	0,8713	—	—

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	(4,6)	0,6	(0,2)
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	(4,6)	0,6	(0,2)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	3,4	(2,7)	1,6
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(3,6)	(0,9)	5,2

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des instruments financiers des sociétés mises en équivalence.

Les profits (pertes) enregistrés en résultat pour ces entités sont inclus dans la ligne « résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

Les profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres sont présentés sur la ligne « quote-part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence » sur l'état du compte de résultat global consolidé.

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne disposait d'aucun contrat d'option d'achat de devises aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer le risque de taux par l'utilisation maximale de dettes à taux fixe. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où plus de 96 % de la dette financière au 31 décembre 2011 est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme à taux fixes et de maturités variables. Cependant, le Groupe peut être amené à souscrire à une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêts variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à soixante mois, et il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêts afin d'ajuster l'exposition lorsque les conditions de marché sont favorables.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement de CGGVeritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêts variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, toute augmentation de 1 % des taux d'intérêts augmenterait les charges financières du Groupe de près de 0,6 million d'euros par an, alors qu'une baisse de 1 % diminuerait ces charges de 0,6 million d'euros.

Contrats de swap de taux d'intérêts

Il n'existait aucun contrat de swap de taux aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2011 pour respectivement 13,0 % et 3,0 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 6,9 % et 6,0 % en 2009 et 6,8 % et 5,3 % en 2009.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements dépendra de ses performances futures, qui, dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit renouvelable (79 millions de dollars pour le crédit US et 200 millions de dollars pour le crédit France) suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois (voir note 13).

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2011								
(En millions d'euros)	Niveau de risque	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs détenus en vue de la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	5,2	5,2		5,2			
Actifs financiers non courants	Niveau 3	13,9	13,9			13,9		
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	677,0	677,0			677,0		
Actifs financiers courants	Niveau 3	2,7	2,7					2,7
Équivalents de trésorerie	Niveau 3	76,9	76,9	76,9				
Trésorerie	Niveau 3	333,8	333,8	333,8				
TOTAL ACTIFS		1 109,5	1 109,5	410,7	5,2	690,9		2,7
Passifs financiers non courants	Niveau 3	3,4	3,4			3,4		
Dettes financières ^(a)	Niveau 1	1 501,0	2 212,6				1 501,0	
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	298,6	298,6			298,6		
Passifs financiers courants	Niveau 3	7,3	7,3					7,3
TOTAL PASSIFS		1 810,3	2 521,9			302,0	1 501,0	7,3

(a) Les dettes financières incluent les dettes à long terme, les découverts bancaires et les intérêts courus (voir note 13).

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	410,7	410,7	335,9	335,9	480,3	480,3
Découverts bancaires	4,6	4,6	4,5	4,5	2,7	2,7
Emprunts bancaires, contrats de crédit-bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
Taux variable	57,2	57,2	410,7	410,7	453,4	453,4
Taux fixe	1 426,7	2 138,3	1 057,7	1 591,4	931,8	1 452,3
Contrats de vente à terme de devises	(4,6)	(4,6)	0,6	0,6	(0,2)	(0,2)
Contrats de swaps d'intérêt	—	—	—	—	—	—
Contrats d'option d'achat	—	—	—	—	—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Au 31 décembre 2011, le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 7,1 % (source Thomson Reuters) et de 6,5 % (source Bloomberg) pour les obligations convertibles.

Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 CAPITAL SOCIAL ET PLANS D'OPTIONS

Au 31 décembre 2011, le capital social de CGGVeritas SA se composait de 151 861 932 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euros. Au 31 décembre 2010, il se composait de 151 506 109 actions ordinaires et au 31 décembre 2009, de 151 146 594 actions ordinaires.

CGGVeritas cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGGVeritas SA n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2011, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 2 435,0 millions d'euros. Aucun dividende n'a été versé en 2011, 2010 et 2009.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Émission d'actions

En 2011, CGGVeritas S.A. a émis 355 823 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 318 823 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- ▶ 37 000 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée desdites options ne pouvant quant à elles être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de 3 ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription a été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de 8 ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions sont acquises immédiatement, 55 000 seront acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les 3 premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les 3 premières années du plan, d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est

de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de 8 ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2011 :

	Options attribuées	Options non exercées au 31.12.2011	Prix d'exercice par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	951 095	26,26 €	10 mai 2014	28,3 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 164 000	30,40 €	23 mars 2015	38,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 079 340	32,57 €	14 mars 2016	50,5 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	982 610	8,82 €	16 mars 2017	62,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	220 000	14,71 €	6 janvier 2018	72,3 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 442 385	19,44 €	22 mars 2018	74,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	120 000	16,88 €	21 octobre 2018	81,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 102 890	25,48 €	24 mars 2019	86,8 mois
TOTAL	7 889 263	7 062 320			

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2011 :

	2011		2010		2009	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	6 428 504	22,17	4 958 740	22,35 €	4 181 985	25,43
Attributions	1 164 363	25,48	1 888 150	18,73 €	1 327 000	8,82
Exercées	(318 823)	7,31	(339 377)	6,10 €	(184 135)	7,27
Échues non exercées	(211 724)	20,21	(79 009)	19,86 €	(366 110)	16,09
Options non exercées en fin d'exercice	7 062 320	23,16	6 428 504	22,17 €	4 958 740	22,35
Options exerçables en fin d'exercice	4 535 303	16,11	3 534 518	14,05 €	2 330 733	11,33

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 20,17 euros en 2011, 18,26 euros en 2010 et 12,28 euros en 2009.

Actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 14 mars 2008

Le 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés, dont 45 000 actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites consistaient en la réalisation (i) d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et (ii) d'un résultat d'exploitation moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que le plan d'actions sous condition de performance mis en place en mars 2008 n'avait été que partiellement réalisé. Ainsi, seulement 20 138 actions gratuites ont été attribuées aux bénéficiaires du plan.

Plan d'attribution du 16 mars 2009

Le 16 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe, dont 45 000 actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites consistaient en la réalisation (i) d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010 et (ii) d'un résultat d'exploitation moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance prévues par le règlement du plan mis en place le 16 mars 2009 n'avaient été que partiellement réalisées. Ainsi, seulement 37 000 actions gratuites ont été en conséquence attribuées aux bénéficiaires du plan lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de

performance, dont 27 500 attribuées au Président-Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 22 mars 2010 étaient partiellement remplies et qu'un maximum de 76 842 actions seraient attribuées au titre de ce plan le 10 mai 2012.

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 488 886 actions gratuites sous conditions de performance, dont 13 750 attribuées au Président et 27 500 attribuées au Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 24 mars 2013 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2009, 2010 et 2011 et les plans 2009, 2010 et 2011 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	Options attribuées	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros)	Durée de vie résiduelle (ans)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options 2009	1 327 000	50 %	2,88 %	8,82	5,5	4,63	0,0 %
Plan d'options janvier 2010	220 000	52 %	2,78 %	14,71	5	8,23	0,0 %
Plan d'options mars 2010	1 548 150	52 %	2,44 %	19,44	5,5	10,10	0,0 %
Plan d'options octobre 2010	120 000	52 %	2,05 %	16,88	5,5	9,66	0,0 %
Plan d'options 2011	1 164 363	37 %	2,52 %	25,48	4	8,48	0,0 %

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009	516 250	37 000	9,29 ^(a)	0,0 %
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010	509 925	76 842	20,03 ^(a)	0,0 %
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011	488 886	50 % ^(b)	25,84 ^(a)	0,0 %

(a) Correspond au cours de clôture de l'action CGGVeritas en date d'attribution.

(b) Estimé.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Plan d'options 2006 ^(a)	—	0,3	1,1
Plan d'options 2007 ^(b)	—	0,4	1,9
Plan d'options 2008 ^(c)	0,3	2,0	4,6
Plan d'options 2009 ^(d)	0,4	1,6	2,7
Plan d'options 2010 ^(e)	5,4	8,3	—
Plan d'option 2011 ^(f)	4,0	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2006 ^(g)	—	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007 ^(h)	—	—	4,0
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008 ⁽ⁱ⁾	—	—	(3,8)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009 ^(j)	0,1	0,3	0,2
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010 ^(k)	(1,3)	1,9	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011 ^(l)	2,3	—	—
Charge totale selon IFRS 2	11,2	14,8	10,7

(a) Dont 0,2 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 et 0,6 million d'euros en 2009.

(b) Dont 0,2 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2010 et 1,0 million d'euros en 2009.

(c) Dont 0,2 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011, 1,0 million d'euros en 2010 et 2,2 millions d'euros en 2009.

(d) Dont 0,2 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011, 0,8 million d'euros en 2010 et 1,2 million d'euros en 2009.

(e) Dont 2,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011 et 4,4 millions d'euros en 2010.

(f) Dont 2,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011.

(g) Néant.

(h) Dont 0,7 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

(i) Dont (0,4) million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

(j) Dont 0,04 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

(k) Dont (0,2) million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011 et 0,4 million d'euros en 2010.

(l) Dont 0,5 million d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2011.

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Solde au 31.12.2010	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres (a)	Solde au 31.12.2011
Provisions pour frais de restructuration	23,5	—	(15,4)	(2,0)	(0,8)	5,3
Provisions pour contrats déficitaires	6,4	0,9	(2,6)	—	0,1	4,8
Provisions pour litiges	2,2	9,2	(0,7)	—	0,4	11,1
Autres provisions relatives à des contrats	4,3	1,6	(1,6)	—	—	4,3
Provisions pour charge de démobilisation des navires	1,1	1,0	(0,9)	—	0,1	1,3
Autres provisions pour risques et charges	4,3	—	(3,9)	—	(0,4)	—
Total provisions court-terme	41,8	12,7	(25,1)	(2,0)	(0,6)	26,8
Provisions pour départ à la retraite	27,4	6,0	(7,3)	—	1,2	27,3
Provisions pour risques fiscaux	14,4	—	(4,4)	—	(0,8)	9,2
Provisions pour contrats défavorables	10,4	—	(3,4)	—	0,1	7,1
Provisions pour garantie clients	21,2	8,7	(8,5)	—	(0,2)	21,2
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	13,8	7,9	(5,2)	—	0,9	17,4
Autres provisions pour risques et charges	0,5	—	(0,2)	—	—	0,3
Total provisions long-terme	87,7	22,6	(29,0)	—	1,2	82,5
TOTAL PROVISIONS	129,5	35,3	(54,1)	(2,0)	0,6	109,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre ainsi que les reclassements entre comptes.

Provisions pour frais de restructuration

En 2011, les reprises sont liées au plan de performance 2010 venant compenser les coûts encourus de l'année (voir note 21).

Provisions pour litige

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc. (une filiale du Groupe CGGVeritas), devant les juridictions américaines (*United States District Court for the Eastern District of Texas*). Cette action était fondée sur une supposée contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (*Micro Electromechanical systems*) d'un brevet détenu par le demandeur. Le 29 janvier 2010, un jury de Texarkana (Texas) a déclaré Sercel Inc. coupable de

violation du brevet américain no 5852242, accordant ainsi à ION Geophysical Corporation 25,2 millions de dollars US de dommages au titre du manque à gagner. Sercel a déposé une requête demandant à la Cour d'annuler le verdict du jury pour plusieurs motifs, et notamment le fait qu'ION n'ait pas apporté de preuves irréfutables permettant d'établir que Sercel a porté atteinte au brevet et que le brevet d'ION est lui-même invalide dès lors qu'ION n'a pas décrit dans ledit brevet la meilleure façon de réaliser l'invention.

Le 21 septembre 2010, la cour de Texarkana a rejeté le verdict du jury qui reprochait à Sercel Inc. de contrefaire le brevet américain no 5852242 tel que revendiqué par ION Geophysical. La cour a aussi confirmé le verdict du jury validant le brevet, et admettant son non-respect sur certains autres fondements. La Cour a également conclu que la demande d'indemnisation d'ION pour manque à gagner de 25,2 millions de dollars US n'était pas recevable et a réduit le montant des dommages et intérêts à 10,7 millions de dollars US.

Le 8 mars 2011, Sercel Inc. a émis une obligation de 12,8 millions de dollars (correspondant au montant des dommages plus 20% d'intérêts) et a lancé une procédure d'appel.

Le 17 février 2012, la Cour fédérale américaine a validé le jugement de la cour du Texas du 16 février 2011 quant au litige entre Sercel et Ion Geophysical (« ION ») portant sur le brevet américain no 5852242.

Une provision d'un montant de 9,2 millions d'euros (12,8 millions de dollars) a été comptabilisée dans les comptes du quatrième trimestre 2011 du Groupe au titre des 10,7 millions de dollars et intérêts relatifs dus à ION. Les parties prenantes retourneront devant les tribunaux pour déterminer le montant des dommages supplémentaires relatifs aux ventes de systèmes SeaRay fabriqués à Houston.

Provisions pour garantie clients

Le poste « Provisions pour garantie clients » correspond aux garanties données par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2011	2010	2009	2008
Éléments enregistrés dans le bilan				
Obligation ^(a)	89,2	87,4	85,1	68,4
Juste valeur des actifs de régime	(49,1)	(45,9)	(39,4)	(28,2)
Obligation nette	40,1	41,5	45,7	40,2
Coût des services passés restant à amortir ^(b)	(13,2)	(14,4)	(15,4)	(15,0)
Taxes	0,4	0,3	0,3	0,3
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	27,3	27,4	30,6	25,5
Éléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	3,5	3,0	3,1	2,9
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,0	4,1	4,1	4,1
Rendement attendu des actifs	(2,6)	(2,3)	(1,7)	(2,1)
Amortissement du coût des services passés	1,2	1,2	1,2	1,2
Effets des réductions/liquidations	(0,2)	(0,7)	—	—
Taxes	0,1	—	0,2	0,2
Charge nette de la période ^(c)	6,0	5,3	6,9	6,3
Variation de la provision enregistrée dans le bilan				
Provision au 1 ^{er} janvier	27,4	30,6	25,5	26,5
Charge nette de la période	6,0	5,3	6,9	6,3
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(d)	1,3	—	4,3	(1,4)
Cotisations payées	(5,2)	(4,6)	(5,1)	(3,0)
Paiement d'indemnités	(2,1)	(3,3)	(1,7)	(2,9)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(0,1)	(0,6)	0,7	(0,3)
Autres	—	—	—	0,3
Provision nette au 31 décembre	27,3	27,4	30,6	25,5

- âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège ;

- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. Ainsi, 4,9 millions d'euros ont été versés en 2011. Il n'a fait l'objet d'aucun versement en 2010 et 2009.

En 2010, la réforme des retraites en France a fait reculer l'âge minimum de départ en retraite (recul de 4 mois par an, pour atteindre 62 ans en 2018). Ce changement a été considéré dans l'évaluation des obligations à prestations définies, et l'impact a été comptabilisé comme une variation actuarielle.

Au 31 décembre 2010, la provision pour engagement de retraite de certaines sociétés norvégiennes a été entièrement reprise suite à une modification de la nature des régimes. Ceci est présenté sur la ligne « effets des réductions/liquidations » dans le tableau ci-dessous.

(En millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2011	2010	2009	2008
Variation de l'obligation				
Obligation au 1 ^{er} janvier	87,4	85,1	68,4	79,9
Charge annuelle des prestations de services	3,5	3,0	3,1	2,9
Cotisations payées	0,7	0,3	0,4	0,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,0	4,1	4,1	4,1
Coût des services passés	—	—	1,4	0,1
Paiement d'indemnités	(10,6)	(3,6)	(2,2)	(5,6)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	3,2	2,1	6,7	(7,1)
Effets des réductions/liquidations	(0,4)	(4,3)	—	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	1,4	0,5	2,8	(6,2)
Autres	—	0,2	0,4	(0,1)
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	89,2	87,4	85,1	68,4
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1 ^{er} janvier	45,9	39,4	28,2	37,1
Rendement attendu des actifs	2,6	2,3	1,7	2,1
Cotisations payées	6,0	4,9	5,4	3,4
Paiement d'indemnités	(8,8)	(0,3)	(0,4)	(2,8)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	1,9	2,1	2,4	(5,7)
Effets des réductions/liquidations	(0,2)	(3,6)	—	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	1,5	1,2	2,1	(7,5)
Autres	0,2	(0,1)	—	1,6
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre ^(e)	49,1	45,9	39,4	28,2
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :				
Taux d'actualisation ^(f)	4,75 %	4,75 %	5,25 %	5,73 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(g)	2,93 %	2,89 %	3,16 %	3,25 %
Taux moyen de rendement attendu des actifs de couverture ^(h)	4,74 %	5,77 %	5,77 %	5,17 %

(a) En 2011, l'obligation s'élève à 89,2 millions d'euros, dont 28,7 millions d'euros pour des plans à prestations définies non couverts (29,5 millions d'euros en 2010, 30,2 millions d'euros en 2009 et 27,4 millions d'euros en 2008).

(b) Correspond au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif et des membres du Directoire de Sercel Holding.

(c) Suite à un changement de présentation de cette note en 2008, la ligne « rendement attendu des actifs » a été intégrée dans la charge nette de la période.

(d) Au 31 décembre 2011, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 8,8 millions d'euros.

(e) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	Au 31 décembre			
	2011	2010	2009	2008
Actions	35 %	45 %	32 %	30 %
Obligations	29 %	50 %	59 %	27 %
Immobilier	4 %	4 %	6 %	7 %
Autres	32 %	1 %	3 %	36 %

(f) Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 4,75 %. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2011 :

- ▶ Bloomberg Corporate 15 ans : 3,68 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA : 4,60 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA financier : 5,43 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA Non financier : 4,12 %.

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 4,75 % pour le Royaume-Uni, de 4,25 % pour les États-Unis et 3,3 % pour la Norvège.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 3,2 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,5 millions d'euros.

(g) Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 1,7 million d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 1,6 million d'euros.

(h) Les actifs de régime du Groupe sont répartis au Royaume-Uni (95 %), en Norvège (4 %) et en France (1 %). Les taux de rendement attendus sont basés sur les hypothèses de taux de rendement à long terme par classe d'actifs au 31 décembre 2011. Le taux global de rendement attendu est de 4,74 %. Pour le Royaume-Uni, le taux de rendement est de 6,0 % sur les actions, 6,0 % sur l'immobilier, 4,7 % sur les obligations, et 3,0 % sur la catégorie autres.

Les actifs de régime du Groupe sont principalement placés en actions, obligations et cash. Les écarts actuariels d'expérience sur les actifs de régime correspondent à la différence entre les rendements réels des actifs et les rendements attendus des actifs (1,9 million d'euros en 2011, 2,1 millions d'euros en 2010, 2,4 millions d'euros en 2009, et (5,7) millions d'euros en 2008). Une diminution de 0,25 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution du rendement des actifs en 2012 de 0,1 million d'euros. Le rendement réel des actifs en 2011 s'élève à 4,5 millions d'euros, qui se décomposent en 2,6 millions d'euros de rendement attendu et 1,9 million d'euros d'écarts actuariels d'expérience.

Les cotisations à verser en 2012 sont estimées à 0,9 million d'euros.

NOTE 17 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Dépôts et garanties reçus	3,4	1,9	1,2
Subventions d'État à la recherche	5,2	5,3	5,2
Intéressement des salariés	29,9	27,4	25,5
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	38,5	34,6	31,9

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Les obligations contractuelles du Groupe sont présentées dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Obligations liées aux dettes financières	2 014,8	1 818,3	1 804,0
Obligations issues des locations-financements	132,0	151,6	122,8
Obligations issues des locations simples ^(a)	850,4	969,5	516,1
TOTAL	2 997,2	2 939,4	2 442,9

(a) Y compris 667,4 millions d'euros relatifs aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques en 2011 et 631,7 millions d'euros en 2010.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2011 :

(En millions d'euros)	Paiements dus par période				Total
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations liées aux dettes financières :					
Remboursements dettes à taux fixe	2,9	4,4	613,6	780,2	1 401,1
Remboursement dettes à taux variable ^(a)	9,5	16,1	11,3	—	36,9
Intérêts sur emprunts obligataires	89,9	178,5	155,3	153,1	576,8
Total obligations liées aux dettes financières	102,3	199,0	780,2	933,3	2 014,8
Obligations issues des locations-financements :					
Obligations issues des locations-financements à taux fixe	13,2	21,7	21,2	54,5	110,6
Obligations issues des locations-financements à taux variable	18,5	2,9	—	—	21,4
Total obligations issues des locations-financements	31,7	24,6	21,2	54,5	132,0
Obligations issues des locations simples ^(b) :					
Contrats d'affrètement coque nue des navires	91,9	166,9	161,1	247,5	667,4
Obligations issues des locations simples	34,5	51,5	39,0	58,0	183,0
Total obligations issues des locations simples	126,4	218,4	200,1	305,5	850,4
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ^(c)	260,4	442,0	1 001,5	1 293,3	2 997,2

(a) Les paiements futurs sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2011.

(b) Inclut le contrat marine d'une durée de 5 ans signé avec Bourbon pour six nouveaux navires.

(c) Les paiements futurs en devises sont convertis en euros sur la base des taux de change du 31 décembre 2011.

Obligations contractuelles — locations-financements

Le Groupe a des engagements sur des contrats long-terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent entre une et les douze prochaines années.

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Le bâtiment a été livré en octobre 2010 et a été mis en service en juillet 2011 après la réalisation d'aménagements complémentaires. La valeur totale de l'engagement s'élevait à 103 millions d'euros, dont une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit-bail.

Au 31 décembre 2011, la réconciliation entre les obligations issues des locations-financements et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations issues des locations-financements	31,7	45,8	54,5	132,0
Effet de l'actualisation	(6,7)	(16,5)	(13,5)	(36,7)
Option d'achat du nouveau siège	—	—	26,3	26,3
DETTES DE LOCATIONS-FINANCEMENTS (VOIR NOTE 13)	25,0	29,3	67,3	121,6

Obligations contractuelles — locations simples

Les contrats de locations simples correspondent principalement aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques, aux équipements géophysiques et aux bureaux et matériels informatiques.

Le coût total des locations est de 454,3 millions d'euros en 2011, 441,1 millions d'euros en 2010 et 352,6 millions d'euros en 2009.

Contrats de crédit

Voir note 13.

Garanties

Les garanties émises sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Opérations			
Garanties émises en faveur des clients ^(a)	446,0	303,8	297,2
Autres garanties et divers engagements ^(b)	170,4	135,1	468,8
Financement			
Garanties émises en faveur des banques ^(c)	2,6	18,0	52,5
TOTAL	619,0	456,9	818,5

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

(c) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

En décembre 2011, le contrat d'affrètement du navire *Elnusa Finder*, d'une durée de 8 ans, a été transféré à la joint-venture PT Elnusa-CGGVeritas Seismic. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a émis une garantie au profit du propriétaire du navire (Swire Pacific Offshore) à hauteur de l'engagement, estimé à 62 millions d'euros. Cette garantie a fait l'objet d'une contre-garantie émise par notre partenaire PT Elnusa Tbk à hauteur de sa participation dans la joint-venture.

En 2009, CGG Veritas SA a garanti à hauteur de 371 millions d'euros les obligations de paiements futurs de sa filiale Exploration Investment Resources II envers Eidesvik au titre du contrat d'affrètement signé en mai 2009. Le navire *Oceanic Vega* a été livré en juillet 2010, et le navire *Oceanic Sirius* en octobre 2011.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	France				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations					
Garanties émises en faveur des clients	263,9	181,5	0,6	—	446,0
Autres garanties et divers engagements	69,7	22,2	8,8	69,7	170,4
Financement					
Garanties émises en faveur des banques	1,0	—	—	1,6	2,6
TOTAL	334,6	203,7	9,44	71,3	619,0

Autres

Plusieurs contrats d'affrètement ont été amendés au profit d'un contrat d'affrètement « coque nue » pour les navires suivants :

- ▶ *Viking II* : contrat signé le 7 novembre 2011 pour une durée allant jusqu'au 31 mai 2015 avec option d'achat ;
- ▶ *Veritas Vantage* : contrat signé le 4 novembre 2011 d'une durée allant jusqu'au 30 juin 2016, avec option d'achat ;
- ▶ *Veritas Vision* : contrat à échéance au 31 juillet 2017 signé le 24 octobre 2011 avec deux options d'extension, de 5 ans et 3 ans ;
- ▶ *Veritas Viking* : contrat à échéance au 31 décembre 2015 signé le 3 octobre 2011, avec deux options d'extension, de 3 ans et de 17 mois supplémentaires ;
- ▶ *Oceanic Sirius* : contrat signé le 3 octobre 2011, date de livraison du navire, pour une durée de douze ans jusqu'en octobre 2023 ;
- ▶ *Oceanic Vega* : contrat signé le 1^{er} juillet 2010, date de livraison du navire ;
- ▶ *Oceanic Phoenix* : contrat signé en 2010 pour une durée allant jusqu'en 2019 ;
- ▶ *Geowave Commander* : contrat signé en 2010 pour une durée allant jusqu'en 2013, avec dix options d'extension d'un an complémentaires ;
- ▶ *Viking Vanquish* : contrat signé en 2010 pour une durée allant jusqu'en novembre 2020, avec deux périodes complémentaires de 5 ans et une option d'achat ;
- ▶ *Oceanic Endeavour* : contrat dont la durée a été étendue en 2010 jusqu'en mars 2018 avec deux options d'extension de 5 ans complémentaires.

Le 28 juin 2011, un contrat d'affrètement de cinq ans a été signé avec le groupe Bourbon pour six nouveaux navires de support et d'assistance à nos opérations sismiques. Ces nouveaux navires seront livrés à partir de fin 2012. Ce contrat représente une augmentation de 90 millions d'euros de nos engagements hors bilan.

Le navire sismique renommé *Elnusa Finder* a été livré le 26 mars 2011, et le contrat d'affrètement afférent transféré à notre joint-venture avec PT Elnusa Tbk comme décrit ci-dessus. Ce navire faisait l'objet d'une lettre d'intention auprès de Swire Pacific Offshore depuis 2008 pour un contrat d'affrètement estimé à 83 millions de dollars US.

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines filiales de CGGVeritas et le groupe norvégien Norfield a été finalisée. À l'issue de cette opération :

- ▶ CGGVeritas a acquis le navire sismique *Geowave Voyager*, précédemment opéré par le biais d'un contrat d'affrètement ;
- ▶ CGGVeritas a vendu le navire sismique *Venturer* à Norfield AS. Un contrat d'affrètement « coque nue » a été signé jusqu'à décembre 2012 ;
- ▶ Le contrat d'affrètement du navire sismique *Geowave Champion* a été étendu de 5 ans jusqu'en décembre 2019. Le précédent contrat a été remplacé par un contrat d'affrètement « coque nue » ;
- ▶ Le contrat d'affrètement du navire sismique *Bergen Surveyor* a été prolongé jusqu'en décembre 2012.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Demandes d'informations du Bureau of Industry and Security du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées récemment par des représentants du *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'Administration. Nous avons, en outre, informé de façon volontaire l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

NOTE 19 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de *reporting* interne et de l'information segmentée interne utilisée pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Le Groupe est organisé depuis le 1^{er} juillet 2010 en cinq Divisions et opère dans deux secteurs d'activité distincts :

- ▶ le secteur des Services géophysiques, qui regroupe :
 - » les « contrats Marine » : services d'acquisitions marines menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique,
 - » les « contrats Terrestre » : services d'acquisitions terrestres, en zones de transition et en eaux peu profondes, menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique,
 - » le Traitement, l'Imagerie et le Réservoir : services de traitement et d'interprétation de données géophysiques et d'études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non exclusifs) ou dédiés (à un client),

- » les Multiclients : acquisitions de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive ;

- ▶ le secteur des Équipements géophysiques, opéré à travers Sercel Holding SA et ses filiales, chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les deux secteurs d'activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipements géophysiques au secteur Services géophysiques. Les ventes intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation, et présentés comme suit : (i) le résultat d'exploitation pour le secteur des Services est présenté après élimination des dépenses d'amortissement correspondantes aux dépenses en immobilisation entre le secteur des Équipements et celui des Services ; (ii) les dépenses en immobilisation du secteur des Services sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « éliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et où la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2011 pour respectivement 13,0 % et 3,0 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 6,9 % et 6,0 % en 2010 et 6,8 % et 5,3 % en 2009.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d'activité ainsi que le chiffre d'affaires par destination et zone géographique.

Analyse par secteur d'activité

2011

(en millions d'euros)	Services	Équipements	Éliminations et ajustements	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	1 631,3	636,4	—	2 267,7
Chiffre d'affaires intersecteur	1,1	179,4	(180,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 632,4	815,8	(180,5)	2 267,7
Autres produits des activités ordinaires	—	2,3	—	2,3
Total produits des activités ordinaires	1 632,4	818,1	(180,5)	2 270,0
Résultat d'exploitation	6,2	253,7	(112,0) ^(a)	147,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	11,7	—	—	11,7
Acquisition d'immobilisations ^(b)	426,6	19,5	—	446,1
Dotation aux amortissements ^(c)	(413,0)	(36,2)	1,2	(448,0)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	25,6	—	—	25,6
Actifs identifiables	4 415,0	1 141,0	(516,2)	5 039,8
Actifs non affectés aux activités				516,1
TOTAL ACTIFS				5 555,9
<i>dont sociétés mises en équivalences</i>				<i>100,2</i>
Passifs identifiables	1 413,1	307,8	(489,4)	1 231,5
Passifs non affectés aux activités				1 318,0
TOTAL PASSIFS				2 549,5

(a) Y compris des frais de siège s'élevant à 40,9 millions d'euros pour l'année 2011.

(b) Y compris des acquisitions d'études multiclients pour un montant de 163,3 millions d'euros, des équipements acquis en crédit-bail pour 20,7 millions d'euros, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 12,8 millions d'euros et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,5 millions d'euros pour l'année 2011.

(c) Y compris l'amortissement d'études multiclients pour un montant de 203,3 millions d'euros pour l'année 2011.

2010

(en millions d'euros)	Services	Équipements	Éliminations et ajustements	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	1 566,9	619,2	—	2 186,1
Chiffre d'affaires intersecteur	0,7	134,4	(135,1)	—
Chiffre d'affaires total	1 567,6	753,6	(135,1)	2 186,1
Autres produits des activités ordinaires	—	3,3	—	3,3
Total produits des activités ordinaires	1 567,6	756,9	(135,1)	2 189,4
Résultat d'exploitation	(68,6)	217,2	(81,4) ^(a)	67,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(0,4)	—	(0,7)
Acquisition d'immobilisations ^(b)	491,4	28,8	—	520,2
Dotation aux amortissements ^(c)	(414,7)	(36,0)	(1,4)	(452,1)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	(62,1)	—	—	(62,1)
Investissements dans sociétés mises en équivalence	1,2	—	—	1,2
Actifs identifiables	4 324,9	876,8	(291,5)	4 910,2
Actifs non affectés aux activités				414,1
Total actifs				5 324,3
<i>dont sociétés mises en équivalences</i>				73,4
Passifs identifiables	1 212,1	208,1	(269,4)	1 150,8
Passifs non affectés aux activités				1 303,6
TOTAL PASSIFS				2 454,4

(a) Y compris des frais de siège s'élevant à 35,9 millions d'euros pour l'année 2010.

(b) Y compris des acquisitions d'études multiclients pour un montant de 219,3 millions d'euros, des équipements acquis en crédit-bail pour 87,6 millions d'euros, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 21,0 millions d'euros et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 2,5 millions d'euros pour l'année 2010.

(c) Y compris l'amortissement d'études multiclients pour un montant de 205,8 millions d'euros pour l'année 2010.

(d) Y compris la dépréciation d'études multiclients pour un montant de 70,4 millions d'euros (note 10) et une reprise nette de dépréciation de navires et d'équipements pour un montant de 8,3 millions d'euros pour l'année 2010 (note 21).

2009

(en millions d'euros)	Services *	Équipements	Éliminations et ajustements *	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	1 708,5	524,7	—	2 233,2
Chiffre d'affaires intersecteur	0,5	91,5	(92,0)	—
Chiffre d'affaires total	1 709,0	616,2	(92,0)	2 233,2
Autres produits des activités ordinaires	4,3	3,2	—	7,5
Total produits des activités ordinaires	1 713,3	619,4	(92,0)	2 240,7

* Les chiffres concernant le secteur des services de l'année 2009 ont été modifiés afin de refléter les changements apportés dans notre rapport financier interne de 2010 : (i) le résultat d'exploitation pour le secteur des services est présenté après élimination de l'amortissement correspondant à une acquisition passée d'immobilisation intercompagnie entre le secteur des équipements et celui des services ; (ii) l'acquisition d'immobilisation pour le secteur des services est présentée après élimination de la marge intersecteur. Ces éliminations ont été précédemment présentées dans « éliminations et ajustements ».

2009

(en millions d'euros)	Services *	Équipements	Éliminations et ajustements *	Total consolidé
Résultat d'exploitation	(236,7)	133,8	(57,7) (a)	(160,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	7,4	0,9	—	8,3
Acquisition d'immobilisations (b)	386,6	33,9	0,6	421,1
Dotation aux amortissements (c)	(447,0)	(28,8)	(1,7)	(477,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	(334,8)	—	—	(334,8)
Investissements dans sociétés mises en équivalence	17,1	4,0	—	21,1
Actifs identifiables	3 858,2	735,5	(257,1)	4 336,6
Actifs non affectés aux activités				584,6
Total actifs				4 921,2
dont sociétés mises en équivalences				99,0
Passifs identifiables	933,3	250,9	(230,6)	953,6
Passifs non affectés aux activités				1 266,1
TOTAL PASSIFS				2 219,7

* Les chiffres concernant le secteur des services de l'année 2009 ont été modifiés afin de refléter les changements apportés dans notre rapport financier interne de 2010 : (i) le résultat d'exploitation pour le secteur des services est présenté après élimination de l'amortissement correspondant à une acquisition passée d'immobilisation intercompagnie entre le secteur des équipements et celui des services ; (ii) l'acquisition d'immobilisation pour le secteur des services est présentée après élimination de la marge intersecteur. Ces éliminations ont été précédemment présentées dans « éliminations et ajustements ».

(a) Y compris des frais de siège s'élevant à 30,9 millions d'euros pour l'année 2009.

(b) Y compris des acquisitions d'études multiclients pour un montant de 229,3 millions d'euros, aucun équipement acquis en crédit-bail, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 22,2 millions d'euros et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 1,5 million d'euros pour l'année 2009.

(c) Y compris l'amortissement d'études multiclients pour un montant de 225,5 millions d'euros pour l'année 2009.

(d) Y compris la dépréciation d'études multiclients pour un montant de 63,8 millions d'euros pour l'année 2009 (note 10), la dépréciation de navires et d'équipements dans le cadre du plan de restructuration pour un montant de 53,4 millions d'euros (note 21), et la dépréciation des écarts d'acquisition de 217,6 millions d'euros (note 11).

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (de destination)

(En millions d'euros)	2011		2010		2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	502,4	22,2 %	584,5	26,7 %	501,5	22,5 %
Amérique latine	457,0	20,1 %	296,1	13,5 %	156,8	7,0 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	808,9	35,7 %	866,8	39,7 %	982,1	44,0 %
Asie-Pacifique	499,4	22,0 %	438,7	20,1 %	592,8	26,5 %
TOTAL CONSOLIDÉ	2 267,7	100%	2 186,1	100%	2 233,2	100%

Le chiffre d'affaires de la France s'élève à 2,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

(En millions d'euros)	2011		2010		2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de biens et équipements	612,0	27,0 %	587,2	26,8 %	506,6	22,7 %
Ventes de prestations de services	1 411,8	62,3 %	1 376,5	63,0 %	1 581,1	70,8 %
Après-ventes d'études multiclients	225,3	9,9 %	203,5	9,3 %	134,2	6,0 %
Loyers et locations	18,6	0,8 %	18,9	0,9 %	11,3	0,5 %
TOTAL CONSOLIDÉ	2 267,7	100%	2 186,1	100%	2 233,2	100%

NOTE 20 COÛTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Frais de recherche et développement	(83,5)	(92,9)	(85,1)
Frais de développement capitalisés	16,3	23,4	14,3
Dépenses de recherche et développement	(67,2)	(69,5)	(70,8)
Aide à la recherche constatée en résultat	12,3	12,5	8,7
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(54,9)	(57,0)	(62,1)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- ▶ pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités Traitement et Acquisition Marine ;
- ▶ pour les Équipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
(Dépréciation) reprise de dépréciation des études multiclients	—	(70,4)	(63,8)
(Dépréciation) reprise de dépréciation des actifs	—	8,3	(53,4)
Charges de restructuration	(15,5)	(25,4)	(27,2)
Variation des provisions pour restructuration	17,4	5,9	(25,6)
Autres produits (charges) non récurrents	2,4	(4,5)	0,3
Éléments non récurrents nets	4,3	(86,1)	(169,7)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	3,4	(2,7)	1,6
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	16,8	—	0,3
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES) NET	24,5	(88,8)	(167,8)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Plan de performance 2011

En 2011, le Groupe a décaissé 14,9 millions d'euros au titre du plan de performance 2010. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

Les plus-values sur les actifs comprennent la plus-value d'un montant de 7,8 millions d'euros provenant de la cession d'actifs à Norfield AS. Un gain de 13,4 millions d'euros a également été réalisé lors de l'apport de notre bibliothèque multiclients marine 2D à Spectrum ASA, ainsi qu'un gain de 3 millions d'euros lors de la vente des actions Cybernetix (voir note 2).

Ce poste inclut également des sorties d'actifs principalement liées à des incidents impliquant nos navires sismiques

(4,8 millions d'euros). Les indemnités correspondantes perçues des assurances d'un montant de 3 millions d'euros sont présentées en « autres produits (charges) non récurrents ».

Exercice clos le 31 décembre 2010

Plan de performance 2010

Comme annoncé le 16 décembre 2010, le Groupe a mis en œuvre un plan de performance qui a conduit à comptabiliser des coûts de restructuration pour un total de 28,1 millions d'euros (37,3 millions de dollars US), répartis comme suit :

- ▶ des dépréciations de navires et d'équipements pour un montant de 3,9 millions d'euros (5,2 millions de dollars US) ;
- ▶ des coûts de désarmement estimés à 15,1 millions d'euros (19,9 millions de dollars US) provisionnés au 31 décembre 2010 ;

- ▶ les coûts relatifs au plan social pour 9,1 millions d'euros (12,2 millions de dollars US), dont 7,3 millions d'euros (9,8 millions de dollars US) restent provisionnés au 31 décembre 2010.

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros (93,6 millions de dollars US) a été comptabilisée sur les études multiclients en raison des conditions de marché spécifiques au Canada et dans le Golfe du Mexique.

Au total, le plan de performance et la dépréciation exceptionnelle se sont élevés à 98,5 millions d'euros (130,9 millions de dollars US).

Plan de restructuration Marine 2009

En 2010, le Groupe a décaissé environ 23,0 millions d'euros (30,5 millions de dollars US) au titre du plan de restructuration Marine de 2009. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Autres

Dans le cadre de la transaction Norfield (voir note 30), la reprise d'une dépréciation relative au navire sismique *Venturer* a été comptabilisée pour un montant de 9,3 millions d'euros (12,4 millions de dollars US), ainsi que des coûts additionnels pour 3,4 millions d'euros.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Plan de restructuration Marine

Compte tenu des conditions de marché et de la surcapacité marine, des mesures de restructuration de l'activité Marine ont été mises en œuvre en juin 2009. Ce plan de restructuration a conduit au désarmement de neuf navires sismiques (dont trois effectifs seulement en 2010) et à la suppression de plus de 300 emplois. Le coût de restructuration total s'élève à 102,4 millions d'euros (144,0 millions de dollars US).

Des dépréciations de navires, dont celles relatives aux navires sismiques non désarmés *Princess et Venturer*, et des dépréciations d'équipements ont été comptabilisées pour 53,4 millions d'euros. Les coûts de désarmement s'élèvent à 30,2 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009. Les coûts relatifs au plan social s'élèvent à 22,2 millions d'euros dont 20 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009.

Les produits de cessions des navires s'élèvent à 3,4 millions d'euros (4,8 millions de dollars US).

Dépréciation des études multiclients

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars US) a été comptabilisée au 31 décembre 2009 suite aux tests de valeur réalisés sur les études multiclients Veritas acquises avant 2007 et dont la plupart avaient fait l'objet d'une réévaluation à la hausse au bilan dans le cadre de l'exercice d'allocation de la valeur d'acquisition de Veritas réalisé en 2007.

NOTE 22 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les

contrats de crédit-bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(106,3)	(102,1)	(100,2)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(20,1)	(5,8)	(7,5)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	2,0	2,4	2,5
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(124,4)	(105,5)	(105,2)

Le 1^{er} mars 2011, le Groupe a remboursé 460 millions de dollars US sur les 530 millions de l'emprunt obligataire portant intérêt à 7 1/2 % et à échéance 2015. Le 30 juin 2011, le Groupe a remboursé les 70 millions de dollars US restants. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 4,4 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Le 2 juin 2011, le Groupe a remboursé intégralement les 508 millions de dollars US de la ligne de crédit *Term Loan B* en émettant un emprunt obligataire à échéance 2021. Un

amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 11,0 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Le 30 octobre 2009, il a été procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit *Term Loan B* pour un montant de 100 millions de dollars US. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 2,1 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Les 21 et 27 mai 2009, les contrats des crédits US senior et French Revolving ont été renégociés, permettant ainsi de

procéder à un remboursement partiel de la ligne de crédit *Term Loan B* pour un montant de 100 millions de dollars US et d'augmenter la marge pour tout emprunt US Senior et

French Revolving à 1,0 %. Ceci a engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,7 millions d'euros ainsi que la révision du taux effectif.

NOTE 23 AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Gains et pertes de change, nets	15,6	10,4	(7,7)
Autres produits (charges) financiers nets	(15,0)	(1,9)	(3,5)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	0,6	8,5	(11,2)

En 2011, les autres charges financières comprenaient les pénalités relatives au remboursement anticipé de notre emprunt obligataire de 530 millions de dollars US à échéance 2015 d'un montant de 13,8 millions d'euros.

En 2009, les autres charges financières comprenaient principalement des commissions d'engagement, intérêts et pénalités de retard pour 2,2 millions d'euros, ainsi que la part de résultats sur instruments de couverture comptabilisée en résultat financier pour 1,3 million d'euros.

NOTE 24 IMPÔTS

Le produit (charge) d'impôt total se détaille ainsi :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
France			
Charge courante	(9,4)	—	—
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	(7,3)	—	(2,3)
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	(6,4)	12,8	18,1
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	47,1	28,5	—
Total France	24,0	41,3	15,8
Étranger			
Charge courante ^(c)	(83,7)	(74,5)	(75,2)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	(3,3)	(19,6)	8,7
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	23,8	37,9	31,2
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(e)	(4,1)	8,0	24,3
Impôts différés sur variations de change	(1,7)	(6,6)	5,0
Total Étranger	(69,0)	(54,8)	(6,0)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	(45,0)	(13,5)	9,8

(a) En 2011, correspond aux ajustements fiscaux relatifs au crédit d'impôt recherche au titre de 2004-2007. En 2009, correspondait à une correction de la créance de carry back enregistrée en 2008.

(b) En 2011, comprend un impôt différé actif de 52,0 millions d'euros reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base d'une nouvelle planification fiscale 2012-2015. En 2010, comprenait un impôt différé actif de 41,6 millions d'euros reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base de la planification fiscale sur 2011-2013.

(c) Comprend les retenues à la source.

(d) En 2011 et 2010, correspond aux corrections d'impôts antérieures principalement liées à l'audit fiscal de la Libye. En 2009, comprenait des corrections d'impôt antérieur pour 6,9 millions d'euros, et l'effet favorable de l'aménagement du nouveau régime de taxe au tonnage norvégien pour 1,8 million d'euros.

(e) En 2011, comprend les corrections négatives antérieures réfutées d'un montant de 4,7 millions sur l'activation des déficits reportables de la Norvège. En 2010, comprenait l'activation de déficits reportables antérieurs de la Norvège et du Mexique. En 2009 comprenait l'activation de déficits reportables antérieurs du Royaume-Uni pour 7,3 millions d'euros.

CGGVeritas et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du

chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Résultat net consolidé	(9,2)	(44,0)	(258,9)
Impôts sur les bénéfices	(45,0)	(13,5)	9,8
Résultat avant impôt	35,8	(30,5)	(268,7)
Différences sur les bases imposables :			
Résultat des mises en équivalence	(11,7)	0,7	(8,3)
Base imposable théorique	24,1	(29,8)	(277,0)
Taux d'impôt applicable en France	36,10 %	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(8,7)	10,3	95,4
Différences sur les impôts :			
Écart de taux entre le taux français et les taux étrangers	0,7	18,6	(18,8)
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(3,8)	(4,0)	(0,7)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	(10,6)	(19,6)	6,4
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	42,6	36,5	15,8
Autres différences permanentes ^(b)	(36,1)	(46,0)	(89,0)
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale française ^(c)	—	—	(24,9)
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(d)	(19,3)	(16,2)	(8,2)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	7,1	10,9	8,5
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(e)	(1,0)	(0,8)	(1,6)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(f)	(3,3)	(6,6)	5,0
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien et autres pays où le taux d'impôt est nul	—	1,0	2,5
Autres ^(g)	(12,6)	2,4	19,4
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(45,0)	(13,5)	9,8

(a) En 2011, comprend un impôt différé actif de 52,0 millions d'euros reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français. En 2010, comprenait un impôt différé actif de 41,6 millions d'euros reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français.

(b) En 2011 et 2010, les différences permanentes incluent principalement les retenues à la source. En 2009, les différences permanentes incluaient l'effet de la dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition pour 60,3 millions d'euros. En 2008, elles résultaient principalement des moins-values de cessions internes de titres de participation intervenues dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services et incluaient une créance de carry back pour 25 millions d'euros.

(c) En 2009, correspondait au déficit du groupe d'intégration fiscale française non activé compte tenu des incertitudes d'utilisation à court et moyen terme.

(d) En 2011 et 2010, correspond à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certains pays compte tenu des incertitudes à court et moyen terme. En 2009, correspondait principalement à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certaines filiales norvégiennes et suisses compte tenu des mesures de restructuration marine.

(e) CGGVeritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite, à hauteur de sa participation dans Argas.

(f) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle (dollar US) des comptes des entités française et norvégiennes.

(g) En 2011, comprend l'impact de la réintégration fiscale de 10 % du montant de la plus-value sur cession de titres de participation. En 2009, incluait les effets de la réorganisation juridique du secteur Services.

Déficits fiscaux reportables

En 2011, le Groupe a enregistré en France un impôt différé actif de 52,0 millions d'euros liés aux exercices précédents.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

Les reports déficitaires utilisables et non activés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 100,8 millions d'euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	France	Étranger
2012	—	0,7
2013 et au-delà	—	24,1
Utilisables sans limite	—	76,0
TOTAL	—	100,8

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé nets sur les pertes reportables des entités avec un historique de pertes récurrentes, sans perspective probables d'utilisation de ces

déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se présentent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Reports fiscaux déficitaires activés	110,5	75,3	15,8
Impôts différés actifs relatifs aux différences temporelles	35,4	60,1	58,5
Total impôts différés actifs	145,9	135,4	74,3
Impôts différés passifs relatifs aux différences temporelles	85,5	116,7	120,7
Total impôts différés passifs	85,5	116,7	120,7
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	60,4	18,7	(46,4)

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	41,4	42,2	51,1
Immobilisations corporelles	52,8	45,9	35,3
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(4,1)	(2,7)	3,3
Études multiclients (y compris revenus différés)	(38,8)	(61,5)	(44,1)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(60,5)	(60,3)	(80,7)
Coûts de développement capitalisés	(8,9)	(8,3)	(12,7)
Autres revenus différés	(11,0)	(10,0)	(9,3)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers	(24,7)	(0,2)	0,8
Autres	3,7	(1,7)	(5,9)
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs (actifs) sur différences temporelles	(50,1)	(56,6)	(62,2)
Reports fiscaux déficitaires activés	110,5	75,3	15,8
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (ACTIFS)	60,4	18,7	(46,4)

Au 31 décembre 2011, les impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal se présentent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	France	Pays-Bas	Norvège	États-Unis	Autre	Total
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	(38,2)	39,5	1,8	(57,4)	4,2	(50,1)
Impôts différés actifs sur report déficitaires activés	90,7	—	6,4	—	13,4	110,5
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS)	52,5	39,5	8,2	(57,4)	17,6	60,4

Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

Contrôles fiscaux et litiges

France

Le contrôle fiscal de la société CGGVeritas SA par l'administration fiscale française portant sur les exercices 2008 et 2009 a été terminé sans aucune incidence significative.

États-Unis

Un contrôle fiscal de Sercel (US) Inc. portant sur les exercices 2007 et 2008 s'est achevé sans redressement significatif. Un contrôle fiscal de Sercel (US) Inc. portant sur 2010 a débuté. Aucun redressement matériel n'est attendu.

Le contrôle fiscal de la société CGGVeritas Services Holding (US) Inc. portant sur l'exercice 2007 a été étendu aux exercices 2008 et 2009. La vérification a été conclue sur place, et le Groupe est en attente d'un éventuel avis de redressement. Aucune conséquence financière n'est attendue.

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté par le Groupe. Il n'est pas attendu de conséquences significatives. Une audience est prévue au premier trimestre 2012.

CGGVeritas Services Holding (US) Inc. a reçu un avis de redressement d'un montant de 3,5 millions de dollars US au titre de la taxe de l'État du Texas concernant les exercices 2007 et 2008. Le Groupe contestera cette position devant la Cour Civile et n'attend aucun impact significatif.

Brésil

La municipalité de Rio de Janeiro (Brésil) a réclamé 46 millions d'euros (103 millions de réaux brésiliens) à Veritas do Brazil et 28 millions d'euros (63 millions de réaux brésiliens) à CGGVeritas do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe a contesté.

En août 2011, la Cour civile a donné raison à Veritas do Brazil. En novembre 2011, la Cour administrative a annulé le redressement contre CGG do Brazil. La municipalité de Rio a fait appel des deux décisions.

Moyen-Orient

En Égypte, les nouvelles autorités fiscales ont réclamé 23 millions de dollars US d'impôts sur le chiffre d'affaires passé, sans déduction des charges encourues. Le jugement du Groupe est que cette demande est infondée et ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur les comptes.

En Libye, les autorités fiscales réclament 6,4 millions de dollars US dont l'évaluation est toujours en cours. Une provision a été comptabilisée. Le Groupe est également dans l'attente de notifications pour les exercices 2009 et 2010.

En 2010, un contrôle fiscal en Libye pour les années 2007-2008 s'est achevé par un ajustement de 7,4 millions d'euros.

Inde

Le Groupe est en litige avec l'administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumis à une retenue à la source de 4,2 %) pour les années 2006 à 2009. L'administration fiscale indienne a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10 % sans qu'aucun texte officiel n'ait été publié. L'ensemble du secteur sismique est concerné, et ce dossier doit être présenté devant la Cour Suprême indienne.

En janvier 2012, le *Dehli Income Tax Appellate Tribunal* a rendu une décision défavorable sur la base d'hypothèses que nous ne considérons pas refléter la situation actuelle du Groupe. CGGVeritas a l'intention de faire appel de cette décision auprès de la *Nainital High Court*. Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur les comptes.

NOTE 25 EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Personnel statut France Services Géophysiques	961	955	962
Personnel statut France Équipements	867	830	843
Personnel contrat local	5 370	5 479	5 695
TOTAL EFFECTIFS	7 198	7 264	7 500
<i>dont personnel terrain :</i>	<i>1 476</i>	<i>1 531</i>	<i>1 758</i>

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 679,9 millions d'euros en 2011, 630,5 millions d'euros en 2010 et 605,8 millions d'euros en 2009.

NOTE 26 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (y compris le Président du Conseil d'administration pour 2011, 2010 et 2009, le Directeur Général du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2010 et le Directeur Général Délégué du Groupe pour 2009) est la suivante :

<i>(En euros)</i>	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Avantages court terme ⁽¹⁾	7 377 611	3 759 463	4 437 927
Jetons de présence	730 000	640 000	640 000
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ⁽²⁾	56 564	103 341	135 124
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ⁽³⁾	1 185 924	1 478 569	1 270 460
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	4 869 510	6 879 573	5 708 145

(1) *Hors charges patronales.*

(2) *Coût des services rendus et charge d'intérêt.*

(3) *Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.*

(4) *Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.*

NOTE 27 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions du Groupe avec des sociétés liées se font dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché.

(En millions d'euros)	2011	2010	2009
Ventes de matériel géophysique à Argas	3,0	47,1	27,7
Location de matériel et prestations de conseil à Argas	10,8	8,3	46,3
Revenus d'affrètement de l'Alizé perçus de LDA	9,8	10,8	10,0
Ventes de matériel géophysique à Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. ⁽¹⁾	—	7,3	5,9
Revenus d'affrètement perçus de Veri-Illuq Geophysical Ltd	—	—	16,7
Location de matériel et prestations de conseil à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	12,3	—	—
Produits	35,9	73,5	106,6
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de Norfield AS ⁽¹⁾	—	31,6	22,8
Location de matériel auprès d'Argas	6,2	17,0	14,9
Coûts d'affrètement de l'Alizé vis-à-vis de LDA	11,0	11,4	10,3
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	12,3	8,1	—
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	3,2	—	—
Achats de prestations de services à CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS	6,4	—	—
Achats de prestations de services à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	9,6	—	—
Achats de matériel géophysique à Tronic's	6,3	4,3	5,7
Achat de prestations de services à Gardline CGGV Pte Ltd.	1,0	1,6	—
Charges	56,0	74,0	53,7
Créance commerciale sur Argas	3,1	21,0	6,8
Créance commerciale sur Norfield AS ⁽¹⁾	—	7,6	8,0
Créance commerciale sur Gardline CGGV Pte Ltd.	—	0,8	—
Créance commerciale sur PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	11,4	—	—
Créance commerciale sur Veri-Illuq Geophysical Ltd.	—	—	1,4
Créance commerciale sur Spectrum ASA	2,2	—	—
Créance commerciale sur LDA	5,5	—	—
Clients et comptes rattachés	22,2	29,4	16,2
Prêt à Eidesvik Seismic Vessel AS	—	5,3	4,2
Prêts et avances consenties	—	5,3	4,2
Dettes commerciales vis-à-vis d'Argas	2,3	4,8	2,5
Dettes commerciales vis-à-vis de LDA	3,0	1,9	0,3
Dettes commerciales vis-à-vis de Gardline CGGV Pte Ltd.	1,0	1,6	—
Dettes commerciales vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	1,3	1,0	—
Dettes commerciales vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	2,2	—	—
Dettes commerciales vis-à-vis de Spectrum ASA	2,6	—	—
Dettes commerciales vis-à-vis de PT Elnusa CGGVeritas Seismic	10,0	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	22,4	9,3	2,8
Dettes de crédit-bail vis-à-vis de Norfield AS ⁽¹⁾	—	29,9	37,4
Dettes de crédit-bail vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessel AS	9,6	9,4	—
Dettes de crédit-bail vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	7,9	—	—
Dettes financières	17,5	39,3	37,4
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	115,4	157,0	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	133,3	120,8	371,9
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Norfield AS ⁽¹⁾	—	126,1	131,1
Engagements de prestations de service vis-à-vis de LDA, net	6,3	8,8	10,7
Engagements de prestations de service vis-à-vis de CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS	199,6	—	—
Engagements hors-bilan	454,6	412,7	513,7

(1) Cybernetix était consolidée par mise en équivalence jusqu'en novembre 2011, Norfield AS jusqu'en janvier 2011 et Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. jusqu'en novembre 2010 (voir note 2).

Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA est, avec CGGVeritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique Alizé. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA.

Argas, Eidesvik Seismic Vessel AS, Oceanic Seismic Vessel AS, Gardline CGGV Pte Ltd., Spectrum ASA, CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS, Veri-Illuq Geophysical Ltd. et PT Elnusa-CGGVeritas Seismic sont des sociétés mises en équivalence. Le Groupe détient une participation financière de 16 % dans Tronic's.

Le Groupe n'a pas constaté de dépréciation pour créance douteuse en lien avec les parties liées.

Les principaux dirigeants regroupent le Directeur Général, le Conseil d'administration et les mandataires sociaux.

Indemnité contractuelle en cas de cessation de mandat social

Les avantages consentis à M. Malcor en cas de cessation de son mandat social ont été approuvés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, selon la procédure fixée par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. M. Malcor ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

NOTE 28 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La ligne « amortissements et dépréciations des études multiclients » comprend une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 70,4 millions d'euros en 2010 et 63,8 millions d'euros en 2009 (voir note 10).

La ligne « amortissements et dépréciations » incluait en 2009 la dépréciation des écarts d'acquisition pour 217,6 millions d'euros.

Les acquisitions en 2011 comprennent 3,6 millions d'euros d'obligations convertibles dans Spectrum ASA, 3,4 millions d'euros d'obligations convertibles dans Oceanic Seismic Vessel AS et 0,6 million d'euros d'investissement dans Petrodata Consulting LLC.

Les acquisitions de titres en 2010 correspondaient à un investissement de 1,2 million d'euros dans Gardline CGGV Pte. Ltd. diminué de 0,7 million d'euros de trésorerie Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. acquise. Les acquisitions de titres consolidés en 2009 correspondaient principalement à l'acquisition des 30,1 % de Wavefield non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros, à la prise de participation à hauteur de 49 % dans Eidesvik Seismic Vessel AS pour 17,1 millions d'euros et à l'acquisition de 37 % complémentaires de titres Multifield Geophysics As pour 2,9 millions d'euros.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Équipement acquis en crédit-bail	20,7	87,6	22,2

La trésorerie est composée comme suit :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Disponibilités et dépôts bancaires	333,8	273,9	382,5
Valeurs mobilières de placement	76,9	62,0	97,8
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	410,7	335,9	480,3

La trésorerie comprend des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe à hauteur de 51,2 millions d'euros. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus

par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou une autre de ses filiales.

NOTE 29 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

(En millions d'euros, sauf les données par action)	Au 31 décembre		
	2011	2010	2009
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe ^(a)	(19,0)	(54,6)	(264,3)
Déduction faite des dépenses liées aux obligations convertibles, nettes d'impôt	13,5	—	—
Résultat net — part du Groupe ajusté ^(b)	(5,5)	(54,6)	(264,3)
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année ^(c)	151 506 109	151 146 594	150 617 709
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année ^(d)	265 831	195 935	246 767
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (e) = (c) + (d)	151 771 940	151 342 529	150 864 476
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2002	—	—	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003	—	(2)	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009	(2)	(2)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2010	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2011	(1)	(2)	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	—	—	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2009	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2010	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2011	(2)	(2)	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	—	—	—
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	—	—	—
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif ^(f)	151 771 940	151 342 529	150 864 476
Résultat net par action			
Base (a) / (e)	(0,13)	(0,36)	(1,75)
Dilué (b) / (f)	(0,13)	(0,36)	(1,75)

(1) Le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites et d'obligations convertibles ont un effet relatif (augmentation du bénéfice net par action), par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Litige Sercel — ION

Le 17 février 2012, la Cour Fédérale Américaine a validé le jugement de la cour du Texas du 16 février 2011 quant au litige entre Sercel et Ion Geophysical (« ION ») portant sur le brevet US no 5852242.

Une provision d'un montant de 9,2 millions d'euros (12,8 millions de dollars US) a été comptabilisée dans les comptes du quatrième trimestre 2011 du Groupe au titre des 10,7 millions de dollars US et intérêts relatifs dû à ION. Les parties prenantes retourneront devant les tribunaux pour déterminer le montant des dommages supplémentaires relatifs aux ventes de systèmes SeaRay fabriqués à Houston.

Sercel — Acquisition de GRC

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Company (GRC) pour un montant de 67 millions de dollars US (y compris un earn-out de 17 millions de dollars US). Basée à Tulsa, Oklahoma (États-Unis) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière.

Litige fiscal indien

En janvier 2012, le *Delhi Income Tax Appellate Tribunal* a rendu une décision défavorable sur la base d'hypothèses que nous ne considérons pas refléter la situation actuelle du Groupe. CGGVeritas a l'intention de faire appel de cette décision auprès de la *Nainital High Court*. Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur les comptes.

NOTE 31 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la société.

Numéro Siren ^(a)	Sociétés intégrées globalement	Siège	% d'intérêt
	CGGVeritas Services Holding BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGGVeritas Marine BV.	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGGVeritas Services Holding (Latin America) BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
403 256 944	CGGVeritas Services SA	Massy, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS ⁽¹⁾	Paris, France	49,0
	CGGVeritas International SA	Genève, Suisse	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Oslo, Norvège	100,0
	Wavefield Inseis AS	Oslo, Norvège	100,0
	Multifield Geophysics AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (Norway) AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Ltd.	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Geoexplo	Almaty, Kazakhstan	100,0
	Veritas Caspian LLP	Almaty, Kazakhstan	50,0

(a) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française.

(1) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

Numéro Siren ^(a)	Sociétés intégrées globalement	Siège	% d'intérêt
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio de Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio de Janeiro, Brésil	100,0
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGGVeritas Services Holding (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGGVeritas Services (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGGVeritas Land (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Veritas Investments Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Viking Maritime Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Veritas Geophysical (Canada) Corporation	Nova Scotia, Canada	100,0
	Hampson Russel Ltd	Alberta, Canada	100,0
	Veritas MacKenzie Delta Ltd.	Alberta, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Partnership	Nova Scotia, Canada	100,0
	Veritas Geophysical III	Îles Caïman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Îles Caïman	100,0
	CGGVeritas Services (Australia) Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGGVeritas Services (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	100,0
	CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	100,0
	PT CGG Indonesia ⁽¹⁾	Djakarta, Indonésie	95,0
	PT CGGVeritas Services Indonesia ⁽¹⁾	Djakarta, Indonésie	95,0
	CGGVeritas Services India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubaï, Émirats arabes unis	51,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn. Bhd	Brunei	100,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited	Lagos, Nigeria	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, Royaume-Uni	100,0
	Quest Geo Solutions Limited	Hampshire, Royaume-Uni	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0
	CGGVostok	Moscou, Russie	100,0
	Petrodata Consulting LLC	Moscou, Russie	100,0
	Seismic Support Services	Moscou, Russie	100,0
	Sercel Inc	Tulsa, États-Unis	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. ⁽¹⁾	Hebei, Chine	51,0
	Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. ⁽¹⁾	Xian, Chine	51,0
	Sercel Beijing Technology	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0

(a) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française.

(1) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

NOTE 32 INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE À CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2011, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, CGGVeritas Land (U.S.) Inc, CGGVeritas Services (U.S.) Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGGVeritas Marine BV, CGGVeritas Services Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des "Garants Equipements".

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2011 pour la société (« CGGVeritas »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGGVeritas consolidé.

IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	CGG Veritas	Garants Services	Garants Equipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 913,9	54,5	109,2	—	2 077,6
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	19,1	376,1	2,4	355,5	(84,5)	668,6
Immobilisations corporelles	86,4	456,3	37,8	488,0	(154,6)	913,9
Participations dans les entités consolidées	3 556,7	1 137,3	4,1	181,1	(4 879,2)	—
Autres actifs non courants	920,9	106,4	3,3	78,3	(843,7)	265,2
Actifs courants	382,9	507,3	138,3	2 093,7	(1 491,6)	1 630,6
Total actif	4 966,0	4 497,3	240,4	3 305,8	(7 453,6)	5 555,9
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 406,6	845,8	0,6	190,2	(942,2)	1 501,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	19,9	73,1	13,9	121,5	(21,9)	206,5
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	533,1	426,5	40,6	1 252,8	(1 411,0)	842,0
Total passif (hors capitaux propres)	1 959,6	1 345,4	55,1	1 564,5	(2 375,1)	2 549,5
Capitaux propres	3 006,4	3 151,9	185,3	1 741,3	(5 078,5)	3 006,4
Chiffre d'affaires	10,5	558,7	373,9	2 454,5	(1 129,9)	2 267,7
Amortissements et dépréciations	3,5	280,6	12,4	187,6	(35,9)	448,2
Produit (perte) d'exploitation	(26,1)	89,6	107,3	418,8	(441,7)	147,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	606,8	(111,0)	—	0,3	(496,1)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(9,2)	183,5	73,1	543,2	(799,8)	(9,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	735,5	375,7	78,0	(15,8)	(592,0)	581,4
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(358,3)	(312,6)	(5,0)	42,9	316,5	(402,3)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(325,1)	(5,8)	(82,8)	33,9	264,5	(115,3)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie					11,0	11,0
Trésorerie à l'ouverture	211,3	11,9	16,2	96,5	—	335,9
Trésorerie à la clôture	263,4	69,2	6,4	71,7	—	410,7

Les tableaux suivants présentent l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2010 et 2009.

31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	CGG Veritas	Garants Services	Garants Equipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 838,0	52,9	121,1	—	2 012,0
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	8,2	389,6	3,4	363,6	(43,4)	721,4
Immobilisations corporelles	85,5	388,6	44,5	370,4	(107,3)	781,7
Participations dans les entités consolidées	2 936,0	1 016,7	4,1	201,3	(4 158,1)	—
Autres actifs non courants	940,1	263,3	3,3	104,6	(1 076,0)	235,3
Actifs courants	251,7	981,2	241,9	1 853,2	(1 754,0)	1 574,0
Total actif	4 221,5	4 877,4	350,1	3 014,2	(7 138,8)	5 324,4
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 024,9	1 468,7	0,8	146,4	(1 155,2)	1 485,6
Autres passifs non courants (hors dette financière)	19,0	152,5	15,4	108,4	(56,3)	239,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	307,7	597,6	53,0	1 477,1	(1 705,5)	729,9
Total passif (hors capitaux propres)	1 351,6	2 218,8	69,2	1 731,9	(2 917,0)	2 454,5
Capitaux propres	2 869,9	2 658,6	280,9	1 282,3	4 221,8	2 869,9
Chiffre d'affaires	9,6	594,2	389,2	2 309,9	(1 116,8)	2 186,1
Amortissements et dépréciations	2,0	331,1	11,4	198,1	(28,4)	514,2
Produit (perte) d'exploitation	4,1	57,3	101,2	(50,4)	(45,0)	67,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(274,4)	8,6	—	69,0	196,8	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(44,0)	713,0	74,8	(57,9)	(729,9)	(44,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	265,8	55,4	106,8	686,8	(664,8)	450,0
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(202,2)	(289,0)	(15,5)	(140,0)	228,1	(418,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(144,1)	216,1	(87,3)	(597,2)	404,7	(207,8)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie					32,0	32,0
Trésorerie à l'ouverture	291,8	29,4	12,2	146,9	—	480,3
Trésorerie à la clôture	211,3	11,9	16,2	96,5	—	335,9

31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	CGG Veritas	Garants Services	Garants Equipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Ecart d'acquisition des entités consolidées	—	1 705,5	48,0	114,6	—	1 868,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,4	429,9	3,6	343,5	(48,5)	728,9
Immobilisations corporelles	3,1	369,7	36,5	318,8	(50,4)	677,7
Participations dans les entités consolidées	2 644,0	662,1	0,4	197,5	(3 504,0)	—
Autres actifs non courants	559,2	23,9	—	153,3	(527,2)	209,2
Actifs courants	873,7	513,3	220,0	1 626,4	(1 796,1)	1 437,3
Total actif	4 080,4	3 704,4	308,5	2 754,1	(5 926,2)	4 921,2
Dettes financières (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	915,5	912,6	1,0	174,6	(604,7)	1 399,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	—	140,2	7,7	113,6	(4,3)	257,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	463,4	758,9	40,4	1 037,8	(1 737,0)	563,5
Total passif (hors capitaux propres)	1 378,9	1 811,7	49,1	1 326,0	(2 346,0)	2 219,7
Capitaux propres	2 701,5	1 892,7	259,4	1 428,1	(3 580,2)	2 701,5
Chiffre d'affaires	11,7	376,7	232,2	2 263,3	(650,7)	2 233,2
Amortissements et dépréciations	1,2	326,9	8,6	496,6	(21,0)	812,3
Produit (perte) d'exploitation	9,9	68,2	33,9	81,5	(354,1)	(160,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(268,8)	(153,1)	—	28,0	393,9	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(258,9)	(13,2)	26,9	121,1	(134,8)	(258,9)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1,8	516,3	32,1	102,9	(36,3)	616,8
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(189,3)	(431,1)	(11,9)	(2,3)	154,9	(479,7)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	246,6	(120,2)	(24,3)	(157,2)	(111,9)	(167,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(6,7)	(6,7)
Trésorerie à l'ouverture	232,7	64,4	16,3	203,5	—	516,9
Trésorerie à la clôture	291,8	29,4	12,2	146,9	—	480,3

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2011, 2010 et 2009.

<i>En milliers d'euros</i>	Mazars 2011		Ernst & Young Audit 2011		Total 2011		Total 2010		Total 2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGGVeritas	632		992		1 624		1 222		1 309	
Filiales consolidées	1 353		2 295		3 648		3 815		3 577	
Total	1 985	82 %	3 287	82 %	5 272	82 %	5 037	89 %	4 886	83 %
Missions accessoires :										
CGGVeritas	397	16 %	620	15 %	1 017	16 %	—		350	
Filiales consolidées	—		—		—		465		340	
Total	397	16 %	620	15 %	1 017	16 %	465	8 %	690	12 %
Total audit	2 382	98 %	3 907	97 %	6 289	98 %	5 502	97 %	5 576	95 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	47	2 %	116	3 %	163	2 %	168	3 %	296	5 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	47	2 %	116	3 %	163	2 %	168	3 %	296	5 %
TOTAL	2 429	100 %	4 023	100 %	6 452	100 %	5 670	100 %	5 872	100 %

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société CCGVeritas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;

- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et les estimations significatifs retenus par votre groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- ▶ les modalités d'amortissement et la réalisation de tests de perte de valeur des études « multiclients » (immobilisations incorporelles) ;
- ▶ la réalisation de tests de perte de valeur des actifs non courants ;
- ▶ la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multiclients » ;
- ▶ les provisions pour risques, charges et litiges ;

- ▶ la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Paris — la Défense, le 17 avril 2012.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Charton

Jean-Marc Deslandes

Philippe Diu

Nicolas Pfeuty

6.3. COMPTES ANNUELS 2011-2010 DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE —
VERITAS

Bilan

	31 décembre 2011			31 décembre 2010
	Valeur brute	Amortissements & Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
<i>(En milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ	4 540 728	(331 362)	4 209 366	3 080 846
Immobilisations incorporelles	15 531	(1 526)	14 005	9 066
Fonds commercial	5	—	5	5
Autres immobilisations incorporelles	10 833	(1 526)	9 307	8 016
Immobilisations incorporelles en cours	4 693	—	4 693	1 045
Immobilisations corporelles	27 008	(12 821)	14 187	13 637
Terrains	1 136	—	1 136	1 136
Constructions	22 295	(10 007)	12 288	8 746
Matériel d'exploitation et outillage	151	(168)	(17)	(16)
Autres immobilisations corporelles	3 006	(2 646)	360	561
Immobilisations en cours	420	—	420	3 210
Immobilisations financières	4 498 189	(317 015)	4 181 174	3 058 143
Participations	3 641 971	(315 525)	3 326 446	2 177 963
Créances rattachées à des participations	854 125	(1 490)	852 635	877 926
Prêts	1 793	—	1 793	1 959
Autres immobilisations financières	300	—	300	295
ACTIF CIRCULANT	377 065	(2 066)	374 999	254 352
Avances & acomptes versés sur commandes	140	—	140	179
Créances	99 794	(2 066)	97 728	28 938
Créances clients et comptes rattachés	6 767	—	6 767	6 227
Autres créances d'exploitation	2 441	(367)	2 074	1 513
Autres créances	90 586	(1 699)	88 887	21 198
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	67 110	—	67 110	67 579
Disponibilités	210 021	—	210 021	157 656
Compte de régularisation actif	137 101	—	137 101	51 933
TOTAL ACTIF	5 054 894	(333 428)	4 721 466	3 387 131

	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Capitaux propres	2 500 506	1 941 006	2 500 506	1 941 006
Capital	60 745	60 603	60 745	60 603
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 969 842	1 967 640	1 969 842	1 967 640
Écart de réévaluation	245	244	245	244
Réserve légale	3 520	3 520	6 075	3 520
Autres réserves	6 453	6 468	6 453	6 468
Report à nouveau	(98 070)	(323 494)	456 546	(98 069)
Résultat de l'exercice	557 171	225 425	—	—
Provisions réglementées	600	600	600	600
Provisions	45 390	31 871	45 390	31 871
Provisions pour risques	34 994	18 480	34 994	18 480
Provisions pour charges	10 396	13 391	10 396	13 391
Dettes	2 112 984	1 387 189	2 112 984	1 387 189
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 454 599	967 729	1 454 599	967 729
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 098	13 925	6 098	13 925
Dettes fiscales et sociales	8 033	2 491	8 033	2 491
Autres dettes d'exploitation	1 567	1 142	1 567	1 142
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	1 142	1 158	1 142	1 158
Autres dettes	641 545	400 744	641 545	400 744
Compte de régularisation passif	62 586	27 065	62 586	27 065
TOTAL PASSIF	4 721 466	3 387 131	4 721 466	3 387 131

Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Prestations de service	107	97
Produits des activités annexes	10 425	10 804
Chiffre d'affaires	10 532	10 901
Consommations en provenance des tiers	(43 753)	(18 898)
Impôts et taxes	(1 406)	(987)
Charges de personnel	(14 619)	(9 669)
Autres produits (charges) de gestion courante	(677)	(637)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(9 897)	(5 664)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	22 660	3 130
Résultat d'exploitation	(37 160)	(21 824)
Gain (perte) de change	33 936	62 823
Dividendes reçus des filiales	589 382	187 063
Autres produits (charges) financiers	69 598	56 374
Intérêts financiers	(98 543)	(93 426)
Dotations aux provisions	(58 138)	(179 311)
Reprises sur provisions	33 412	179 904
Résultat financier	569 647	213 427
Résultat courant	532 487	191 603
Résultat net des cessions d'actifs	7 140	(10 777)
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	—	(1 280)
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	1 991	41 120
Autres éléments exceptionnels	(17 121)	(12 544)
Résultat exceptionnel	(7 990)	16 519
Impôts sur les bénéfices	32 674	17 303
Résultat net	557 171	225 425

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
EXPLOITATION		
Résultat net	557 171	225 425
Dividendes non <i>cash</i>	(584 842)	—
Amortissements et provisions	1 226	2 026
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	(9 627)	10 778
Dotations (Reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	19 754	(40 659)
Autres	11 516	(3 479)
Capacité d'autofinancement	(4 802)	194 090
(Augmentation) diminution des créances clients	(540)	(546)
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(18 482)	(29 048)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(7 791)	2 971
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	33 421	16 880
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 806	184 347
INVESTISSEMENT		—
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 297)	(3 970)
Acquisition de titres de participation	—	—
Total investissement	(4 297)	(3 970)
Produits de cessions d'actifs	9 627	703
Remboursement de prêts	4 337	163
Attribution de prêts	(342 318)	(18 573)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(332 651)	(21 677)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	(464 624)	(35 000)
Nouveaux emprunts	877 416	—
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	462	(248)
Variation nette des avances trésorerie filiales	(32 841)	(204 376)
Augmentation de capital	2 330	2 071
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	382 743	(237 553)
Variation de trésorerie	51 897	(74 883)
Trésorerie à l'ouverture	225 235	300 118
Trésorerie à la clôture	277 132	225 235

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément au PCG 99 et en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA (« CGGVeritas ») est la société mère du Groupe CGGVeritas.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : 20 à 40 ans ;
- ▶ agencements : 6 à 10 ans ;
- ▶ matériel et outillage d'exploitation : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de bureau et mobilier : 3 à 10 ans ;
- ▶ logiciels, ERP : 5 à 10 ans.

Les matériels et logiciels ne font plus l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n^{os} 2002-10 et 2004-06 du Comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US escomptés et générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt, qui est souvent assis sur un profit estimé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société peut opérer.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance du 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 ½ % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, conduisant à une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Émission obligataire à échéance 2021

Le 31 mai 2011, la Société a émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance 2021 et portant intérêt au taux de 6 ½ %. Les obligations ont été émises à un prix d'environ 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7 %. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement du montant résiduel de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015 et à l'octroi d'un

prêt de 500 millions de dollars US à la filiale CGG Veritas Services Holding US Inc. pour le remboursement total de son crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US.

Remboursement de l'emprunt obligataire à échéance 2015

La Société a procédé au remboursement des 530 millions de dollars US de l'emprunt obligataire de 7 ½ % à échéance 2015. Ces obligations ont été remboursées le 1^{er} mars 2011 pour un montant de 460 millions de dollars US à hauteur de 103,75 % et le 1^{er} juin 2011 pour un montant de 70 millions de dollars US à hauteur de 102,5 % de leurs valeurs faciales. Ce remboursement a été financé par les émissions présentées ci-dessus.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients, pour l'apport de la majorité de notre bibliothèque multiclients 2D dans une transaction rémunérée en actions et en numéraire. Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle la Société est devenue actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 % et a généré une plus-value de 8,2 millions d'euros enregistrée en résultat exceptionnel.

Le 3 octobre 2011, 27,7 millions de couronnes norvégiennes de prêts convertibles Spectrum ASA ont été alloués à la Société dans le cadre de l'offre décrite dans le prospectus émis par Spectrum ASA en date du 14 septembre 2011. Les prêts convertibles ont été convertis en totalité en actions au prix de 14 couronnes norvégiennes par action en décembre 2011. La Société détient 10 840 181 actions Spectrum ASA, représentant 29 % du capital de Spectrum au 31 décembre 2011.

Avenant au crédit syndiqué français

Le 15 décembre 2011, le crédit syndiqué français a fait l'objet d'un avenant afin d'assouplir certaines restrictions et ratios. Il a été également maintenu à 200 millions de dollars US, au taux du Libor + 325 points avec une maturité au 7 février 2014.

Acompte sur dividende exceptionnel de Sercel Holding.

Le 23 septembre 2011, Sercel Holding a distribué un acompte sur dividende exceptionnel 475,7 millions d'euros par paiement en actions CGGVeritas Services SA qu'elle avait été amenée à détenir à l'issue d'opérations internes de restructuration juridique du Groupe. CGGVeritas SA détient 100 % du capital CGGVeritas Services SA au 31 décembre 2011.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2011			2010		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	10,8	(1,5)	9,3	8,4	(0,4)	8,0
Immobilisations incorporelles en cours	4,7	—	4,7	1,0	0,0	1,0
Immobilisations incorporelles	15,5	(1,5)	14,0	9,4	(0,4)	9,0

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2010	Acquisitions dotations	Cessions Réformes	31.12.2011
Immobilisations brutes	9,4	24,7	(18,7)	15,5
Amortissement	(0,4)	(1,1)	—	(1,5)
Immobilisations incorporelles	9,0	23,6	(18,7)	14,0

Immobilisations corporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2011			2010		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	22,3	(10,0)	12,3	18,0	(9,3)	8,7
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	3,0	(2,6)	0,4	3,0	(2,4)	0,6
Immobilisations corporelles en cours	0,4	—	0,4	4,0	(1,0)	3,0
Immobilisations corporelles	27,0	(12,8)	14,2	26,3	(12,9)	13,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2010	Acquisitions dotations	Cessions Réformes	31.12.2011
Immobilisations brutes	26,3	1,7	(1,0)	27,0
Amortissement	(12,7)	(1,0)	1,0	(12,8)
Immobilisations corporelles	13,6	0,7	0,0	14,2

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 millions d'euros les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Solde net en début de période	2 178,0	1 848,2
Acquisitions de titres	1 154,7	323,0
Sortie/Cession de titres	—	(11,5)
Variation de provisions	(6,3)	15,2
Autres	—	3,1
Solde net en fin de période	3 326,4	2 178,0

Le détail des titres de participations par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Ardiseis FZCO	8,6	8,6
Argas	4,3	4,3
C.B.G.	—	—
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,3
CGG do Brasil Participacoes Ltda	2,7	2,7
CGG Explo	0,4	1,2
CGG Marine Resources Norge AS	252,4	237,6
CGG Nigeria	—	—
CGG Portuguesa	—	—
CGG Pakistan	—	—
CGG SA	—	—
CGG Selva	—	—
CGGVeritas Services Holding BV	2 120,9	1 462,5
CGGVeritas International SA	0,2	0,2
CGGVeritas Services (Norway) AS	32,9	41,2
CGGVeritas Services SA	780,0	304,3
CGGVostok	—	—
EXGEO	1,2	2,0
Geoexplo	—	—
Geomar	0,6	0,6
G.O.C.	0,1	0,1
Petrodata Consulting LLC	0,0	—
CGG Indonesia	0,1	0,1
Sercel SA	0,5	0,5
Sercel Holding SA	28,4	28,4
Sovfransgeo	—	—
Spectrum ASA	20,6	—
Wavefield Inseis AS	72,2	83,4
Titres nets	3 326,4	2 178,0

Les données au 31 décembre 2011 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS	US\$	317,2	100	24,2
CGGVeritas Services SA	US\$	655,1	100	(351,2)
CGGVeritas Services Holding BV	US\$	3 051,4	100	178,7
CGGVeritas Services (Norway) AS	US\$	64,6	100	0,3
Sercel Holding SA	EUR	(246,2)	100	618,3
Ardiseis FZCO	US\$	58,0	100	1,0
Wavefield Inseis AS	US\$	(6,2)	100	6,2

1 € = 1,2939 US\$.

L'augmentation des titres provient des transactions suivantes :

► CGGVeritas Services Holding BV :

- » 28 janvier 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 360,0 millions d'euros,
- » 22 février 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 36,6 millions d'euros,
- » 25 mars 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 28,9 millions d'euros,
- » 28 avril 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 21,1 millions d'euros,
- » 31 mai 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 197,8 millions d'euros,

- » 21 juin 2011 : augmentation de capital par conversion de compte courant pour un montant de 13,9 millions d'euros ;

► Petrodata Consulting LLC :

- » 17 mars 2011 : acquisition d'une action pour 25 000 dollars US ;

► Spectrum ASA :

- » 15 septembre 2011 : acquisition de 8 862 826 actions en nature pour 16,0 millions d'euros,
- » 30 décembre 2011 : acquisition de 1 977 355 actions par conversion en actions du prêt convertible pour 4,6 millions d'euros ;

► CGGVeritas Services SA :

- » 23 septembre 2011 : rémunération de l'acompte sur dividende de Sercel Holding en 116 864 724 actions pour un montant total de 475,7 millions d'euros (voir note 2).

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Dépréciations	309,3	21,0	(14,8)	315,5

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Solde net en début de période	877,9	553,7
Émissions	342,3	326,4
Remboursements	(29,7)	(9,2)
Conversions	(375,3)	(53,9)
Autres	37,4	60,9
Solde net en fin de période	852,6	877,9

Le 31 mai 2011, un nouveau prêt de 500 millions de dollars US a été accordé à la filiale CGGVeritas Services Holding US Inc. portant intérêts à 6 ½ % l'an et à échéance mai 2021. Ce prêt vient compléter celui accordé en janvier 2007 d'un montant de 600 millions de dollars US portant intérêts à 7 ½ % l'an sur 200 millions de dollars US et 7 ¾ % l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017. Les

prêts accordés à la filiale CGGVeritas Services Holding BV de 113,5 millions de dollars US et 420 millions de dollars US ont été remboursés par imputation sur le compte-courant.

Le 1^{er} septembre 2010, un prêt de 420 millions de dollars US avait été accordé à la filiale CGGVeritas Services Holding BV portant intérêts à 9 ½ % l'an et à échéance août 2015.

NOTE 5 CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Clients et comptes rattachés	6,8	6,2
Créances à l'avancement	—	—
Clients factures à établir	—	—
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	6,8	6,2
<i>Dont à plus d'un an</i>		

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Créances et crédits d'impôt	8,0	13,4
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	50,4	0,9
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	27,8	5,8
Autres	2,7	1,1
Autres créances	88,9	21,2

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas se composait au 31 décembre 2011 de 151 861 932 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2011, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 2 435,0 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- ▶ bénéfice de l'exercice : 557,2 millions d'euros ;
- ▶ report à nouveau : (98,1) millions d'euros ;
- ▶ autres réserves : 6,5 millions d'euros (dont 0,4 million d'euros de réserves bloquées) ;

- ▶ primes d'émission, d'apport et de conversion : 1 969,8 millions d'euros.

Émission d'actions

En 2011, CGGVeritas a émis 355 823 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 318 823 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées pour lesquelles la Société a reçu un montant en nominal de 0,1 million d'euros, soit 2,3 millions d'euros globalement (primes d'émission incluses) ;
- ▶ 37 000 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance du plan du 16 mars 2009.

Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Au 31.12.2010	Affectation résultat 2010	Résultat 2011	Augmentation de capital	Autres mouvements	Au 31.12.2011
Capital	60,6			0,1		60,7
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 967,7			2,2		1 969,8
Écart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	3,5					3,5
Autres réserves	6,1					6,1
Réserves bloquées ⁽¹⁾	0,4					0,4
Report à nouveau	(323,5)	225,4				(98,1)
Résultat de l'exercice	225,4	(225,4)	557,2			557,2
Provisions réglementées	0,6					0,6
Capitaux propres	1 941,0	—	557,2	2,3	—	2 500,5

(1) Le poste « réserves bloquées » correspond aux montants maximaux qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 22 mars 2010 et 24 mars 2011 dont la décision d'attribution interviendra respectivement, d'une part, à la date la plus tardive entre le 22 mars 2012 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et, d'autre part, entre le 24 mars 2013 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Plans d'options de souscription

Le Conseil d'administration du 24 mars 2011 a décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président et au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan.

Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2011 :

	Options attribuées	Options non exercées au 31.12.2011	Prix d'exercice par action (en euros)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	951 095	26,26 €	10 mai 2014	28,3
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 164 000	30,40 €	23 mars 2015	38,7
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 079 340	32,57 €	14 mars 2016	50,5
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	982 610	8,82 €	16 mars 2017	62,5
Plan du 6 janvier 2010	220 000	220 000	14,71 €	6 janvier 2018	72,3
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 442 385	19,44 €	22 mars 2018	74,7
Plan du 21 octobre 2010	120 000	120 000	16,88 €	21 octobre 2018	81,7
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 102 890	25,48 €	24 mars 2019	86,8
TOTAL	7 889 263	7 062 320			

Le tableau qui suit résume sur trois années l'information relative à l'évolution des plans de stock-options :

	2011		2010		2009	
	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice
Options non exercées en début d'exercice	6 428 504	22,17	4 958 740	22,35	4 181 985	25,43
Attributions	1 164 363	25,48	1 888 150	18,73	1 327 000	8,82
Exercées	(318 823)	7,31	(339 377)	6,10	(184 135)	7,27
Échues non exercées	(211 724)	20,21	(79 009)	19,86	(366 110)	16,09
Options non exercées en fin d'exercice	7 062 320	23,16	6 428 504	22,17	4 958 740	22,35
Options exerçables en fin d'exercice	4 535 303	16,11	3 534 518	14,05	2 230 733	11,33

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 20,17 euros en 2011, à 18,26 euros en 2010 et à 12,28 euros en 2009.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 22 mars 2010 étaient partiellement remplies et qu'un maximum de 76 842 actions serait attribué au titre de ce plan le 10 mai 2012.

Le Conseil d'administration du 24 février 2011 avait constaté que les conditions de performance prévues par le règlement du plan mis en place le 16 mars 2009 n'avaient été que partiellement réalisées. Ainsi, seulement 37 000 actions gratuites ont en conséquence été attribuées aux bénéficiaires du plan.

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 488 886 actions gratuites sous conditions de performance dont 13 750 et 27 500 ont été attribuées respectivement au Président et au Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux

dates suivantes, le 24 mars 2013 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de performance dont 27 500 attribuées au Président-Directeur Général. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les actions seront effectivement attribuées sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement du plan et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le tableau qui suit résume les trois derniers plans d'actions gratuites sous conditions de performance :

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance
Plan 2009	516 250	37 000
Plan 2010	509 925	76 842
Plan 2011	488 886	n.a.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Pertes de change	34,8	18,3
Coûts de restructuration	0,2	1,3
Autres risques et charges	1,7	0,2
Provisions court terme	36,7	19,8
Indemnités de départ à la retraite	8,7	12,1
Provisions moyen et long termes	8,7	12,1
Provisions pour risques et charges	45,4	31,9

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2010	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2011
Pertes de change	18,3	34,8	—	(18,3)	34,8
Coûts de restructuration	1,3	—	(1,2)	—	0,2
Autres risques et charges	0,2	1,5	—	—	1,7
Provisions court terme	19,8	36,3	(1,2)	(18,3)	36,7
Indemnités de départ à la retraite	12,1	1,3	(4,6)	—	8,7
Provisions moyen et long termes	12,1	1,3	(4,6)	—	8,7
Provisions pour risques et charges	31,9	37,6	(5,8)	(18,3)	45,4

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 4,75 % en 2011 et 2010 pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire ;
- ▶ taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2011 et 2010 ;
- ▶ âge de départ à la retraite : 65 ans.

Les montants des services passés non amortis liés aux régimes des indemnités de fin de carrière et de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élèvent respectivement à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2011 et 1,2 million d'euros en 2010.

Suite au départ en retraite d'un membre du Comité Exécutif de la Société, une reprise de provision a été constatée à hauteur de 4,4 millions d'euros.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	
	Dotation	Reprise
Exploitation	1,3	(4,6)
Financier	34,8	(18,3)
Exceptionnel	1,5	(1,2)
TOTAL	37,6	(24,1)

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2011			2010		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	1 082,0	—	1 082,0	957,9	—	957,9
Emprunt convertible	360,0	—	360,0	—	—	—
Emprunts bancaires	—	—	—	—	—	—
Découverts bancaires	0,5	0,5	—	0,1	0,1	—
Intérêts courus	12,1	12,1	—	9,7	9,7	—
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 454,6	12,6	1 442,0	967,7	9,8	957,9

Au 31 décembre 2011, la Société disposait de 155 millions d'euros de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué.

Aucune dette financière n'est garantie par des sûretés réelles.

Analyse par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Euros	363,6	0,1
Dollars US	1 091,0	967,6
Autres devises	—	—
TOTAL	1 454,6	967,7
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>12,6</i>	<i>9,8</i>
<i>dont total long-terme</i>	<i>1 442,0</i>	<i>957,9</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Taux variables	0,5	0,1
Taux fixes :		
US\$: taux moyen de 7,61 %	1 090,9	967,6
EUR : taux moyen de 1,75 %	363,2	—
TOTAL	1 454,6	967,7

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés était de 1,7 % en 2011 et 2 % en 2010.

Analyse par échéance

<i>(En millions d'euros)</i>	2011
2012	12,6
2013	—
2014	—
2015	—
Au-delà	1 442,0
TOTAL	1 454,6

Obligations à haut rendement

Depuis 2005, CGGVeritas a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2015, 2016, 2017 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Obligations à haut rendement (530 millions de dollars US, 7 1/2 % Senior Notes, échéance 2015)

Le 1^{er} mars 2011, le Groupe a remboursé 460 millions de dollars US sur les 530 millions de dollars US dus au prix de 103,75 % plus intérêts courus. Le 30 juin 2011, le Groupe a remboursé les 70 millions de dollars restant dus au prix de 102,5 % plus intérêts courus. Cette opération a été financée par l'émission de l'emprunt obligataire décrit juste ci-dessous.

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires pour un montant de 200 millions de dollars US portant un taux d'intérêt de 7 1/2 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires pour un montant de 165 millions de dollars US à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7 1/2 %. Les obligations ont été émises au prix de 103,75 % du pair, avec un rendement minimal (*Yield-to-Worst*) de 6,9 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars US du prêt relais de 375 millions de dollars US ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars US de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la *Securities Exchange Commission*.

Le 28 avril 2005, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7 1/2 %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollars US résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9 1/2 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, au taux de 9 1/2 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des quatre emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 97 % du pair.

Le produit net de cette émission a permis à CGGVeritas de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars US au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars US d'autres crédits bancaires. Le reste du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la Société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 3/4 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7 3/4 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 1/2 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6 1/2 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des cinq emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGGVeritas Services Holding US Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1 3/4 %, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont été destinés au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % de 530 millions de dollars US à échéance 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1 3/4 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

À la suite de ces modifications, les ratios du crédit syndiqué français et du crédit syndiqué américain sont établis sur les bases suivantes :

Ratio

Dette financière totale / EBITDAS ^(a)	<p>≤ 2,750 avant ou au plus tard le 31 décembre 2011</p> <p>≤ 2,50 avant ou au plus tard le 31 décembre 2012</p> <p>≤ 2,25 avant ou au plus tard le 31 décembre 2013</p> <p>≤ 2,00 avant ou au plus tard le 31 mars 2014</p>
EBITDAS / charge d'intérêts totale ^(a)	<p>≥ 3,50 avant ou au plus tard le 31 décembre 2012</p> <p>≥ 4,00 avant ou au plus tard le 31 décembre 2013</p> <p>≥ 4,50 avant ou au plus tard le 31 mars 2014</p>
Dépenses nettes d'investissement (Capex) ^{(b)(c)}	< MAX (600 MUS\$; 50 % de l'EBITDA)

(a) Ratios calculés à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants.

(b) Période de référence : l'année fiscale.

(c) Dépenses nettes d'investissement = investissement total – revenus issus des préfinancements.

Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2011.

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué signé le 4 novembre 2010

Le 4 novembre 2010, le crédit renouvelable a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (covenants) à ceux de nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et d'étendre la maturité de 2 ans, de février 2012 à février 2014.

L'avenant modifie les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- ▶ le ratio dette financière nette sur EBITDA est passé de 2,25 à 2,75 en 2010, baissant ensuite à 2,00 en 2014 ;
- ▶ le ratio EBITDA sur intérêts financiers passe de 4,00 à 3,50 en 2010 et augmente ensuite à 4,50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêts ont augmenté de 25 points de base à Libor + 325, ajustés en fonction du *rating* de CGGVeritas par les agences de notation.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2011, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 1 400,0 millions de dollars US.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2011, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2012 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéances du :		
31 janvier 2012	4,8	1,3418
31 janvier 2012	15,2	1,3503
28 février 2012	12,5	1,3418
28 février 2012	7,5	1,4001
31 mars 2012	20,0	1,3418
31 mars 2012	60,0	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2011 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011		2010	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	277,1	277,8	225,2	229,7
Découverts bancaires :				
Taux variable	(0,5)	(0,5)	(0,1)	(0,1)
Emprunts obligataires :				
Taux fixe	1 454,1	2 005,1	957,9	1 433,1
Contrats d'achat à terme	—	2,0	—	0,4

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2011, les titres de placement s'élevaient à 67,1 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- ▶ 13,8 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre, le contrat de liquidité ayant pris fin en octobre 2010 ;
- ▶ 19,6 millions d'euros représentant 117 bons à moyen terme négociables ;
- ▶ 33,7 millions d'euros représentant de 294 718,20 SICAV de trésorerie. La valeur des titres au cours du 31 décembre s'élève à 33,7 millions d'euros.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 1,0 million d'euros de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

- ▶ échéance à 30 jours : 4,6 millions d'euros ;
- ▶ échéance à 60 jours : 0,4 million d'euros ;
- ▶ échéance à plus de 60 jours : 0,1 million d'euros.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Dettes sociales	4,8	1,8
IS à payer	2,0	—
TVA et autres dettes fiscales	1,2	0,7
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8,0	2,5

Le poste « Dettes sociales » comprend 3,9 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	502,9	289,5
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	137,9	110,5
Autres	0,7	0,7
AUTRES DETTES	641,5	400,7

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Commissions crédit <i>revolving</i>	2,1	2,0
Primes d'assurance	—	0,1
Divers	0,2	0,3
Charges constatées d'avance	2,3	2,4
Primes de remboursement des emprunts	22,0	6,2
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	18,4	8,7
Charges à répartir	40,4	14,9
Pertes de change latentes	94,3	34,6
Écarts de conversion actif	94,3	34,6
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	137,1	51,9

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit *revolving* et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit *revolving* et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La prime d'émission de l'emprunt obligataire de 650 millions de dollars US à échéance 2021 s'est élevée à 23,1 millions d'euros.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « écarts de conversion actif » comprend une perte de change latente sur les emprunts obligataires pour un montant de 87,5 millions d'euros ainsi qu'une perte de change d'un montant de 5,1 millions d'euros réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US refinancé à hauteur de 600 millions de dollars US par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 millions

de dollars US en février 2007 (voir note 10), ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture. La perte de change de 87,5 millions d'euros est partiellement compensée par un gain de change de 58,1 millions d'euros sur les prêts consentis à la société CGGVeritas Services (U.S.) Holding Inc.

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Profits de change latents	62,6	27,1
Écarts de conversion passif	62,6	27,1
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	62,6	27,1

L'augmentation du poste « écarts de conversion passif » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les prêts consentis à la société CGG Veritas Services Holding (U.S.) Inc.

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2011, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

► crédit-bail immobilier lié au nouvel immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est

élevé à 6,5 millions d'euros pour 2011 contre 1,6 million d'euros en 2010 ;

► location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,3 million d'euros en 2011 et 2010. Le bail expire le 31 mai 2015.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2011 :

(En millions d'euros)	Loyers
2012	7,9
2013	7,9
2014	7,9
2015	7,0
2016	6,5
Au-delà du 31.12.2016	35,8
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	73,0
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	26,7
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	48,5

Une option d'achat est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans, d'un montant de 26,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, un amortissement de 0,2 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société		
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	191,2	17,4
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	341,5	231,9
Autres garanties ^(c)	810,7	838,6
TOTAL	1 343,3	1 087,9

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services Inc. de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre de la construction des nouveaux navires sismiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne

devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

La Société faisait l'objet depuis 2000 de poursuites de la part de la société Parexpro (Portugal), sous les principaux chefs de détournement de main-d'œuvre hautement qualifiée et de détournement de clientèle. Suite à l'incompétence du Tribunal de commerce confirmée par la Cour d'appel en 2005, Parexpro avait saisi le tribunal civil de Lisbonne. Cette action est maintenant prescrite devant le tribunal civil.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

(En millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	1 442,0	—	630,5	811,5
Contrats de location simple	4,7	1,4	3,3	—
Contrats de crédit-bail	94,6	6,5	26,0	62,1
TOTAL	1 541,3	7,9	659,8	873,6

(En millions d'euros)	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	191,2	25,4	38,4	127,4
Garanties	810,7	17,7	36,5	756,5
Autres engagements commerciaux	341,5	171,4	170,1	—
TOTAL	1 343,3	214,4	245,0	883,9

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010
France	10,3	10,7
Amériques	0,2	0,2
TOTAL	10,5	10,9

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010
Terrestre	0,2	0,2
Traitement & Imagerie	—	—
 Holding	10,3	10,7
TOTAL	10,5	10,9

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2011, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 18 millions d'euros et provient

essentiellement des frais d'émission d'emprunts. Il s'élevait à 0,4 million d'euros en 2010.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Intérêts sur emprunts	(76,4)	(75,7)
Commissions pour garantie	(8,9)	(9,5)
Intérêts sur avances de trésorerie reçus	(13,2)	(8,2)
Intérêts sur avances de trésorerie accordés	0,3	8,6
Dividendes (voir note 2)	589,4	187,1
Revenus des créances rattachées aux participations	68,4	46,8
Produits de cessions des valeurs mobilières	0,3	0,3
Variation de provisions pour titres de participation	(6,2)	4,7
Variation provisions pour risques de change	(16,5)	(2,9)
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(2,1)	(1,2)
Gains (pertes) de change	33,9	62,8
Divers	0,6	0,7
RÉSULTAT FINANCIER	569,6	213,5

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	7,1	(10,8)
Provision pour risque filiales	—	(0,1)
Reprise sur provision pour risque filiales	—	30,5
Reprise de provision pour dépréciation de titres de participation	0,8	10,5
Abandon de prêt	—	(15,0)
Pénalité de remboursement anticipé d'emprunt	(13,8)	—
Boni (mali) sur actions propres	—	2,7
Divers	(2,2)	(1,3)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(8,0)	16,5

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
France		
Charge courante	(9,5)	—
Charges du régime d'intégration fiscale	(7,3)	—
Produit du régime d'intégration fiscale	73,0	43,2
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(22,5)	(24,9)
	33,7	18,3
Étranger		
Charge courante	(0,9)	(0,9)
Écart de change	(0,1)	(0,1)
	(1,0)	(1,0)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	32,7	17,3

CGGVeritas a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la

paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2011.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2011 est la suivante :

(En millions d'euros)

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	4,8	—	—	1,1	3,7	—
b) Frais d'acquisition titres	1,4	—	—	0,5	0,9	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	—	—	0,3	—	0,3
d) Écarts de change latents nets	—	2,6	—	8,9	—	11,5
e) Provision pour risque de change	6,3	—	6,3	—	12,6	—
f) Provision pour risque filiales	0,2	—	—	0,2	—	—
g) Autres	0,1	—	—	0,1	—	—
Sous-total	12,8	2,6	6,3	11,1	17,2	11,8
2. Éléments à imputer	—	—	—	—	—	—
a) Déficit reportables fiscalement	102,4	—	—	16,9	85,5	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	102,4	—	—	16,9	85,5	—
TOTAL	115,2	2,6	6,3	28,0	102,7	11,8

Le contrôle fiscal de la Société, commencé en 2010 et portant sur les exercices 2008 et 2009, s'est finalisé par une

acceptation des rehaussements, conduisant à une réduction des déficits d'ensemble reportables non significatifs.

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2011	2010
Ingénieurs et cadres	32	35
Employés, ouvriers	4	4
TOTAL EFFECTIFS	36	39
Personnel mis à la disposition de CGGV par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2011 à 730 000 euros.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée en 2011 à 3 826 281 euros.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du groupe CGGVeritas dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2010
Exploitation		
Produits	10,4	10,7
Charges	(0,7)	—
(Dotations) Reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	—	
Clients et comptes courants débiteurs	9,2	7,3
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	5,0	13,3
Financier		
Dividendes reçus	589,4	187,1
(Dotations) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	(6,2)	4,7
Autres produits et (charges) financiers nets	48,9	41,7
Créances rattachées aux participations nettes	852,6	877,9
Avances de trésorerie accordées, nettes	52,1	0,9
Avances de trésorerie reçues	502,8	289,5
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	—	(15,0)
(Dotations) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	0,8	10,6
(Dotations) Reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	—	30,3
Impôt		
Produit d'intégration fiscale	73,0	44,3
(Dotations) Reprise nette provision pour utilisation des déficits	(22,5)	(24,9)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	109,4	104,8
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	341,5	231,8
Garanties émises en faveur des banques	191,1	17,4
Achats à terme de devises	46,4	50,1
Autres garanties	810,7	838,6

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu postérieurement au 31 décembre 2011.

COMPTES DE L'EXERCICE 2011 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6

Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas au cours des cinq derniers exercices
(articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

6.4. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-81, R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

<i>(En euros)</i>	2007	2008	2009	2010	2011
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	54 901 516	60 247 083	60 458 638	60 602 443	60 744 773
b) Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	27 450 758	150 617 709	151 146 594	151 506 109	151 861 932
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	1 883 639 000	1 932 788 000	1 713 508 494	1 941 004 513	2 500 504 944
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	35 017 563	27 804 109	11 563 187	10 901 400	10 532 594
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	(42 698 560)	(236 079 316)	52 600 749	170 640 435	552 459 666
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	(13 940 000)	(99 080 000)	6 119 465	(17 302 801)	(32 673 568)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	(55 104 307)	(100 564 483)	(220 452 643)	225 424 526	557 170 625
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	(1,05)	(0,91)	0,31	1,24	3,85
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(2,01)	(0,67)	(1,46)	1,49	3,67
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	34	40	40	39	36
b) Montant de la masse salariale	8 726 670	8 482 094	4 926 323	6 539 847	10 132 120
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 077 219	3 692 917	1 862 205	3 129 785	4 486 883

(1) Division par 5 du nominal en 2008, soit 0,40 euro par action.

6.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société CGGVeritas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;

- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre société. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages

ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Charton

Jean-Marc Deslandes

Philippe Diu

Nicolas Pfeuty

6.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

A. Avec M. Jean-Georges Malcor, mandataire social

A.1. AVANTAGES CONSENTIS À M. JEAN-GEORGES MALCOR EN CAS DE CESSATION DE SON MANDAT SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a ratifié l'autorisation du Conseil d'administration du 24 février 2011 concernant la modification des dispositions de la lettre de protection relative au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation de son mandat social dont les caractéristiques sont les suivantes :

L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- ▶ un montant brut égal à 200 % de sa rémunération fixe versée par votre société au cours des douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par votre société au cours des trente-six derniers mois précédant la date de départ ou au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant trente-six mois d'ancienneté, i.e. un montant brut égal à 200 % de sa rémunération annuelle de référence ; et
- ▶ toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges Malcor pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions

de performance suivantes, appréciée au regard des performances de la société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGGVeritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGGVeritas et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS, au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges Malcor n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

A.2 MISE EN PLACE D'UNE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE POUR M. JEAN-GEORGES MALCOR

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé le contrat de prévoyance conclu entre votre société et Spheria Vie pour une cotisation unique de l'ordre de 43 milliers d'euros. Ce contrat doit expirer en 2014, date à laquelle

M. Jean-Georges Malcor remplira la condition d'ancienneté de cinq années au sein du Comité Exécutif du groupe, permettant de bénéficier du plan de retraite supplémentaire.

Cet engagement a été approuvé par votre assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Le contrat a été signé en janvier 2011 et est en entré en vigueur en septembre 2011.

La cotation finale reçue des assureurs ayant été plus élevée que celle initialement autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2010, le Conseil d'administration dans sa séance du 30 novembre 2011 a autorisé la conclusion définitive du contrat de prévoyance individuelle au profit de M. Jean-Georges Malcor. À ce titre, votre société a versé 23 milliers d'euros complémentaires couvrant toute la durée du contrat, s'ajoutant à la cotisation initialement versée.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

A. Entre les mandataires sociaux et votre société

A.1. EXTENSION AU PROFIT DE MM. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN ET PASCAL ROUILLER ⁽¹⁾ DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005.

A.2 EXTENSION AU PROFIT DE MM. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN ET PASCAL ROUILLER ⁽¹⁾ DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE GÉNÉRALE OBLIGATOIRE ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET SWISS LIFE

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire conclu entre votre société et Swiss Life et applicable à tous les salariés du groupe.

A.3 AVANTAGES CONSENTIS À MM. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN ET PASCAL ROUILLER EN CAS DE CESSATION DE LEURS MANDATS SOCIAUX

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé la signature des lettres de protection relatives au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des mandats sociaux de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller (ci-après les « bénéficiaires ») dont les caractéristiques sont les suivantes :

L'indemnité contractuelle ne sera versée aux bénéficiaires qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- ▶ un montant brut égal à 200% de la rémunération fixe versée par votre société aux bénéficiaires au cours des douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par votre société aux bénéficiaires au cours des trente-six des derniers mois précédant la date de départ, i.e. un montant brut égal à 200% de la rémunération annuelle de référence, et
- ▶ toutes sommes auxquelles les bénéficiaires pourraient prétendre du fait leur départ du groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence.

Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGGVeritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGGVeritas et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS, au cours des quatre années précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, les bénéficiaires n'auraient alors droit qu'à 50 % de ce montant.

A.4 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET MM. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN ET PASCAL ROUILLER

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller et votre société.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Stéphane-Paul Frydman ou de M. Pascal Rouiller, ces derniers recevront une rémunération correspondant à 100% de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leurs lettres de protection.

B. Entre CGGVeritas Services SA et votre société

B1. CESSION DE CGGVERITAS SERVICES SA À VOTRE SOCIÉTÉ DE L'ENSEMBLE DES ÉTUDES MULTI-CLIENTS 2D

Dans le cadre de la mise en place du partenariat avec la société norvégienne Spectrum ASA, le conseil d'administration

du 8 septembre 2011 a autorisé la cession par CGGVeritas Services SA à votre société l'ensemble de ses études multiclients 2D pour un montant correspondant à la valeur nette comptable desdites études, soit 2,4 millions de dollars US.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieur dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Entre les mandataires sociaux et votre société

A.1. EXTENSION AU PROFIT DE M. JEAN-GEORGES MALCOR DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé l'extension au profit de M. Jean-Georges Malcor du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005.

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies pour votre société pour M. Jean-Georges Malcor s'élève à 7 milliers d'euros en 2011.

A.2. MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE CHÔMAGE AU PROFIT DE M. JEAN-GEORGES MALCOR

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé la mise en place d'une garantie chômage spécifique conclue entre votre société et le GSC GAN pour une cotisation annuelle de 10 milliers d'euros. Cette garantie prévoit le versement de 55 % du salaire de base sur une période de douze mois à l'expiration d'un délai de carence de douze mois.

A.3. ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET M. JEAN-GEORGES MALCOR

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre M. Jean-Georges Malcor et votre société.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges Malcor, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

A.4. EXTENSION AU PROFIT DE MM. JEAN-GEORGES MALCOR ET ROBERT BRUNCK DU BÉNÉFICE DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE GÉNÉRALE OBLIGATOIRE ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET SWISS LIFE

Le conseil d'administration du 30 juin 2010 a autorisé l'extension au profit de M. Jean-Georges Malcor et de M. Robert Brunck du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, et applicable à tous les salariés du groupe.

La charge correspondante versée à Swiss Life s'élève à 8 milliers d'euros en 2011.

B. Conventions et engagements entre votre société et d'autres entités du groupe et relatifs aux financements et aux garanties

B.1. GARANTIE ÉMISE PAR CGG AMERICAS INC. (1) DANS LE CADRE D'UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE

Dans le cadre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 des *Senior Notes 2015* d'un montant de 165 millions de dollars US, CGG Americas Inc. a émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle elle garantit les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

Il convient de noter que cet emprunt est entièrement remboursé depuis le 30 juin 2011.

B.2. GARANTIE ÉMISE PAR CGG AMERICAS INC., SERCEL INC. ET CGG MARINE RESSOURCES NORGE AS DANS LE CADRE D'UNE ÉMISSION OBLIGATAIRE

Dans le cadre de l'émission obligataire du 3 février 2006 des *Senior Notes 2015* d'un montant de 165 millions de dollars US, CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

Il convient de noter que cet emprunt est entièrement remboursé depuis le 30 juin 2011.

B.3. GARANTIE DONNÉE PAR SERCEL INC., SERCEL CANADA LTD., SERCEL AUSTRALIA PTY LTD., CGG AMERICAS INC., CGG CANADA SERVICES LTD., CGG MARINE RESOURCES NORGE AS, CGGVERITAS SERVICES (US) INC., VERITAS DGC LAND INC., VERITAS GEOPHYSICAL CORPORATION, VERITAS INVESTMENTS INC., VIKING MARITIME INC., VERITAS GEOPHYSICAL (MEXICO) LLC, VERITAS DGC ASIA PACIFIC LTD. ET ALITHEIA RESSOURCES INC. DANS LE CADRE D'ÉMISSIONS OBLIGATAIRES

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 février 2007 des *Senior Notes 2015* d'un montant de 200 millions de dollars US et des *Senior Notes 2017* d'un montant de 400 millions de dollars US, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

Il convient de noter que l'emprunt *Senior Notes 2015* est entièrement remboursé depuis le 30 juin 2011.

B.4. ACCORDS DE FINANCEMENT DU 12 JANVIER 2007 : OCTROI DE GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Votre conseil d'administration a autorisé le nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding BV au titre de la convention de crédit syndiqué de 1 140 millions de dollars US et a désigné CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante de l'émission obligataire des *Senior Notes 2015* d'un montant de 530 millions de dollars US, de l'émission obligataire des *Senior Notes 2017* d'un montant de 400 millions de dollars US et du crédit syndiqué d'un montant de 1 140 millions de dollars US.

Il convient de noter que l'emprunt *Senior Notes 2015* est entièrement remboursé depuis le 30 juin 2011.

B.5. CONCLUSION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE CRÉDIT DU 12 JANVIER 2007 TELLE QUE MODIFIÉE LES 12 DÉCEMBRE 2008 ET 21 MAI 2009 ENTRE, NOTAMMENT, LA SOCIÉTÉ CGGVERITAS SERVICES HOLDING (US) INC., VOTRE SOCIÉTÉ, L'AGENT ET LES FILIALES GARANTES

La conclusion de l'avenant a été autorisée par le conseil d'administration du 12 juillet 2010.

B.6. GARANTIE ÉMISE PAR SERCEL INC., SERCEL CANADA LTD., SERCEL AUSTRALIA PTY LTD., CGG AMERICAS INC., CGG CANADA SERVICES LTD., CGG MARINE RESOURCES NORGE AS, CGGVERITAS SERVICES HOLDING (US) INC., CGGVERITAS SERVICES HOLDING BV, CGGVERITAS SERVICES (US) INC., VERITAS DGC LAND INC., VERITAS GEOPHYSICAL CORPORATION, VERITAS INVESTMENTS INC., VIKING MARITIME INC., VERITAS GEOPHYSICAL (MEXICO) LLC, VERITAS DGC ASIA PACIFIC LTD. ET ALITHEIA RESSOURCES INC. DANS LE CADRE D'ÉMISSIONS OBLIGATAIRES

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 juin 2009 relative aux *Senior Notes 2016* d'un montant de 350 millions de

dollars US, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGGVeritas Services Holding BV, CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

B.7. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PRÊT ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET CGGVERITAS SERVICES HOLDING BV POUR L'ACQUISITION DES TITRES DE CGGVERITAS SERVICES (NORWAY) AS (ANCIENNEMENT DÉNOMMÉE « EXPLORATION RESOURCES AS »)

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de prêt d'un montant de 113,5 millions de dollars US entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV afin que cette dernière puisse acquérir le solde de la participation détenue par CGG Americas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS.

Ce prêt a été signé le 18 septembre 2009 et est rémunéré à un taux d'intérêt de 1 %. Le prêt a été entièrement remboursé le 30 novembre 2011. Le solde d'intérêts payés en 2011 au titre de toute la durée du prêt s'élève à 2,5 millions de dollars US.

B.8. SIGNATURE D'UN CONTRAT INTITULÉ GUARANTEE FACILITY AGREEMENT ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET CGGVERITAS SERVICES SA, WAVEFIELD INSEIS AS, CGGVERITAS SERVICES HOLDING BV, NORDEA BANK FINLAND PLC ET NORDEA BANK NORGE ASA

Votre conseil d'administration a autorisé la garantie accordée par votre société au titre du *Guarantee Facility Agreement*. Ce contrat est conclu entre :

- ▶ votre société en qualité de société mère garante ;
- ▶ CGGVeritas Services SA, Wavefield Inseis AS, CGGVeritas Services Holding BV en qualité de bénéficiaires ;
- ▶ Nordea Bank Finland Plc. en qualité d'émetteur ; et
- ▶ Nordea Bank Norge ASA en qualité d'agent.

Son objet est la mise à disposition en faveur des bénéficiaires, par Nordea Bank Finland Plc, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont de 23 millions de dollars US pour la tranche A, 2 millions de dollars US pour la tranche B, 17 millions de dollars US en ce qui concerne la tranche C et 6 millions de couronnes norvégiennes pour la tranche D.

Dans le cadre de ce contrat, votre société s'engage en particulier à garantir les obligations, notamment de remboursement, de CGGVeritas Services SA, Wavefield Inseis ASA et CGGVeritas Holding BV, bénéficiaires des garanties accordées par les banques au titre du *Guarantee Facility Agreement*.

C. Autres conventions et engagements

C.1. SIGNATURE D'UN CONTRAT EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UNE CAUTION JUDICIAIRE DANS LE CADRE DU LITIGE OPPOSANT ION GEOPHYSICAL CORP. À SERCEL INC.

Le conseil d'administration du 17 novembre 2010 a autorisé la signature d'un contrat intitulé *Commercial Surety General Indemnity Agreement* entre, d'une part, Berkeley Surety Group LLC et, d'autre part, Sercel Inc., Sercel Holding SA, CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et votre société en vue de la délivrance d'une caution judiciaire dans le cadre du litige opposant ION Geophysical Corp. à Sercel Inc.

La caution délivrée le 8 mars 2011 et utilisée le 17 février 2012 s'élève à 9,2 millions d'euros.

C.2. APPORT À CGGVERITAS SERVICES HOLDING BV DES TITRES DÉTENUS PAR VOTRE SOCIÉTÉ DANS EXGÉO CA, GEOEXPLO LLP, CGGVERITAS SERVICES DE MEXICO SA DE CV, CGG (NIGERIA) LTD. ET CGGVOSTOK

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé *Deed of insurance of shares and contribution* conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV, les participations détenues par votre société dans les sociétés dont la liste figure ci-dessous sont apportées à CGGVeritas Services Holding BV :

- ▶ 100 % du capital d'Exgeo CA (non réalisé à ce jour) ;
- ▶ 100 % du capital de Geoxplo LLP (non réalisé à ce jour) ;
- ▶ 99,99 % du capital de CGGVeritas Services de Mexico SA de CV pour 23,6 millions d'euros le 11 novembre 2009,
- ▶ 100 % du capital de CGG (Nigeria) Ltd., pour 0,3 millions d'euros le 21 avril 2010, et
- ▶ 100 % du capital de CGGVostok, pour 48 millions d'euros le 21 avril 2010.

Fait à Courbevoie et Paris — la Défense, le 17 avril 2012.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Charton

Jean-Marc Deslandes

Philippe Diu

Nicolas Pfeuty

COMPTES DE L'EXERCICE 2011 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2010 et 2011

6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2010 ET 2011

<i>(En milliers d'euros)</i>	Mazars 2011		Ernst & Young Audit 2011		Total 2011		Total 2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
CGGVeritas	632		992		1 624		1 222	
Filiales consolidées	1 353		2 295		3 648		3 815	
Total	1 985	82 %	3 287	82 %	5 272	82 %	5 037	89 %
Missions accessoires :								
CGGVeritas	397	16 %	620	15 %	1 017	16 %	—	
Filiales consolidées	—		—		—		465	8 %
Total	397	16 %	620	15 %	1 017	16 %	465	8 %
Total audit	2 382	98 %	3 907	97 %	6 289	98 %	5 502	97 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	47	2 %	116	3 %	163	2 %	168	3 %
Technologies de l'information	—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—	
Total autres prestations	47	2 %	116	3 %	163	2 %	168	3 %
TOTAL	2 429	100 %	4 023	100 %	6 452	100 %	5 670	100 %

6.8. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

Litige Sercel / ION

La Cour fédérale de Texarkana a émis, le 16 février 2011, un jugement final et une injonction permanente portant sur le brevet américain n° 5852242. L'injonction interdit à Sercel de vendre les capteurs digitaux DSU aux États-Unis. L'injonction couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux DSU et est limitée au territoire des États-Unis. Elle n'empêche pas Sercel d'utiliser, de fabriquer, de vendre ou de livrer les produits DSU partout ailleurs dans le monde. Elle ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement Sercel 408UL et 428XL. Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer des systèmes aux États-Unis. Plus particulièrement, l'injonction établit que le fait d'offrir à la vente les DSU, lorsque la fabrication, la vente ou la livraison intervient hors des États-Unis, ne constitue pas un acte de contrefaçon ou une violation de l'injonction. De même, ne constitue pas une contrefaçon le fait de promouvoir ou de commercialiser les produits DSU aux États-Unis dans la mesure où la fabrication, vente ou livraison envisagée intervient hors des États-Unis.

Le 8 mars 2011, Sercel Inc. a déposé une caution d'un montant de 12,8 millions de dollars US correspondant au montant de la condamnation auquel s'ajoutent 20 % d'intérêts et a interjeté appel de la décision.

Le 17 février 2012, la Cour fédérale américaine a validé le jugement de la cour du Texas du 16 février 2011 portant sur le brevet américain susmentionné.

L'injonction, qui couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux DSU, est limitée au territoire des États-Unis et restera effective jusqu'à la fin du brevet en décembre 2015.

Cette injonction n'empêche pas Sercel ou ses clients d'utiliser, de fabriquer, de vendre ou de livrer les produits DSU et SeaRay partout ailleurs dans le monde. Il ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement 408UL et 428XL que Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer aux États-Unis.

Plus particulièrement, aux termes de l'injonction, Sercel peut continuer d'offrir à la vente les DSU et SeaRay dans la mesure où la fabrication, la vente ou la livraison des DSU et SeaRay intervient hors des États-Unis.

Un montant de 13 millions de dollars US a été provisionné dans les comptes du quatrième trimestre 2011 de Sercel au titre des 10,7 millions de dollars US et des intérêts antérieurs et postérieurs au jugement que Sercel doit payer à ION.

Les parties prenantes retourneront devant les tribunaux pour déterminer le montant des dommages supplémentaires relatifs aux ventes de systèmes SeaRay fabriqués à Houston.

Demandes d'informations du *Bureau of Industry and Security (BIS)* du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées récemment par des représentants du *Bureau of Industry and Security (BIS)* du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'administration. Nous avons, en outre, informé, de façon volontaire, l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	240
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	240
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	240
7.1.3	Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	240
7.1.4	Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	240
7.1.5	Objet social (article 2 des statuts)	240
7.1.6	Exercice social (article 18 des statuts)	240
7.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	241
7.1.8	Dividendes	241
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	242
7.2.1	Modifications du capital et des droits sociaux	242
7.2.2	Capital social	242
7.2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2012	243
7.2.3.1	Principales caractéristiques	243
7.2.3.2	Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 4 mai 2011	243
7.2.4	Capital autorisé non émis	244
7.2.5	Titres non représentatifs du capital	246
7.2.6	Assemblées générales	247
7.3	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	248
7.3.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	248
7.3.1.1	Actionnariat de la Société au 31 mars 2012	248
7.3.1.2	Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	252
7.3.2	Marchés des titres de la Société	253
7.3.2.1	Places de cotation	253
7.3.2.2	Autres marchés de négociation	253
7.3.2.3	Marché des actions et des ADS	253
7.4	CONTRATS IMPORTANTS	254
7.5	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	256

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas.

Sigle : CGGVeritas.

7.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 969202241 RCS Paris.

Code APE : 7010 Z.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : +33 1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

7.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

► l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;

► la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ;

► et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

7.1.6. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.7. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.1.8. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la

Société, la Direction Générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules

prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.2.2. Capital social

Au 31 mars 2012, le capital social s'élevait à 60 748 799 euros représenté par 151 871 998 actions de 0,40 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2012, les seuls instruments dilutifs émis sont des options de souscription d'actions, des actions gratuites et des obligations à option de conversion et/ou d'échange en

actions nouvelles ou existantes. À cette date, il existe un solde respectif de 7 048 387 options de souscription d'action, de 565 428 actions gratuites et de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes en circulation mais non encore émises représentant respectivement un pourcentage de dilution de 4,64 %, 0,37 % et 8,53 %.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2011, 2010 et 2009.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Levées au 30 septembre 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	12 031	103 425,02 €	4 812,00 €	60 744 772 €
Levées au 30 juin 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	22 409	205 841,14 €	8 963,60 €	60 739 960 €
Attribution d'actions gratuites au 9 mai 2011	0,40 €	37 000	—	14 800,00 €	60 730 996 €
Levées au 9 mai 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	37 217	184 811,71 €	14 886,80 €	60 716 187 €
Levées au 31 mars 2011 d'options de souscription d'actions	0,40 €	247 166	1 708 199,59 €	98 866,40 €	60 701 310 €
Levées au 31 décembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	89 483	389 095,36 €	35 793,20	60 602 443 €
Levées au 30 septembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	7 015	17 607,65 €	2 806 €	60 566 650 €
Levées au 30 juin 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	1 000	2 510 €	400 €	60 563 844 €
Levées au 21 mai 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	92 599	576 037,78 €	37 039,60 €	60 563 444 €
Attribution d'actions gratuites au 5 mai 2010	0,40 €	20 138	—	8 055,20 €	60 526 404 €
Levées au 31 mars 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	149 280	950 491,15 €	59 712 €	60 518 349 €
Levées au 31 décembre 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	153 125	1 110 934,35 €	61 250 €	60 458 637 €
Levées au 30 septembre 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	23 510	122 256,10 €	9 404 €	60 397 387 €
Levées au 30 juin 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	7 500	31 525 €	3 000 €	60 387 983 €
Attribution d'actions gratuites au 29 avril 2009	0,40 €	344 750	—	137 900 €	60 384 983 €

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2012

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2012.

7.2.3.1. Principales caractéristiques

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme

Ce programme sera soumis à l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2012, dans le cadre de la huitième résolution.

Actions propres détenues par la Société au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, la Société détenait 800 000 actions propres représentant 0,53 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou

d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 euros.

La part maximale que CGGVeritas est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la huitième résolution, à 10 % du capital social. À titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2012, à savoir 151 871 998 actions, et des 800 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la Société est autorisée à acquérir est de 14 387 199 actions, soit un investissement théorique maximal de 575 487 960 euros sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 euros, tel que ce dernier est proposé dans la huitième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 9 novembre 2013.

7.2.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 4 mai 2011

L'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) (anciennement dénommée « Association française des entreprises d'investissement ») ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant le capital

- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou

transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010.

En 2011, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en mai 2011.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 800 000 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

7.2.4. Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentation de capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2011

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2011
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	10 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
	13 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	11 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	14 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	12 ^e — 2010	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	27.01.2011 : émission de 12 949 640 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles ou existantes pour un montant minimal total de 359 999 992 €. La date d'amortissement de l'emprunt est le 01.01.2016.
	15 ^e — 2011	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune

(1) Plafond global d'augmentation de capital toutes opérations confondues, à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(2) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros.

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2011

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2011
Délégation donnée au Conseil afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des trois résolutions ci-dessus	14 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
	17 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	18 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	16 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
	19 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	22 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	1,2 milliard d'euros	Aucune
	26 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	1,2 milliard d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	17 ^e — 2010 ⁽²⁾	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
	20 ^e — 2011 ⁽²⁾	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune

(1) Plafond global d'augmentation de capital toutes opérations confondues, à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(2) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions — attribution gratuite d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2011

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	État des options/actions attribuées au 31 décembre 2011
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	18 ^e ⁽¹⁾ — 2008	38 mois	5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Attribution de 1 327 000 options le 16 mars 2009 Attribution de 220 000 options le 6 janvier 2010 Attribution de 1 348 150 options le 22 mars 2010 Attribution de 120 000 options le 21 octobre 2010 Attribution de 1 164 363 options le 24 mars 2011
	21 ^e ⁽¹⁾ — 2011 / Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif)	26 mois	0,81 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Aucune

(1) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant le capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2011

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	État des options/actions attribuées au 31 décembre 2011
	22 ^e (1) — 2011 / Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif	26 mois	1,2 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Aucune
Actions gratuites sous conditions de performance	19 ^e (1) — 2008	38 mois	1 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Attribution de 516 250 actions le 16 mars 2009 Attribution de 509 925 actions le 22 mars 2010 Attribution de 488 586 actions le 24 mars 2011
	23 ^e (1) — 2011 / Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif)	26 mois	0,53 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune
	24 ^e (1) — 2011 / Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif	26 mois	0,14 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune
Actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de la Société et de son Groupe sans condition de performance	20 ^e — 2010	38 mois	0,5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune

(1) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

7.2.5. Titres non représentatifs du capital

Emprunt obligataire (7 1/2 % Senior Notes due 2015)

Le 1^{er} mars 2011, la Société a procédé au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % Senior Notes 2015, à hauteur de 460 millions de dollars US sur un montant total de 530 millions de dollars US. Le solde de l'emprunt a été remboursé le 30 juin 2011.

Émission obligataire à haut rendement de 400 millions de dollars US (7 3/4 % Senior Notes due 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à un taux de 7 3/4 % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe, en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la *Securities and Exchange Commission* au titre de l'*US Securities Act* de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

En complément de l'émission de 200 millions de dollars US de 7 1/2 % Senior Notes 2015, cette émission a servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

Émission obligataire à haut rendement (9 1/2 % Senior Notes due 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, à un taux de 9 1/2 % et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Émission obligataire à haut rendement (6 1/2 % *Senior Notes due 2021*)

Le 31 mai 2011, la Société a émis un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, à un taux de 6 1/2 % et à échéance 2021. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-

Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 8 décembre 2011. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au remboursement intégral, le 2 juin 2011, d'un montant de 508 millions de dollars US dû au titre de l'accord de crédit *Term Loan B* du 12 janvier 2007 et (ii) au remboursement, le 1^{er} juin 2011, du solde de 70 millions de dollars US des *7 1/2 % Senior Notes 2015*.

7.2.6. Assemblées générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure et que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2012

Une analyse TPI a été réalisée à la demande de la Société le 14 mars 2012 aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés (détenant 1 000 actions ou plus) était de 2 881. En outre, au 31 mars 2012, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 761.

Le 4 juin 2010, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) est entré dans le capital de la Société à hauteur de 6 %.

Le 9 mars 2012, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et IFP Énergies Nouvelles (IFPEN) ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leur participation dans le capital de CGGVeritas, en vue de mettre en place une politique de concertation sur les sujets relatifs à la Société.

Au 31 mars 2012, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Au 31 mars 2012, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif détenait 349 547 actions et 2 350 ADS représentant 557 444 droits de vote, soit environ à 0,23 % du capital et 0,35 % des droits de vote.

Au 31 mars 2012, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 81 000 actions, soit 0,05 % du capital et 0,1 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du plan d'épargne entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2012, la Société détenait 800 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 7.2.3.2.

	31 mars 2012			
	Actions	% en actions	Droits de vote	% en droits de vote
IFP Énergies Nouvelles	6 346 610	4,18	12 693 220	8,00
Fonds Stratégique d'Investissement	9 867 345	6,50	9 867 345	6,22
Black Rock, Inc. ⁽¹⁾	7 483 440	4,93	7 483 440	4,72
Manning & Napier ⁽²⁾	7 578 065	4,99	7 578 065	4,78
CGG Actionnariat	81 000	0,05	162 000	0,10
Autocontrôle	800 000	0,53	0	0
Divers nominatif	1 457 860	0,96	2 623 380	1,65
Public	118 257 678	77,87	118 257 678	74,53
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	151 871 998	100 %	158 665 128	100 %

(1) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Black Rock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 30 novembre 2011.

(2) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 17 novembre 2011.

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société. Dans toutes les assemblées,

chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe « Droit de vote double », et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs, l'IFP Énergies Nouvelles bénéficie, au 31 mars 2012, d'un droit de vote double pour 6 346 610 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES OU LÉGAUX REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE 2011 ET JUSQU'AU 31 MARS 2012

► Par Black Rock, Inc. :

- » une déclaration en date du 30 novembre 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote ;

► par Amundi Asset Management :

- » une déclaration en date du 10 janvier 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,
- » une déclaration en date du 3 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
- » une déclaration en date du 7 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,

- » une déclaration en date du 14 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 1^{er} avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 12 avril 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital en date du 8 avril 2011 et pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital en date du 11 avril 2011,
 - » une déclaration en date du 9 mai 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 16 mai 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 29 septembre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital en date du 26 septembre 2011 et pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital en date du 28 septembre 2011,
 - » une déclaration en date du 7 octobre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - » une déclaration en date du 21 octobre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 27 janvier 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
 - » une déclaration en date du 8 février 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote ;
- par IFP Énergies Nouvelles :
- » une déclaration en date du 10 janvier 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 25 juillet 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote ;
- par IFP Énergies Nouvelles et le Fonds stratégique d'investissement :
- » pour IFP Énergies Nouvelles : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le franchissement à la hausse, de concert avec le Fonds stratégique d'investissement en date du 8 mars 2012 des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 10 % des droits de vote de la Société, et des seuils statutaires compris entre 5 % et 10 % du capital et entre 9 % et 14 % des droits de vote de la Société,
 - » pour le Fonds stratégique d'investissement : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le franchissement à la hausse, de concert avec

l'IFP Énergies Nouvelles en date du 8 mars 2012, des seuils légaux de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et des seuils statutaires compris entre 7 % et 10 % du capital et entre 7 % et 14 % des droits de vote de la Société,

- » de concert : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le franchissement à la hausse, en date du 8 mars 2012, des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 5 % et 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que des seuils statutaires compris entre 1 % et 10 % du capital et entre 1 % et 14 % des droits de vote de la Société (IFP Énergies Nouvelles et le Fonds stratégique d'investissement détiennent ensemble 10,68 % du capital et 14,22 % des droits de vote à cette date) ;
- ▶ par AQR Capital Management LLC :
 - » une déclaration en date du 12 octobre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 8 février 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par Crédit Suisse :
 - » une déclaration en date du 21 janvier 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
- ▶ par Manning & Napier :
 - » une déclaration en date du 15 avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % des droits de vote le 14 avril 2011 et pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital le 15 avril 2011,
 - » une déclaration en date du 9 novembre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital,
 - » une déclaration en date du 17 novembre 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital ;
- ▶ par Axa Investment Managers :
 - » une déclaration en date du 31 janvier 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 22 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par UBS Investment Bank :
 - » une déclaration en date du 15 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 21 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 22 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 28 mars 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote,
- » une déclaration en date du 6 avril 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 22 juin 2011 pour la détention de 0,98 % du capital et 0,93 % des droits de vote,
- » une déclaration en date du 27 juin 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 28 juin 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 1^{er} juillet 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 6 juillet 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 8 juillet pour la détention de 0,95 % du capital et 0,91 % des droits de vote,
- » une déclaration en date du 11 juillet 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 12 juillet 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 14 juillet 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 15 juillet 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 29 juillet 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 5 août 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 10 août 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 11 août 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital le 9 août 2011 (UBS Global Asset Management and Corporate Centre) et pour le franchissement à la hausse le même jour du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote (UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre),

- » une déclaration en date du 12 août 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 15 août 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 17 août 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- » une déclaration en date du 16 septembre 2011 pour la détention de 0,88 % du capital et 0,85 % des droits de vote,
- » une déclaration en date du 22 décembre 2011 pour la détention de 0,98 % du capital et 0,94 % des droits de vote,
- » une déclaration en date du 28 décembre 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 29 décembre 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- » une déclaration en date du 3 janvier 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
- ▶ par Norges Bank Investment Management :
 - » une déclaration en date du 17 février 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
- ▶ par Dimensional Fund Advisors :
 - » une déclaration en date du 30 mars 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
- ▶ par Natixis Asset Management :
 - » une déclaration en date du 10 mai 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
- ▶ par HSBC Holding Plc. :
 - » une déclaration en date du 20 juillet 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par BNP Paribas Asset Management :
 - » une déclaration en date du 24 mai 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote,
 - » une déclaration en date du 30 mai 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
 - » une déclaration en date du 3 juin 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,

- » une déclaration en date du 25 août 2011 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital,
- » une déclaration en date du 26 août 2011 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital,
- » une déclaration en date du 12 janvier 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : voir ci-dessus.

Droit de vote double : voir ci-dessus.

RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS ET CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CEUX-CI

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS PAR CE DERNIER

Non applicable.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET À L' EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Voir ci-dessus, concernant le pacte d'actionnaires entre le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et IFP Énergies Nouvelles (IFPEN).

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE AINSI QU' À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

POUVOIRS DU CONSEIL D' ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE, EN PARTICULIER L' ÉMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre

publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur et décrits au paragraphe 7.2.5 ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

ACCORDS PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU LES SALARIÉS S' ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU QUE LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D' UNE OFFRE PUBLIQUE

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 4.2.3.4. concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d' une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d' une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

7.3.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Jupiter Asset Management Limited	—	—	—	—	3,87	3,69
IFP Énergies nouvelles (anciennement Institut Français du Pétrole)	4,18	8,00	4,19	8,03	4,33	8,26
Fonds stratégique d'investissement (« FSI »)	6,50	6,22	6,00	5,75	—	—
Manning & Napier ⁽¹⁾	4,99 ⁽¹⁾	4,77 ⁽¹⁾	6,17	5,91	—	—
Black Rock Inc. ⁽²⁾	4,93 ⁽²⁾	4,72 ⁽²⁾	5,40	5,17	—	—
FCPE « CGG Actionnariat »	0,05	0,10	0,05	0,10	0,05	0,10
Autodétention	0,53	0	0,53	0	0,40	0
Public	78,82	76,19	77,66	75,04	91,35	87,95
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	151 861 932	158 687 288	151 506 109	158 132 659	151 146 594	158 398 080

(1) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 17 novembre 2011.

(2) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Black Rock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 30 novembre 2011.

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment A) et sont éligibles au Service à règlement différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient au 31 décembre 2011 2,99 % du capital social, et 2,84 % au 31 mars 2012.

Enfin, les obligations émises par la Société en février 2007, en juin 2009 et en mai 2011 (voir paragraphe 7.2.5.) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en €)	Plus bas	Actions (en M€)	Capitaux	Plus haut (en US\$)	Plus bas	ADS (en MUS\$)	Capitaux
2012								
Mars	23,75	20,73	24 951 887	560,20	31,46	27,16	1 611 079	47,99
Février	24,19	20,76	20 508 102	641,95	31,48	27,61	913 812	27,09
Janvier	21,93	17,83	21 049 681	425,52	28,66	24,09	1 613 426	42,29
2011								
Décembre	18,50	15,33	18 685 807	320,07	24,58	19,92	2 115 012	47,67
Novembre	18,10	14,11	30 753 964	493,06	18,77	24,66	2 652 000	57,85
Octobre	17,72	11,43	29 946 174	450,53	15,08	25,43	2 682 517	56,07
Septembre	18,11	12,42	31 386 160	457,50	17,44	24,80	4 438 083	88,40
Août	24,33	14,30	37 688 521	644,24	21,21	34,23	4 569 218	111,03
Juillet	25,84	22,50	23 426 464	571,57	32,50	37,17	1 875 236	65,03
Juin	26,31	23,06	17 524 293	432,28	32,73	38,09	2 039 473	72,49
Mai	26,45	21,79	25 973 666	620,24	37,50	31,96	2 655 488	91,02
Avril	25,94	22,57	22 358 400	535,39	36,87	32,08	2 905 726	99,11
Mars	27,78	22,43	24 874 882	633,64	38,12	32,10	2 530 040	90,85
Février	27,27	22,50	21 134 494	515,43	37,68	31,68	1 234 970	41,12
Janvier	24,10	21,03	22 258 703	498,23	31,56	28,27	1 183 909	35,77
2010								
Décembre	23,49	18,11	24 505 936	515,32	30,70	24,27	1 343 636	37,54
Novembre	20,78	16,69	37 826 838	703,67	28,09	23,14	1 888 319	47,98
Octobre	18,60	15,90	23 265 960	402,74	25,95	22,41	1 895 717	46,20
Septembre	17,35	13,09	30 028 200	478,18	22,78	17,18	1 988 258	42,09
Août	15,39	12,93	23 415 596	332,78	20,09	16,42	1 940 762	35,58
Juillet	16,69	14,17	26 974 316	416,02	21,20	17,66	2 228 411	44,37
Juin	18,10	14,63	42 685 737	709,35	22,39	17,77	3 951 153	79,93
Mai	23,90	17,40	42 259 066	854,11	31,02	21,29	3 412 323	86,77
Avril	24,98	21,21	27 779 936	647,68	33,39	29,77	1 854 033	57,60
Mars	21,44	17,83	25 780 754	518,77	28,57	24,47	1 998 391	54,49
Février	19,68	16,80	29 871 858	542,74	27,17	23,11	2 213 695	55,26
Janvier	19,10	14,92	31 368 196	555,77	27,28	22,26	1 912 335	47,99

7.4. CONTRATS IMPORTANTS

Émission obligataire à haut rendement (9½ % *Senior Notes* due 2016)

Voir paragraphe 7.2.5.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les « accords de financement »)

1. Un premier avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 millions de dollars US au jour de la signature des avenants et (ii) devra effectuer au cours de l'année 2009 un remboursement complémentaire de 100 millions de dollars US (en sus de celui originellement prévu) à verser en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars US. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars US) correspond à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

2. Un deuxième avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 a été signé le 18 mai 2009.

Les modifications apportées aux accords de financement visent principalement à apporter des modifications à certains ratios financiers.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société a procédé (i) à un remboursement anticipé de 100 millions de dollars US et (ii) au paiement d'un *amendment fee* d'un montant de 5 millions de dollars US au profit de l'agent et des prêteurs. En outre, la Société a consenti à une augmentation de la marge de 100 points de base.

3. Un troisième avenant aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 a été signé le 15 juillet 2010 afin d'étendre de janvier 2014 à janvier 2016 la maturité d'une tranche qui, à la date de signature de l'avenant, s'élevait à 348 millions de dollars US, sur un montant total résiduel, à la même date, de 515 millions de dollars US, et d'assouplir certains ratios et tests.

En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue.

La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verra sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 ne sont pas refinancées en février 2015.

4. Un troisième avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 a été signé le 4 novembre 2010 afin d'étendre sa maturité à février 2014.

La marge a été, en conséquence, portée de Libor + 300 pb à LIBOR + 325 pb (*ab initio*) et sera ajustée en fonction de la notation *Corporate* de CGGVeritas.

À la suite de ces modifications, les ratios et tests des accords de financement sont établis sur les bases suivantes :

- ▶ un ratio maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- ▶ et un ratio minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 5,00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015).

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGGVeritas, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence⁽¹⁾ de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1 3/4 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011 au 30 juin 2011 inclus et sera calculé *pro rata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2011.

Émission obligataire à haut rendement (6 1/2% Senior Notes due 2021)

Voir paragraphe 7.2.5.

Avenants aux accords de crédit syndiqué français et américain

Le 15 décembre 2011, nous avons conclu un avenant à nos accords de crédit syndiqué américain et français en date, respectivement, des 12 janvier et 7 février 2007, afin d'assouplir certaines des limitations qui nous étaient applicables dans le cadre desdits accords.

► En ce qui concerne notre accord de crédit syndiqué français, la limitation relative au montant de nos investissements a été modifiée de la façon suivante :

» le montant net de nos investissements, définis comme étant « le montant de nos investissements diminué du montant des ventes multiclients préfinancées » ne devra pas excéder le montant le plus élevé entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA pour chaque exercice considéré.

En outre, tous les plafonds d'autorisations financières ont été réinitialisés à la date de l'avenant. Les autres restrictions financières demeurent identiques.

► En ce qui concerne notre accord de crédit syndiqué américain, nous en avons étendu l'échéance pour un montant de 79 millions de dollars US sur un encours de 140 millions de dollars US, sur une période de deux ans, de janvier 2012 à janvier 2014.

En outre, les restrictions financières ont été modifiées comme suit :

» le ratio de dette financière nette sur EBITDAS ne doit pas excéder 2.50 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ;

» le ratio d'EBITDAS sur charge d'intérêts totale doit être au minimum de 3.00 : 1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ; et

» la limitation relative au montant des investissements a été supprimée.

Enfin, tous les plafonds d'autorisations financières ont été réinitialisés à la date de l'avenant.

(1) Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGGVeritas sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des obligations le même jour.

7.5. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2011.

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	PERSONNES RESPONSABLES	258
8.1.1	Responsables	258
8.1.2	Attestation	258
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX	259
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	260
8.4	TABLE DE CONCORDANCE	261

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier.

8.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5, et 7 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. »

Le 20 avril 2012

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier

8.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de Versailles

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

représenté par MM. Pierre Jouanne et Nicolas Pfeuty.

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

représenté par MM. Xavier Charton et Jean-Marc Deslandes.

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Société Auditex

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André-Colledebœuf

75016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices

précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

8.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGGVeritas sont indiquées « n.a. ».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
1 Personnes responsables 1.1 Personnes responsables des informations 1.2 Déclaration des personnes responsables	8.1 Personnes responsables 8.1.1 Responsables 8.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux 2.1 Nom et adresse 2.2 Démission / non-renouvellement	8.2 Contrôleurs légaux 8.2 Contrôleurs légaux n.a.
3 Informations financières sélectionnées 3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte 3.2 Période intermédiaire	1.1 Informations financières sélectionnées 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2010 et 2011 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2010 et 2011 5.1.3 Comparaison de résultat des exercices 2009 et 2010 n.a.
4 Facteurs de risques	3.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales 3.2 Risques liés à l'industrie 3.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas 3.4 Autres risques de nature financière 3.5 Risques liés à l'environnement 3.6 Assurances 3.7 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur 5.1 Histoire et évolution de la Société 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur 5.1.2 Enregistrement 5.1.3 Constitution 5.1.4 Siège — forme juridique 5.1.5 Événements importants 5.2 Investissements 5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	7 Informations sur la Société et le capital 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société 7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société 7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société 7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts) 7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social 1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société 1.5 Politique d'innovation et d'investissements 1.5 Politique d'innovation et d'investissements

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe) 5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	1.5 Politique d'innovation et d'investissements 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 1.5 Politique d'innovation et d'investissements
6 Aperçu des activités 6.1 Principales activités 6.1.1 Nature des opérations 6.1.2 Nouveaux produits 6.2 Principaux marchés 6.3 Événements exceptionnels 6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats 6.5 Position concurrentielle	1.3 Principales activités du Groupe 1.3 Principales activités du Groupe 1.3.1 Services géophysiques 1.3.2 Équipements géophysiques 1.3.1 Les services géophysiques A. Acquisition de données terrestres, B. Acquisition de données marines C. Traitement, Imagerie & Réservoir 1.3.2 Équipements géophysiques 1.3.1 Services géophysiques 1.3.2 Équipements géophysiques 1.3.1 Services géophysiques 1.3.2 Équipements géophysiques n.a. 3.1.10 Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie. 1.3.1 Services géophysiques 1.3.2 Équipements géophysiques
7 Organigramme 7.1 Organigramme 7.2 Liste des filiales	1.7 Structure juridique — relations intra groupe 1.7.1 Organigramme 1.7.1 Organigramme
8 Propriétés immobilières, usines et équipements 8.1 Immobilisations corporelles importantes 8.2 Questions environnementales	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.1 Environnement et développement durable 1.4 Liste des principales implantations du Groupe 3.5 Risques liés à l'environnement 2.1 Environnement et développement durable
9 Examen de la situation financière et du résultat 9.1 Situation financière 9.2 Résultat d'exploitation 9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté 9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	5.1 Examen de la situation financière et du résultat 1.1 Informations financières sélectionnées 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des exercices 2010 et 2011 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 1.1 Informations financières sélectionnées 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des exercices 2010 et 2011 5.1.3 Comparaison des exercices 2009 et 2010 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 n.a. Chapitres 5 Situation financière, résultats et perspectives Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2011 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n.a.
10 Trésorerie et capitaux	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des exercices 2010 et 2011 5.1.3 Comparaison des exercices 2009 et 2010
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des exercices 2010 et 2011 5.1.3 Comparaison des exercices 2009 et 2010 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	3.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	3.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas n.a.
11 Recherche et développement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	1.6 Développements récents 5.2 Perspectives
12.1 Principales tendances	1.6 Développements récents 5.2 Perspectives
12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances	1.6 Développements récents 5.2 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale 14.1 Information concernant les membres des organes d'administration 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.1 Organes d'administration et de direction 4.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.1.2 Direction Générale 4.1.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages 15.1 Rémunération et avantages versés 15.2 Montant provisionné	4.2 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants 4.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.2.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif 4.2.3 Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général 4.2.4 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués 4.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.2.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif 4.2.3 Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général 4.2.4 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués 4.2.3.9 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction 16.1 Date d'expiration du mandat 16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur 16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.3 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités 4.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote 4.3.2 Comités institués par le Conseil d'administration 4.3.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques 4.3.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)
17 Salariés 17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site 17.2 Participations et stock-options 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.2 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe 1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.2.1 Conséquences sociales de l'activité de la société 2.2.1.1 Emploi 4.2 Rémunération et avantages 4.2.3.2 Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux 2.2.2 Schéma d'intéressement du personnel 2.2.2.1 Contrats d'intéressement et de participation 2.2.2.2 Options de souscription d'actions 2.2.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
18 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires 7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012 7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012
18.1 Franchissement de seuil	
18.2 Droits de vote différents	
18.3 Contrôle	
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	
19 Opérations avec les apparentés	4.2.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote 7.5 Opérations avec les apparentés Note aux comptes consolidés n° 27 Transactions avec des sociétés liées
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2011 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société 1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 Chapitre 5 Situation financière, résultats et perspectives 1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 8.2 Contrôleurs légaux 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 8.2 Contrôleurs légaux 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 6.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes 8.2 Contrôleurs légaux 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011 6.1 Comptes consolidés 2009-2010-2011
20.1 Informations financières historiques	
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	
20.3 États financiers	
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	
20.5 Date des dernières informations financières	
20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables	
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1.8 Dividendes
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.8 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.2 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	7.2.2 Capital social
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.2 Acte constitutif et statuts	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	7.2.4 Capital autorisé non émis
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	n.a.
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
	7.2.2 Capital social
	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
	4.3.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration
	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.6 Assemblées générales
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2012
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	n.a.
24 Documents accessibles au public	8.3 Documents accessibles au public
25 Informations sur les participations	1.3.1 Services géophysiques a) Acquisition de données terrestres: pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd. 1.3.2 Équipements géophysiques, Description de l'activité : Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment 1.7 Structure juridique — relations intragroupes

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Photo Crédits

Couverture: Dominique Lecuire, SERCEL, Eide Studio, Vellore Krishna Kumar
Pages 4 et 5: Vincent Krieger.

Pages 8 et 9: SERCEL, Vellore Krishna Kumar, Dominique Lecuire, Eide Studio

Pages 10 et 11: Dominique Lecuire, Scott Ramesey, Sophie-Laure Raphaël

Pages 12 et 13: Eide Studio, Dominique Lecuire, SERCEL



Compagnie Générale de Géophysique — Veritas

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 60 748 799 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris
France
www.cggveritas.com

Le présent Document de Référence établi en application de l'article 212-13
du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
constitue le rapport annuel 2011 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.